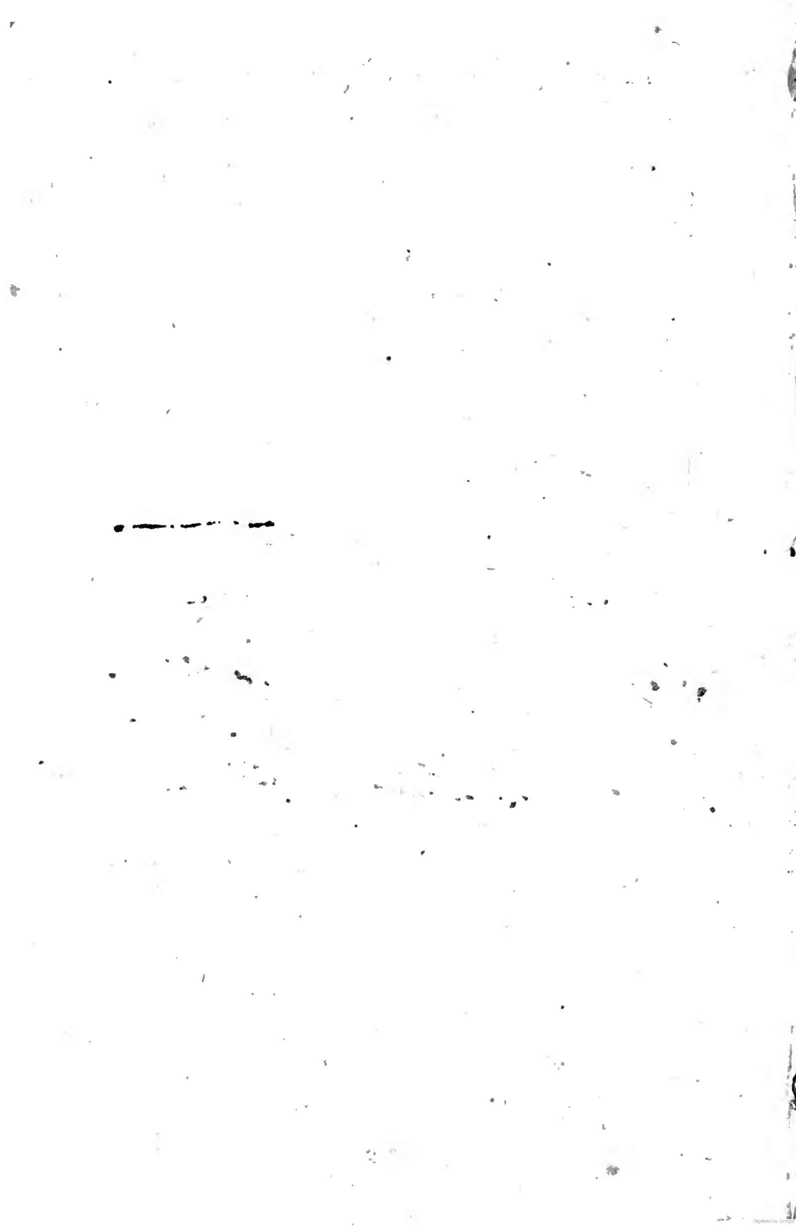





BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
14
15 B
14/17



# TRADITION
## DE L'EGLISE
# CATHOLIQUE
## ET DE LA FAUSSE EGLISE
# DES HERETIQUES
## DU DERNIER SIECLE:

SUR LA DOCTRINE DE JANSENIUS, touchant le Libre Arbitre & la Grace.

*Par le P. ESTIENNE DE CHAMPS, de la Compagnie de* JESUS.







A PARIS,
Chez ESTIENNE MICHALLET, premier Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, à l'Image Saint Paul.

M. DC. LXXXVIII.
*AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.*



# AVERTISSEMENT

*Sur le dessein & sur le nouveau titre de cet Ouvrage.*

I. C'EST la maniére injuste & outrageuse, dont les Jansenistes ont toûjours traitté, & traittent encore la Bulle d'Innocent X. du 9. Juin 1653, qui me fait prendre la résolution de la défendre. Peu de temps avant que cette Bulle parût, les deputez des Jansenistes qui étoient à Rome, & qu'on avoit averti secretement qu'elle ne leur seroit pas favorable, présentérent au Pape leur écrit à trois colom-

nes ; dans lequel ils expliquent deux ſens fort différens, que l'on peut donner à chacune des cinq propoſitions: prétendant s'en ſervir en temps & lieu. C'eſt ce qu'ils firent de concert avec les plus conſiderables du parti, aprés la publication de la Bulle & leur retour en France. Car ils ſoûtinrent hautement, que l'anathême, dont le Pape frappe chacune des cinq propoſitions, ne tombe pas ſur le ſens *légitime* & naturel qu'ils *défendent :* mais ſeulement ſur le ſens *étranger*, qu'on leur pourroit donner, *& qu'ils rejettent.* Les deux parties de cette réponſe des Janſeniſtes ſont tres-fauſſes, & tres-injurieuſes au ſaint Siége.

II. Pour le montrer clairement, il ne faut que rapporter tout ce qu'ils diſent de ces deux ſens dans leur écrit à trois colomnes. Voi-

ci comme ils en parlent. *Il eſt certain que la conteſtation qui ſe voit maintenant dans l'Egliſe, ſur le ſujet de ces cinq propoſitions, n'eſt pas à l'égard d'un ſens étranger & mauvais, qu'on leur pourroit donner, & que nous rejettons : mais à l'égard du ſens légitime, que nous défendons.* Ils ajoûtent *que c'eſt de ces propoſitions priſes dans le ſens légitime*, qu'ils attendent (avec tous les Evêques de France, comme ils le diſent vers la fin du meſme écrit) *un jugement clair & deciſif.* Pour expliquer encore plus nettement *le ſens étranger & mauvais*, ils mettent ces paroles à la teſte de chacune des cinq propoſitions : *le ſens hérétique que l'on pourroit donner malicieuſement à cette propoſition, qu'elle n'a pas néanmoins quand on la prend comme elle doit eſtre priſe.* Il faut auſſi remarquer que le Pape

Innocent X. ne parle dans ſa Bulle que du ſens naturel & légitime des cinq propoſitions; qui eſt celuy de Janſenius, les appellant *opinions de Janſenius, qui ont émû conteſtation principalement en France*, & les condamnant, *pour appaiſer les orages & les tempeſtes*, qu'elles avoient excitées.

III. Tout cela eſtant tres-aſſuré, n'eſt-ce pas ſe mocquer de ce grand Pape, & le tourner en ridicule, que de ſoûtenir hardiment, qu'il n'a condamné chacune des cinq propoſitions, que dans un ſens *étranger*, dont il n'eſtoit pas queſtion, & *qu'on ne luy peut donner que malicieuſement*, parce qu'elle *ne l'a pas quand on la prend comme elle doit eſtre priſe*. Pour arrêter *ce grand ſcandale des Fidéles de Jeſus-Chriſt*, & confondre *les enfans d'iniquité* qui le cauſoient, le Pape

Alexandre VII. fit une Bulle le 16. d'Octobre 1656, dans laquelle il déclare que ſon prédéceſſeur a condamné les cinq propoſitions, & que luy-meſme les condamne auſſi *dans le ſens de Janſenius*. Depuis ce temps-là l'Egliſe Catholique ayant receu dans toutes ſes parties ces deux Bulles avec beaucoup de reſpect & de vénération, que peut-on ſouhaiter davantage pour obliger les Janſeniſtes à s'y ſoûmettre?

IV. Mais bien loin de le faire, ils entreprennent de perſuader à tout le monde, non ſeulement que le Janſeniſme n'eſt pas une héréſie, mais encore qu'il n'y a jamais eu de Janſeniſme ny de Janſeniſtes. Voicy comme ils le prouvent : Le Janſeniſme ne peut eſtre autre choſe que les cinq propoſitions dans le ſens que les

Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. les ont condamnées. Or les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. n'ont pas condamné les cinq propoſitions dans leur ſens *légitime* & naturel, qui eſt celuy de Janſenius & de ſes diſciples (parce qu'ils ne l'ont pû faire quoy qu'ils en diſent) mais ſeulement dans un ſens *étranger*, qu'on leur pourroit donner *malicieuſement*, & qui eſt abſolument rejetté de tous ceux qu'on accuſe d'eſtre Janſeniſtes : & par conſequent il n'y a point ny de Janſeniſme ny de Janſeniſtes. C'eſt ce qu'ils diſent par tout dans les entretiens familiers : c'eſt ce qu'un Docteur de leur parti enſeigna publiquement dans une célebre Univerſité il y a deux ans. Il eſt à propos de rapporter icy ſes propres paroles traduites

en noſtre langue, & tirées de ſes écrits, dont on a pluſieurs copies dans Paris. *Si les Janſeniſtes*, dit-il, *ſont ceux qui ne ſe ſoûmettent pas à la condamnation des cinq propoſitions, & qui ne les condamnent pas avec les ſouverains Pontifes, mais ſoûtiennent des dogmes contraires, je nie qu'il y en ait, du moins dans les Païs-bas & dans la France. Car par la miſéricorde de Dieu, je ne croy pas que dans ces deux floriſſantes Egliſes on trouve aucun de ces réfractaires. Pour moy je n'y en ay pû découvrir juſqu'icy.* C'eſt enfin ce qu'ils prétendent prouver dans beaucoup de leurs livres, & principalement dans celuy qu'ils appellent *l'héréſie imaginaire*, imprimé à Liége en 1667, & dans l'autre imprimé à Cologne en 1686, qu'ils appellent le *Phantôme du Janſeniſme*. Mais ce n'eſt pas ſeulement dans

ces livres qu'ils soûtiennent les propositions condamnées, & qu'ils les soûtiennent dans le sens de Jansenius, comme autant d'articles de la Foy Catholique : ils le font encore dans beaucoup d'autres qui paroissent depuis quelques années, & particuliérement dans celuy qui a pour titre: *Nouvelle Défense de la Traduction de Mons*, imprimé à Cologne en 1680, & dans cet autre, *Tradition de l'Eglise Romaine sur la prédestination des Saints & sur la grace efficace*, imprimé à Cologne l'année 1687.

V. Je prétens combattre tous ces livres des Jansenistes, & justifier parfaitement, ou plûtost défendre d'une maniére invincible les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. par ce seul argument : La doctrine de Janse-

nius ſur le libre arbitre & ſur la grace, dans le ſens que luy-même & ſes diſciples la ſoûtiennent, eſtoit une manifeſte héréſie avant les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. C'eſt donc par une ſageſſe toute divine, & par une inſpiration du S. Eſprit, que ces grands Papes l'ont déclarée ſolemnellement hérétique dans le ſens que Janſenius & ſes diſciples la ſoûtiennent. Cette conſéquence eſt indubitable, & on ne la peut nier. Pour la propoſition d'où elle ſuit, il y a plus de trente-ſept ans que j'en ay montré la vérité, par des preuves faciles & convaincantes, dans un livre que je nommay le *Sécret du Janſeniſme*, pour des raiſons que j'ay expliquées dans la Préface. La troiſiéme édition de ce livre, qui fut achevée peu de

jours aprés la publication de la Bulle d'Innocent X, renferme une réfutation exacte de la réponse des Jansenistes, par des réfléxions qui en découvrent l'artifice & la foiblesse.

VI. Une personne d'un tres-grand mérite, & tres-intelligente dans la doctrine & dans les affaires des Jansenistes, me donna derniérement occasion de luy parler de ce livre. Dés que la *Tradition de l'Eglise Romaine sur la prédestination des Saints & sur la grace efficace* parut dans Paris, il commença de la parcourir. L'étant allé voir au mesme temps pour quelques affaires, il me dit d'abord que je venois fort à propos, & qu'il pensoit à moy, voulant me mettre entre les mains les deux tomes de cette *tradition*, afin que je les examinasse, &

que je luy en disse au plûtost mon sentiment. Je receus cet ordre avec plaisir, & je l'executay promptement. Car deux jours aprés je luy reportay cette *Tradition*, & m'arrétant particuliérement au second tome, pour beaucoup de raisons qu'il agréa, je luy dis qu'on ne pouvoit l'appeller *Tradition de l'Eglise Romaine*, parce que les trois parties qui la composent, sont tres-indignes de ce nom. La premiére est *une explication de la doctrine du Concile de Trente*, dont l'auteur qui est inconnu, n'apporte rien de considérable, pour appuyer ses sentimens particuliers, qui favorisent la grace efficace de Jansenius, que beaucoup de grands passages de l'histoire ou des actes de la Congrégation *de Auxiliis*. La seconde partie est une longue hi-

ſtoire de la Congrégation *de Auxiliis*. La troiſiéme contient pluſieurs piéces originalles de la Congrégation *de Auxiliis*. Pour ſçavoir quel jugement l'Egliſe Romaine fait de tout cela, il ne faut que lire le décret d'Innocent X. du 23. d'Avril 1654, dans lequel aprés avoir marqué tous ces actes de la Congrégation *de Auxiliis : Sa Sainteté déclare & ordonne par ce preſent décret, qu'on n'ait point à ajoûter aucune foy ny aux ſuſdits actes &c. ny au ſuſdit original ou copie de la conſtitution prétenduë de Paul V. en ſorte que ces piéces ne puiſſent & ne doivent eſtre alléguées par aucun des deux partis, ny par quelqu'autre que ce ſoit.*

VII. Aprés que le ſçavant homme à qui je parlois, eut fait icy quelques réfléxions tres-ſages ſur cette premiére partie de l'inſcri-

ption du livre des Janſeniſtes, *Tradition de l'Egliſe Romaine*: je luy dis que la ſeconde exprimée en ces termes, *ſur la grace efficace*, n'étoit pas moins artificieuſe, ny moins fauſſe. Car il eſt tres-aſſuré que le deſſein de tout cet ouvrage des Janſeniſtes, eſt de ſoûtenir, & de défendre l'opinion de Janſenius touchant la grace efficace: dont voicy l'abregé tiré de ſon livre 8. de la grace de Jeſus-Chriſt chap. 15. *Quelque néceſſité que la grace efficace nous impoſe, quand meſme elle ſeroit ſemblable à celle que les Bienheureux ont d'aimer Dieu, elle n'oſte pas la liberté.* Or il eſt encore tres-aſſuré que cette opinion touchant la grace efficace, eſt celle des hérétiques du dernier ſiécle, & que tous les Docteurs Catholiques qui en parlent, & ceux-là meſme qui ſe

ſont déclarez avec plus de chaleur contre Molina dans la Congregation *de Auxiliis*, l'ont combattuë comme une héréſie manifeſte, & condamnée par le Concile de Trente. C'eſt ce que j'ay montré il y a long-temps dans le *Sécret du Janſeniſme*; où je fais voir deux traditions bien différentes ſur la grace efficace de Janſenius. A ces paroles le Docteur tres-habile qui m'écoutoit avec attention, me dit qu'il n'avoit point le *Sécret du Janſeniſme*, & qu'il ſeroit bien-aiſe que je luy fiſſe comme un plan de la méthode particuliére que j'y garde.

VIII. J'explique d'abord, luy dis-je, l'opinion de Janſenius ſur la queſtion que je traitte le plus nettement qu'il m'eſt poſſible, comme je viens de faire celle de la

la grace efficace, dont je m'en vais parler. Je fais enſuite comme une tradition de tout ce que j'ay trouvé ſur ce ſujet dans les ouvrages des hérétiques du dernier ſiécle, & dans les livres des Docteurs Catholiques qui les ont combattus. Dans les livres des hérétiques, j'y ay trouvé cette doctrine de Janſenius ſur la grace efficace expliquée de la meſme maniére, appuyée des meſmes raiſons, des meſmes paſſages des ſaints Péres, & principalement de ſaint Auguſtin, & des meſmes réponſes aux objections dont on la combat. De ſorte qu'il n'y a rien d'eſſentiel & de conſidérable touchant la grace efficace dans le grand ouvrage de Janſenius, qui ne ſe rencontre dans les livres des Calviniſtes. La différence meſme des deux

graces, dont parle saint Augu-
stin dans le livre de la correcti
& de la grace chapitre 11. &
& que Jansenius met dans la
cessité d'agir, qu'il prétend
la grace médicinale nous imp
se, & que la grace de santé n
voit pas : cette différence q
dit estre *tres-inconnuë aux nouvea*
*Théologiens*, & qu'il appelle *la*
*des ouvrages de S. Augustin*, s
laquelle qui que ce soit qui en-
treprenne de les lire, *velut cæcus*
*palpabit in meridie*, ne fera que
tâtonner comme un aveugle en
plein midy : cette différence, dis-
je, se trouve dans les livres de
Calvin & de ses disciples de la
mesme maniére, & prouvée par
la mesme interpretation du pas-
sage de saint Augustin. Si bien
qu'on ne peut douter que ce ne
soit Calvin qui a trouvé cette

Ianf. tom. 3. lib. 2. ca. 3. Tom. 2. de gratia primi hominis, cap. 17.

*clef de la doctrine de saint Augustin*, qui s'estoit perduë depuis tant de siécles : & que le seul avantage que Jansenius peut prétendre sur luy, est que Calvin traitant de la grace, n'a cité que 20. fois ce fameux passage de saint Augustin dans le sens qu'il luy donne, & Jansenius l'a cité 170. fois dans le mesme sens.

IX. Mais je remarque particuliérement que Calvin & ses disciples défendent cette grace, qui nous fait agir avec une nécessité invincible, comme un des principaux points de leur nouvelle Religion. C'est pour cela que quelques Ministres des Provinces Unies, dont Arminius estoit le chef, soûtenant hardiment que la grace efficace n'emporte pas nostre consentement avec une nécessité insurmonta-

graces, dont parle ſaint Auguſtin dans le livre de la correction & de la grace chapitre 11. & 12, & que Janſenius met dans la néceſſité d'agir, qu'il prétend que la grace médicinale nous impoſe, & que la grace de ſanté n'avoit pas : cette différence qu'il dit eſtre *tres-inconnuë aux nouveaux Théologiens*, & qu'il appelle *la clef des ouvrages de S. Auguſtin*, ſans laquelle qui que ce ſoit qui entreprenne de les lire, *velut cæcus palpabit in meridie*, ne fera que tâtonner comme un aveugle en plein midy : cette différence, dis-je, ſe trouve dans les livres de Calvin & de ſes diſciples de la meſme maniére, & prouvée par la meſme interpretation du paſſage de ſaint Auguſtin. Si bien qu'on ne peut douter que ce ne ſoit Calvin qui a trouvé cette

*Janſ. tom. 3. lib. 2. ca. 3. Tom. 2. de gratia primi hominis, cap. 17.*

*clef de la doctrine de saint Augustin*, qui s'estoit perduë depuis tant de siécles : & que le seul avantage que Jansenius peut prétendre sur luy, est que Calvin traitant de la grace, n'a cité que 20. fois ce fameux passage de saint Augustin dans le sens qu'il luy donne, & Jansenius l'a cité 170. fois dans le mesme sens.

IX. Mais je remarque particuliérement que Calvin & ses disciples défendent cette grace, qui nous fait agir avec une nécessité invincible, comme un des principaux points de leur nouvelle Religion. C'est pour cela que quelques Ministres des Provinces Unies, dont Arminius estoit le chef, soûtenant hardiment que la grace efficace n'emporte pas nostre consentement avec une nécessité insurmonta-

ble : *le Synode national de Dordrecht* les excommunia, & declara leur doctrine hérétique. Ce grand *Synode des Eglises réformées* a donné une nouvelle autorité à l'opinion de Calvin, en la faisant solemnellement & dans les formes un article de leur foy, duquel les Jansenistes ont fait ensuite un des points capitaux de leur croyance, comme le remarque Samuel des Marez Ministre de Groningue, dans la Préface de sa traduction de leur Catechisme de la grace. *Les Jansenistes*, dit-il, *en cette controverse de la grace, croyent en effet le mesme qu'il a esté décidé par les Canons du Synode national de Dordrecht.* Voilà une tradition de *l'Eglise des hérétiques.* Les saints Péres appellent ainsi une societé d'hérétiques, à l'exemple de David, qui dit : *Odivi Ecclesiam malignantium.*

X. J'en ay trouvé un autre tout à fait contraire dans les Docteurs Catholiques, desquels l'Eglise s'est servi ( selon l'excellente remarque du Cardinal Hosius qui a présidé au Concile de Trente ) pour combattre les derniéres hérésies, comme elle a employé les saints Péres pour détruire celles de leur temps. Les premiers de ces sçavans défenseurs de nostre foy ont attaqué cette opinion de Calvin dans sa naissance, & l'ont attaquée comme une vieille hérésie, qu'on renouvelloit, aprés avoir esté flétrie des anathêmes de tant de Conciles qui ont déclaré hérétiques tous les anciens ennemis du libre arbitre, quoy qu'ils ne nous ayent point osté d'autre liberté que celle qui exclut la nécessité. Tous ceux qui ont écrit ensuite contre Calvin,

*Liv. 3. de l'autorité de l'Ecrit. pag. 520.*

ont toûjours combatu cette doctrine de la grace efficace, comme une hérésie tres-dangereuse, & l'ont fait d'un consentement si général, que parmi un grand nombre de Docteurs François & Espagnols, Flamans & Italiens, Anglois & Allemans, Religieux & seculiers, amis & ennemis de Molina, il n'y en a pas un seul qui désavoüe les autres, & qui dise nettement *qu'elle n'est pas hérétique*.

XI. De ces deux Traditions, dont l'une favorise, & l'autre condamne Jansenius, on en peut faire une seule, qui aura plus de force pour le convaincre d'hérésie. Car les deux grands partis d'hérétiques & de Catholiques qui sur le fonds de cette doctrine sont irréconciliables, s'accordent parfaitement sur quelques

points tres-importans, & qui doivent terminer ce différent avec les Janſeniſtes. Le premier eſt, que cette opinion ſur la grace efficace a eſté condamnée par le Concile de Trente. Le ſecond, qu'elle eſt un des articles eſſentiels de la Religion de Calvin. Le troiſiéme, que les ſouverains Pontifes l'ont toûjours traittée d'hérétique. Le quatriéme, que la doctrine contraire eſt de la foy dans l'Egliſe Catholique & Romaine. Ces quatre véritez qui ſont inconteſtables de l'aveu & du conſentement unanime de tous les doctes, qui durant plus d'un ſiécle, & avant que le livre de Janſenius parût, ont écrit pour ſoûtenir, ou pour combattre la grace efficace de Calvin, nous fourniſſent autant de preuves authentiques & convaincantes pour

persuader aux Catholiques de bonne foy, qu'elle est hérétique.

XII. Celuy que j'avois l'honneur d'entretenir, me témoigna qu'il agréoit cet abregé de ma méthode, mais qu'il seroit bienaise de voir la derniére édition du Sécret du Jansenisme, pour examiner plus à loisir ces Traditions. Je ne manquay pas de la luy porter ; il leut le livre tout entier avec une application extraordinaire, & ensuite il me conseilla de le faire r'imprimer au plûtost, sans y faire que ces trois changemens. Le premier est, qu'on luy donne ce nouveau titre : *Tradition de l'Eglise Catholique & de l'Eglise des hérétiques du dernier siécle sur la doctrine de Jansenius, touchant la grace & le libre arbitre*. Le second, qu'on mette à la teste un *avertissement* qui mar-

que les attentats que les Janſeniſtes continuënt de faire contre les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII, & qui nous obligent de leur oppoſer ces Traditions, qui ſont plus véritables & plus fortes que la leur. Le troiſiéme, qu'on oſte des refléxions ſur la réponſe des Janſeniſtes, les termes injurieux & trop forts, quoy qu'ils viennent d'eux, & que je ne les rapporte que pour montrer qu'ils les méritent mieux que moy.

XIII. Pour executer ce dernier point d'une maniére plus favorable à mon nouveau deſſein, j'ay crû qu'il falloit retrancher tout à fait les huit refléxions générales, me contentant d'en faire icy un abregé par deux remarques tres-courtes, & qui feront voir en général le déſordre, l'ar-

tifice, & la foiblesse de leur ré-ponse. La premiére est sur ce ti-tre de leur livre : *Saint Augustin victorieux de Calvin & de Molina, ou Réfutation d'un livre intitulé le Séret du Jansenisme.* N'est-ce pas perdre beaucoup de temps à des-sein, & marquer qu'on se défie de la bonté de sa cause, que d'em-ployer plus de la moitié de la *Réfutation du Sécret du Jansenisme* à faire de grands discours & de perpetuelles invectives contre Molina, duquel je n'ay jamais parlé dans ce livre, que pour faire voir que ses plus grands ennemis estoient les premiers à détester & à rejetter comme hérétique la do-ctrine que Jansenius a prise de Calvin ? N'est-ce pas aussi s'ex-poser à l'indignation de tous ceux qui ne sont pas entestez du Jansenisme, que de mettre cette

inſcription : *Saint Auguſtin victorieux de Calvin*, ſur un livre, qui réüſſit ſi mal à diſtinguer la doctrine de Janſenius de celle de Calvin, dans les queſtions dont il s'agit, que plus on le lit, plus on eſt perſuadé que ſaint Auguſtin ne peut eſtre victorieux de Calvin, qu'il ne le ſoit auſſi de Janſenius ?

XIV. La ſeconde remarque eſt ſur le deſſein général de leur ouvrage. Le Sécret du Janſeniſme n'eſtant alors qu'un tres-petit livre, qui attaquoit les quatre parties capitales du Janſeniſme l'une aprés l'autre, ſelon leur ordre naturel; & avec une méthode tres-exacte & tres-propre pour les convaincre d'héréſie: Le bon ſens vouloit, que celuy qui avoit entrepris de le réfuter, me ſuiviſt toûjours pied à pied, & fiſt une réponſe que

l'on pût aisément confronter avec mon livre. Mais l'impuissance de faire une réfutation si réguliére l'a obligé de composer un livre fort gros, & que tres-peu de personnes ont la patience de lire ; parce qu'il n'y garde aucun ordre, & qu'il se jette continuellement à l'écart. Il divise ce gros livre en cinq grands Dialogues qu'il appelle Conférences. Dans la premiére, il s'amuse à raconter fort au long beaucoup de choses qui ne sont point à propos, & particuliérement tout ce qui regarde les censures des Universitez de Louvain & de Doüay, les Congrégations *de Auxiliis*, & la prétenduë Bulle de Paul V. Dans la seconde Conférence pour décrier ma méthode, il introduit un *Docteur Moliniste*, qui s'en servant dans une dispute contre un

*Ministre Protestant*, & prétendant le convaincre par le consentement unanime de tous les Docteurs Catholiques, qui ont écrit depuis cent ans, est bien-tost confondu & désarmé par cette courte réponse du Ministre : *Ces Théologiens sont mes parties, & non pas mes juges.* Mais je n'ay point employé cette méthode contre des hérétiques déclarez. Je m'en suis seulement servi contre les Jansenistes qui sont obligez de reconnoistre l'autorité inviolable du Concile de Trente & de l'Eglise Romaine. De plus je n'ay point pris les Docteurs Catholiques pour juges de nos différens, mais seulement pour témoins de ce que l'Eglise a condamné dans Calvin. La troisiéme Conférence a pour titre : *L'on fait voir que l'autorité de saint Augustin & de*

*ſes diſciples doit eſtre incomparablement préférée dans les matiéres de la grace, à celle des nouveaux Scholaſtiques.* Que cela fait-il contre *le Sécret du Janſeniſme?* L'inſcription de la 4. Conférence promet *de faire voir en quoy la doctrine de Janſenius eſt différente des erreurs & des héréſies de Calvin en la matiére de la grace.* Mais on n'y montre point cette différence dans le fond de la doctrine dont il eſt queſtion. L'on ſe contente de faire voir qu'il y a beaucoup d'autres erreurs, & d'autres héréſies dans Calvin, dont Janſenius ne peut eſtre accuſé. La derniére Conférence *contient l'éclairciſſement de quelques ſophiſmes employez par l'Auteur du Sécret, & des calomnies imposées par le meſme Auteur à Monſieur l'Eveſque d'Ipres.* Ce titre marque aſſez qu'on ne traite rien

dans cette Conférence, qui ſoit essentiel, & qu'on ne puiſſe omettre ſans affoiblir leur réponſe. Ils l'avoient déja déclaré ſur la fin de la précedente par ces paroles: *Nous pourrions nous diſpenſer raiſonnablement d'en dire davantage.*

XV. C'eſt donc dans les quatre premiéres Conférences qu'on doit chercher le fonds, & comme l'eſſence de la *Réfutation du Sécret du Janſeniſme.* Mais quelque ſoin que j'aye pris à démêler de tant de choſes inutiles, qui font le corps de ces longues Conférences, tout ce qu'il y a de plus fort contre mon ouvrage, je n'ay pû trouver que des piéces détachées & ſans ordre, qui d'elles-meſmes ſont tres-foibles, & qui le paroiſtront encore davantage, quand je les auray miſes dans la place qu'elles doivent avoir, &

que chacune pourra estre leuë aprés l'article de mon livre qu'elle attaque. C'est ce que je feray dans les réflexions particuliéres, desquelles je retrancheray seulement, comme je l'ay promis, les termes qui sont trop durs & trop forts.

A cela prés *le Sêcret du Jansenisme* se r'imprime, comme il parut en 1653 : mon dessein n'estant, comme je l'ay dit d'abord, que de montrer évidemment : *que la doctrine de Jansenius sur le libre arbitre & sur la grace, dans le sens que luy-mesme & ses disciples la défendent, estoit une manifeste hérésie avant les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII.*

XVI. Cette premiére proposition de l'argument que j'ay fait cy-dessus, ayant esté solidement établie par une tradition con-

ſtante & unanime de l'Egliſe des Catholiques, & de celle des Calviniſtes; je veux me ſervir encore d'une ſemblable tradition, pour donner à la concluſion du meſme argument tout le jour & toute la force qu'elle peut avoir. Quand Innocent X. entreprit de porter un jugement déciſif ſur la doctrine du libre arbitre & de la grace, que Janſenius a priſe de Calvin, il y avoit plus de cent ans que les Docteurs Catholiques & Calviniſtes s'accordoient parfaitement ſur deux faits tres-remarquables. Le premier eſt, que Calvin prétendoit ce que Janſenius prétend auſſi, que cette doctrine, quoy qu'elle euſt eſté durant pluſieurs ſiécles comme enſevelie dans les ouvrages de S. Auguſtin, eſtoit pourtant un des articles les plus eſſentiels de la

Foy Chrétienne : & que tous ceux qui la combattent, sont complices de l'hérésie des Pélagiens. D'où il s'ensuit qu'Innocent X. ne pouvoit l'approuver, qu'il ne reconnût que l'Eglise Romaine a ignoré durant plusieurs siécles un des principaux articles de nostre Foy : & que les Papes, les Péres du Concile de Trente, & tant de Docteurs Catholiques, qui ont chargé cette doctrine d'anathêmes & de maledictions, estoient Pélagiens & ennemis déclarez de la grace de Jesus-Christ. Le second fait tres-averé est, que les Calvinistes sont toûjours demeurez fermes dans la défense de cette doctrine, malgré les attaques continuelles d'un si grand nombre de Catholiques qui n'ont jamais cessé de la combattre. D'où il

s'ensuit qu'Innocent X. ne pouvoit l'autoriser, qu'il n'avoüât, que les seuls Calvinistes avoient esté durant un siécle tout entier les fidéles dépositaires, & les généreux défenseurs d'une des plus importantes véritez du Christianisme, qui estoit abandonnée & persecutée de tous ceux dont elle devoit esperer plus de secours. Tout cela prouve évidemment que cette conclusion de l'argument que j'ay fait pour défendre les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. est indubitable : *C'est par une sagesse toute divine & par une inspiration du saint Esprit, que ces grands Papes ont déclaré solemnellement cette doctrine hérétique dans le sens que Jansenius & ses disciples la défendent.*

# TABLE DES CHAPITRES contenus en ce Livre.

## CHAPITRE I.

## CHAPITRE II.

## CHAPITRE III.

## CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

---

## *Extrait du Privilege du Roy.*

PAr grace & Privilege du Roy, donné à Versailles le 5. Février 1688. signé, BOUCHER, & scellé : Il est permis à Estienne Michallet, Imprimeur ordinaire de Sa Majesté à Paris, d'imprimer un livre intitulé, *Tradition de l'Eglise Catholique, & de l'Eglise des Hérétiques du dernier siécle, sur la doctrine de Iansenius, touchant le Libre Arbitre & la Grace* : & ce pendant l'espace de huit années : Avec défenses à tous Imprimeurs, & autres de l'imprimer, vendre ny débiter sans le consentement de l'Exposant, à peine de quinze cens livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

*Registré sur le livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 10. Février 1688.*

Signé, J. B. COIGNARD, Syndic.



# PREFACE

*DU SECRET DU IANSENISME, qui en explique le dessein, comme il fut imprimé en Janvier* M.DC.LI.

QUOY que Rome fulmine contre les nouvelles opinions qui courent touchant la grace; quoy que les souverains Pontifes asseurent dans leurs Bulles, *que ce Livre, qui porte pour titre, l'Augustin de Cornelius Iansenius, renouvelle & soûtient au grand scandale des Catholiques, beaucoup de propositions condamnées par leurs prédécesseurs*: quoy que le saint Siége ait envoyé en divers endroits de l'Europe plus de vingt

Brefs Apoſtoliques pour ſupprimer cette nouvelle doctrine & en arréter le cours : ceux pourtant que le Pape Urbain VIII. appelle *Ianſeniſtes*, publient tous les jours des apologies, ou plûtoſt des éloges de cet Auteur condamné, & aprés avoir ſoûtenu que ſon livre, bien loin d'eſtre ſcandaleux, *eſt une des marques les plus ſenſibles du ſoin, avec lequel Dieu veille continuellement ſur ſon Egliſe* : ils en font ſi ſouvent de nouveaux abregez en François, pour répandre par tout ſa doctrine, qu'on peut maintenant leur reprocher, comme on faiſoit autrefois à Luther & à Calvin, *que tant de livres, qu'ils ont écrits en langue vulgaire ſur ce ſujet, ſont cauſe que les femmes & le peuple parlent hardiment de la grace, & de la prédeſtination.*

*Dans le Bref envoyé au Gouverneur des Pays-bas l'an 1643. Apologie 1. de Ianſenius p. 9.*

*Eraſme dãs le livre du libre arbitre contre Luther. Camerarius l. 2. contre Calvin.*

C'eſt ce qui m'a obligé de découvrir en noſtre langue le ſécret de leur doctrine, & de faire voir à tout le monde, que ce qu'ils vantent comme la pure doctrine de l'ancienne Egliſe, eſt le plus dangereux venin des derniéres héréſies. Ceux qui ont eſté ébloüis par le faux éclat de leurs opinions, en auront horreur, quand ils verront qu'elles n'ont point d'autres péres, que Luther & Calvin, & qu'il y a long-temps que les plus illuſtres défenſeurs de la Foy les ont convaincuës d'erreur, par des preuves invincibles.

Comme ceux qui ſoûtiennent cette nouvelle doctrine, ne diſent rien d'eux-meſmes, & qu'ils empruntent des hérétiques toutes les raiſons, dont ils l'appuyent, & les ornemens, dont ils l'embelliſſent : j'ay crû qu'il ne les fal-

loit attaquer qu'avec les armes des Catholiques, qui ont vaincu Calvin, & qu'on ne les pouvoit combattre avec plus de gloire, qu'en faisant voir que ces sçavans Docteurs de l'Eglise ont triomphé du Jansenisme avant sa naissance, & qu'ils en ont renversé tous les fondemens.

C'est ce que je prétens montrer dans cet Ouvrage, & pour le faire avec plus d'ordre & de clarté, je veux choisir les plus dangereuses de ces nouvelles opinions, & justifier de chacune en particulier : 1. que les hérétiques du dernier siécle l'ont soûtenuë de la mesme façon, que les Jansenistes, & qu'ils ont employé les mesmes preuves, pour l'établir. 2. que les mesmes hérétiques ont avoüé qu'elle étoit contraire aux sentimens de l'Eglise Romaine, & aux décisions du

Concile de Trente. 3. que les Docteurs Catholiques l'ont combattuë comme une héréſie manifeſte. 4. que les raiſons dont ils ſe ſervent pour la convaincre d'erreur, ſont tres-ſolides, & que toutes les réponſes de Calvin (qui ſont les meſmes que celles des Janſeniſtes) ne les ſçauroient affoiblir. 5. que ces meſmes défenſeurs de la Foy ont fait voir tres-clairement, que cette opinion n'eſt point de S. Auguſtin, comme Calvin le prétend, & qu'ils ont meſme ruiné tous les principes, ſur leſquels les Janſeniſtes la veulent établir.

Voilà le deſſein & comme le plan de cet Ouvrage, dans lequel je ne ſuis que l'interprete de ces grands hommes, qui ont combattu les derniéres héréſies, & qui les ont défaites avec l'applaudiſſement de toute l'Egliſe. Ce ſont

eux qui feront icy la guerre au Janſeniſme. C'eſt leur autorité que j'employe pour les condamner, & leurs raiſons dont je me ſers pour le convaincre. Je ne ſçay ſi tout le monde trouvera leurs armes auſſi fortes, qu'elles me paroiſſent : mais je puis ſoûtenir, que ſi elles ne renverſent Janſenius, elles n'ont point terraſſé Calvin : & que les victoires, que l'Egliſe penſoit avoir remportées ſur cet héréſiarque, par la plume de tant de braves protecteurs de noſtre Religion, ſont vaines & imaginaires.

TRADITION



# TRADITION DE L'EGLISE CATHOLIQUE ET DE L'EGLISE DES HERETIQUES DU DERNIER SIECLE.

Sur la Doctrine de Jansenius, touchant le libre Arbitre & la Grace.

## CHAPITRE I.

*Du Jansenisme en general.*

### ARTICLE I.

*Que les Iansenistes ont emprunté toute leur doctrine des heretiques.*

*Demande 1.*



Ui sont les veritables auteurs de ces nouvelles opinions, que les Jansenistes répandent avec tant

d'artifice, & que les Papes tâchent d'étouffer ?

*Réponſe* 1. Ce ſont les heretiques du dernier ſiecle : Luther, Calvin, Beze, du Moulin, & les autres du meſme parti, qui les ſoûtiennent toutes comme contraires aux ſentimens de l'Egliſe Romaine. Ceux qui les défendent aujourd'huy ne diſent rien de conſiderable, qui ne ſe trouve dans les ouvrages de ces heretiques, d'où ils ont puiſé toute leur doctrine ; ils l'appuyent des meſmes raiſons, & des meſmes paſſages des Peres, & nommément de ſaint Auguſtin, auquel ils donnent toûjours les meſmes explications que ces heretiques, ſoit qu'ils établiſſent leur opinion, ſoit qu'ils répondent aprés eux aux objections que leur font les Docteurs Catholiques.

*Dem.* 2. Quoy ? ce que les Janſeniſtes diſent avoir eſté inconnu depuis pluſieurs ſiecles, toutes ces raiſons dont ils combattent la grace ſuffiſante, & les autres myſteres de leur doctrine, ſe trouvent-ils auſſi dans ces heretiques ?

*Rép.* 2. Tout cela s'y trouve, & presque mot pour mot ; & ces beaux secrets, qu'ils se vantent d'avoir découverts, sont si communs parmi les Calvinistes, qu'on les voit dans tous leurs livres, exprimez de la mesme maniere, & appuyez des mesmes passages de S. Augustin.

*Dem.* 3. Si cela est, ce grand livre & ce fameux Augustin de JANSENIUS, qui fait tant de bruit depuis plusieurs années, & dont nous voyons tous les jours de nouveaux abregez, n'est qu'un recueil de tout ce que les heretiques ont écrit sur le mesme sujet ?

*Rép.* 3. Prenez la peine de le confronter avec leurs ouvrages, & vous n'en pourrez douter. Car cet auteur en beaucoup d'endroits ( comme lors qu'il soûtient ; *Que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes : Que* JESUS-CHRIST *n'est pas mort pour tout le monde : Qu'il n'y a jamais eu d'heresie des Prédestinatiens* ) ne fait qu'un simple abregé des grands traittez, que les Calvinistes ont imprimez sur les mesmes matieres. En d'autres lieux, comme quand il parle du libre arbitre, de la

neceffité de pecher, de la grace fuffifante, il étend un peu plus au long ce qu'il a dérobé des heretiques: il donne plus de jour à leurs penfées, & ne fait qu'un commentaire fur Calvin. Et ne vous perfuadez pas que ce qu'il y ajoûte foit fort confiderable: pour l'ordinaire il n'étend pas autrement ce qu'il emprunte de cet herefiarque, qu'en le repetant plufieurs fois. C'eft ce qu'il a fait d'une maniere bien étrange, parlant de la difference des deux graces, qui eft le grand fecret de fa doctrine; car il dit tout le mefme que Calvin: mais il le repete en plus de cinquante endroits de fon livre, & cite cent foixante & dix fois le mefme paffage de faint Auguftin, que Calvin n'avoit cité que vingt fois.

Mais pour montrer plus clairement que cet auteur n'a prefque fait que copier les livres des heretiques; je fais de nouveau à fes plus zelez partifans le défi, qu'on leur a déja fait plufieurs fois depuis cinq ans. Je les prie de choifir dans le grand ouvrage de leur maiftre tout ce qu'il y a

de plus excellent, ſes plus rares opinions, & les plus beaux paſſages de ſaint Auguſtin, dont il tâche de les autoriſer, ſes plus ingenieuſes réponſes; en un mot tout ce qu'ils croyent eſtre de plus admirable & de plus convaincant: & je me fais fort de montrer évidemment, que tout cela ſe trouve preſque mot pour mot dans les livres de Luther, de Calvin, & des autres heretiques qui ont écrit depuis cent ans. Si les Janſeniſtes, qui ont tant de zele & de reſpect pour leur maiſtre, ne répondent promptement & ſans artifice à ce défi, n'eſt-il pas évident qu'il n'y a perſonne qui ne les doive tenir pour convaincus?

## REFLEXION

### *Sur la Réponſe des Ianſeniſtes.*

LE Secretaire du Janſeniſme avoüe aſſez nettement que la réponſe qu'il fait à cet appel (c'eſt ainſi qu'il le nomme) eſt pleine d'artifice; puis qu'en le rapportant il le falſifie, & retranche ces mots dans la derniere

Conf. 1. ch. 23. p. 106. periode, *ſans artifice*. Il a bien reconnu que ſes déguiſemens eſtoient trop viſibles, & a juſtement apprehendé que tous ceux qui verroient dans ſon livre ces paroles de mon défi : *Si les Ianſeniſtes ne répondent promptement & ſans artifice* &c. ne luy reprochaſſent qu'il n'a gardé pas une de ces conditions, & qu'il n'a répondu ny *promptement*, ny *ſans artifice*. Cette crainte l'a obligé de ſupprimer ces deux mots, & de ne point ſouffrir dans ſon ouvrage des témoins importuns de ſa mauvaiſe foy. Aprés cette falſification il répond en ces termes : *Le ſeul point de la difference des deux graces, ne devoit-il pas ſuffire, pour confondre à jamais la temerité de ce faiſeur de défis, & de cet architecte de calomnies.* Oüy, Monſieur, ſi cette difference des deux graces ne ſe trouve point dans Calvin, je dois paſſer pour un *architecte de calomnies :* mais ſi elle s'y rencontre expliquée de la meſme maniere, & appuyée des meſmes paſſages de ſaint Auguſtin, comme je le feray voir clairement dans le troiſiéme chapitre de cet ouvrage : ſi vous-meſme l'a-

vez reconnu, & avez eſté obligé de déguiſer cette verité par un honteux artifice, comme nous verrons au meſme endroit, ne devez-vous pas confeſſer que vous avez tort.

Noſtre Cenſeur rapporte une ſeconde fois les paroles de mon défi : mais c'eſt toûjours avec le meſme eſprit de diſſimulation : car outre qu'il retranche encore les derniers mots, qui luy reprochent ſa mauvaiſe foy ; il falſifie tout le reſte, lors qu'il s'écrie : *Il n'y eut jamais rien de plus fou & de plus extravagant que le défi que nous fait cet homme*, ( il met les paroles qui ſuivent en lettre Italique, pour marquer que ce ſont les miennes ) *de pouvoir rien choiſir dans le livre de Monſieur d'Ipre, qu'il ne montre preſque mot pour mot dans les livres des heretiques.* *Confer. 4. ch. 39. p. 261*

Il ne faut que relire mes paroles, & voir comme il les déguiſe. Je n'ay jamais dit *qu'on ne peut rien choiſir* dans Janſenius, qui ne ſe trouvaſt dans les heretiques : j'avouë qu'il a ajoûté quelque choſe à ce qu'il a pris d'ailleurs : Mais cela n'eſt pas conſiderable, & ne fait point le fonds de ſa doctrine. Il

a des chapitres entiers, dont je n'ay rien trouvé dans les diſciples de Calvin : comme eſt celuy où il prouve que Nicolas d'Orbellis, & Eſtienne Brulefer ſont de ſon opinion : mais ce n'eſt pas ce qu'on admire dans ſon ouvrage ; & cela importe peu. N'eſt-ce pas bien aſſez de faire voir, *que tout ce qu'il a de plus excellent, ſes plus rares opinions, les plus beaux paſſages de ſaint Auguſtin, dont il taſche de les autoriſer, ſes plus ingenieuſes réponſes, ſe trouvent preſque mot pour mot dans les livres des heretiques.* C'eſt ce que je prétens, ce ſont les termes de mon défi : c'eſt à cela que vous devez répondre.

*Ianſenius livre 6. de la grace de Ieſus-Chriſt ch. 32.*

Et ne dites point que *cette prétention eſt plus digne de riſée que de réponſe :* vous en rirez tant qu'il vous plaira, quand vous y aurez répondu. Ne dites point auſſi, qu'un Docteur de Louvain nous *a déja pris au mot :* vous ſçavez que ſa réponſe n'a ſervi qu'à faire paroiſtre ſon deſeſpoir. Car aprés tant de feintes, dont il nous a amuſez plus de quatre ans, il s'eſt contenté de dire en paſſant, qu'on montraſt dans les heretiques la doctrine

de Monſieur d'Ipre touchant la *difference des deux graces*, & *la nature du libre arbitre*. Sur quoy on luy a répondu, que puis qu'il marquoit ſeulement les deux opinions qu'Antonius Ricardus, contre lequel il écrit, a tres-exactement confrontées avec celles des Calviniſtes : il devoit dire en particulier ce qu'il reprend dans ce parallele : ou bien faire luy-meſme (comme porte le défi) un abregé de ce que Monſieur d'Ipre a de plus rare & de plus excellent ſur cette doctrine, afin qu'on le puſt montrer dans les œuvres des heretiques. Pour l'obliger à répondre de la ſorte, on luy a repreſenté qu'il y alloit de ſon honneur, & de la gloire de ſon maiſtre : que les moins paſſionnez avoüoient que Ricardus a montré clairement ce qu'il prétendoit : que la ſçavante & auguſte Congregation du ſaint Office en a fait ce jugement, comme elle a témoigné dans la lettre que le Cardinal Roma écrivit de ſa part au Nonce de Flandre, le 28. Decembre de l'année 1647. qu'on ne pouvoit dire que cette lettre fuſt ſuppoſée ( com-

*Racemationis p. 36. Vindiciæ Ricardi pag. 5. Epiſtola Amici ad Vincentium Lenem p. 7.*

me on a fait ſi long-temps de la Bulle d'Urbain VIII.) puis qu'on en avoit une copie autentique, & que par la permiſſion & à la veuë du meſme Nonce qui l'avoit receuë, on en avoit imprimé cet extrait. *Il eſt aſſeuré que pour confondre les adverſaires, c'eſt à dire les Ianſeniſtes, touchant les nouvelles opinions de Ianſenius, il ne faudroit que l'ouvrage d'Antonius Ricardus, imprimé à Paris l'an paſſé, que ſans doute vous aurez receu: dans lequel il montre clairement que Ianſenius & ſes déſenſeurs dans les ouvrages qu'ils ont imprimez, ont dérobé ce qu'ils diſent de plus fort dans les livres des hereſiarques de noſtre temps, qui ſe prévalent auſſi-bien qu'eux de l'autorité de ſaint Auguſtin, pour prouver leur mauvaiſe doctrine, donnant de fauſſes interpretations aux ſentences de ce grand Saint, pour les tirer par force à leur opinion.* C'eſt ce qu'on a repreſenté à ce fameux executeur du teſtament de Monſieur d'Ipre, pour l'obliger à répondre nettement, & dans les termes du défi: mais on ne l'y a jamais pû engager.

On attend de vous, Monſieur le

*E certo baſtarebbe a confondere gli averſarii, cioè Ianſeniani intorno alle nuove opinioni del Ianſenio l'opera d'Antonio Ricardo, ſtampata l'anno paſſato in Parigi, che ſera ſenza dubio coſti capitata, in cui chiaramẽte egli dimoſtra haver il Ianſenio & i ſuoi diffenſori ne gli opuſcoli da eſſi ſtampati rubbato di peſo le parole d'all'opere delli Hereſiarchi de noſtri tẽpi, i quali anch'eſſi per comprovare le loro per-*

Secretaire du Jansenisme, plus de sincerité, & une réponse capable de détromper la sacrée Inquisition, & tous ceux qui ont suivi son jugement.

*versi opinioni si vagliano dell' autorita di sant' Agostino, tirãdo al proprio senso malamente intese, le sentenze di questo gran santo. Di Roma li 28. Decembre 1647.*

---

## ARTICLE II.

### *Quelle conclusion on doit tirer de ce que les Iansenistes ont pris leur doctrine des heretiques.*

*Demande I.* QUAND l'Auteur de ces nouvelles opinions les auroit toutes prises dans les livres des heretiques, que s'ensuit-il de là ?

*Réponse* 1. Premierement, il s'ensuit que tous ces beaux éloges qu'on luy donne, sont injustes : que c'est à tort que ses disciples l'appellent le Restaurateur de la doctrine de saint Augustin dans ces derniers siecles : l'Hercule destiné de Dieu, pour combattre le Pelagianisme renaissant, & le monstre de la grace suffisante : l'Homme incomparable qui a remis au jour tant de belles veritez, qui estoient

*Apologie 1. de Iansenius, p. 10. 15. 91.*

inconnuës & comme ensevelies depuis douze cens ans : que c'est à Luther & à Calvin que tous ces titres d'honneur sont dûs : puisque ce sont eux qui ont combattu les premiers la grace suffisante, & l'ont combattuë des mesmes armes, dont on l'attaque aujourd'huy : que ce sont eux qui ont donné cours à toutes ces opinions qui font tant de bruit, & qui les ont appuyées des mesmes passages de saint Augustin, qu'on nous objecte : que ce sont eux qui ont fait toutes ces merveilles : que cet autre, auquel on les attribuë, n'a marché que sur leurs pas, & n'a parlé qu'aprés eux.

Il faut donc avoüer, si cette doctrine est veritable, & de saint Augustin, que toute la gloire de l'avoir rétablie est deuë à ces heresiarques : que ce n'est point sans sujet que Beze s'écrie, *Calvin n'a-t'il pas abbatu le Pelagianisme?* Qu'un des plus fideles disciples de Luther a raison de dire de luy, *qu'il a fait comme renaistre saint Augustin dans ces derniers siecles, & qu'il a rétabli & merveilleusement éclairci sa doctrine, qui depuis si long-temps*

*Beze en la vie de Calvin.*

*Melancth. dans sa Declam. sur saint Augustin.*

*estoit obscurcie.* Enfin il faut avoüer que les Jansenistes sont bien injustes, lors qu'ils prennent quasi mot pour mot cet éloge, que Melancthon donne à Luther, pour l'appliquer à leur maître, & dire si souvent : *Qu'il a fait descendre saint Augustin du Ciel, & qu'il a comme restabli dans ce siecle sa doctrine, & l'a éclaircie parfaitement, douze cens ans aprés cét excellent Pere, & en un temps, auquel elle estoit méprisée, & obscurcie.*

*Apologie 1. de Iansen. p. 10. 15.*

*Demande* 2. Ne tirez-vous point d'autre conclusion de ce que le chef de ce nouveau parti a pris toutes ses opinions dans les livres des Lutheriens, & des Calvinistes ?

*Réponse* 2. Je conclus encore, qu'elles doivent estre suspectes d'heresie. Car elles ne sont pas de celles, qui nous sont communes avec ces heretiques : puisqu'eux-mesmes avoüent qu'elles les distinguent des *Papistes*, & qu'elles sont directement opposées aux sentimens de l'Eglise Romaine, & aux decisions du Concile de Trente. Ce que les Docteurs Catholiques, qui ont écrit contre eux sur ces ma-

tieres, maintiennent avec nous. Ils appellent toûjours ces opinions, *les hereſies de Luther, & de Calvin*, & les combattent comme des erreurs condamnées par l'Egliſe, & qui renverſent les principes de noſtre Foy. Je rapporteray fidelement les paroles des uns & des autres, quand nous examinerons en particulier les principaux points de cette doctrine.

## REFLEXION

### *Sur la Réponſe des Ianſeniſtes.*

JE ne trouve rien dans noſtre Ariſtarque, qui touche cet article : & ainſi je ne doute point qu'il n'en demeure d'accord; & qu'il n'avoüe que ſi tous ces grands myſteres, que Janſenius vante comme inconnus à ces derniers ſiecles, ſe liſent dans les ouvrages de nos heretiques, de la maniere que je prétens, ces deux concluſions que j'en tire ne ſoient tres-aſſurées.

## ARTICLE III.

*Les Catholiques qui ont écrit contre Calvin & Luther, ont fait voir que la doctrine des Ianſeniſtes n'eſt point celle de ſaint Auguſtin.*

*Demande 1.* CEs opinions que les Papes foudroyent dans leurs Bulles ſont-elles de ſaint Auguſtin ? Je rencontre tant de perſonnes qui le ſouſtiennent, & qui proteſtent que pour les condamner, il faut n'avoir pas leu les livres de ce grand Saint.

*Réponſe* 1.° Je ſçay bien que les Janſeniſtes parlent de la ſorte, & qu'ils ont eu la hardieſſe d'écrire, *que cette Bulle* ( c'eſt celle d'Urbain VIII. ) *eſt propre pour ſcandalizer le monde, parce qu'elle condamne la doctrine de ſaint Auguſtin, comme les plus aveugles ſont contraints de l'avoüer.* Mais c'eſt un artifice qu'ils ont emprunté des heretiques. Calvin dit que les anathêmes du Concile de Trente tombent ſur S. Auguſtin, & proteſte que ceux qui

*Obſervations ſur la Bulle &c.*

*Calvin contre le Concile de Trente ſur la ſeſſ. 6.*

en ſont les auteurs, ne ſçavent pas la doctrine de ce grand Saint. Melancthon fait la meſme plainte de Meſſieurs de Sorbonne, & dit qu'ils condamnent S. Auguſtin, au lieu de Luther; puis il adjouſte, *que cela monſtre clairement que dans toute la Sorbonne il n'y avoit perſonne qui euſt leu ſaint Auguſtin.* Il les prie enſuite *d'ouvrir ſeulement ſaint Auguſtin, & qu'ils ne trouveront pas une page, qui ne les convainque.* Enfin il s'écrie: *Cela n'eſt-il pas eſtrange, que dans toute la Sorbonne il n'y ait eu perſonne, qui ait ſçû l'opinion de S. Auguſtin.*

*Melanct. dans l'Apologie de Luther.*

Voila comme parlent les Lutheriens & les Calviniſtes. Mais les Catholiques, qui les ont combattus, font voir clairement, que ſaint Auguſtin eſt bien éloigné de ces opinions, qu'on luy attribuë: & les Docteurs de l'Univerſité de Doüay ſçavoient ce que leurs prédéceſſeurs ont écrit ſur ce ſujet, contre Calvin, quand ils firent il y a deux ans cette proteſtation à l'Archiduc: *Nous proteſtons que nous avons toûjours ſouhaitté que cette doctrine de Ianſenius fuſt condamnée, & que jamais*

*Lettre de l'Univerſité de Doüay à*

*jamais elle n'a infecté personne de nostre Faculté de Theologie. Nous avons mesme arresté d'un consentement unanime de prier tres-humblement vostre Altesse, qu'elle continuë d'extirper serieusement cette doctrine de Iansenius*, QUI N'EST POINT CELLE DE S. AUGUSTIN.

*l'Archiduc du 27. Iuillet de l'an 1648.*

*Demande* 2. Ne faut-il pas avoüer, que c'est la doctrine de saint Augustin, puisque ceux qui la soûtiennent, font profession de suivre parfaitement ce grand Docteur, & se vantent de l'avoir lû beaucoup de fois?

*Réponse* 1. Luther faisoit aussi-bien qu'eux profession *de ne suivre que S. Augustin*. Melancthon asseure, *que l'opinion de Luther, touchant la grace & le libre arbitre, est toute de saint Augustin; & qu'il l'a entierement suivi*. Et pour le montrer, il dit: *que Luther avoit lû plusieurs fois toutes les œuvres de saint Augustin, & qu'il s'en souvenoit parfaitement*. Calvin parle encore plus avantageusement; *il se vante*, disent les Docteurs Catholiques, *d'avoir employé la plus grande partie de sa vie à lire exactement le seul saint Augustin, & à penetrer tous les secrets de*

*Luther liv. de l'arbitre esclave. Melanct. dans l'Apol. de Luther, & en la Preface du tome 2. de Luther. Horant. l. 1. chap. 5.*

*ſa doctrine.* Il dit, *qu'on peut connoiſtre par ſes ouvrages, avec quelle diligence il avoit lû ce ſaint Docteur, & combien il luy eſtoit familier.* Et proteſte, *qu'il ne dit rien de la grace & du libre arbitre, que ſaint Auguſtin n'ait dit en meſmes termes, & qu'il n'y a pas ſeulement une ſyllabe de difference entre ſon opinion, & celle de ce Saint.* Voilà comme parlent ces heretiques, qui pourtant ſont bien éloignez des veritables ſentimens de ce grand Docteur.

*Camer. l. 1. c. 5. Calv. § du lib. arb. p. 199. & au livre de la predeſtination.*

*Pennot. l. 9. chap. 11.*

*Demande* 3. Comment ſe peut-il faire que ces nouvelles opinions ne ſoient pas de ſaint Auguſtin, puis qu'on les appuye de ſi beaux paſſages de ce grand Saint?

*Réponſe* 3. Les plus formels de ces paſſages ont eſté employez par Calvin, pour combattre la doctrine de l'Egliſe, & c'eſt luy qui a inventé toutes les explications, qu'on leur donne aujourd'huy. Ce qui fait croire que ceux de la nouvelle opinion ont plus lû S. Auguſtin dans Calvin, que dans ſaint Auguſtin meſme : car autrement ils ne ſe ſeroient pas ſi bien accordez à prendre tous ces paſſages

sur un mesme sujet, & à leur donner les mesmes interpretations, qui sont pourtant si extraordinaires, que tant de personnes qui ont lû saint Augustin depuis six cens ans, ne les avoient point découvertes. Cela se peut voir clairement en ce qu'ils soûtiennent de la difference des deux graces: *qui n'est point*, disent les Docteurs Catholiques, *le sentiment de S. Augustin, mais un recueil & une suite de mensonges composez par Calvin.*

*Pennot. l. 9. ch. 13. Horât l. 1. c. 55. Mald. sur la 1. 2. de la division de la grace*

Et il ne faut pas s'étonner que dans les œuvres de cet incomparable Docteur, on trouve quelques paroles, qui estant mal entenduës, semblent favoriser les hérésies de Calvin, touchant la grace & le libre arbitre. Car comme le sçavant Facundus Hermianensis disoit fort bien il y a plus de mille ans: *Saint Augustin ne pouvoit pas mieux parler que les Prophetes, que les Apostres, & les Evangelistes, dont beaucoup d'hérétiques tirent des sentences mal entenduës, pour défendre leurs erreurs.* Calvin & ceux de son parti, qui nous objectent plusieurs passages de saint Augustin, pour combattre la grace suffisante, ou

*Facundus contre Mocian. p 562.*

pour montrer que nous pechons neceſſairement, & que la ſeule contrainte bleſſe la liberté, en rapportent encore davantage, & en apparence de plus difficiles, pour attaquer l'adorable ſacrement de l'Euchariſtie. Mais les Docteurs Catholiques ont fait voir clairement, qu'ils ſe trompent en l'un & en l'autre. Je puis meſme dire, qu'ils n'ont pas eu tant de peine à montrer évidemment, que ſaint Auguſtin ne nie point la grace ſuffiſante, ny l'indifference de la liberté, qu'ils en ont eu à faire voir qu'il ne favoriſe point l'erreur des Sacramentaires; car pour ceci il a fallu des tomes & des volumes tous entiers, comme eſt celuy de Monſieur le Cardinal du Perron, dans lequel il répond à cent paſſages de ſaint Auguſtin, que les Calviniſtes alléguent contre ce divin Sacrement: & pour les autres il n'a fallu que quelques chapitres de leurs ouvrages, comme eſt le 49. du 1. l. que le Docteur Horantius, qui eſtoit un des Theologiens du Concile de Trente, a écrit contre Calvin, dont voicy le titre: *Que ſaint Auguſtin aſſeure que nous n'avons pas ſeule-*

*ment cette liberté, qui exclut la contrainte, mais encore celle qui exclut la nécessité.* Et le 51. qu'il intitule : *Que saint Augustin n'a jamais enseigné qu'on peche nécessairement.*

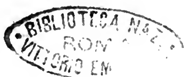
## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

LE défenseur des nouvelles opinions me fait icy une étrange querelle, lorsque tout en colere il s'écrie: *Mais que répondez-vous à l'Auteur du Secret, qui veut rendre odieux l'Evesque d'Ipre, & saint Augustin suspect d'heresie, ou d'erreur, sous ombre que les Lutheriens se vantent d'avoir marché sur les traces de saint Augustin ?* Et pour marquer l'endroit où je fais cet outrage à ce grand Saint, il cite à la marge *le chap. 1. art. 3.* Je prie le Lecteur de voir s'il y a un seul mot qui ait pû donner le moindre sujet à une si horrible calomnie. Je prétens seulement montrer que quand les opinions, qui sont aujourd'huy tant de bruit, n'étoient que celles de Luther & de Cal-

*Confer. 4. ch. 39 p. 265*





vin, les Docteurs Catholiques ont fait voir, qu'on les appuyoit tres-mal à propos de l'autorité de ſaint Auguſtin, & qu'ils leur ont dés ce temps-là arraché ce maſque, dont elles tâchent de ſurprendre les ignorans.

Il ſe plaint encore de ce que je ſoûtiens, que Janſenius a conſulté les Calviniſtes ſur l'interpretation, qu'il donne à ces beaux paſſages de ſaint Auguſtin, dont il nous combat: & pour me confondre, il fait ce puiſſant raiſonnement; *Quant aux autoritez que Monſieur l'Eveſque d'Ipre allegue de ſaint Auguſtin, ou elles ſe liſent dans les livres de ce Pere, ou elles ne s'y liſent pas: vous ne pouvez nier qu'elles ne s'y voyent telles que cet Eveſque les rapporte: Et s'il eſt ſi facile de les y puiſer, comme dans leur ſource, n'avez-vous point de honte d'abuſer, & de duper, comme vous faites, ce miſerable peuple, à qui vous aſſeurez que l'Eveſque d'Ipre ne les a pas lûs dans les ouvrages de ſaint Auguſtin meſme, mais qu'infailliblement il eſt allé foüiller dans les écrits de Luther & de Calvin, &c.* N'eſt-ce pas agir de mauvaiſe foy, que de déguiſer de la ſorte ma penſée, & de ſup-

primer la raiſon dont je l'appuye. Je n'ay point parlé des autoritez de ſaint Auguſtin toutes nuës, mais expliquées comme elles ſont dans le livre de Monſieur d'Ipre. Et les conſiderant de cette maniere, le Janſeniſte a tort de ſoûtenir, qu'il eſt *ſi facile de les puiſer dans S. Auguſtin comme dans leur ſource:* Puiſque ſon maiſtre aſſeure *que ce n'eſt point l'ouvrage d'un mois ou d'une année, ou d'une ſimple lecture de tous les livres de ce grand Saint;* mais *l'occupation de toute la vie d'un homme:* ce qu'il applique particulierement à ce fameux paſſage du livre de la correction & de la grace, qui eſt le nœud de toute ſa doctrine, ſoûtenant que *tous les nouveaux Theologiens* n'en ont pû comprendre le myſtere, quoy qu'ils l'ayent lû tant de fois, parce qu'ils n'ont point employé toute leur vie à mediter les ouvrages de ce grand Saint. C'eſt de là que j'ay tiré un raiſonnement tout contraire à celuy du Janſeniſte, & qui me ſemble aſſez fort. Car puis qu'il eſt ſi difficile de tirer des ouvrages de ſaint Auguſtin ces myſterieuſes explications; & qu'au contraire il eſt ſi aiſé de les pui-

*Ianſenius. l. proœm. c. 27.*

*Livre de la grace du premier hōme ch. 12.*

ser dans Calvin, qu'à la premiere lecture de ses livres on les voit clairement : n'est-il pas bien probable que c'est de celuy-cy qu'on les a prises ?

## ARTICLE IV.

*Ce que disent les Iansenistes, que les opinions contraires à celles qu'ils defendent, sont Pélagiennes, est une imposture, qu'ils ont prise des derniers heretiques, & que les Docteurs Catholiques ont fortement refutée.*

*Demande 1.* IE ne me trouve jamais avec les Jansenistes, que je ne les entende parler de nouveaux Pélagiens. ils font mesme des prieres publiques pour leur conversion : & quand on leur demande plus d'éclaircissement sur ce sujet, ils disent hautement, que les opinions de ceux qui les combattent sont Pélagiennes. Cela est-il vray ?

*Réponse* 1. Tout ce qu'ils en disent est copié des Lutheriens & des Calvinistes : ils ont seulement changé ces

noms, *le Concile de Trente, les Papistes, les Sorbonistes*, en celuy de *nouveaux Théologiens*. Les hérétiques protestent, que le *Concile de Trente ne condamne le Pelagianisme qu'en apparence*, & que *les Papistes sont effectivement Pélagiens, quoy qu'ils semblent le desavoüer*. N'est-ce pas ce que les Jansenistes disent des *nouveaux Théologiens?* Les heretiques pour décrier la doctrine Catholique, en font de grandes comparaisons avec celle des Pélagiens, & leur donnent pour titre : *Parallele de l'opinion des Papistes, avec celle des Pélagiens*. Les Jansenistes n'ont-ils pas fait le mesme, & n'ont-ils pas intitulé ce bel ouvrage: *Parallele de l'opinion de quelques Scholastiques, avec celle des Semipélagiens?* Les heretiques disent, *que les Sorbonistes, les Papistes, & les Peres du Concile de Trente sont Pélagiens, parce qu'ils soûtiennent que la grace nous est tellement presentée, qu'il est en nostre liberté d'y resister, comme il estoit en celle d'Adam*. Les Iansenistes ne prétendent-ils pas, que les nouveaux Scholastiques soient declarez Pélagiens pour les mesmes raisons?

*Chemnit. sur la sess. 6 du Concile de Trente. Synode de Dordrecht, p.718. Martyr tit. du libre arbitre.*

*Calvin l. 3 du lib. arb. Iansenius parallele de l'opiniõ, &c. Calvin Instit. l. 2. c. 3. n. 13. Zanch. l. 1. c. 6. the. 7. Synode de Dord. p. 728 730.*

*Iansenius l. 2. de la grace de I. C. c. 9. 12. Parallele ch. 2. Calvin Instit. l. 2. c. 2. & 3. Amess. to. 4. p. 65. Pareus l. 5. du libre arbitre p. 900 Iansenius parall. c. 3. l. 3. de la*

*grace de J. C. c. 3. 12 &c Synode de Dordrecht p. 154. Beze dans l'Apologie du Colloque de Monbell. Calvin l. 2. de son Instit. ch. 5. & sur la sess. 6. du Concile de Trente.*

Les hérétiques font tous leurs efforts pour décrier la grace suffisante, & disent : *que les Sorbonistes & les Papistes sont frénétiques, Pélagiens, pire que Pélagiens, parce qu'ils admettent une grace suffisante.* Les Iansenistes ne déchirent-ils pas les nouveaux Théologiens pour le mesme sujet, & avec des paroles aussi outrageuses ? Les hérétiques accusent de Pélagianisme cette decision du Concile de Trente. *Quoyque* JESUS-CHRIST *soit mort pour tous les hommes, tous les hommes pourtant ne reçoivent pas le bienfait de sa mort.* Les Jansenistes ne veulent-ils pas faire passer la mesme opinion pour Pélagienne ? Les heretiques, pour affoiblir les preuves, que les Catholiques tirent de la nature du peché, qui est telle qu'on le peut éviter : des commandemens de Dieu, qui ne nous obligent point, si nous ne pouvons les observer, & d'autres semblables, dont on combat les erreurs de Calvin, disent, *que ce sont les armes, que les Pélagiens ont employées pour attaquer saint Augustin.* Les Jansenistes ne se servent-ils pas du mesme artifice, pour décrier les mesmes argumens ?

Enfin toutes les opinions que les Janſeniſtes condamnent maintenant de Pélagianiſme, ſont celles meſmes, pour leſquelles Calvin, & ceux qui le ſuivent, ont appellé les Peres du Concile de Trente, les Docteurs de Sorbone, & tous les Catholiques, Pélagiens.

Il n'eſt donc pas neceſſaire de ſe mettre en peine de combattre cette impoſture. Les Docteurs Catholiques l'ont déja convaincuë de fauſſeté, quand ils ont défendu la doctrine de l'Egliſe contre les calomnies de Calvin. Je rapporteray leurs réponſes, quand nous traiterons en particulier de leurs principales maximes. Ce m'eſt aſſez de remarquer icy les paroles d'un des plus illuſtres défenſeurs de la Foy, qui nous peuvent ſervir d'une réponſe generale. *Le grand artifice des Proteſtans quand il s'agit de la grace & du libre arbitre, eſt d'accuſer les Catholiques de Pélagianiſme. Cette fineſſe eſt ſubtile, mais elle a peu de ſolidité, & beaucoup de malice.*

Stapleton tom. 2. p. 410.

## REFLEXION

*Sur la Réponse des Iansenistes.*

IE prétens faire voir dans cet article, que c'est aprés Calvin, & les autres hérétiques, que Jansenius asseure, qu'on ne peut, sans estre Pélagien, combattre sa doctrine : & que les Docteurs Catholiques, qui ont vaincu l'hérésie, ont détruit cette imposture. Sur quoy nostre Jansèniste avoüe, qu'il est vray que les heretiques ont fait les mesmes reproches à l'Eglise Catholique, mais il soûtient que c'estoit par une horrible calomnie, qui attribuoit à toute l'Eglise le sentiment de quelques Docteurs. C'est ce qu'il nous faudra examiner, quand nous parlerons de chacune de ces opinions en particulier.

*Conf. 1. c. 5.*



# CHAPITRE II.

## *Du Libre Arbitre.*

### ARTICLE I.

*Que l'opinion des Iansenistes touchant le libre arbitre, est celle des derniers hérétiques.*

*Demande I.* QUELLE est la principale, & la plus dangereuse de ces nouvelles opinions que les Jansenistes ont prises de Calvin, & des autres ennemis de l'Eglise ?

*Réponse* I. C'est celle du libre arbitre. Les hérétiques mesmes, qui en sont les veritables auteurs, avoüent que c'est la maxime fondamentale de leur doctrine : & les Catholiques qui les ont combattus, en demeurent d'accord. *La doctrine du libre arbitre*, dit le Cardinal Bellarmin, *tient le premier lieu entre les erreurs de nos hérétiques : Luther mesme en parle en ces termes, dans la défense de l'article 36. Dans les autres questions,*

Bellarmin dãs la Preface du libre arbitre.

*dit-il, on pourroit souffrir la legereté & la folie du Pape, & de ceux qui sont attachez à ses interests : Mais dans cet article du libre arbitre, qui est le principal, & qui fait comme l'abregé de toute nostre doctrine, il faut avoüer que la fureur qui transporte ces malheureux, est bien déplorable.* Cet hérétique dit encore le mesme sur la fin de son livre de *l'arbitre esclave,* & louë celuy qui l'avoit attaqué sur cette matiere, de ce qu'il a si bien reconnu *le point principal de sa doctrine.*

Mais il n'est pas besoin de ces preuves étrangeres, pour faire voir que la plus dangereuse des opinions, que les Jansenistes ont empruntées de l'hérésie du dernier siécle, est celle du libre arbitre; il ne faut que prendre garde à la maniere dont leur maistre la traite. Pour les autres questions il ne se met en peine que de l'autorité de saint Augustin, & de ses disciples : pour celle-cy, il tâche de la prouver par le consentement de tous les Saints Peres : dans beaucoup d'autres il avoüe que les Peres Grecs luy sont contraires, & les accuse d'estre en cela Semipela-

*Iansenius dans tout le livre 2. & 8 de la grace de I. C.*

*Tome 1. liv. 3. c. 20.*

*Tome 1. liv. 7. ch. 17.*

giens : dans celle-cy, il s'efforce de tirer ces Peres Semipelagiens de ſon coſté, & apporte beaucoup de paſſages de chacun en particulier. Quand il traite des autres, il ne parle preſque jamais des Théologiens ſcholaſtiques, que pour en dire du mal, & pour proteſter avec Luther & Calvin, que depuis cinq cens ans ils ont corrompu toute la doctrine de l'Egliſe : & quand il eſt queſtion de celle-cy, il s'efforce de l'appuyer de l'autorité de tous ces corrupteurs de la bonne doctrine : il les cite preſque tous en particulier, & leur donne à chacun un chapitre tout entier. Ces grands efforts qu'il fait, & ce ſoin ſi extraordinaire qu'il apporte pour établir cette opinion, en montrent aſſez les dangereuſes conſéquences.

*Livre 1. ch. 28. & 30. Luther dãs les Articles condamnez par la Sorbone. Calvin dãs l'Antid. du decret de Sorbone.*

*Demande* 2. Quel eſt le grand ſecret de ſa doctrine ſur ce ſujet ?

*Réponſe* 2. Il ſoûtient que le libre arbitre, & cette véritable liberté, qui eſt néceſſaire en cette vie pour le merite & pour le démerite, & qu'il faut accorder avec la grace efficace, n'eſt point oppoſée à la neceſſité volontaire,

*Ianſenius dans tout le liv. 6. de la grace de I. C. & principalement dans le c. 6.*

comme eſt celle qui ſe rencontre dans l'amour des bienheureux, mais ſeulement à cette néceſſité de contrainte, & de violence interieure, que la volonté ne peut ſouffrir, & qui feroit que ſes actes ne ſeroient point volontaires. Il prouve cette opinion par l'exemple de Dieu, qu'il dit eſtre libre de cette véritable liberté, dans les choſes qu'il veut neceſſairement, comme dans l'amour de ſoy-meſme; il la prouve encore par l'exemple des bienheureux, & prétend que leur amour qui eſt parfaitement néceſſaire eſt parfaitement libre de cette veritable liberté.

Chap. 8.

*Demande* 3. Que penſez-vous de cette opinion expliquée, & prouvée de la ſorte?

*Réponſe* 3. C'eſt celle de Vviclef, de Luther, de Calvin, & des autres hérétiques de ce temps. Ils la ſoûtiennent tous en meſmes termes, & la prouvent de la meſme maniere. Vviclef dit nettement que la ſeule *neceſſité de contrainte oſte la liberté*; & le prouve: *parce que Dieu ne laiſſe pas d'eſtre libre en ce qu'il fait néceſſairement*, comme

*Vald. l. 1. art. 1. c. 21. & 25.*

*comme en la production du ſaint Eſprit : & que les Anges ont une véritable liberté en ce qu'ils font avec une ſouveraine néceſſité.* Ne diriez-vous pas que c'eſt un Janſéniſte qui parle ?

Luther proteſte qu'il ne nie point cette liberté, qui n'eſt oppoſée qu'à la contrainte. Ses diſciples le diſent encore plus clairement ; car ils ſoûtiennent, comme l'explique le plus ſubtil de tous ; *que ce n'eſt pas la néceſſité, mais la contrainte qui bleſſe le libre arbitre* : & le prouve en ces termes, *Dieu n'a-t'il pas un libre arbitre en ce qu'il fait néceſſairement ? Les Anges & les bienheureux ne font-ils pas avec une pleine liberté, ce qu'ils font avec une grande neceſſité ?*

*Luther liv. de l'arbitre eſclave.*

*Zanchius l. 1. c. 6. th. 1. p. 84.*

Calvin & ceux qui le ſuivent, diſent le meſme : *Si la liberté* (ce ſont les paroles de cet héréſiarque) *n'eſt opposée qu'à la contrainte, j'avoüe qu'il y a un libre arbitre, je le ſoûtiens conſtamment, & tiens pour hérétique celuy qui le nie : ſi, dis-je, on appelle la volonté libre, parce qu'elle n'eſt point forcée, contrainte, & comme violentée.* Et ailleurs : *Quand je dis que nous péchons néceſſairement, ceux*

*Calvin l. 2. du lib. arb.*

*Livre 2. de ſon Inſtitut. ch. 3.*

*qui ne sçavent pas distinguer la nécessité d'avec la contrainte, ne le peuvent souffrir. Mais que répondront-ils, si je leur demande : Dieu n'aime-t'il pas nécessairement sa bonté, &c. Puis donc que la nécessité n'oste point à Dieu le libre arbitre, pourquoy pécherions-nous moins librement, parce que nous le faisons avec necessité?* Et du Moulin ramasse toute la pensée de son maistre en ce peu de mots : *La nécessité ne repugne point à la liberté; mais la contrainte : ainsi Dieu nécessairement bon, est souverainement libre.* Tous les Jansenistes ne sçauroient expliquer plus nettement leur doctrine qu'a fait cet hérétique.

*Du Moulin Bouclier de la foy. c. 9.*

Je ne veux pas m'arréter davantage à faire voir que cette opinion est celle de Calvin. Cela est si évident, que l'auteur mesme de ces nouveautez a esté contraint de l'avoüer. Il dit nettement, & le répete deux ou trois fois, *que Calvin tient aussi que la seule contrainte ruine le libre arbitre.* Je me serois contenté d'une confession si naïve & si publique, & n'aurois point rapporté les paroles des Calvinistes, si je n'eusse eu dessein de faire voir qu'il n'avoit

*Iansenius l. 8. de la grace de Iesus Christ ch. 21.*

pas ſeulement pris des hérétiques cette opinion, mais encore les plus fortes raiſons dont il l'appuye.

## REFLEXION

### *Sur la Réponſe des Ianſeniſtes.*

NOSTRE Cenſeur n'a garde de s'éloigner des ſentimens de ſon maiſtre: il avoüe comme luy que les Calviniſtes ſoûtiennent cette opinion touchant la nature du libre arbitre. Je ne ſçaurois pourtant que je ne me plaigne de ſon procédé: car il ne dit pas un mot dans tout ſon ouvrage des juſtes reproches que je fais à Janſenius, d'avoir emprunté des hérétiques les plus fortes raiſons, qu'il employe pour établir cette doctrine. N'ay-je pas fait voir que c'eſt aprés ces ennemis de l'Egliſe, qu'il tâche de prouver cette opinion par des argumens tirez de la liberté de Dieu, des Anges, des bienheureux, & des damnez? N'ay-je pas montré dans les articles qui ſuivent, que c'eſt à l'exemple des meſmes hérétiques, qu'il la veut appuyer *Conf.1. c.3.*

de l'autorité de S. Augustin, de saint Prosper, de S. Bernard, de S. Thomas, de S. Bonaventure, & de beaucoup d'autres Docteurs ? N'ay-je pas mesme fait voir, qu'un grand nombre de Catholiques de toutes les nations & de tous les ordres ont renversé les fondemens de cette doctrine, lors qu'elle n'estoit encore que l'opinion de Calvin & de ceux qui portent son nom ? Si nostre Jansenistе pense que cela n'est pas veritable, pourquoy ne dit-il pas un mot pour en montrer la fausseté ? s'il en demeure d'accord, que ne l'avoüe-t'il franchement ? & que ne nous fait-il raison de la hardiesse de son maistre, qui ose bien asseurer que cette opinion *est inoüie à ceux de ce siécle ?* Comment cela se peut-il dire d'une doctrine, que tous les disciples de Calvin soûtiennent, & que tant de Docteurs Catholiques ont entierement ruinée ?

* *Iansenius to.3.l.6.c.12* Recentioribus inaudita est.



## ARTICLE II.

*Les Calviniſtes & les Luthériens avoüent que cette opinion de la liberté eſt contraire aux ſentimens de l'Egliſe Romaine, & qu'elle les diſtingue des Catholiques.*

*Demande 1.* TOut ce que diſent les hérétiques n'eſt pas hérétique : ces ennemis de l'Egliſe s'accordent quelquefois avec elle, & tiennent beaucoup d'opinions, qu'elle approuve : celle dont il s'agit n'eſt-elle point de ce nombre ?

*Réponſe* 1. Eux-meſmes diſent que non : & avoüent que c'eſt en cecy particulierement qu'ils différent des Catholiques, dans les controverſes de la grace & du libre arbitre. Voicy comme en parle un des plus ſçavans Calviniſtes dans l'abregé qu'il a fait de la doctrine de ſon maiſtre : *L'état de la premiere controverſe qui eſt entre nous & les Papiſtes, eſt de ſçavoir, ſi cette liberté, qui exclut la contrainte, ſuffit pour établir le libre ar-* *Scharpius l. 2. ch. 2. & ch. 1.*

*bitre : les Papistes le nient, & nous le soûtenons.* Et en un autre endroit : *Nous differons des Papistes, en ce que nous disons, que la seule contrainte ruine le libre arbitre, & eux soûtiennent que la nécessité le fait aussi.* Et le fameux Piscator, l'un des plus opiniâtres Calvinistes de ce siécle, aprés avoir dit que selon l'opinion de Calvin, *la seule contrainte blesse le libre arbitre,* ajoûte : *Voyons maintenant si les Catholiques prétendus ont raison de dire, que la nécessité répugne aussi à la liberté.* Le Ministre Chamier en parle presque en mesmes termes, & il est si évident que c'est là le nœud de la controverse, qui est entre les Catholiques & les nouvelles hérésies touchant le libre arbitre, que Bucer proteste, *que si l'on veut avoüer que la seule contrainte répugne à la liberté, il n'y aura plus de guerre touchant le libre arbitre entre les Catholiques, & les Luthériens.* Ceux de la nouvelle opinion s'entendent donc parfaitement avec ces hérétiques, puis qu'ils leur accordent tout ce qu'ils demandoient.

*Piscator en ses Theses imprimées en 1596.*

*Chamier to.3. l. c. 2.*

*Bucer l. de la Concorde.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

LE Protecteur des nouvelles opinions n'a autre chose à dire sur cet article, sinon que les hérétiques se trompent, quand ils assurent que cette doctrine les sépare de l'Eglise Romaine. Et moy je n'ay autre chose à luy répondre, sinon qu'il devroit aller dans tous les Presches des Calvinistes pour leur annoncer cette grande vérité, & leur dire : que c'est à tort qu'ils s'imaginent choquer les décisions de l'EgliseRomaine, quand ils assurent que la seule contrainte blesse la liberté, qui est nécessaire pour le mérite, & pour le démérite : qu'il est bien vray que tous leurs maistres l'ont cru, & que tous les Catholiques qui ont parlé depuis cent ans de cette opinion de Calvin, en sont demeurez d'accord, sans qu'il y en ait un seul, qui ait dit le contraire : mais que les uns & les autres se sont visiblement trompez : & qu'en effet Calvin & tous ses disciples

dans cette importante queſtion ont ſoûtenu la doctrine de l'Egliſe Romaine : & que tous ceux qui ont écrit contre luy, l'ont combattuë, & ſont en cela de véritables hérétiques.

---

## ARTICLE III.

*Les Docteurs Catholiques, qui ont écrit contre les Calviniſtes & les Lutheriens, diſent que la meſme opinion eſt hérétique.*

*Demande.* LEs Catholiques avoüent-ils auſſi que c'eſt là le point de la controverſe, & que c'eſt en cela que ces hérétiques ſont contraires aux ſentimens de l'Egliſe Romaine ?

*Réponſe.* Tous le diſent d'un commun conſentement, & parmi tant d'auteurs Catholiques qui parlent de cette opinion des Calviniſtes, il n'y en a pas un ſeul, qui ne la condamne d'héréſie. Monſieur Yſambert, qui eſt un des plus illuſtres Docteurs de la Sorbonne, en parle en ces termes : *La ſeule diſpute qui eſt entre nous & les*

*Monſieur Yſambert diſp. 1. du libre arbit. ar. 2.*

*hérétiques regarde ces deux sortes de liberté, dont l'une exclut la contrainte, & l'autre la nécessité. Car les hérétiques voyans que l'Ecriture sainte & les Péres parlent du libre arbitre, l'admettent aussi, pour ne sembler pas leur estre contraires; mais ils veulent que le libre arbitre soit seulement libre de cette liberté, qui est opposée à la contrainte. C'est ce que soûtient Bucer dans le Livre de la Concorde, &c. & Calvin, &c. contre lesquels j'avance cette proposition : Il est necessaire pour établir le libre arbitre, que la liberté qui est opposée à la nécessité, s'y rencontre, & cette autre liberté qui n'exclut que la contrainte ne suffit pas. Cette proposition est de la Foy.* Et en un autre lieu : *Le libre arbitre,* dit-il, *n'exclut pas seulement la contrainte, mais aussi la nécessité : parce que Calvin, & tous les autres hérétiques de ce siécle, que l'Eglise a condamnez pour avoir nié le libre arbitre, ne nioient point cette liberté qui exclut la contrainte, mais seulement celle qui exclut la nécessité, & néanmoins ils sont condamnez comme hérétiques.* Peut-on parler plus clairement? *Traité de l'Incarnation disp. 1. de la lib. de N. Seign. art. 2.*
Monsieur du Val, qui est encore une des plus belles lumieres de la Sorbone, *Monsieur du Val*

*Traité des actions humain. qu. 3. art. 1.* traite cette opinion avec la mesme rigueur : *Calvin*, dit-il, *admet en apparence le libre arbitre, mais en effet il le détruit ; car il soûtient que la liberté n'exclut point la nécessité, mais seulement la contrainte.*

Les Docteurs de Louvain & de Doüay ne sont pas plus favorables à cette opinion. *Malderus disp. 56. & 57. sur la 1. p.* Malderus Evesque d'Anvers, dit *que l'erreur des hérétiques de ce temps est qu'ils soûtiennent, que la seule contrainte oste la liberté, & qu'il ne faut pas plus pour faire une action libre, que pour la faire volontaire.* *Vuigers sur la 1.2. qu. 6. art. 2.* Le Docteur Vvigers, que quelques Jansenistes loüent extraordinairement, aprés avoir dit : *que Calvin, Luther, & les autres hérétiques de ce temps, soûtiennent que la liberté qui nous reste, n'exclut point la nécessité, mais seulement la contrainte :* ajoûte, *que cette opinion est contre la Foy.* Et le Docteur Estius, que ceux de la nouvelle *Estius sur le 2. des sentences dist. 24. §. 2. Cunerus c. 5. Tapperus art. 7.* opinion ne nomment presque jamais sans luy donner quelque bel éloge, dit : *que l'hérésie de Calvin, de Bucer, & d'autres touchant la liberté, est qu'ils veulent que la seule contrainte, & non point la nécessité, ruine le libre arbitre.* Ce qu'il

dit eſtre contraire aux ſentimens de l'Egliſe Romaine, & aux décrets du Concile de Trente.

*Puteanus 1. 2. q. 10. dub. 2. Scribon. l. 2. diſ. 19. q. 2. Bellarmin l. 3. c. 4. Peſantius. 1. 2. q. 6. art. 3*

Les autres Docteurs Catholiques, de quelque païs & de quelque condition qu'ils ſoient, c'eſt à dire, les François, les Italiens, les Allemans, les Eſpagnols, les Flamans, & ceux qui ne ſont pas Religieux, auſſi-bien que ceux qui le ſont, condamnent de la meſme maniere cette opinion des Calviniſtes; & le ſçavant Pennottus exprime tres-bien leur ſentiment, quand il écrit: *Que dans ce dernier ſiécle il ne s'eſt trouvé pas un Docteur Catholique, qui ait tenu, que la véritable liberté n'eſt opposée qu'à la contrainte:* parce que *c'eſt l'opinion des Calviniſtes, qui eſt évidemment contre la Foy, & contre la doctrine de l'Egliſe.* Ceux-là meſme qui défendent avec plus de chaleur la prédétermination phyſique, diſent: *Que c'eſt une erreur contraire à la Foy & aux Conciles, de ſoûtenir que la liberté de noſtre volonté, qui eſt capable de mérite & de récompenſe, n'eſt point opposée à la néceſſité, mais à la ſeule contrainte.* Et que *c'eſt en cela que conſiſte l'héréſie des Calviniſtes.* Voilà comme tous les Do-

*Pennot. l. 1. chap. 17.*

*Cabrera ſur la 3. partie q. 18. art. 5. Alvarez l. 1 de Aux. diſp. 3.*

ćteurs Catholiques, ſans en excepter un ſeul, rejettent cette doctrine de Calvin, comme hérétique, & comme contraire aux ſentimens de l'Egliſe; & neanmoins les Janſeniſtes l'approuvent, & la ſoûtiennent avec ardeur.

## REFLEXION

*Sur la Réponſe des Ianſeniſtes.*

LE zele du Janſeniſme s'empare icy de noſtre Adverſaire, & le tranſporte tellement, qu'il s'écrie tout hors de ſoy: *Tricherie, illuſion, impoſture, ſupercherie, charlatanerie, falſification, fourberie, ſophiſterie, effronterie, impudence, hypocriſie, inſolence, perfidie.* Toutes ces injures veulent dire qu'il ne peut répondre; vous l'allez voir. Il ne peut ſouffrir que je mette Monſieur Yſambert à la teſte de ceux qui condamnent d'héréſie l'opinion de Monſieur d'Ipre: & pour montrer que ce que j'en dis, n'eſt qu'une *illuſion & une tricherie continuelle,* (Confer. 2. c. 44.) il employe un chapitre tout entier à faire voir que ce ſçavant Docteur rejette la ſentence de Molina. Mais je

vous prie, qu'est-ce que cela fait à nostre sujet? Quand Monsieur Ysambert auroit dit plus de mal de Molina que les Jansenistes mesmes, cela n'empesche pas qu'il n'ait fait une dispute entiere pour convaincre d'hérésie l'opinion que Jansenius a depuis embrassée: & qu'il n'en ait renversé tous les fondemens, qu'il ramasse sous ce beau titre: *Solvuntur fundamenta hæreticorum.* C'est là qu'il fait voir que tous ces argumens dont les Jansenistes font tant d'état, & qu'ils tirent de l'autorité de S. Augustin, de S. Prosper, de saint Bernard, du Maistre des Sentences, de saint Thomas, & de S. Bonaventure, sont les argumens des hérétiques, & qu'ils ne peuvent ébranler cette vérité, qu'il appelle un article de Foy: *Il est nécessaire pour établir le libre arbitre, que la liberté qui est opposée à la nécessité, s'y rencontre, & cette autre liberté, qui n'exclut que la contrainte, ne suffit pas.* Nostre adversaire ne se met point en peine de tout cela: il s'imagine qu'en disant seulement que Monsieur Ysambert a combattu Molina, il effacera des écrits de ce grand homme, cette dispute

*Monsieur Ysambert disput. 1. du lib. arb.*

*Ysambertus disput. 1. de lib. arb. a. 2*
Sit ista propositio: Ad liberum arbitrium requiritur libertas à necessitate, & ad illud libertas à coactione est insufficiens. Propositio est de fide.

toute entiere, où il prouve par des raisons invincibles, que l'opinion de Jansenius est hérétique.

Il s'échauffe encore davantage quand il est question d'Alvarez, de Cabrera, & des autres défenseurs de la prédétermination physique : car sans s'arréter à leurs paroles que j'allégue, il s'écrie tout en colere : *Alvarez le grand panegyriste de S. Augustin, le rigoureux flageuateur de Fauste, le fidéle témoin & spectateur des congregations Romaines sur les aydes de la grace, & l'adversaire puissant de Molina*. D'où il conclut ensuite : *N'est-ce pas une imposture, & une supercherie tout à fait insupportable, que de persuader au peuple qu'ils abusent, qu'absolument parlant Alvarez & ses semblables nous combattent?* Et en un autre endroit : *Quels Thomistes m'avez-vous alléguez en cette rencontre? Estius, Cabrera & Alvarez, qui ont tous trois accusé de Pélagianisme la nouveauté profane de Molina.* N'admirez-vous pas les artifices & les déguisemens de ce Janseniste ? il s'imagine que le seul nom *d'ennemi de Molina* est un charme capable de vous enchanter, & de vous ébloüir tellement

Confer. 1. c. 28. pag. 126.

Confer. 2. c. 43. p. 180.

la veuë, que vous ne puiſſiez plus li-re les témoignages formels de ces Docteurs, qui condamnent d'héréſie l'opinion de ſon maiſtre. Hé bien, dé-fenſeur du Janſeniſme, je vous avoüe qu'Eſtius, Cabrera, Alvarez : j'y ajoû-te encore Navarette, Cumel, Ledeſ-ma, & beaucoup d'autres, ont accuſé de Pélagianiſme la doctrine de Moli-na : mais nonobſtant tout cela ils ont auſſi dit en termes formels, que l'opi-nion que vous ſoûtenez eſt hérétique & condamnée de l'Egliſe. Et ainſi com-me je ſerois tout à fait déraiſonnable, ſi je ſoûtenois que ces docteurs n'ont point accuſé l'opinion de Molina d'être Pélagienne, parce qu'ils aſſurent que la voſtre eſt l'héréſie de Calvin : auſſi l'eſtes-vous entiérement, quand vous prétendez qu'ils n'ont point flêtri vôtre doctrine d'une marque d'héréſie, parce qu'ils ont attaqué celle de Molina cõme une erreur de Pélagius. Ils ont fait l'un & l'autre: avec cette differẽce pour-tant, que quand ils ont appellé l'opinion de Molina Pélagienne, on a veu des do-cteurs Catholiques de tous les ordres, qui ont pris ſa protection, & ont ſoû-

tenu qu'elle eſtoit innocente, & enſuite des Papes qui ont permis qu'on l'enſeignaſt dans les écoles; mais quand ils ont aſſuré que la voſtre eſtoit hérétique, il ne s'eſt pas trouvé un ſeul Docteur Catholique, qui y ait formé la moindre oppoſition, & le Saint Siege a enfin confirmé & comme conſacré leurs jugemens par ſes anathemes.

Nous n'avons juſques icy que les premieres ſaillies de noſtre Janſeniſte : il s'emporte bien autrement, quand il s'agit du Docteur Eſtius en particulier. C'eſt pour lors qu'il employe contre moy les termes les plus outrageux, & qu'il ſoûtient hardiment, que cet auteur ne condamne point d'héréſie l'opinion de Monſieur d'Ipre. Il dit que c'eſt par un eſprit de *ſophiſterie & de charlatanerie*, que j'allégue Eſtius comme un patron de la doctrine de Molina : parce qu'il l'a attaquée avec *un bataillon formé d'un grand nombre de preuves, &c.* Mais c'eſt luy qui prétend nous éblouïr par ſes preſtiges, & nous faire croire qu'il s'agit de Molina, quand il n'eſt queſtion que de Monſieur d'Ipre. J'ay toûjours avoüé, Monſieur,

sieur, qu'Estius s'est entiérement déclaré contre Molina : & tout ce que vous dites pour le montrer, bien loin d'affoiblir la preuve que je tire de son autorité contre vostre doctrine, la fortifie davantage. Car aprés que vous aurez dit cent fois, & que vous aurez prouvé par *quarante raisons*, qu'Estius estoit *le plus rude ennemi de Molina*, on en tire cette conclusion : il faut bien que l'opinion de Jansenius soit évidemment fausse & contraire à la foy ; puisque ce grand ennemi de Molina conspire avec luy pour la condamnation d'*hérésie* & de *Calvinisme*.

Car pour montrer contre Calvin, que c'est une hérésie de soûtenir que la seule contrainte blesse le libre arbitre, il allégue premierement beaucoup de raisons, dont voicy l'une des principales : † *Si la liberté du franc arbitre n'excluoit pas la nécessité, l'homme ne pécheroit point par le franc arbitre.* Il rapporte en second lieu plusieurs témoignages de l'Ecriture sainte, & entre autres celuy de l'Ecclesiastique ch. 15. & conclut ensuite. * *Tous ces passages montrent clairement que la nature du libre arbitre con-*

† *Estius in 2. dist.* 24 § 1. Si libertas arbitrii non excluderet necessitatem ; non posset homo peccare per liberum arbitrium.

* Hæc com-

*sişte en ce qu'il peut agir & ne pas agir, sans estre porté par aucune nécessité à l'une ou à l'autre de ces deux parties.* En troisiéme lieu il allégue beaucoup d'autoritez des SS. Peres, & particuliérement de S. Augustin, pour montrer † *que la nécessité est contraire à la liberté du franc arbitre, & qu'elle ne peut compatir avec elle.* En quatriéme lieu il fait voir, que la mesme opinion est contraire au Concile de Trente, & aux Bulles des Papes. Aprés qu'il l'a convaincuë d'hérésie par des preuves si solides, il en ruïne toutes les défenses. N'est-il pas vray que les plus fortes raisons de Monsieur d'Ipre sont tirées de la liberté de Dieu, & des bienheureux, & de ces fameuses autoritez de saint Augustin, livre 5. de la Cité chap. 10. l. 22. ch. dernier: de l'Enchiridion chap. 105. du livre de la nature & de la grace ch. 46. de saint Prosper contre Cassien chap. 19. de S. Bernard serm. 81. sur les Cantiques, du Me des Sentences livre 2. dist. 25. de saint Thomas q. 3. de la puissance art. 7. & de saint Bonaventure dist. 25. Ce sont les armes dont Jansenius nous combat: & néan-

nia clare significant in eo sitam esse rationem liberi arbitrii, quòd agere possit & non agere, nulla necessitate in alteram partem inclinatum.

† Libertati arbitrii cõtrariari necessitatem, & hanc cum illa consistere non posse.

moins Eſtius les a toutes briſées & miſes en pieces, lors qu'elles n'eſtoient encore que celles de l'héréſie qui s'en ſervoit pour le meſme deſſein, & de la meſme maniere. Voilà l'abregé de cette grande diſpute que j'avois citée, dans laquelle Eſtius attaque & déſarme Monſieur d'Ipre en la perſonne de Calvin & de ſes diſciples. Je prie le Lecteur de la lire toute entiere, il ſera bien-toſt convaincu de la mauvaiſe foy de noſtre adverſaire.

Pour joindre la calomnie à l'infidélité, il m'accuſe d'avoir commis une *falſification inſigne*, quand j'ay avancé qu'Eſtius condamne d'héréſie cette opinion de Calvin & de Bucer: *La ſeule contrainte, & non pas la néceſſité, ruine le libre arbitre.* Parce que, dit-il, dans Eſtius il y a *la néceſſité naturelle.* Mais n'a-t'il point de honte d'une ſi injuſte accuſation? il ſçait bien que je ne faiſois qu'un extrait de cette diſpute d'Eſtius, & que la briéveté que je m'eſtois propoſée ne me permettant pas d'inſerer icy tout ſon diſcours, qu'Antonius Ricardus a fidélement rapporté; ce m'eſtoit aſſez d'exprimer

ſa penſée, comme j'ay fait. 1. parce qu'il dit ſouvent la *néceſſité* ſans ajoûter *naturelle*, bleſſe le libre arbitre : comme on le peut voir dans les paſſages que je viens de citer, & dont j'ay mis le Latin en marge. 2. parce que lors qu'il ajoûte *naturelle*, il s'explique clairement, & montre bien qu'il parle de celle que Monſieur d'Ipre appelle ſimplement *néceſſité*. Ecoutez ſes paroles : *La liberté du libre arbitre n'eſt pas ſeulement opposée à la néceſſité de contrainte, qui eſt entierement ennemie de la volonté : mais auſſi à la neceſſité naturelle, qui fait que la volonté, quoy qu'elle agiſſe volontairement, agit néanmoins de telle ſorte, quelle ne peut pas ne point agir.* Et au meſme endroit il apporte pour exemple de cette neceſſité naturelle, qui détruit le libre arbitre, celle qui pouſſe *les creatures intellectuelles à aimer la beatitude de leur plein gré & volontairement.* Vous voyez, Monſieur, qu'Eſtius appelle *néceſſité naturelle*, celle que vous nommez *neceſſité ſimple, & volontaire :* & néanmoins il dit que c'eſt l'erreur *des hérétiques de ce temps* d'aſſurer, comme fait Monſieur d'Ipre, que

Ibidem diſt. 7. §. 7. Libertas arbitrii non ſolum opponitur neceſſitati coactionis, quæ omnino à voluntate eſt aliena : verùm etiam neceſſitati naturali, qua voluntas, etſi ſponte agat, ſic tamen agit, ut non poſſit non agere.

ce n'eſt point cette néceſſité, mais la ſeule contrainte qui ruine le libre arbitre; & que l'Egliſe a décidé le contraire contre *les anciens & nouveaux hérétiques.* Enfin je conclus de tout ce diſcours, qu'il eſt évident qu'Eſtius condamne d'héréſie voſtre doctrine, & que c'eſt *par une hardieſſe étrange* que vous avez ſoûtenu le contraire.

Si noſtre Cenſeur a paru ſi infidele dans ce grand effort qu'il a fait pour m'enlever Monſieur Yſambert, Eſtius, Alvarez, & Cabrera: quelle réponſe devons-nous attendre de luy touchant les autres Docteurs que j'ay alléguez dans ce chapitre, comme autant de témoins irreprochables, qui dépoſent contre l'opinion de Monſieur d'Ipre? J'en ay nommé de tres-célébres, & & de diverſes nations: de France, Monſieur du Val, & Monſieur de Gamache ſi renommez dans la Sorbone, Puteanus ſi fameux dans l'Univerſité de Toloſe, & Scribonius dont Monſieur le Cardinal du Perron faiſoit tant d'état, qu'il le ſouhaitoit pour ſecond, lors qu'il devoit combattre les héréti-

*Twiſſius l. 1. c. 25. p. 161.* ques : de Flandre, Malderus Eveſque d'Anvers, Cunerus Eveſque de Lievarden, & ces ſçavans Docteurs de Louvain, Tapperus & Vvigers : d'Italie, le Cardinal Bellarmin dont on connoit aſſez le mérite, Pennottus, que je ne ſçaurois mieux loüer, que par la haine que luy portent les Calviniſtes, & Peſantius qui a eſté dans une tres-haute réputation à Rome, & qui avoit acquis une particuliére connoiſſance des héréſies de Luther & de Calvin, viſitant par l'ordre de Clement VIII. toutes les nations qui en ſont le plus infectées. Que répond noſtre Janſeniſte à cette foule de Docteurs, qui combattent ſon héréſie comme une opinion de Calvin ? Il ne dit autre choſe, ſinon que la plûpart ne ſont pas favorables à Molina. Mais je veux qu'il n'y en ait pas un ſeul qui ne ſoit ſon ennemi : qu'eſt-ce que cela fait à noſtre ſujet ? ſinon pour faire connoiſtre à tout le monde, qu'il ne s'agit pas icy de l'affaire de Molina, puiſque tous ceux qui ſe ſont déclarez contre luy, attaquent l'opinion de Janſenius comme une des plus aſſurées & des plus déteſtables héréſies de Calvin.

*Peſantius in epiſt. dedicat.* Galliam, Germaniam, Belgium, Poloniam Vicarius Apoſtolicus Clementis VIII juſſu luſtravi.

*Conf. 2. c. 43*

*Conf. 1. c. 25.*

Pour donner plus de poids aux dépoſitions de tant de ſçavans hommes, & pour ne me point arreſter à en entendre beaucoup d'autres, qui diſent le meſme, j'ay fait dés l'entrée de cet article une remarque bien conſiderable. J'ay dit que parmy tant d'auteurs Catholiques qui parlent de cette opinion des Calviniſtes, il n'y en a pas un ſeul qui ne la condamne d'héréſie. Nôtre adverſaire devoit employer la meilleure partie de ſa Réponſe à combattre une obſervation ſi importante, & à faire voir ( comme il ſemble le promettre dans le titre, & dans la préface de ſon Ouvrage) que ſi *quelques Controverſiſtes particuliers* par *ignorance* & *inconſideration* ont attaqué la doctrine de Monſieur d'Ipre comme une héréſie de Calvin, *ils ont eſté choquez & contredits puiſſamment par d'autres plus doctes & mieux ſenſez.* Il devoit rapporter les témoignages de quelques Théologiens *plus doctes & mieux ſenſez* que Bellarmin, Tapperus, Alvarez, Eſtius, Yſambert, Malderus, Cunerus, Cabrera, & tous les autres que je viens de nommer, & faire voir qu'ils ont aſſeuré

que Calvin est Catholique en ce que ceux-cy condamnent d'héréſie. Il devoit pour le moins en alléguer un ſeul, qui déſavoüât nettement tous ceux que j'ay déja citez, & qui dît en termes formels : *Calvin n'eſt pas hérétique, en ce qu'il ſoûtient que la liberté néceſſaire pour le mérite & pour le démérite, n'eſt point opposée à la néceſſité ; mais ſeulement à la contrainte.* C'eſt ce qu'il devoit faire : mais qu'il ne fera jamais, parce qu'il ne le peut.

---

## ARTICLE IV.

*Les raiſons qu'apportent les Docteurs Catholiques, pour montrer que cette opinion de Calvin, touchant la liberté, eſt hérétique.*

*Demande I.* SUR QUOY ſe fondent les Docteurs de l'Egliſe Romaine, quand ils appellent cette opinion hérétique ?

*Réponſe* 1. Premiérement, ſur beaucoup de paſſages de l'Ecriture ſainte, dont le principal eſt celuy de l'Eccle-

ſiaſtique, chap. 15. Ils s'en ſervent preſque tous, & particuliérement le Doᵭeur Eſtius, le Cardinal Bellarmin, & le ſçavant Péſantius. Voicy comme ce dernier parle: *Je dis que le libre arbitre n'exclut pas ſeulement la contrainte, mais auſſi la néceſſité. Cela eſt de la Foy, premiérement, parce que l'Ecriture dit en l'Eccleſiaſtique, chap. 15. Dieu a fait l'homme, & l'a laiſſé à ſa liberté, il a mis devant luy l'eau & le feu, &c.*

*Eſtius ſur le 2. des Sentences diſt. 24. §. 7. 1. Bellarmin liv. 3. de la grace & du libre arbitre. c. 4. Peſantius ſur la 1. 2. q. 6. a. 3. diſp. 4.*

*Demande* 2. Les Janſéniſtes pour ſe défaire de ce paſſage, diſent qu'il ne ſe doit entendre que du premier homme, qu'ils avoüent n'avoir pas ſeulement eſté exempt de contrainte, mais auſſi de néceſſité: que jugez-vous de leur réponſe?

*Vincent Lenis liv. 2. c. 6. §. 2.*

*Réponſe* 2. Je ne ſçaurois concevoir comme ils ont la hardieſſe de ne rien dire, que ce qu'ils ont pris des hérétiques. Tous les Calviniſtes ſe ſervent de cette défaite, comme tous les Catholiques du paſſage que je viens d'alléguer. Vous le verrez aſſez par ce qu'en dit l'un des plus célebres diſciples de Calvin, c'eſt le Miniſtre Chamier, qui n'eſt que trop connu en

*Chamier to. 3. l. 3. c. 14.*

France. *Il ne reste plus*, dit-il, *que le texte de l'Ecclésiastique, chap. 15. dont les paroles semblent si claires & si invincibles aux Papistes, qu'il ne s'en trouve pas un, qui ne les ait dans la bouche, quand il s'agit de cette question. Mais Calvin répond que l'Ecriture ne parle en cet endroit, que de l'état du premier homme avant son péché.* Voilà d'où les Jansénistes ont pris cette ingénieuse réponse.

*Chlitou sur le Concile de Sens. Vega l. 2. c. 13. Horantius l. 1. c. 44. Bellarmin l. 5. de la grace. c. 22. Ysambert disp. 7. du libre arbitre art. 6. Gamache sur la 1. 2. q. 13. c. 5.*

Mais il y a long-temps que les Docteurs Catholiques l'ont combattuë, & ont fait voir qu'elle est extravagante. Monsieur Chlitou, les Docteurs Vega, & Horantius, qui estoient des Théologiens du Concile de Trente; le Cardinal Bellarmin, Monsieur Ysambert, & Monsieur de Gamache la refutent nettement. Voicy les paroles du dernier : *Les hérétiques disent que ce passage de l'Ecclésiastique s'entend du premier homme, mais on ne peut nier qu'il ne parle aussi de l'homme dans cet état de la nature corrompuë : car c'est la réponse qu'il fait à ceux qui disoient de son temps : C'est Dieu qui ne me donne pas le moyen de bien faire, &c.* Monsieur Ysambert ajoûte pour fortifier cette réponse, que saint

Auguſtin prouve par ce paſſage, que dans l'état où nous ſommes, nous avons un libre arbitre, & qu'aprés l'avoir cité tout entier, il s'écrie : *Voilà noſtre libre arbitre parfaitement bien exprimé.* C'eſt donc une extravagance à Calvin, de ſoûtenir que ces paroles du Sage ne ſe doivent entendre que du premier homme.

*S. Auguſt. liv. de la grace & du libre arbitre c. 2.*

*Demande* 3. Les Janſéniſtes ajoûtent, que ce paſſage de l'Ecriture ſainte, & autres ſemblables ne parlent point de la liberté en général, comme elle ſe rencontre dans Dieu, dans les Anges & dans les hommes ; *mais de la liberté des hommes voyageurs, qui n'eſt pas ſeulement exempte de contrainte, mais auſſi de cette néceſſité volontaire, qui eſt immuable : c'eſt à dire qu'elle eſt indifférente à agir, ou à ne pas agir.* Cette réponſe eſt-elle plus raiſonnable que la premiére ?

*Ianſenius to. 3. l. 6. c. 4 Apol. 2. de Ianſenius l. 3. c. 3.*

*Réponſe* 3. C'eſt la ſeconde défaite du Miniſtre Chamier. *Secondement,* dit-il, *je nie que le Sage parle en ce lieu du libre arbitre en général : il eſt ſeulement queſtion de la liberté de l'homme voyageur; mais il faut avoir bien d'autres ſentimens*

*du libre arbitre de Dieu, des Anges & des démons, lequel consiste dans l'immutabilité.* Cette réponse des Calvinistes, & de ceux qui les suivent, n'est qu'un déguisement honteux du sujet de nôtre dispute. Car pour ne point parler de la liberté de Dieu, & des Anges, dont nous traiterons cy-aprés, quand ils avoüent que la liberté des hommes voyageurs est exempte de nécessité, ils ne parlent que de la nécessité, qui est immuable; & quand ils disent que nostre volonté est *indifférente à agir, ou à ne pas agir*, ils ne prennent *l'indifférence* que pour une *mutabilité*, qui consiste à faire tantost le bien, tantost le mal, quoy qu'on fasse l'un & l'autre avec une souveraine nécessité. Mais les Docteurs de l'Eglise Romaine prétendent, & ceux que j'ay nommez le prouvent bien, que ce passage de l'Ecclésiastique montre clairement, que nous avons encore dans cet état de la nature languissante, cette indifférence d'agir ou de ne pas agir, qu'Adam receut en sa naissance, & qui n'exclut pas seulement la nécessité volontaire, qui est immuable, mais encore celle qui ne

dure que quelque temps, & que Calvin veut introduire.

*Demande* 4. Sur quoy encore se fondent les Docteurs Catholiques, quand ils disent que cette opinion des Calvinistes touchant la liberté, est hérétique ;

*Réponse* 4. Sur l'autorité de tous les Conciles, qui ont condamné d'hérésie ceux qui nient le libre arbitre. Voicy le raisonnement de ces Docteurs, qui me semble invincible : *Tous les herétiques*, dit Monsieur Ysambert, *qui ont jamais esté condamnez par l'Eglise pour avoir nié le libre arbitre, ne nioient point cette liberté, qui exclut la contrainte, mais seulement celle qui exclut la nécessité : & néanmoins ils ont esté condamnez comme hérétiques.* Cunerus Evesque de Lievarden l'exprime de la sorte : *Iamais il n'y a eu de dispute en l'Eglise touchant cette liberté, qui n'est éteinte que par la violence.* Car comme ajoûte Ruardus Tapperus, *jamais les Manichéens ny Laurent Valle, ny aucuns hérétiques n'ont nié cette liberté, qui n'est blessée que par la contrainte. Il faut donc dire*, conclut le Docteur Estius, *que la véritable liberté,*

*Monsieur Ysambert Traité de l'Incarnation disp. 1. de la liberté de N. Seigneur art. 2*

*Cunerus l. du libre arbitre. c. 5.*

*Tapperus article 2.*

Estius sur le 2. des Sentences dist. 7. §. 7.

*que l'Eglise a toûjours défenduë contre les anciens & les nouveaux hérétiques, est celle qui exclut la nécessité naturelle.* Ce raisonnement est puissant, & montre clairement, que l'opinion de Calvin & des Jansenistes a esté condamnée par tous les Conciles, qui ont défini, que l'homme en l'état de la nature corrompuë, avoit un libre arbitre.

Estius sur le 2. des Sentences dist. 24. §. 1.

Les mesmes Docteurs disent, que le Concile de Trente a encore plus nettement condamné cette opinion. *Et pour montrer*, dit Estius, *comme il est nécessaire de tenir cette doctrine; par laquelle nous disons (contre Calvin & Bucer) que pour estre véritablement libre, ce n'est pas assez d'estre dégagé de la contrainte, mais qu'il le faut estre aussi de la nécessité naturelle; remarquez que le Concile de Trente, sess. 6. ch. 5. dit que l'homme consent librement à l'inspiration divine, parce qu'il la peut rejetter; & au Canon 4. le libre arbitre peut consentir, ou ne pas consentir à l'inspiration de Dieu.* D'où il conclud que cette opinion de Calvin est manifestement hérétique. Les autres Docteurs Catholiques, & entre autres Monsieur Ysambert, Vvigers,

Monsieur Ysambert disp. 1. du libre arbitre art. 2.
Vvig. sur la

Pesantius, Pennottus, & le Cardinal Bellarmin en tirent la mesme conclusion : & ce dernier raisonne de la sorte : *Le Concile a voulu définir que nous avons cette liberté, que les hérétiques du dernier siécle nous ont voulu ravir. Or il est asseuré, que ces hérétiques ne nous ont point osté la liberté, qui est opposée à la violence, mais seulement l'autre, qui exclut la nécessité ; donc le Concile a voulu définir que nous avons cette liberté, qui exclut la nécessité.* Et cela est si manifeste, que les Calvinistes mesmes, qui sçavent distinguer les Canons du Concile de Trente, qui ne choquent point leur doctrine, de ceux qui la combattent & la ruinent, confessent naïvement, que ceux-cy l'attaquent, & la condamnent.

*1.2.q.6.a.2. Pesantius sur la 1.2.q. 6.ar.3.disp. 4.Penn.l.1. ch. 6. Bellar. l. 3. de la grace & du libre arb. c. 4.*

*Chamier to 3. l. 2. c. 3*

*Demande* 5. Les Docteurs Catholiques ont-ils quelque autre raison convaincante, pour montrer que cette doctrine de Calvin est condamnée par l'Eglise ?

*Réponse* 5. Ils le prouvent presque tous par les Bulles des Papes Pie V. & Gregoire XIII. Voicy les paroles d'un des plus habiles : *Cette opinion de Cal-*

*Pennott.l.1. c. 6.*

Bellarmin, Estius, Cabrera, Pesãtius, Ysamb. *vin, qui soûtient que la seule contrainte ruine le libre arbitre, est une erreur manifeste dans la foy : parce que les Bulles des Papes Pie V. & Gregoire XIII. condamnent ces propositions : Ce qui se fait volontairement, quoy qu'il se fasse avec nécessité, se fait pourtant librement : &c. La seule violence repugne à la liberté naturelle de l'homme.* Cette preuve est si convaincante contre la doctrine de Calvin, que le Ministre Chamier avouë, qu'on n'y peut répondre autrement, qu'en disant : *Que ces Papes ne doivent avoir aucune autorité parmy les véritables Catholiques.*

Chamier to. 3. l. 2. c. 3.

La réponse des Jansénistes n'est pas si insolente ; mais elle est toutefois bien injurieuse au S. Siége. Ils disent 1. *Que ces Papes ont eu égard à cette notion de la liberté, qui est maintenant en usage : selon laquelle les Scholastiques disent que rien n'est libre, que ce qui se fait pour le moins avec une indifférence de contradiction, ce que les anciens Péres n'ont jamais reconnu : & dans ce sens l'une & l'autre de ces propositions est fausse ; car ce n'est pas assez pour cette sorte de liberté, qu'une chose soit volontaire, & qu'elle se fasse sans*

Iansenius to. 3. l. 6. c. 36

*sans contrainte, il faut encore que celuy qui la fait, puisse ne la pas faire.* Pénétrez, je vous prie, le sécret de cette réponse. Ils disent que les Papes condamnent ces deux propositions, parce qu'elles sont fausses dans le sens que les Scholastiques d'aujourd'huy donnent à la liberté : ils disent en mesme temps que ce sens des Scholastiques est contraire aux sentimens des anciens Péres : ils ajoûtent ailleurs ; *qu'il renverse tous les principes de la doctrine de S. Augustin, qu'il blesse les plus tendres sentimens de la piété Chrétienne, qu'il choque le sens commun, & qu'il est Pélagien.* Ils veulent donc dire que les Papes condamnent ces propositions, parce qu'elles ne sont pas Pélagiennes, & qu'elles ne renversent pas toute la doctrine de saint Augustin. Peut-on faire une réponse plus outrageuse au saint Siége ? & n'est-ce pas dire des Bulles de Pie V. & de Gregoire XIII. ce qu'ils ont écrit depuis de celle d'Urbain VIII. *Qu'elle est propre pour scandaliser le monde, parce qu'elle condamne la doctrine de saint Augustin?*

*Iansenius to.3.l.7.c.4.*

*Observatiõs sur les Bulles, &c.*

Ils disent en second lieu, que ces

Papes ont voulu ſeulement condamner ce que Baïus ſoûtenoit avec les hérétiques de ce temps là, que les premiers mouvemens de la concupiſcence ſont libres. Et pour montrer que c'eſt l'opinion de Baïus, ils diſent qu'il vouloit que ces premiers mouvemens fuſſent des péchez. Cette réponſe eſt en apparence plus reſpectueuſe que la premiere mais elle eſt ſi contraire à la verité, qu'on a mis l'autre la premiere comme la plus forte. Certes les Calviniſtes & les Lutheriens avoüent qu'un acte de la volonté, pour eſtre libre, *ne doit pas ſeulement eſtre ſans contrainte, mais auſſi avec connoiſſance & jugement* : & c'eſt ce qu'ils prétendent, quand ils ſoûtiennent que le *libre* & le *volontaire* ſont la meſme choſe ; car ils prennent le mot de *volontaire* dans le ſens ordinaire de l'Ecole, & ſelon la définition qu'en donne Ariſtote, lorſque *voulant diſtinguer*, ce ſont les paroles de Calvin, *le volontaire de ce qui ne l'eſt pas*, il dit, *que ce qui ne l'eſt pas, ſe fait par force, ou par ignorance.* Ces premiers mouvemens qui nous échappent, avant que

*Du Moulin éclairciſſement des controverſes, &c. p. 253. Calvin l. 3. du lib. Zac. Vrſinus q. 1. du lib. arb. & q. 1. du péché.*

la raiſon s'en ſoit apperceuë, ne ſont donc pas volontaires, en l'opinion de Baïus, qu'on dit eſtre la meſme que celle des Calviniſtes, & par conſequent il ne les renfermoit pas dans cette propoſition, que les Papes condamnent: *Ce qui ſe fait volontairement, quoy qu'il ſe faſſe avec néceſſité, ſe fait librement.*

Mais il faut bien, dit-on, que ces mouvemens non préveus ſoient libres & volontaires dans la penſée de Baïus, & des Calviniſtes, puis qu'ils les appellent de véritables péchez. Cette conſéquence, qui fait l'unique fondement de cette réponſe, eſt tres-fauſſe, & pour le reconnoiſtre il ne faut que lire la 50. propoſition de Baïus: *Il n'eſt point*, dit-il, *de l'eſſence & de la nature du péché, qu'il ſoit volontaire.* C'eſt une maxime qu'il a empruntée des Calviniſtes, & ces hérétiques s'en ſervent pour montrer que les mouvemens indéliberez de la concupiſcence, peuvent eſtre de véritables péchez, quoy qu'ils ne ſoient pas proprement volontaires.

*Demande 6.* Les Docteurs Catholiques n'employent-ils point d'autres

raiſonnemens tirez de la Théologie & de la Morale, pour combattre cette opinion de Calvin touchant le libre arbitre ?

*Réponſe* 6. Ils en ont d'excellens & d'invincibles, qui ſont tous renfermez dans cet admirable paſſage de S. Thomas, que la plûpart citent à ce ſujet : *Quelques-uns ont dit que la volonté de l'homme eſt pouſſée néceſſairement à ce qu'elle choiſit : ils ne diſoient pas pourtant qu'elle eſt contrainte ; car tout ce qui eſt néceſſaire, n'eſt pas violent & forcé, mais ſeulement ce qui part d'un principe étranger.* On ne ſçauroit mieux expliquer l'opinion de Calvin & des Janſeniſtes. Voyons donc ce que S. Thomas en dit : *Cette opinion eſt hérétique, car elle oſte tout le mérite, & le démérite des actions humaines; ne pouvant y avoir de mérite, ny de démerite en ce qui ſe fait néceſſairement, & qu'on ne peut éviter. Il faut auſſi la mettre au nombre des opinions contraires à toute la Philoſophie : car elle ne choque pas ſeulement les principes de la Foy ; mais elle renverſe encore tous ceux de la Philoſophie Morale : parce que ſi noſtre volonté agit néceſſairement, il ne doit*

*S. Thomas dans ſes queſtions diſp. q 6. du mal.*

*plus y avoir de délibérations, d'exhortations, de préceptes, de châtimens, de loüanges, ny de blâmes.* Il n'y a pas un mot dans cet excellent passage, qui ne donne un coup mortel à l'opinion de Calvin, & des Jansenistes.

Ceux qui ont combattu les derniéres hérésies avec plus de gloire, étendent bien au long ces belles raisons, que saint Thomas ne fait qu'éffleurer; & les défendent contre tous les artifices, & les déguisemens de Calvin, qui ne différent en rien de ceux des Jansenistes. Si vous prenez la peine de consulter ce qu'ils en ont écrit, vous avoüerez qu'ils ont triomphé du Jansenisme, avant qu'il parût sous ce nom, & qu'ils en ont abbatu le chef en terrassant Calvin. Je toucheray quelques-unes de leurs pensées, quand nous traiterons de la nécessité de bien faire, & de pécher. Mais je ne puis passer sous silence à ce propos, l'excellente remarque qu'ils font, pour montrer que cette doctrine du libre arbitre ruine l'essence & la nature de l'élection: *Car l'élection,* dit le Cardinal Bellarmin, *regarde plusieurs choses, qui peuvent estre choisies, &*

*Bellarmin l. 3. de la grace & du libre arbitre. c. 5.*

*la consultation la devance toûjours : or comment se peut-il faire qu'il y ait de la consultation & de l'élection, lors qu'un homme est emporté par une souveraine nécessité à faire, ou à vouloir quelque chose.* Il ne faut point estre Philosophe, pour pénétrer la force de ce raisonnement : le sens commun, & la lumiére naturelle nous l'apprennent. Comment est-ce que les Jansenistes peuvent soûtenir, que la seule contrainte empesche la liberté de l'élection, *& que toute sorte de volonté raisonnable, c'est à dire tout mouvement de la volonté, est une libre élection:* d'où il s'ensuit que les bienheureux aiment Dieu, que Dieu s'aime soy-mesme, & que le Pere & le Fils produisent le saint Esprit par une libre élection? Peut-on rien avancer de plus déraisonnable, & de plus contraire au sens commun?

*Iansenius to. 3. liv. 6. ch. 38.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

QUE l'interprete du Jansenisme est obligé à Molina! sans luy son

désespoir seroit aussi visible, qu'il est véritable : & il n'auroit pas mesme de voile & de prétexte pour le couvrir. Quand il parle de ce fameux passage de l'Ecclésiastique que nos plus célebres Docteurs employent pour convaincre d'hérésie l'opinion que Monsieur d'Ipre a empruntée de Calvin : le fort de sa réponse est, que j'ay tort de l'alléguer pour établir la doctrine de Molina. Sur quoy il se met en colere, & arme contre moy tous les défenseurs de la prédétermination physique. Mais il ne faut que lire ce que j'en ay écrit, pour le convaincre de fausseté. Car je n'infére autre chose de ce passage, que ce que les plus grands ennemis de Molina en ont conclu contre Calvin : sçavoir *que la nature du libre arbitre* ( ce sont les paroles d'Estius ) *consiste en ce qu'il peut agir, & ne pas agir ; sans estre porté par aucune nécessité à l'une, ou à l'autre de ces deux parties.* Prenant les paroles de l'Ecclésiastique dans ce sens, tous les Calvinistes prétendent qu'on ne les doit appliquer qu'au premier homme : & tous les Docteurs Catholiques asseu-

*Confer 5. chap. 2.*

*Estius in 2. dist. 24.* §. 1. Hæc omnia clarè significant in eo sitam esse rationem liberi arbitrii, quòd agere possit & non agere, nulla necessitate in alteram

rent qu'elles conviennent également à tous ses descendans.

partem inclinatum.

*Ibidem*: Alia probatio est ex libertate agendi, quæ fuit in primo homine ante peccatum, quæ planè talis erat, ut necessitatem agendi excluderet, quemadmodum docent Basilius & Augustinus: non est autem alia ratio liberi arbitrii in primo homine, & in cæteris hominibus.

Je sçay bien que nostre Censeur prétend que Driedo, & l'Auteur de l'Hypognosticon, qui est un des plus fidéles disciples de saint Augustin, ne sont pas de cet avis : mais c'est du Ministre Chamier qu'il a pris cette objection; & il a tort de se fier à la parole d'un si grand ennemy de l'Eglise & de la vérité. Car ce Ministre ne dit pas que ces deux auteurs expliquant ce passage du premier homme seulement, l'entendent d'une autre maniere, dont il n'est pas icy question; & que si on le prend dans le sens que je viens de dire, & entant qu'il exclut la nécessité d'agir, Driedo dit en termes formels qu'il convient à tous les hommes: & les Docteurs Catholiques que j'ay nommez, font voir que c'est la pensée de saint Augustin. Voilà comme nôtre Jansenniste s'égare croyant trop legérement le plus infidéle de nos hérétiques.

*Chamier to 3. l. 3. c. 14*

*Driedo l. 1. de la lib. Chrest. c. 3.*

Il n'eſt pas moins imprudent en ce qu'il allégue de ſaint Thomas ; car il le copie de Vincent Lenis, & ne prend pas garde à deux inſignes fauſſetez qu'on a juſtement reprochées à cet auteur, & dont il n'a pû ſe laver. La premiere eſt, qu'il déguiſe la penſée de ſaint Thomas : car cet Ange de l'Ecole lors qu'il applique les paroles du Sage au premier homme, ne parle point de la queſtion que nous traitons. La ſeconde & la plus criminelle, eſt qu'il diſſimule que ſaint Thomas employe, comme nous, le meſme paſſage de l'Eccleſiaſtique, & s'en ſert pour proüver que c'eſt une *héréſie* de ſoûtenir que la ſeule contrainte, & non point la néceſſité, étouffe nôtre libre arbitre. Il eſt donc aſſeuré que tout ce que noſtre adverſaire avance contre les trois premieres Réponſes de cet Article, n'eſt que déguiſement & impoſture : Mais le déguiſement luy eſt propre, & les impoſtures viennent d'ailleurs. Il eſt pourtant bien coupable, de prendre ſi ouvertement la protection des Calviniſtes contre les plus ſignalez défenſeurs de noſtre Reli-

*Vincentius Lenis l. 2. c. 6. ſect. 2. Voyez Antonius Ricardus, Reſp. c. 9. ſect. 3.*

*S. Thomas 1. 2. q. 109. a. 8. ad 3.*

*Quæſt. 6. de malo, art. unico.*

gion, qui leur ont fait une ſi rude guerre ſur cet excellent paſſage de l'Ecléſiaſtique.

Je me laſſe de feüilleter ſon livre pour chercher l'endroit où il combat ce que j'allégue des meſmes Docteurs, dans la Réponſe 4. mais je trouve qu'il n'en parle pas ſeulement. Paſſons donc à la ſuivante : c'eſt là qu'il m'accuſe de *calomnie*, pour avoir ſoûtenu que l'opinion de Monſieur d'Ipre touchant le libre arbitre, eſt condamnée par la Bulle contre Baïus.

*Conf.5.c.3.*

Mais je luy demanderois volontiers ſi le Pape Urbain VIII. eſt un *calomniateur*, pour avoir dit ſi ſolennellement, que *Cornelius Ianſenius renouvelle & ſoûtient au grand ſcandale des Catholiques beaucoup de propoſitions condamnées* par la Bulle contre Baïus. S'il a l'inſolence de le penſer ſeulement, & de dire dans ſon cœur ce que ceux de ſon parti ont proteſté dans les obſervations impies & ſacrileges qu'ils ont publiées contre la Bulle de ce Pape : je n'ay autre choſe à luy répondre, ſinon qu'il m'eſt bien glorieux de paſſer pour un calomniateur, ayant un tel complice du mê-

*Bulle d'Vrbain* VIII.

me crime. S'il avoüe qu'Urbain VIII. dit vray, & qu'il y a *beaucoup de propositions* dans Monsieur d'Ipre, que la Bulle contre Baïus a frappées d'anathême: il n'y a personne qui ne juge que celles dont nous parlons, doivent estre de ce nombre : parce qu'il n'y en a point, ou tres-peu, qui ayent plus de ressemblance avec celles de Baius, & plus de liaison avec toute sa doctrine.

Pour ce qu'il prétend que cette proposition de Baius : *ce qui se fait volontairement, quoy qu'il se fasse avec nécessité, se fait librement*, n'a esté condamnée qu'à cause qu'il y enveloppoit les mouvemens indéliberez : c'est une fausseté dont je l'ay convaincu par les propres paroles de Baius : & que je puis encore prouver par le consentement unanime de tous les Docteurs Catholiques qui ont parlé de cette Bulle, & principalement des ennemis de Molina: car ils assurent ( & Vincentius Lenis le plus ardent défenseur de Monsieur d'Ipre, le dit aprés eux ) que cette proposition est condamnée, prenant le mot de *volontaire* dans cette signification plus étroite, qui exclut les

*Conf. 4. c. 21*

*Estius, Cabrera, Belarmin, Cumel, Ysambert. Vincent, Lenis l. 2. c. 7. sect. 6.*

mouvemens indéliberez. Je ne m'arrête pas à justifier que les Calvinistes l'ont pris de la sorte, ce m'est assez de marquer l'endroit où le Ministre Chamier le prouve clairement.

*Chamier to. 3. l. 2. c. 2.*

Il ne vous paroistra pas moins déraisonnable en ce qu'il écrit contre la Réponse 6. Car il assure que saint Thomas dans cet excellent passage, que je pourrois nommer l'écüeil du Jansenisme, ne rejette que la nécessité, *qui étouffe la lumiére de l'entendement:* & aprés qu'il a prononcé cet oracle, il proteste *qu'il n'y a point d'yeux si Molinistes qui ne voyent une verité si manifeste;* & croit qu'il n'en faut pas davantage pour *rabbattre l'insolence* de ceux qui luy font cette objection. Il faut confesser que cet homme dit hardiment une fausseté. Il sçait bien en premier lieu, que parmi tant de Docteurs Catholiques qui employent ce passage contre Calvin, & dont la plûpart n'ont point *les yeux Molinistes*, il n'y en a pas un seul qui l'explique de la sorte. Il sçait bien en second lieu, que jusques icy *il n'y a point eu d'yeux si Iansenistes*, qui ayent veu cette éclatante verité : car Monsieur

*Conf. 5. c. 1. pag. 273.*

*Estius, Bellarmin, Ysambert, Puteanus, & les autres*

d'Ipre faute de l'avoir découverte, a desesperé de pouvoir répondre à une si forte objection, & son grand protecteur a esté forcé d'avoüer que saint Thomas rejette en cet endroit la nécessité que les anciens & les nouveaux hérétiques ont voulu introduire : & qui emporte la volonté, dit ce Jansteniste, *sub plena advertentia rationis, sub luce, & regimine rationis*, lors qu'elle est éclairée des lumiéres de l'entendement. Il sçait bien en troisiéme lieu, qu'il n'y a pas un mot dans ce grand article de Saint Thomas, qui favorise, ou plûtost qui ne renverse une interpretation si fantasque. Cet Ange de l'Ecole n'apporte-t-il pas pour exemple de cette nécessité ennemie du libre arbitre, & de la déliberation, celle qui enleve nostre volonté vers le souverain bien, quand nous le connoissons parfaitement ? Lisez, je vous prie, tout cet admirable passage, & ce qu'Antonius Ricardus a recüeilli des autres ouvrages de saint Thomas pour luy donner plus de jour: je m'asseure que vous avoüerez bientost, que s'il faut icy *rabbattre l'inso-*

*Vincent Lenis l.2. c.8. sect. 7.*
*Ibid. cap. 3. sect. 1. &c. 5 sect. 2.*
*S. Thomas q. 6. de malo.*
Si apprehendatur ut bonũ conveniens secundum omnia particularia quæ considerari possunt, ex necessitate movebit voluntatem : & propter hoc homo ex necessitate appetit beatitudinem.
*Antonius Ricardus l. 3. c. 1.*

*lence* de quelqu'un, ce n'eſt que celle du Sécretaire Janſeniſte.

---

## ARTICLE V.

*Les Docteurs Catholiques combattant l'héréſie de Calvin, ont fait voir clairement que cette opinion du libre arbitre n'eſt point de ſaint Auguſtin, & ont ruiné tous les fondemens, ſur leſquels les Ianſeniſtes la veulent établir.*

*Demande* 1. MAIS quoy ? diront les Janſeniſtes : ces derniers Docteurs condamnent d'héréſie l'opinion du grand Oracle de l'Egliſe, & du plus admirable de tous les Peres : car il eſt plus clair que le jour, que ſaint Auguſtin enſeigne dans tous ſes ouurages, que la ſeule contrainte étouffe le libre arbitre. Que répondez-vous à une plainte ſi juſte & ſi raiſonnable ?

*Réponſe* 1. Les Docteurs Catholiques, qui ont triomphé des derniéres héréſies, montrent évidemment que c'eſt une haute impoſture des Calviniſtes, & que cet incomparable Saint

eſt bien éloigné d'une ſi dangereuſe doctrine. Le Docteur Eſtius aprés avoir opposé l'opinion de Calvin à celle des Catholiques, en ces termes : *La liberté que l'Egliſe a toûjours défenduë contre les anciens & les nouveaux hérétiques, n'exclut pas ſeulement la contrainte, mais auſſi la néceſſité* : fait voir enſuite, *que c'eſt l'opinion conſtante & indubitable de tous les ſaints Péres, & principalement de S. Auguſtin.*

Eſtius ſur le 2. diſt. 7. §. 7. & diſt. 24 §. 1. 2.

Le ſçavant Horantius prouve le meſme dans cet excellent ouvrage, qu'il compoſa contre les héréſies de Calvin, lors qu'il eſtoit à Trente pour aſſiſter au Concile. Le chapitre 49. de ſon premier livre a pour titre : *Que ſaint Auguſtin aſſeure que nous n'avons pas ſeulement cette liberté, qui exclut la contrainte, mais auſſi celle qui exclut la néceſſité* : Et il dit d'abord, *Calvin avoüe que noſtre volonté n'eſt point contrainte, & proteſte que ſaint Auguſtin ne prétend autre choſe, quand il dit ſi ſouvent, que nous agiſſons volontairement, &c. Voilà la premiére maxime de Calvin*, (c'eſt auſſi celle des Janſeniſtes) *dont il veut que S. Auguſtin ſoit auteur, & il le ſoûtient avec une in-*

*croyable effronterie*. Puis pour convaincre cet hérétique, il pourſuit : *Saint Auguſtin dit au livre 1. du libre arbitre chap. 12. que Dieu ne puniroit pas juſtement nos crimes, ſi nous ne les faiſions avec une libre volonté. Et afin que Calvin ne diſe point, que cela ne s'entend que de la volonté du premier homme, ou que ces paroles n'excluënt que la contrainte, qui ſont les deux défaites ordinaires de Calvin;* (ce ſont auſſi celles des Janſeniſtes) *qu'il écoute ce que S. Auguſtin conclut de là. Vous voyez*, dit-il, *comme je croy, qu'il eſt en noſtre volonté de joüir de ce grand bien, ou d'en eſtre privé*. Aprés que ce défenſeur de la Foy a rapporté beaucoup d'autres paſſages de ſaint Auguſtin, qui décident nettement cette queſtion, il conclud : *Hé bien, Calvin? quand les Catholiques liſent S. Auguſtin, confondent-ils mal à propos la néceſſité avec la contrainte? Mais plûtoſt ce grand Docteur & Pére de l'Egliſe ne leur accorde-t'il pas l'un & l'autre : c'eſt à dire que nous agiſſons ſans contrainte & ſans néceſſité?*

Les autres Docteurs de l'Egliſe, qui ſe ſont ſignalez dans cette guerre contre Calvin, prouvent évidemment la

meſme

mesme vérité. Le Cardinal Bellarmin, & ces célebres ennemis des derniers hérétiques, Ruardus, Tapperus, & Gabriel Pennottus ne produisent pas seulement des témoignages tres-exprés & tres formels, mais encore de puissantes raisons, qui font voir que cette opinion des Calvinistes renverse les maximes fondamentales de la doctrine de saint Augustin. Et Monsieur Ysambert aprés avoir avancé cette proposition, comme une vérité de la Foy, & qui ne peut estre contestée que par des hérétiques : *Il est nécessaire pour établir le libre arbitre, que la liberté qui est opposée à la nécessité, s'y rencontre : & cette autre liberté, qui n'exclut que la contrainte, ne suffit pas :* prouve en peu de paroles, mais avec beaucoup de force & de solidité, que c'est l'opinion de saint Augustin. Puis il reproche à Calvin l'insolence & la vanité, qui luy a fait soûtenir le contraire avec tant de hardiesse.

*Bellarmin l. 3. de la grace & du libre arbitre c. 4.*
*Tapperus art. 2.*
*Pennottus l. 1. ch. 26.*
*Monsieur Ysambert disp. 1. du libre arbitre art. 2.*

*Demande* 2. Les Jansenistes disent néanmoins qu'ils prouvent leur doctrine par des raisons convaincantes, & qui sont fondées sur des principes inébran-

*Iansenius to. 3. l. 6. c. 7*

lables. Voicy l'une des principales: *Dieu a un libre arbitre, au regard des choses qu'il aime nécessairement; La nécessité n'est donc pas contraire au libre arbitre.* Ce raisonnement est-il bon?

Calvin l.2. Inst. c.3. & l.3. du libre arbitre. Du Moulin Bouclier de la foy. art. 1. Chamier to. 3. l. 2. c. 4. S. Augustin l. de la nature & de la grace. c. 46.

*Réponse* 2. Calvin le vante comme invincible, & tous ses disciples n'en ont point de plus fort pour attaquer la doctrine de l'Eglise. Dans tous leurs ouvrages, ils rebattent ces paroles de leur Maistre: *Dieu n'aime-t'il pas le bien librement, quoy qu'il l'aime nécessairement?* Et pour leur donner plus de force, ils les appuyent de ce fameux passage de saint Augustin, dont les Jansenistes font tant d'état: *Nous n'osons pas dire que Dieu n'a point une volonté, mais une nécessité de la justice, à cause qu'il ne peut vouloir pécher.* Les Catholiques, & entr'autres le Cardinal Bellarmin, Monsieur Ysambert, Horantius, Scribonius, Puteanus, renversent ce raisonnement des Calvinistes, & montrent avec une clarté & une force admirable, qu'ils ne peuvent tirer aucun avantage de ces paroles de saint Augustin. L'abregé de leur réponse est ce que dit saint Tho-

Bellarmin liv. 3. de la grace & du libre arbitre. c. 5. Ysambert disp. du lib. arbitre. c. 3. Estius sur le 2. des Sentences disp. 24. §. 2. Scrib. l. 2. d. 19. q. 2. Puteanus 1. 2. q. 10. d. 2.

mas 1. p. 19. q. 1. 10. *Dieu n'a point de liberté qu'au regard des choses qu'il aime sans nécessité.*

*Demande* 3. L'autre argument que les Jansenistes tirent de la liberté des bienheureux, & qu'ils établissent sur ce que dit saint Augustin dans l'Enchiridion, chap. 105. & dans le 22. de la Cité de Dieu, chapitre dernier, est-il plus convaincant ? *Iansenius to. 3. l. 6. c. 8.*

*Réponse* 3. Ils croyent qu'il est encore *plus invincible que le premier* ; & suivent en cela les sentimens d'un des plus fameux hérétiques de ce siécle, c'est de du Moulin, qui fait beaucoup d'état de cette preuve ; écoutez-le parler : *La liberté n'est point opposée à la nécessité, mais à la contrainte. C'est pourquoy saint Augustin dans son Enchiridion ch. 105. & au 22. de la Cité, chapitre dernier, enseigne que la nécessité qu'auront les Saints de ne pouvoir pécher, augmentera plûtost leur liberté, que de la leur oster.* Voilà d'où les Jansenistes ont pris cette preuve de leur opinion. *Du Moulin éclaircissement des controverses. p. 255.*

Qu'ils apprennent des Docteurs Catholiques, qu'elle n'est point invincible. Tous ceux qui ont combattu les

derniers hérétiques, l'ont renversée, & en ont ruiné les fondemens. Si vous lisez seulement ce qu'en écrivent Monsieur Ysambert, le Cardinal Bellarmin, & les Docteurs Estius, & Puteanus, vous vous étonnerez comment les Jansenistes osent se servir de ces vieilles armes de Calvin, aprés que tant de sçavans défenseurs de la Foy ont fait voir tres clairement, & tres-solidement, *que saint Augustin* ( ce sont les paroles du Docteur Estius , *ne veut pas dire que les bienheureux auront un libre arbitre pour ne plus pécher, mais seulement, que ne pouvant pécher, leur volonté sera plus libre, pour choisir de certains biens, qu'ils pourront aimer, ou ne pas aimer.*

*Monsieur Ysambert Bellarmin, Estius, Puteanus.*

*Dem.* 4. Ceux de la nouvelle opinion la prouvent encore par l'exemple de JESUS-CHRIST, & prétendent que la liberté, qui est le principe de son mérite, n'est point opposée à la nécessité, mais seulement à la contrainte. Cette raison, qui paroist avec tant d'éclat dans les livres des Jansenistes, est-elle plus forte que les autres?

*Réponse* 4. Elle est puisée de la mesme source, & a les mesmes protecteurs,

& les meſmes ennemis. Les hérétiques la ſoûtiennent comme une vérité orthodoxe : & les Catholiques la combattent comme une héréſie. Monſieur Yſambert traitant cette queſtion : *La liberté*, dit-il, *de la volonté humaine de* Jesus-Christ *n'exclut pas ſeulement la coutrainte, mais auſſi la néceſſité.* Puis il prouve par des raiſons tres-ſolides, *que l'opinion contraire eſt hérétique.* Et l'un des plus ſignalez défenſeurs de la prédétermination phyſique : *Il y a*, dit-il, *une liberté qui n'eſt opposée qu'à la violence, & une autre qui eſt contraire à la néceſſité : c'eſt de cette ſeconde ſorte de liberté qu'il faut entendre ce que dit ſaint Thomas : que la volonté humaine de* Jesus-Christ *eſtoit parfaitement libre dans ſes actions. Et cette concluſion eſt ſi aſſeurée, qu'on ne la peut nier, ſans une erreur manifeſte dans la Foy. Ie le prouve premiérement, parce que les Conciles & les Peres enſeignent ſouvent que la liberté de la volonté, qui eſt capable de mérite & de démérite, n'eſt pas ſeulement opposée à la contrainte, mais auſſi à la néceſſité, &c. Secondement, parce que les hérétiques qui ont déclaré la guerre au libre arbitre, ſont*

*Monſieur Yſambert Traité de l'Incarnation d. 1. de la liberté de I. C. art. 2.*

*Cabrera, q. 18. ſur la 3. part. art. 3.*

*condamnez, pour avoir soûtenu que la volonté agit avec nécessité, quoy qu'ils voulussent qu'elle le fist sans contrainte, & volontairement.* Tous les autres Catholiques, qui ont combattu les derniéres hérésies, conspirent avec ceux-cy pour étouffer une erreur si pernicieuse, & qui ravit à JESUS-CHRIST le mérite de ses actions.

*Dem.* 5. Vous n'avez pas encore ruiné tous les fondemens de cette maxime capitale des Jansenistes. Que répondrez-vous à ce qu'ils disent, que saint Prosper, saint Bernard, le Maistre des Sentences, saint Thomas, saint Bonaventure, le Docteur Subtil, Gabriel, & beaucoup d'autres grands Théologiens soûtiennent comme une vérité indubitable, que la seule contrainte blesse le libre arbitre ?

*Réponse* 5. Ce sont autant d'impostures que les Calvinistes ont inventées, pour donner quelque couleur à leur doctrine, & que les Théologiens de l'Eglise Romaine ont combattuës. Les Jansenistes prétendent que S. Prosper leur est favorable, parce qu'il définit le libre arbitre : *Un amour volontaire d'une*

*chose qui plaist.* Il y a long-temps que les Calvinistes se sont servis de l'autorité, & des mesmes paroles de ce grand Saint, pour attaquer la doctrine de l'Eglise; Mais les Catholiques ont fait voir clairement, & par une preuve invincible, que ce fidele disciple de saint Augustin, exprime par ce mot de *volontaire* un mouvement de l'ame, qui n'est pas seulement dégagé de la contrainte, mais aussi de la nécessité. *Saint Prosper*, dit Estius, *appelle volontaire, ce qu'on fait de telle sorte, qu'on peut ne le pas faire, & qui est exempt de nécessité aussi-bien que de violence. C'est pourquoy il ajoûte parlant du premier homme, qu'il s'est volontairement privé du bien qu'il possedoit : voulant dire par là qu'il a tellement péché, qu'il pouvoit ne pas pécher.* Cette instance ferme la bouche aux Calvinistes & à ceux qui les suivent; car ils avoüent que quand les saints Peres disent d'Adam qu'il a péché volontairement, ils excluënt la néceſſité aussi-bien que la contrainte.

*Estius sur le 2. des sentences dist. 24. § 2.*

Quand les Jansenistes parlent de S. Bernard, ils le nomment toûjours le grand protecteur de leur doctrine, & disent

*Iansenius to. 3. l. 6. c. 7*

hautement que dans le Sermon 81. sur les Cantiques, & dans son livre du libre arbitre & de la grace, il maintient que la nécessité simple ne détruit pas la liberté. C'est Calvin, qui est l'auteur d'une calomnie si outrageuse à S. Bernard : il l'avance dans tous les livres où il dispute du libre arbitre, & proteste toûjours que cet excellent Pere est aprés S. Augustin, le plus puissant protecteur de son opinion. Mais les Théologiens de l'Eglise Romaine pour confondre l'impudence de cet hérétique, ont fait voir plus clair que le jour, que saint Bernard enseigne que la simple nécessité ruine le libre arbitre.

*Monsieur Ysambert, Bellarmin, Estius.*

Les Jansenistes pour appuyer leur doctrine de l'autorité du Maistre des Sentences, asseurent qu'il dit, que la seule contrainte intérieure étouffe le libre arbitre : Calvin ne l'a-t'il pas soûtenu le premier ? *Le Maistre des Sentences*, dit-il, *asseure que l'homme a un libre arbitre, parce qu'il est exempt de contrainte.* Mais les Docteurs de l'Eglise, pour vanger l'outrage que cet hérétique faisoit au Prince des Théologiens, ont dit nette-

*Iansenius to. 3. liv. 6. c. 20.*

*Calvin l. 2. de son Institut. c. 2. n. 6.*

ment *qu'il mentoit à son ordinaire*, (ce sont les paroles de Scribonius) & que le Maistre des Sentences ayant dit si clairement : *le libre arbitre est une puissance de faire l'un ou l'autre, & qui peut se porter librement à cecy ou à cela*, on ne pouvoit douter que quand au mesme endroit il luy oppose la *contrainte*, il ne prenne ce mot pour celuy de *nécessité : & cette façon de parler*, dit Estius, *est assez ordinaire*.

*Monsieur Ysambert, Estius, Pennottus, Scribonius, Bellarmin.*

Les Jansenistes nomment encore S. Thomas, parmy les principaux auteurs de leur doctrine, & en alléguent des passages qui en apparence les favorisent : comme sont ceux de la q. 10. de la puissance, art. 2. de la 1. p. q. 83. art. 2. & d'autres semblables. Mais ils les ont empruntez des Calvinistes, qui s'en servent pour combattre les Catholiques : & les plus célebres défenseurs de la Foy, aprés avoir montré que saint Thomas condamne d'hérésie cette doctrine de Calvin, ont expliqué si nettement les passages qui semblent l'appuyer, qu'on ne peut lire ce qu'ils en ont écrit, sans se fâcher contre les Calvinistes, qui abusent avec

*M. de Gamaches sur la 1. 2. qu. 13. ch. 5.*

*Monsieur Ysambert, Estius, Pennottus, Bellarmin.*

tant d'insolence de l'autorité de ce Docteur Angelique, pour donner cours à une opinion qu'il a si solennellement condamnée ?

*Monsieur Ysambert, Estius, Puteanus, Pennottus, Bellarmin.*

Enfin les Jansenistes se vantent que S. Bonaventure, le Docteur Subtil, & & quelques autres sçavans Théologiens, sont de leur parti : mais c'est aprés les Calvinistes, qui leur ont encore fourni ces preuves, qui ont esté tres-solidement refutées par les Catholiques. Ils ont fait voir par les paroles mesme de S. Bonaventure, qu'il ne parle pas de la liberté, qui est le principe du mérite, quand il dit qu'elle peut subsister avec la nécessité : Ils ont garenti de la mesme calomnie le Docteur subtil, & ses disciples. Et pour éclaircir en peu de mots la pensée de quelques autres Théologiens, que les Calvinistes prétendent estre de leur opinion, parce qu ils ont opposé la *contrainte* au libre arbitre, ils font cette remarque générale : *Avant la naissance des derniéres hér sies* ( ce sont les paroles du sçavant Pennottus ) *on se servoit souvent du mot de contrainte, pour exprimer la nécessité : mais depuis qu'on*

*a veu paroistre ces nouveaux ennemis de la liberté, qui soûtiennent que ce n'est point la nécessité, mais la seule contrainte, qui nous oste le libre arbitre, on a distingué plus exactement ces deux termes, & depuis ce temps-là il ne s'est trouvé personne parmy les Docteurs Catholiques, qui ait dit que c'est la contrainte, qui est opposée au libre arbitre.*

Vous voyez que ce n'est pas d'aujourd'huy qu'on fait la guerre à cette doctrine des Jansenistes: que tous ses principes, qu'on veut faire passer pour invincibles, & ses fondemens, qu'on appelle inébranlables, ont esté renversez par les Catholiques, qui ont triomphé de Calvin. Qui justifiera, ou excusera Jansenius d'avoir embrassé avec tant d'ardeur cette opinion des Calvinistes, que tous les Docteurs de l'Eglise Romaine ont refutée comme la plus dangereuse de leurs héréfies: & d'avoir ramassé pour la rétablir, de vieilles objections de ces hérétiques, ausquelles les plus célebres défenseurs de nostre Religion ont satisfait tant de fois, avec l'applaudissement de tous ceux qui n'ont point esté partisans

de cet infame hérésiarque ?

Puisque cet auteur a si mal réüssi dans cette maxime capitale de sa doctrine, il n'est pas croyable qu'il soit plus heureux dans les autres, qui n'en sont que les suites & les dépendances.

## REFLEXION

*Sur la Réponse des Iansenistes.*

JE ne sçay si je dois faire icy des plaintes, ou des remerciemens à nôtre adversaire. Car d'une part il est si infidele, qu'il meriteroit bien des reproches : & de l'autre sa mauvaise foy m'est si avantageuse, que je ne sçaurois me resoudre à le quereller. Il a entrepris un grand volume pour combattre tout ce qu'il trouveroit de foible dans mon livre ; & néanmoins il ne dit pas un seul mot du fond de cet article, qui est un des plus importans, puis qu'il ruine tous les fondemens de la doctrine de Monsieur d'Ipre. Son silence n'est-il pas un aveu public de tout ce que j'y enseigne ? Il confesse donc 1. qu'Estius, Horantius, Bellarmin, Tapperus, & les autres Do-

cteurs Catholiques ont fait voir clairement contre les Calvinistes, que selon la pensée de saint Augustin ce n'est pas seulement la contrainte, mais aussi la nécessité qui détruit le libre arbitre. 2. Que les mesmes Docteurs ont refuté l'argument que Jansenius aprés Calvin tire de la liberté de Dieu & des bienheureux : & qu'ils ont montré d'une maniére invincible, que saint Augustin dans son Enchiridion chap. 105. & dans le 22. de la Cité chap. dernier, ne favorise point cette erreur. 3. Que les mesmes ennemis de l'hérésie ont fait voir que les Calvinistes corrompent la pensée de S. Prosper, de S. Bernard, du Maistre des Sentences, de S. Thomas, de S. Bonaventure, & de Scot, opposant aux Catholiques les mesmes passages que Jansenius employe contre nous. Voilà tout ce que nostre Janseniste m'accorde dans cet endroit ; n'ay-je pas sujet de l'en remercier ?

La honte de n'avoir pas pû soûtenir l'effort de tous ces vainqueurs de Calvin, qui viennent de renverser les fondemens de la doctrine de Monsieur

d'Ipre, fait qu'il se jette sur le dernier, & décharge sur luy toute sa colere. Il rapporte les paroles de Pennottus, que j'ay citées sur la fin de cet article, & proteste que c'est une *observation fausse & téméraire*, de prétendre comme il fait, que depuis *les derniéres hérésies nul Théologien Catholique n'a dit que la seule contrainte fust opposée à la liberté.* Mais ce qui me surprend, est que pour le combattre il va selon sa coûtume mandier le secours des plus cruels ennemis de l'Eglise. Ils luy suggérent quelques Docteurs Catholiques qu'ils comptent par une horrible imposture parmy les protecteurs de leur hérésie. Le Ministre Pareus luy dit hautement : *Idem cum Calvino sentit Alphonsus à Castro.* Et Chamier luy fournit Salmeron, & luy marque encore Driedo : je ne sçay pas mesme si quelqu'autre ne luy a point nommé l'Evesque Naclant. Il prétend que tous ces Théologiens Catholiques, qui ont écrit depuis la naissance des derniéres hérésies, soûtiennent avec Calvin, que la seule contrainte étouffe le libre arbitre, & par consequent que la remarque de Pennottus n'est

*Conf. 2. ch. 49. 50. 51.*

*Pareus l. 3. c. 4. p. 405. Chamier to. 3. l. 2. c. 4 & l. 3. c. 14.*

qu'une *fausseté grossiére.*

Mais pour repousser cette attaque, & dégager ce Docteur que j'avois mis au dernier rang, il ne faut qu'obliger les autres à tourner la teste : leur veuë seule est capable de dissiper les vains efforts de nostre adversaire. Tous ces grands hommes n'appuyent-ils pas la remarque de Pennotus, quand ils assurent que c'est une *hérésie* condamnée en la personne de Calvin, de dire *que la seule contrainte détruit le libre arbitre?* ne répondent-ils pas à l'objection du Janseniste, quand ils font voir que les anciens & les nouveaux Théologiens qui semblent opposer la seule contrainte au libre arbitre, prennent le mot de *contrainte* dans cette signification plus étenduë, qui enferme aussi la nécessité simple? Et afin que leur réponse soit mieux receuë de nostre Censeur, je luy veux faire dire par la bouche d'un homme, dont il louë extraordinairement la doctrine & le mérite, c'est Estius, qui tout ennemi de Molina qu'il est, semble avoir entrepris de confondre les Jansenistes avant qu'ils parussent. Ce Docteur pour enlever aux hé- *Estius, Ysambert, Bellarmin.*

rétiques les anciens Théologiens qu'ils avoient mis au nombre des protecteurs de leur opinion, s'attache à ceux qui en apparence leur font plus favorables, & montre clairement que le Maistre des Sentences, S. Thomas, & S. Bonaventure, *coactionem ponunt pro necessitate*, expriment *la nécessité* par le mot de *contrainte*, quand ils assurent que c'est la contrainte qui est opposée au libre arbitre: Et afin d'arracher encore aux disciples de Calvin les nouveaux Théologiens qui ont écrit depuis la naissance de leur héréfie, & qu'ils en ont voulu rendre complices; il s'arreste à celuy qui semble les favoriser davantage, & en sa personne répond à tous les autres: *Nous répondons le mesme à Alphonse de Castro: car il montre assez clairement, que par le mot de contrainte il entend la nécessité qui détermine à une chose, &c.* Ecoutez, je vous prie, c'est *le plus rude ennemi de Molina* qui parle, & qui répond à vostre objection comme à une imposture des Calvinistes.

Vous me direz peut-estre que cela ne suffit pas pour justifier la remarque

que de Pennottus, parce qu'il a même avancé, que depuis les derniéres héréſies nul Théologien Catholique ne s'eſt ſervi de cette maniére de parler ? C'eſt à cela ſans doute que ſe doit reduire la querelle particuliére que vous avez avec ce Docteur. Mais il vous répondra, que s'eſtant propoſé au meſme endroit, ce que les Calviniſtes alléguent d'Alphonſe de Caſtro, & l'ayant expliqué comme Eſtius vient de faire, il eſt aiſé de juger que ſon obſervation ne regarde, que ceux qui ont écrit depuis que la derniére condamnation de l'héréſie de Calvin faite par la Bulle de Pie V. dont il parle au meſme lieu, a entierement décrié, & banni des Ecoles cette façon de parler. Pourquoy faites-vous donc tant de bruit de cette remarque particuliére, qui ſe réduit à une choſe de fort peu d'importance ? Que ne parliez-vous plûtoſt d'une plus remarquable obſervation que j'ay faite, & qui découvre l'infamie de voſtre doctrine ? J'ay nommé une grande foule des plus habiles défenſeurs de noſtre Religion, qui ont dit en termes formels, *Calvin*

tretiennent d'autre chose que de la différence qu'ils mettent entre la grace de la nature innocente, & la grace de la nature corrompuë ?

*Réponse* 1. C'est le grand secret de leur doctrine : c'est ce qu'ils appellent *la clef* & *le nœud* qui lie toutes leurs opinions, c'est ce que leur Maistre se vante d'avoir découvert, c'est ce qu'il dit *estre inconnu aux Théologiens de ce siécle*, c'est ce qu'il rebat continuellement, & qu'il répete dans toutes les parties de son ouvrage. Voicy l'abregé de cette doctrine si mystérieuse. Ils avoüent que *la grace de santé*, c'est à dire celle, qui a esté donnée aux Anges, & à nostre premier Pere, avant sa revolte, laissoit à la volonté le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, si elle vouloit : mais ils maintiennent que la *grace médicinale*, c'est à dire, celle qui nous est donnée dans l'état de la nature malade & languissante, ne nous laisse pas le mesme pouvoir d'agir ou de ne pas agir, si nous voulons, mais qu'elle nous engage dans une nécessité de la suivre. Le principal fondement de cette doctrine est le fameux passage

*Annot. sur le liv. de la correct. & de la grace. Examen des propositiõs, &c. p. 99. Iansenius to. 3. l. 2. c. 3*

de saint Augustin, tiré du livre de la correction & de la grace ch. 11. & 12. qu'ils expliquent à leur mode, & qu'ils répetent si souvent, que leur Maistre l'a cité plus de cent soixante & dix fois dans son ouvrage.

*Pierre Martyr des tit. du libre arbitre.*
*Beze contre Castil. pag.* 456. 457.
*Du Moulin éclaircissement des controverses, de la prédestination, &c. part.* 2. *p* 38.

*Demande* 2. Cette doctrine estoit-elle inconnuë aux Théologiens des derniers siécles, comme les Jansenistes s'en vantent & nous le veulent faire croire?

*Réponse* 2. Il n'y a rien de si commun parmy les Hérétiques. Calvin, Pierre Martyr, Beze, du Moulin, & les autres en parlent continuellement, l'expliquant de la mesme maniére, & l'appuyant du mesme passage de saint Augustin, auquel ils donnent les mesmes interprétations, & qu'ils répetent si souvent, que le seul Calvin en trois de ses Traitez l'a cité plus de vingt fois. C'est le plus fort argument dont il se sert pour combattre la doctrine Catholique & les Decrets du Concile de Trente. Voicy comme il parle dans son Institution: *Dieu ne pousse pas nos volontez, comme on a crû depuis plusieurs siécles, par une grace que nostre li-*

*Calvin Inst. l.* 2. *c.* 3. *n.* 10. 11. 12. 13.

*berté puisse suivre ou refuser: j'avoüe bien que dans l'état d'innocence l'homme en avoit une semblable, &c.* Et pour le prouver : *Ecoutez*, dit-il, *saint Augustin parler, de peur que les Pélagiens de nostre temps, c'est à dire les Sophistes de la Sorbone, ne nous reprochent comme ils ont de coûtume, que tous les Docteurs anciens nous sont contraires. Il dit au livre de la correction & de la grace, que Dieu avoit donné à Adam la grace de perseverer dans le bien s'il le vouloit, &c.* Et dans le livre 6. du libre arbitre, aprés avoir expliqué cette différence qu'il met entre la grace du premier homme, & celle de la nature foible & languissante, il ajoûte: *Saint Augustin au mesme endroit nous fournit une autre distinction, qui explique nettement cette difficulté. Il y a, dit-il, un secours sans lequel une chose ne se fait point, & un autre par lequel elle se fait. Dieu donc a donné au premier homme un secours de perseverance, non par lequel il perseverât, mais sans lequel il ne pouvoit perseverer par son libre arbitre : mais maintenant Dieu ne donne pas seulement ce premier secours de perseverance aux Saints, qui sont préde-*

Calvin l.6. du lib. arb. p. 204.

*ſtinez par la grace de Dieu, pour le Royaume du Ciel; le ſecours que Dieu leur donne eſt tel, qu'il leur donne la perſeverance meſme, &c.* D'où cet hérétique conclut *que dans cet état noſtre volonté ſuit néceſſairement le mouvement du ſaint Eſprit.*

Calv. Inſt. l.2.c.3.n.13.

Il ſe ſert encore de cette différence des deux graces, pour décrier les déciſions du Concile de Trente, & les faire paſſer pour Pélagiennes. Le Concile avoit défini: *que l'homme peut rejetter l'inſpiration du S. Eſprit, & n'y pas conſentir, s'il le veut.* Calvin s'emporte contre les Peres, qui ont fait ce Decret. *Ils ſe trompent*, dit-il, *en ce qu'ils ne remarquent point la différence qu'il y a entre la grace de regénération, qui fortifie noſtre foibleſſe, & celle qui fut donnée à Adam: ce que ſaint Auguſtin explique exactement: Le premier homme, dit-il, avoit une grace qu'il pouvoit quitter, quand il vouloit, & dans laquelle il pouvoit demeurer s'il vouloit, &c.* Cet hérétique triomphe en ſuite, comme s'il avoit montré par une autorité inviolable, que les Peres du Concile de Trente confondent la grace de la nature corrompuë,

Concile de Trente ſeſſ. 6. ch. 1. & canon 4.

Calv. ſur le Concile de Trente ſeſſ. 6.

avec celle de la nature innocente, & que ces termes dont ils ſe ſervent : *L'homme peut ne pas conſentir à l'inſpirations, s'il le veut*, ſont comme la marque, & le caractére de la grace de ſanté.

*Demande* 3. Puiſque cette difference des deux graces expliquée de la ſorte eſt ſi célebre parmy les Calviniſtes, pourquoy ceux de la nouvelle opinion ſe vantent-ils de l'avoir découverte les premiers ? pourquoy la publient-ils comme une doctrine inconnuë dans ces derniers ſiécles ?

*Réponſe* 3. C'eſt ce que je ne puis comprendre: ſi le Calviniſme eſtoit dans un autre monde, que le noſtre, je dirois qu'ils ont voulu faire comme ceux, qui ayant apporté de la Chine l'art de l'imprimerie, l'ont publiée en Europe comme une nouvelle invention. Mais les Calviniſtes eſtant nez & mêlez parmi nous, comment entreprend-t'on de nous perſuader qu'une doctrine qui ſe trouve dans tous leurs ouvrages, eſt inconnuë à ces derniers ſiécles ? Ce qui augmente encore mon étonnement, eſt que cette opinion des Calviniſtes ſe voit non ſeulement dans tous leurs

Livres, mais encore dans ceux des Catholiques, qui les ont combattus. Prenez la peine de lire ce qu'en dit Malderus Evesque d'Anvers, Horantius qui estoit un des Théologiens du Concile de Trente, Albert Pighius, Pennottus, Stapleton, & le Cardinal Bellarmin, & vous admirerez la hardiesse de ceux qui ont voulu faire passer cette doctrine pour inconnuë aux Théologiens de ce siécle.

*Mald. sur la 1.2. de la division de la grace d. 13. Horant. l. 1. c. 55. 56. Pigh. l. 4. Penn. l. 9. chap. 13. Staplet. sur la 6. fer. de la 1. semaine de Caresme. Bellarmin l. 6. de la grace & du libre arbitre. c. 14.*

*Demande* 4. Comment est-ce que les Jansenistes accordent la grace de Jesus-Christ avec le libre arbitre, puis qu'ils soûtiennent qu'elle le fait agir nécessairement?

*Réponse* 4. C'est un autre secret de leur doctrine, & leur Maistre employe un livre tout entier, pour l'expliquer. Il soûtient que tous les saints Peres, & principalement saint Augustin & ses disciples, n'ont jamais autrement accordé la grace avec le libre arbitre, qu'en disant, que la grace ne nous contraint point, & que la volonté en estant prévenuë, n'est pas comme une souche qui ne fait rien, mais qu'elle agit volontairement, & de son plein

*Iansenius to. 3. l. 8.*

gré. D'où il tire cette conclusion: *Quelque néceſſité qu'on diſe que la grace apporte à la volonté, pourveu que ce ne ſoit pas une contrainte & une violence intérieure, il ne faut pas craindre qu'elle offenſe le libre arbitre.* Chapitre 19

Voilà l'abregé de leur opinion touchant l'alliance de la grace & du libre arbitre; qui eſt celle de tous les hérétiques du dernier ſiécle. Calvin dans ce livre qu'il a composé contre le Concile de Trente, l'exprime en ce peu de paroles: *Saint Auguſtin dit ſeulement que la grace ne contraint point nos volontez, & qu'elle nous fait agir volontairement.* Il l'explique plus au long dans le livre troiſiéme du libre arbitre: mais il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ſes paroles, puiſque le Chef de la nouvelle opinion avoüe luy-meſme que cette doctrine eſt de Calvin. Dans le dernier chapitre du livre 8. il ſe fait cette objection: *On dira peut-eſtre que cette maniére d'accorder la grace avec le libre arbitre, n'eſt point différente de l'opinion de Calvin.* Dans ſa réponſe il avoüe: *qu'il eſt vray que Calvin concilie de la ſorte la liberté avec la grace, & que ſon opi-*

*Calv. ſur la ſeſſ. 6. du Concile de Trente.*

*nion est qu'il n'y a que la contrainte qui ruine le libre arbitre.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

C'Est icy que nostre adversaire déploye tous ses artifices, pour déguiser une vérité qui est aussi visible que la lumiére du midy. Il prétend que je suis un *imposteur*, pour avoir avancé que la différence des deux graces, comme l'explique Jansenius, se trouve dans Calvin. Et pour me convaincre, il rapporte un grand passage de cet hérétique tiré du livre *de occulta Dei providentia page* 855. où il semble dire qu'Adam n'avoit point de libre arbitre, qu'il a péché nécessairement, & que pour perseverer il eust eu besoin d'une grace qui emportast son consentement avec nécessité. Sur quoy le Sécretaire de Monsieur d'Ipre triomphe, & s'écrie: *où est icy la différence de la grace du premier homme, & de la grace de ses descendans ?* Mais quoy ? avois-je dit qu'elle se trouvoit dans Calvin au livre

*Conf. 1.c.22 p. 98.*

*de occulta Dei providentia page* 855 ? Je n'y ay jamais pensé. J'ay dit qu'elle estoit dans son Institution livre 2. ch. 3. nom. 10. 11. 12. 13. ou dans le livre 6. du libre arbitre sur la fin. Et elle se trouve si clairement dans ces deux endroits, & les passages que j'en ay rapportez, sont si formels, que vous n'avez pas seulement osé en parler. Il faut avoüer que ce déguisement est bien honteux, & qu'il vient d'un étrange aveuglement.

Voicy une seconde supercherie plus criminelle que la premiére. Dans ce chapitre où il prétend me convaincre *d'imposture*, pour avoir soûtenu que Calvin a expliqué la différence des deux graces de la mesme maniere que Monsieur d'Ipre, il ne dit pas un mot du dernier passage que j'allégue pour le justifier, & que j'ay tiré du plus méchant livre de cet hérétique, qui est son Antidote contre le Concile de Trente. Il en parle seulement en un autre endroit, où il est contraint d'avoüer nettement tout ce que j'en veux conclure: mais pour couvrir son infidélité par une calomnie, il tâche de

faire croire que c'est pour un autre dessein que je l'allégue. Car aprés avoir rapporté tout ce que j'ay dit sur la fin de la 2. réponse de cet Article, commençant par ces mots : *Il se sert encore de cette différence*, il parle de moy de la sorte: *Celuy-cy dit que Calvin abuse de cette distinction de graces, parce qu'il en infére que dans cet état nostre volonté suit nécessairement le mouvement du saint Esprit. Mais en premier lieu il ne s'agit pas icy de l'opinion que Calvin a soûtenuë : mais de l'opinion qu'il a combattuë, ou qu'il s'est proposé de combattre : or l'opinion qu'il a combattuë ou qu'il a eu dessein de combattre, est celle qui soûmet la grace de Dieu au libre arbitre de l'homme, & Calvin attaque cette opinion par une raison solide & invincible, qu'il a empruntée de saint Augustin & de la tradition ancienne, & qui luy est commune avec toute l'Ecole de S. Thomas, sçavoir que cette grace est la grace de l'homme sain, & non de l'homme malade : & la grace de l'homme sain, qui fait seulement que nous pouvons si nous voulons, & non la grace de l'homme malade, qui fait aussi que nous voulons ; & il est manifeste, que Calvin a*

Conf.1.c.24

*esté tres-bien fondé de dire, que ne distinguer pas ces deux graces, &c.*

Que de supercheries ! Pour découvrir les principales, il nous faut faire quelques remarques. La premiére est, qu'il avoüe nettement, que Calvin en cet endroit explique la différence des deux graces de la mesme maniére que Monsieur d'Ipre ; ce qui l'oblige d'asseurer que *Calvin l'a empruntée de saint Augustin & de la tradition ancienne.* Il n'en faut pas davantage pour me justifier, & pour convaincre de calomnie cette fastueuse inscription du chapitre que nous combattons : *Imposture du Sécretaire, en ce qu'il veut persuadsr que Monsieur l'Evesque d'Ipre convient avec Calvin sur la différence des deux graces.* Car c'est dans cet endroit de l'Antidote de Calvin, & non point dans son livre *de acculta Dei providentia, page* 855. que j'ay dit qu'on trouvoit cette doctrine de Monsieur d'Ipre. La seconde remarque est, qu'il veut faire croire *qu'il ne s'agit pas icy de l'opinion que Calvin a soûtenuë.* Je prie le Lecteur de revoir le titre de cet Article, & tout ce que je dis dans l'endroit

*Conf.1.c.22.*

qu'il examine maintenant, vous reconnoiſtrez bien-toſt que je ne prétens autre choſe, ſinon que Calvin écrivant contre le Concile de Trente a expliqué cette différence des deux graces de la meſme maniére que Monſieur d'Ipre. La troiſiême remarque eſt, qu'il ajoûte que cette raiſon de Calvin tirée de la diſtinction des deux graces, *luy eſt commune avec toute l'Ecole de ſaint Thomas.* Il ne ſe peut rien dire de plus faux, & Janſenius meſme le dément, quand il aſſeure que l'opinion des Thomiſtes *ruine la difference des deux ſecours*, parce qu'ils ſoûtiennent que leur prédétermination phyſique *eſtoit néceſſaire dans l'état d'innocence.*

*Ianſenius l. 8. de la grace de I. C. chap. 3.*

Enfin pour montrer que Janſenius a tort de ſoûtenir que cette différence des deux graces eſtoit inconnuë aux Théologiens de ce dernier ſiécle, j'ay nommé au nombre 7. de cet Article pluſieurs Catholiques, qui écrivant contre Calvin, témoignent que c'eſt ſa doctrine. Noſtre Janſeniſte pourtant au lieu de répondre à cette preuve, quand il eſt queſtion de convaincre

mon *imposture* prétenduë, n'en dit pas un mot, & s'il la rapporte aprés en un autre endroit, c'est pour donner le change, & nous jetter à quartier. Voicy comme il intitule le chapitre, où il en parle: *Que le Sécretaire allégue tres-impertinemment plusieurs nouveaux Docteurs, pour faire voir par leur témoignage, que la grace soûmise à la volonté n'est pas la grace du premier homme.* Conf. 1. c. 25. Et d'abord il rapporte ces paroles, tirées de la Réponse 3. de cet Article. *Prenez la peine de lire ce qu'en dit Malderus Evesque d'Anvers, Horantius, qui étoit un des Théologiens du Concile de Trente, Albert Pighius, Pennottus, Stapleton, & le Cardinal Bellarmin.* (Mais il se donne bien de garde d'ajoûter ce qui suit, parce qu'il n'en faut pas davantage pour confondre son imposture.) *Et vous admirerez la hardiesse de ceux qui ont voulu faire passer cette doctrine pour inconnuë aux Théologiens de ce siécle.* Voilà pourquoy j'allégue ces nouveaux Docteurs, & non point *pour faire voir par leur témoignage que la grace soûmise à la volonté n'est point la grace du premier homme.* Et ainsi je puis asseurer que

tout ce que vous dites pour affoiblir l'autorité de ces Théologiens, est hors de propos, puis qu'il ne s'agit que d'une question de fait. Dites tant qu'il vous plaira que Bellarmin *s'est laissé emporter en quelque maniére au torrent des Péres de sa Compagnie :* que Stapleton a *favorisé le Molinisme:* que Pennottus est un *misérable :* que Malderus *n'a pas suivi si exactement qu'il estoit obligé les sentimens d'une faculté célebre dont il faisoit partie : que Pighius est le corrupteur de la vérité Catholique :* tout cela n'empêche pas qu'on ne lise dans leurs écrits, que selon la doctrine de Calvin il y a cette différence entre la grace de la nature saine & la grace de la nature malade, que celle-cy, & non point l'autre, impose une nécessité d'agir. Et c'est l'unique chose que je prétens en cet endroit : parce qu'il n'en faut pas davantage pour montrer la fausseté de ce titre magnifique de Jansenius: *Discrimen gratiæ sanitatis & medicinalis à recentiorum notitia valde abstrusum.*

*Iansenius l. 2. de la grace del. C. c. 3*

Mais il faut bien, dites-vous, que l'opinion de Calvin touchant la diffé-

rence

rence des deux graces ne ſoit pas la meſme, que celle de Monſieur d'Ipre, puis qu'il aſſeure dans le livre *de occulta Dei providentia page* 855. que le premier homme n'avoit point de libre arbitre, & qu'il a péché néceſſairement. C'eſt la preuve invincible que vous employez ſi ſouvent pour me convaincre. Mais je vous prie de prendre garde premiérement, que cette raiſon ne prouve autre choſe, ſinon qu'il y a des contradictions dans Calvin, comme dans les autres hérétiques : & qu'on pourroit montrer par un ſemblable raiſonnement, que cet apoſtat n'a pas ſoûtenu une ſeule des héréſies qu'on luy attribuë, parce qu'il n'y en a point dont il n'ait dit le contraire en quelque endroit de ſes œuvres, comme le ſçavant Romæus & beaucoup d'autres Catholiques l'ont fait voir. Secondement, que vous avez tort d'appeller ſimplement *l'opinion de Calvin* celle qui aſſeure que le premier homme n'avoit point de libre arbitre, puis qu'il ſoûtient le contraire plus ſouvent, plus nettement, & plus fortement : de ſorte que le Concile de Trente voulant con-

damner la doctrine de cet hérétique touchant le libre arbitre, le fait en ces termes : *Celuy-là soit anatheme, qui dira que le libre arbitre de l'homme depuis le péché d'Adam est éteint & perdu* : ce qui suppose clairement, que la principale opinion de Calvin est, que le premier homme dans l'état d'innocence avoit le libre arbitre, mais qu'il l'a perdu par le péché.

*Concile de Trente sess. 6. can. 5.*

---

## ARTICLE II.

*Les Calvinistes avoüent que cette opinion de la grace de* JESUS-CHRIST *est contraire aux sentimens de l'Eglise Romaine.*

*Demande 1.*

PUISQUE nous sommes asseurez que les Calvinistes ont soûtenu, que la véritable différence, & comme le caractere de la grace de JESUS-CHRIST est, qu'elle emporte nos consentemens, avec une nécessité insurmontable ; & que nonobstant cela, elle est d'intelligence avec le libre arbitre, parce qu'elle n'empêche pas

que la volonté n'agiſſe ſans contrainte, & de ſon plein gré: il faut voir maintenant ſi cette opinion eſt particuliére à ces hérétiques, & ſi elle les ſépare de l'Egliſe Romaine. Qu'en jugez-vous ?

*Réponſe* 1. Les Calviniſtes en parlent toûjours comme d'une doctrine, qui renverſe les decrets du Concile de Trente, & qui choque les ſentimens de tous les Catholiques. Calvin avoüe dans ſon Inſtitution, qu'elle eſt contraire *à ce qu'on a crû depuis pluſieurs ſiécles*, & dans ſon *Antidote* il fait voir qu'elle eſt directement oppoſée aux décisions du Concile de Trente. Et les plus opiniâtres de ſes diſciples, aſſemblez dans le fameux Synode de Dordrecth : *Nous aſſeurons*, diſent-ils, *que Dieu meut nos volontez par la grace, non point comme croyent les Papiſtes, de telle ſorte qu'il ſoit en noſtre liberté de la ſuivre ou de la rejetter, &c.*

*Inſtit. l. 2. c. 3. n. 10.*

*Sur la ſeſſ. 6. du Concile de Trente.*

*Actes du Synode de Dordrecth. p. 735.*

C'eſt pour cela que les plus habiles de ce parti pour traiter avec plus de clarté la controverſe du libre arbitre, au regard des choſes ſpirituelles, la propoſent en ces termes, qui ſont ti-

rez de l'abregé du Calvinisme, composé par un des plus sçavans de leurs Ministres. *L'état de la troisiéme contro-*
Scharpius l. du lib. arb. c. 3. *verse entre nous & les Papistes, est de sçavoir, si l'homme dans cet état de la nature corrompuë, quoy qu'il ne puisse rien faire sans le secours de la grace, néanmoins en estant aidé & prévenu, peut tellement agir, qu'il ne puisse pas agir: Bellarmin tient l'affirmative, & le Concile de Trente Sess. 6.* &c. *Mais nous disons au contraire, qu'aprés la chûte de nostre premier pere,* &c. *Dieu meut la volonté de l'homme avec tant de puissance & d'efficace, qu'elle suit nécessairement la grace prévenante, quoy qu'elle le fasse sans violence & de son plein gré.*

## REFLEXION

*Sur la Réponse des Iansenistes.*

C'Est proprement icy qu'ils avancent quelque chose de nouveau: car leur Sécretaire insinuë adroitement que les Calvinistes se trompent, quand
Conf. 1. ch. 4. p. 109. ils avoüent que l'Eglise Romaine & le Concile de Trente les a condamnez, pour avoir soûtenu *que dans l'état de la*

*nature corrompuë la volonté ſuit néceſſairement le mouvement du ſaint Eſprit.* Cela eſt ſi nouveau, que parmi tant d'auteurs, qui ont écrit pour Calvin, ou contre luy, je n'en trouve pas un ſeul, qui en ait parlé de la ſorte. Si bien que c'eſt ſur ce point de la doctrine des Janſeniſtes, & non pas ſur celuy de la différence des deux graces, qu'il faut mettre cette fameuſe inſcription de Monſieur d'Ipre. *A recentiorum notitia valde abſtruſum.*

---

## ARTICLE III.

*Les Docteurs de l'Egliſe, qui ont fait la guerre à Calvin, diſent auſſi que cette opinion de la grace luy eſt particuliére, & la rejettent comme hérétique.*

*Demande 1.* CE n'eſt pas aſſez que les Calviniſtes aſſeurent que cette opinion eſt contraire aux déciſions du Concile de Trente, & aux ſentimens de l'Egliſe Romaine : les Docteurs Catholiques qui ont écrit contre eux ſur cette matiére, en demeurent-ils d'accord ?

*Pesantius sur la 3. p. q. 18. art. 1. disp. 2.*

*Monsieur du Val traité des act. hum. qu. 3. art. 1.*

*Monsieur Ysambert disp. 1. de la lib de I. C. art. 2.*

*Bellarmin liv. 3. de la grace c. 4.*

*Horantius l. 1. c. 49.*

*Tapper. a. 2.*

*Vvigers sur la 1. 2. q. 6. art. 2.*

*Stapleton t. 2. l. 4. c. 8.*

*Puteanus sur la 1. 2. q. 10. d. 2.*

*Scrib. l. 2. d. 19. q. 2.*

*Malderus sur la 1. p. disp. 56. & 59.*

*Cunerus l. du lib. arb. c. 5.*

*Pennottus l. 1. c. 16.*

*Réponse* 1. Il n'y en a pas un ſeul, qui s'y oppoſe. Auſſi le ſçavant Peſantius, qui eſt un des plus illuſtres Théologiens de l'Italie, aprés avoir montré *que cette liberté, qui exclut la contrainte, ne ſuffit pas pour le mérite*, ajoûte: *que tous ceux qui ont écrit contre Calvin touchant le libre arbitre, refutent l'opinion contraire comme une erreur.* Monſieur du Val, dont la mémoire eſt ſi glorieuſe dans la Sorbone, ne prouve-t-il pas que cette maxime de Calvin: *La grace emporte neceſſairement nos volontez, quoy qu'elle ne le faſſe pas avec contrainte & violence*, eſt *hérétique, & qu'elle détruit le libre arbitre?* Monſieur Yſambert, le Cardinal Bellarmin, les Docteurs Horantius, Tapperus, Vvigers, Stapleton, Puteanus, Scribonius, Malderus, Cunerus, Pennottus, Eſtius, & tous les autres qui ont écrit contre les derniers ennemis du libre arbitre, condamnent cette doctrine d'un conſentement ſi unanime, que je défie les Janſeniſtes d'en trouver un ſeul, qui approuve cette grande maxime, que leur Maiſtre a priſe de Calvin, & qu'il voudroit faire paſſer pour une vérité orthodoxe. *Quelque*

*néceſſité que la grace apporte à la volonté, pourveu que ce ne ſoit point une contrainte & une violence intérieure, il ne faut pas craindre qu'elle offenſe le libre arbitre.* *Apologie 2. de Janſenius l. 2. c. 20.*

*Demande* 2. Que veulent donc dire les Janſeniſtes, quand ils publient ſi hautement & avec tant de hardieſſe, que leur doctrine touchant l'efficace de la grace eſt *entierement* la meſme, que celle des défenſeurs de la prédétermination phyſique.

*Réponſe* 2. C'eſt un artifice, dont ils ſe ſervent pour ébloüir les ignorans; mais il eſt aiſé de le convaincre d'impoſture. Les Janſeniſtes avancent pour maxime capitale de leur doctrine, touchant l'efficace de la grace, que la néceſſité ſimple n'oſte point la liberté néceſſaire pour le mérite, & prétendent que Jesus-Christ meſme a véritablement mérité, en ce qu'il a fait avec cette ſorte de néceſſité. Les auteurs de la prédétermination phyſique diſent au contraire, & le diſent d'un commun accord, que cette opinion eſt évidemment hérétique. Les Janſeniſtes ſoûtiennent comme un article de foy, que la véritable raiſon, pourquoy la grace

ne détruit pas le libre arbitre, est qu'elle ne le contraint, & ne le force point. Et les défenseurs de la prédétermination rejettent cette doctrine, comme une des plus pernicieuses hérésies de Calvin. Ecoutez comme en parlent les plus signalez de ce parti : *L'erreur de Calvin*, dit le Docteur Alvarez, *consiste en ce qu'il a crû que Dieu par sa grace efficace agit tellement, que nostre volonté n'y coopere que par un mouvement volontaire, & qui n'est point forcé:* & en un autre lieu: *La septiéme hérésie des Luthériens est, qu'ils asseurent, que la grace de Dieu est tellement efficace d'elle-mesme, que nostre volonté y consent seulement par un mouvement volontaire, & de son plein gré.* Le Docteur Cabrera, qui est un des plus fameux protecteurs de la prédétermination physique, dit aussi que cette opinion des Calvinistes est hérétique, & le prouve : *Parceque les saints Péres disent souvent que la liberté, qui est capable de mérite & de récompense, n'est pas seulement opposée à la contrainte, mais aussi à la nécessité.* Les autres qui défendent la prédétermination avec plus d'ardeur, comme Ledesma, Estius, Cumel, traitent cette opinion

*Alvarez l. 3. disp. 22. n. 31.*

*L. 1. disp. 3. n. 17.*

*Cabrera, 1. p. q. 18. a. 3.*

avec autant de séverité, & la condamnent toûjours d'héréſie.

*Dem.* 3. Les Janſeniſtes triomphent de ce que leur Maiſtre a fait un chapitre exprés, pour montrer qu'il peut accorder l'efficace de la grace avec l'indifférence d'agir & de ne pas agir, comme font les Auteurs de la prédétermination, ſe ſervant avec eux de cette célebre diſtinction *du ſens composé & du ſens divisé.* Cela eſt-il véritable? *Apologie 2. de Iāſenius l. 2. c. 18.*

*Réponſe* 3. Tout ce qu'il en a écrit, n'eſt que déguiſement & diſſimulation. Car aprés avoir dit en peu de mots, qu'il pourroit prendre cette maniére de joindre l'efficace de la grace avec le libre arbitre, il la rejette auſſi-toſt *comme une pure invention de la Philoſophie profane, & qui eſt entiérement inconnuë aux véritables défenſeurs de la grace de* Jesus-Christ*, c'eſt à dire, à S. Auguſtin, S. Fulgence, & S. Proſper, &c.* Puis il employe dix-huit chapitres à établir celle qu'il a empruntée de Calvin, & que tous les Catholiques condamnent d'héréſie. Pourquoy donc ſes diſciples font-ils tant de bruit de ce qu'il dit en ce chapitre, puiſque la plus favorable *Ianſenius to.3.l.8.c.4.* *C.5.9.&c.*

conclusion, qu'ils en puissent tirer, est qu'il a touché en passant une opinion défenduë par des Catholiques, mais qu'il l'a aussi-tost rejettée, pour en embrasser une autre, qui est hérétique?

Je nie mesme que Jansenius se puisse servir de cette distinction *du sens composé & du sens divisé*, comme font ces Docteurs, de l'autorité desquels il prétend se couvrir. Car toute sa doctrine de la grace de Jesus-Christ est appuyée sur cette maxime fondamentale: *Quelque efficace que soit la grace, quand mesme elle seroit semblable à cette souveraine délectation, que nous aurons dans le Ciel, elle n'oste pas la liberté.* C'est ce qu'il s'efforce de prouver par le consentement de tous les Saints Peres, & des anciens Scholastiques; il tâche mesme de le montrer par cette heureuse nécessité d'aimer Dieu & de ne pas pécher, qu'avoit Jesus-Christ ensuite de son union hypostatique, & de la claire veuë de Dieu; car il prétend qu'elle ne l'empêchoit pas de faire l'un & l'autre, avec cette liberté, qui est nécessaire pour le mérite.

*Iansenius to.3.l.8.c.15*

Il faudroit donc que cet auteur, pour

ajuster à sa doctrine la réponse des sectateurs de la prédétermination physique, & pour se servir comme eux de la distinction *du sens composé & du sens divisé*, accordât avec l'indifférence d'agir & de ne pas agir, une nécessité semblable à celle qui naist de la claire veuë de Dieu, & de l'union hypostatique. Or il est évident que cela ne se peut, & tous les défenseurs de la prédétermination l'avoüent : *Nous répondons à la seconde preuve*, dit un des plus habiles, *que cette proposition : Vn bienheureux voyant Dieu clairement, peut ne le pas aimer, est fausse; soit qu'on la prenne dans le sens composé, ou dans le sens divisé; parce que cette veuë engage la volonté dans une heureuse nécessité, avec laquelle ne peut subsister une véritable puissance, de ne pas aimer Dieu.* Puis il ajoûte : *Et pour ce qu'on objecte de l'Humanité de* JESUS-CHRIST, *nous répondons, que supposé l'union hypostatique, il ne peut pécher ny dans le sens composé, ny dans le sens divisé, &c.*

*Alvarez disp. l. 2. c. 4*

Que les Jansenistes ne se vantent donc plus que les auteurs de la prédétermination leur sont favorables dans cette

diſpute, puis qu'il eſt évident, que des deux façons que leur Maiſtre donne, pour accommoder le libre arbitre avec la grace, *quelque efficace qu'elle ſoit, quand meſme elle ſeroit ſemblable à cette ſouveraine délectation, que nous aurons dans le Ciel*: tous les défenſeurs de la prédétermination condamnent d'héréſie celle qu'il ſoûtient avec ardeur; & font voir clairement, qu'il ne peut ſe ſervir de la ſeconde, qu'il avoit rejettée luymeſme comme inconnuë à tous les Saints Peres, & aux anciens Scholaſtiques.

## REFLEXION

### *Sur la Réponſe des Ianſeniſtes.*

CETTE admirable intelligence, & ce prodigieux accord de tous les Doſteurs Catholiques, qui oubliant leurs querelles particuliéres conſpirent enſemble pour attaquer la doctrine des Janſeniſtes, comme une des plus pernicieuſes héréſies de Calvin, a tellement effrayé leur défenſeur, qu'il eſt contraint d'en abandonner la protection, & de ſe jetter mal à propos ſur Molina pour couvrir ou vanger ſon dé-

ſeſpoir. Mais il eſt aiſé de ſe défendre d'un artifice ſi groſſier, & qui ne peut tromper que les ignorans. Il s'agit de l'opinion de Janſenius & de Calvin, & non point de celle de Molina. Il n'en faut pas davantage pour renverſer tout ce qu'il dit en divers endroits de ſon ouvrage contre cet article. Car je veux que Monſieur Yſambert, le Cardinal Bellarmin, Stapleton & beaucoup d'autres condamnent l'opinion de Molina, comme il le ſoûtient : cela empêche-t-il qu'ils ne diſent en termes formels, que la ſienne eſt hérétique ? Je veux qu'Eſtius, Alvarez, Cabrera, & les autres défenſeurs de la prédétermination phyſique ayent combattu *l'indifférence Molinienne* : quel avantage en peut prétendre noſtre adverſaire en faveur de ſa doctrine, puis qu'ils ne laiſſent pas de la condamner comme une héréſie, qui a eſté foudroyée des anathêmes de l'Egliſe, & du Concile de Trente. *Conf. 1. c. 29*

Enfin, pour revenir à vous, Monſieur le défenſeur du Janſeniſme, je prétens faire voir dans cet article, que tous les Docteurs Catholiques qui ont

écrit contre Calvin, demeurent d'accord, que ſon opinion touchant l'efficace de la grace médicinale, eſt condamnée de l'Egliſe: & pour le montrer clairement, j'allégue des Docteurs de toutes les nations Catholiques, de tous les Ordres, & de toutes les opinions qui partagent l'Ecole, qui diſent tous en termes formels, que *Calvin eſt hérétique en ce qu'il ſoûtient que la grace emporte néceſſairement nos volontez, quoy qu'elle ne le faſſe pas avec contrainte & violence.* Si vous voulez combattre l'autorité de tous ces grands hommes, il faut que vous montriez comme vous l'avez promis dans voſtre préface, *qu'en cela ils ont eſté choquez & contredits puiſſamment par d'autres Scholaſtiques plus doctes & mieux ſenſez.* Et afin que vous n'ayez point tant de peine à en chercher un ſi grand nombre, je ne vous en demande que deux ou trois; je me contenteray meſme d'un ſeul, qui déſavouë nettement les autres, c'eſt à dire qui aſſeure en termes formels *que Calvin n'eſt pas un hérétique en ce qu'il ſoûtient que la grace nous impoſe une néceſſité d'agir, & que la véritable maniére de l'accorder avec*

*le libre arbitre, est de prouver qu'elle le fait agir volontairement & sans contrainte.* C'eſt cela qu'il faut montrer clairement.

## ARTICLE IV.

*Les raiſons qu'apportent les Docteurs Catholiques, pour convaincre d'héréſie cette opinion de Calvin touchant la grace de* JESUS-CHRIST.

*Demande* 1. IL faut que cette doctrine, que les Janſeniſtes ont priſe de Calvin, ſoit bien pernicieuſe, puiſque parmy tant de Docteurs Catholiques, qui en ont parlé depuis cent ans, il n'y en a pas un ſeul qui ne la condamne d'héréſie. Pourquoy la traitent-ils avec tant de rigueur?

*Réponſe* 1. Ils en apportent d'excellentes raiſons qui ſont tirées de l'Ecriture Sainte, des Conciles, & du conſentement de tous les Peres. L'une des plus convaincantes, eſt celle qui regarde la nature du mérite, & que Monſieur du Val diſputant contre Calvin,

exprime en ces termes : *Vne action pour avoir du mérite, ne doit pas seulement estre libre de cette liberté qui est exempte de contrainte: mais elle doit encore avoir cette autre liberté, qui est dégagée de la nécessité.* Et il fait voir *qu'il n'y a rien de si souvent repeté dans l'Ecriture sainte, & dans les Péres.* Tous ceux qui ont travaillé contre les Calvinistes, & principalement le Cardinal Bellarmin, & Monsieur Ysambert, font voir clairement & solidement, que cette vérité est tres-constante & indubitable. Et le Docteur Cabrera le recüeille en peu de mots, quand il asseure, *que les Conciles & les saints Péres disent souvent, que la liberté qui est capable de mérite & de recompense, n'est pas seulement opposée à la contrainte, mais aussi à la nécessité.*

*Monsieur du Val traité de la grace, qu. 10 art. 4.*

*Bellarmin l. 5. de la grace & du libre arbitre c. 15. & l. 6. c. 12. Monsieur Ysambert disp. 7 du libre arbitre art. 9. Cabrera sur la 3. p. q. 18. art. 3.*

Cette preuve, qui d'elle-mesme est invincible, tire de nouvelles forces des plus secrets mystéres de la doctrine de Calvin, & des Jansenistes. Ils avoüent que la liberté, qui n'exclut que la contrainte, ne suffit pas pour le démérite, dans une créature innocente; & que si Adam avoit péché avec la mesme nécessité, que JESUS-CHRIST éclairé de

*Iansenius l. 4. de la nat. corr. c. 22. 24 Calvin l. 3. du lib. arb.*

de la lumiére de gloire, aimoit Dieu, il ne feroit aucunement coupable. Ils doivent donc soûtenir, que la mesme liberté ne suffit pas pour le mérite, dans une créature innocente, & que JESUS-CHRIST n'a point mérité par cet amour nécessaire. Car c'est une maxime de tous les Péres, & que l'auteur même de ces nouveautez avance comme tres-asseurée, que la mesme liberté est nécessaire pour le mérite, que pour le démérite. De plus, il est tres-asseuré par le témoignage de tous les Péres, qui ont écrit contre les ennemis du libre arbitre, & les Jansenistes ne le peuvent nier, que si la prescience divine, ou une ame essentiellement bonne, nous portoit à faire le bien avec la mesme nécessité, que JESUS-CHRIST aimoit Dieu par l'amour bienheureux, nous n'aurions aucun mérite: Il faut donc dire aussi que JESUS CHRIST n'a point mérité par cet amour nécessaire. *Iansenius l. 4. de la nat. corr. c. 24*

Il est aisé de voir par le mesme raisonnement, que la grace de JESUS-CHRIST détruiroit tout le mérite de nos bonnes actions, si elle emportoit nos consen-

temens, avec une néceſſité ſimple. Car je demande aux Janſeniſtes, pourquoy cette néceſſité venant de la grace de Jesus-Christ, ne ruinera pas auſſi bien toute ſorte de mérite, que ſi elle venoit d'une ame eſſentiellement bonne, ou de la préſcience de Dieu? Quand on leur fait la meſme queſtion, touchant le démérite, ils répondent avec Calvin, que la néceſſité ſimple de pécher nous excuſeroit, ſi elle venoit de la préſcience divine, ou d'un principe naturel, parce qu'elle ne nous ſeroit point libre dans ſa ſource : mais que venant de la concupiſcence, elle ne nous peut excuſer, parcequ'elle nous eſt libre dans ſa cauſe, c'eſt à dire dans le péché d'Adam, qui eſt véritablement noſtre péché, & qui a eſté commis, non ſeulement ſans contrainte, mais auſſi ſans néceſſité. Ils ne peuvent faire une ſemblable réponſe pour le mérite. Diront-ils que la néceſſité ſimple, qui accompagneroit la grace de Jesus-Christ, nous eſt libre dans ſa ſource? Cela ne ſe peut ſupporter; puis qu'ils prétendent que Jesus-Christ nous a rachetez par des actions, qui

*Ianſenius l. 4. de la nat. cor. c. 25. Calvin l. 3. du lib. arb.*

font encore plus néceſſaires que les nôtres : & quand elles ſeroient dégagées de toute ſorte de néceſſité, elles ne ſont pas nos actions, comme le péché d'Adam eſt noſtre péché.

Diront-ils que c'eſt le crime de nôtre premier Pére, qui communique ſa liberté aux bonnes œuvres, que nous ferions néceſſairement, auſſi-bien qu'aux mauvaiſes ? Cela eſt encore plus extravagant ; car ce péché n'a point d'influence ſur le bien que nous faiſons, comme il a ſur le mal : & il ſeroit ridicule de ſoûtenir, que de deux hommes, qui aimeroient Dieu avec la meſme néceſſité ſimple, l'un mériteroit par cette action, parce qu'il auroit contracté le péché d'origine, & l'autre ne mériteroit point du tout, parce qu'il n'auroit jamais eſté ſoüillé de ce crime.

*Bellarmin l. 3. de la grace & du libre arbitre. c. 13.*

Calvin a bien préveu que ces difficultez eſtoient inſurmontables, & qu'il ne pouvoit ſe ſervir dans cette queſtion, des meſmes artifices & déguiſemens, dont il tâche d'embarraſſer celle du démérite. C'eſt ce qui l'a contraint d'avoüer tout ce que les Docteurs Catholiques prétendoient prou-

ver par ce raiſonnement, & d'accorder qu'il s'enſuit de ſa doctrine, que dans cet état de la nature dereglée, nous n'avons aucun mérite. Je ne croy pas que les Janſeniſtes oſent dire le meſme ſi ouvertement, puiſque c'eſt une opinion foudroyée par les anathêmes du Concile de Trente, qui décide comme un article de foy, dans le canon 32. de la ſixiéme ſeſſion, *que nos bonnes actions ſont tellement les dons de Dieu, qu'elles ſont auſſi les mérites de l'homme juſtifié.*

*Demande* 2. Les Docteurs de l'Egliſe ont-ils quelque autre raiſon, qui prouve clairement que c'eſt une héréſie de ſoûtenir avec Calvin, que la grace de Jesus-Christ emporte nos conſentemens avec néceſſité, quoy qu'elle le faſſe ſans contrainte?

*Réponſe* 2. Ils alléguent les décrets du Concile de Trente, & ſont voir qu'il a décidé nettement cette queſtion. M. Yſambert aprés avoir dit, *qu'il eſt de la foy, que ce n'eſt pas aſſez pour le libre arbitre, qu'il ſoit exempt de contrainte*, ajoûte pour le prouver : *Le Concile de Trente ſeſſ. 6. can. 4. dit que le*

*Monſieur Yſambert d. 1. du lib. arb. art. 2.*

*libre arbitre estant meu de Dieu, peut consentir ou ne pas consentir : & dans le ch. 5. il explique cette liberté, par une puissance d'agir, ou de ne pas agir.* Les autres Théologiens de l'Eglise Romaine, & entre autres le Cardinal Bellarmin, & les Docteurs Pennottus, Pesantius, Estius, maintiennent que ces décisions du Concile de Trente condamnent ceux qui prétendent, *que la grace de* JESUS-CHRIST *nous fait agir sans contrainte, mais avec nécessité.*

*Bellarmin l. 3. de la grace & du lib. arb. c. 5. Pennottus l. 1. c. 16. Pesantius sur la 1. q. 6. art. 3. d. 4 Estius sur le 2. des sentences dist. 24. §. 1.*

*Demande* 3. Les Jansenistes n'ont-ils pas quelque réponse, pour se garantir des anathêmes de ce Concile ?

*Réponse* 3. Leur Maistre en touche quelques-unes : mais qui sont toutes si foibles, qu'il ne faut que les expliquer pour les détruire. La premiere est, que le Concile définit seulement, que l'homme peut ne pas consentir à la grace, s'il le veut : ce qui sera toûjours véritable, quelque nécessité que la grace nous apporte, pourveu que ce ne soit pas une violence intérieure, parce que les bienheureux mesmes, qui aiment Dieu nécessairement, pourroient ne le pas aimer, s'ils vouloient.

Iansenius to. 3. l. 6. c. 35.

Voicy ses paroles : *Quand les Théologiens entendent cette décision du Concile de Trente : la volonté peut ne pas consentir, si elle veut : ils croyent & ont raison de le croire, que le libre arbitre est exprimé par ces paroles, &c. Si cette maniére de parler marque le libre arbitre, la volonté est libre, quoy qu'elle veüille immuablement, ou qu'immuablement elle ne veüille pas ; parce qu'elle fait l'un & l'autre, de la mesme maniére qu'elle consent, si elle veut.* D'où il conclud : *Que toute action de la volonté enferme essentiellement cette sorte d'indifférence de contradiction.* Ce qu'il tâche de faire voir dans l'amour nécessaire, que Dieu a pour le bien, & dans celuy, que les bienheureux ont pour Dieu : *car ils pourroient*, dit-il, *changer cette volonté, s'ils le vouloient, mais ils ne le veulent jamais.*

Tout cela n'est qu'une vaine subtilité, qu'il a empruntée de tous les hérétiques, qui ont déclaré la guerre au libre arbitre, depuis trois cens ans. Vviclef l'avoit toûjours en bouche, comme le témoigne le docte Valdensis, dans le livre 1. de son Doct. article 1. chap. 15. qui porte pour titre : *Con-*

*tre cette défaite de Vviclef: Dieu le peut, s'il le veut.* Cet hérétique soûtenoit, que Dieu agit au dehors par une souveraine nécessité: & quand on luy objectoit les passages de l'Ecriture sainte, qui disent évidemment, que Dieu peut faire ce qu'il n'a pas fait: *il se servoit,* dit Valdensis, *de cette défaite ordinaire, comme d'une réponse générale à toutes ces objections: Dieu, dit-il, peut toutes ces choses, s'il le veut.* Luther, & aprés luy les Calvinistes s'en servent aussi, pour se démêler de beaucoup de témoignages de l'Ecriture, qui ruinent leur hérésie.

*Luther de l'arbitre esclave.p.180*

Cette subtilité a paru si extravagante aux Docteurs de l'Eglise, qu'ils n'ont pas crû la devoir refuter autrement, qu'en faisant voir les ridicules conclusions qu'on en peut tirer. Vous lirez avec plaisir ce qu'en ont écrit les Docteurs Valdensis, & Vvildefort, qui ont combattu des premiers l'hérésie de Vviclef. Je me serviray de quelques-unes de leurs pensées, que j'appliqueray à nostre sujet. Les Jansenistes asseurent qu'un bienheureux, qui aime Dieu nécessairement, peut cesser de

l'aimer, parce qu'il cesseroit s'il vouloit. Il faut donc qu'ils disent aussi que le Pere & le Fils peuvent ne pas produire le saint Esprit, parce que s'ils vouloient ne le pas produire, ils ne le produiroient pas ; & que Dieu peut pécher, parce que s'il vouloit pécher, il pécheroit. Il est évident qu'ils doivent avoüer ces propositions ; non seulement parce qu'elles sont semblables à celles qu'ils font de l'amour des bienheureux ; mais encore parce qu'ils soûtiennent que cette sorte d'indifférence de contradiction se rencontre dans tous les actes de la volonté, qui se font avec jugement. Or je demande maintenant, si ce n'est pas se mocquer du Concile de Trente, que de soûtenir qu'il a décidé, comme un article de foy, *que l'homme peut ne pas consentir à la grace, s'il le veut* ; de la mesme maniére que le Pére & le Fils peuvent ne pas produire le saint Esprit, s'il le veulent.

La seconde réponse de cet auteur est plus artificieuse, & on n'en void pas d'abord toute la foiblesse. Il explique les paroles du Concile, d'une véritable

*Iansenius to.3.l.8.c.20*

puissance d'agir, & de ne pas agir : & dit que l'homme peut resister à la grace, & n'y point consentir *dans le sens divisé*; quoy qu'il ne le puisse, *dans le sens composé.* Cela est en apparence tres-conforme à l'opinion de ceux, qui tiennent la prédétermination physique : & c'est pour cela que les Jansenistes publient si hautement, que les anathêmes du Concile de Trente ne peuvent tomber sur leur Maistre, qu'ils ne frappent en mesme temps tous les Peres de l'Ordre de saint Dominique. Mais cela se dit avec plus de pompe que de vérité. Et pour le reconnoistre, il ne faut que pénétrer le secret de sa réponse, qu'il découvre luy-mesme en ces termes : *Le Concile parle de cette puissance de ne pas consentir, non point pour marquer qu'elle est de l'essence de la liberté (car c'est un paradoxe inoüi aux véritables défenseurs de la grace) mais pour prouver par le contraire, que la volonté, sous l'influence de la grace, n'est pas comme une chose inanimée, & qui ne fait rien.*

*Apologie 2. Iansenius l. 3. c. 29.*

*Iansenius to.3.l.8.c.17*

Les protecteurs de la prédétermination physique sont bien éloignez de

cette pensée. Voicy comme l'un des plus habiles exprime leurs sentimens : *Il est nécessaire pour le libre arbitre, que la volonté puisse agir & ne pas agir, &c. Tous les Catholiques demeurent d'accord de cette assertion, parce qu'elle est définie dans le Concile de Trente sess. 6. chap. 5. & can. 4. contre Luther & Calvin, dont l'un disoit, que le libre arbitre reçoit seulement l'action libre, que Dieu seul produit: & l'autre soûtenoit que l'homme agit, & concourt avec Dieu, pour produire cette action : mais qu'il le fait seulement par un mouvement volontaire, & sans contrainte.* D'où je tire une conclusion, qui renverse la réponse des Jansenistes ; Selon le sentiment des auteurs de la prédétermination physique, c'est un article de foy, décidé par le Concile de Trente, que la puissance d'agir, & de ne pas agir, est nécessaire pour le libre arbitre: Il faut donc avoüer, que selon le sentiment des défenseurs de la prédétermination, les Jansenistes soûtiennent une doctrine contraire à un article de foy, décidé dans le Concile de Trente, quand ils prétendent que la puissance d'agir, & de ne pas

*Alvarez disp. 115.*

agir, n'eſt pas néceſſaire pour le libre arbitre.

Il y a encore un autre ſecret dans cette réponſe de leur oracle, qui acheve de la ruiner. C'eſt qu'il maintient que ces termes du Concile : *L'homme peut ne pas conſentir*, expriment ſeulement *l'inconſtance que le libre arbitre a en cette vie pour le bien*, & que le Concile ne s'en eſt ſervi, *que pour prouver, comme par un contraire, que l'homme ſous l'influence de la grace, n'eſt pas comme une choſe inanimée.* Il prétend donc que les paroles du Concile marquent ſeulement, que la grace n'emporte pas nos volontez, par une néceſſité immuable, mais qu'elles demeurent dans l'inconſtance, & que ſouvent aprés avoir aimé Dieu, elles l'offenſent volontairement, & de leur plein gré ; d'où on peut prouver comme par le contraire, que nos volontez aimant Dieu agiſſent volontairement, & *ne ſont pas comme une choſe inanimée.* Voilà le fonds de ſa réponſe. D'où il s'enſuit que, ſelon ſa penſée, tout ce que dit le Concile de Trente, ſeroit véritable, ſi lorſque nous faiſons le bien,

nous le faiſions avec une néceſſité ſemblable à celle qui naiſtroit d'une veuë paſſagere de l'eſſence divine, comme l'eut ſaint Paul : & quand nous faiſons le mal, que ce fuſt auſſi avec une égale néceſſité. C'eſt pourtant ce que tous les Catholiques condamnent dans Calvin, comme une doctrine foudroyée par ces paroles du Concile de Trente. C'eſt ce que les protecteurs de la prédétermination diſent eſtre hérétique. Ils déclarent meſme, comme je l'ay montré, que leur doctrine en eſt bien éloignée ; & qu'on ne peut ſe ſervir de leur diſtinction *du ſens composé, & du ſens divisé*, pour ajuſter cette ſorte de néceſſité avec une véritable puiſſance d'agir, & de ne pas agir.

C'eſt donc une impoſture trop viſible de publier ſi ſouvent, que les ſectateurs de la prédétermination phyſiſique ont fait voir, que les foudres du Concile de Trente ne bleſſent point cette nouvelle doctrine. Mais c'eſt une vérité tres-aſſeurée, & que les Janſeniſtes ne ſçauroient déguiſer par leurs artifices, que les anathêmes de ce

Concile ne peuvent tomber ſur Calvin, qu'ils ne foudroient en meſme temps la doctrine de leur Maiſtre.

## REFLEXION

### *Sur la Réponſe des Ianſeniſtes.*

LE deſeſpoir de répondre au raiſonnement & à l'autorité des Docteurs Catholiques que j'allégue dans la premiére partie de cet article, contraint noſtre adverſaire d'employer l'artifice & la calomnie pour couvrir ſa honte & ſa confuſion. Il m'accuſe d'eſtre *ſouverainement impie*, & met à la teſte d'un chapitre ces paroles outrageuſes : *Impieté du Sécretaire en ce qu'il préſuppoſe que Ieſus-Chriſt n'a point mérité en aimant Dieu ſon Pére.* Et enſuite il dit que c'eſt là *le ſecret infame du ſuperbe Moliniſme.* Mais c'eſt un impoſteur : je n'ay jamais dit *que Ieſus-Chriſt n'a point merité en aimant Dieu ſon Pére :* mais ſeulement qu'il n'a pas merité en l'aimant *d'un amour néceſſaire.* Et s'il prétend que c'eſt une impieté de le ſoûtenir en cette maniére, ce n'eſt Conf. 5. c. 6.

pas à moy qu'il s'en doit prendre, mais à ces Docteurs célebres, que j'ay alléguez, & dont je ne suis que l'interprete. Il faut qu'il change ce beau titre, & qu'il mette celuy-cy en sa place : *Impieté d'Alvarez, de Cabrera, d'Ysambert, de Bellarmin, & des autres Catholiques qui ont écrit contre Calvin, en ce qu'ils présupposent que Iesus-Christ n'a point mérité en aimant Dieu son Pére d'un amour nécessaire.* Et ensuite c'est contre eux qu'il doit tourner ces sanglantes invectives : *N'est-ce pas icy l'ouurage & l'invention d'une Philosophie ; je ne dis pas profane, mais diabolique ? ô Philosophie détestable ! Théologie toute payenne : execrable blaspheme : impieté du tout abominable !* Quand il leur parlera de la sorte, ils ne luy répondront autre chose, sinon que leur opinion est *un article de foy*, & que la sienne est une hérésie : & pour le convaincre ils luy diront par la bouche d'un de ceux qu'il reconnoist luy-mesme pour un des plus grands ennemis de Molina : *Concilia & sancti Patres sæpe docent libertatem voluntatis, quæ est capax meriti, & præmii esse oppositam non solùm coactioni, sed*

Conf. 2. c. 43

*etiam necessitati, &c.* Ce sont les propres termes dont Cabrera se sert pour expliquer la liberté de Jesus-Christ, & que j'ay traduits en nostre langue au commencement de cet article : parce qu'ils expriment le sentiment de tous les Docteurs que j'ay nommez dans cette dispute.

Nostre Censeur fait encore de plus grands efforts pour se mettre à couvert des anathêmes du Concile de Trente, dont je parle dans la 2. & 3. partie de cet article. Mais toutes ses réponses ne sont que des fuites & des égaremens d'un homme effrayé, qui tâche d'éviter le coup de foudre, qui va l'écraser. L'abregé de ses défaites, est que *le but particulier du Concile de Trente dans son canon*, a esté de condamner Calvin pour avoir *nié la mutabilité de nostre libre arbitre*, & avoir soûtenu aprés Luther, *que dés cette vie il s'est rendu immobile dans le bien :* ne pouvant plus perdre la grace sanctifiante, quand une fois il l'a receuë. C'est l'erreur, dit-il, que le Concile a proscrite par ces paroles : *Quippe qui & illam potest abjicere.* Cette interpre-

*Conf.4. ch. 24. Conf. 5. c.13. 14.15.*

*Conf.5.c.14 Conf. 4. c. 24.*

tation est si fantasque, & si éloignée du sens commun & de toute apparence de vérité, que parmi tant d'auteurs hérétiques & Catholiques qui ont épluché si exactement cette décision pour la combattre, ou pour la défendre, je n'en ay pas rencontré un seul qui témoigne y avoir apperceu un sens si ridicule. Jansenius mesme dans le dénombrement qu'il a fait des erreurs de Calvin, que ce decret du Concile a condamnées, ne parle point de cette immutabilité du libre arbitre. Il sçavoit bien ce que son disciple tâche de déguiser, qu'il ne s'agit pas icy de la grace habituelle, que les justes ne perdent jamais selon l'opinion de Calvin, quand mesme ils se soüillent des crimes les plus énormes : mais seulement de la grace actuelle, que cet hérétique avoüe n'estre pas immobile dans les justes. *Calvin estime*, dit nôtre adversaire, *que les justes, ou les élûs n'ont pas toûjours la grace de bien vivre, & qu'il leur arrive de faire quelquefois de grands pechez*. Monsieur d'Ipre n'avoit donc garde d'avancer que le *but particulier* de cette décision, est de condamner

*Iansenius l. 8. de la grace de I. C. c. 11.*

*Conf. 4. c. 23 p. 185.*

condamner Luther & Calvin, pour avoir *nié la mutabilité de nostre libre arbitre.* Parce qu'il est évident que si l'on parle de l'inconstance & de la mutabilité, qui est propre de nostre libre arbitre, & qui consiste à faire tantost le bien, tantost le mal, Calvin ne l'a jamais niée: ny mesme Luther, qui proteste si souvent que nous avons *vertibile arbitrium, mutabile arbitrium*, un arbitre muable, un arbitre changeant: & que s'il est question de l'autre mutabilité, qui est plus propre de l'homme que du libre arbitre, & qui ne regarde précisément que la grace sanctifiante, qu'on peut perdre & recouvrer; ces deux apostats l'ont bien niée: mais on ne peut soûtenir que le Concile de Trente en parle quand il dit: *Quippe qui & illam potest abjicere*: parce qu'il traite seulement de la grace qui est un *mouvement*, & une *inspiration du saint Esprit.*

*Luther däs le livre de l'arbitre esclave feüillet 476.*

Je ne crois pas aussi, que ce soit tout de bon que nostre adversaire a proposé tant de fois une interpretation si bizarre: il a sans doute voulu nous ébloüir par cette gentillesse, & esqui-

ver adroitement la raiſon dont je combattois Monſieur d'Ipre. Mais il a beau faire, je ne le laiſſeray pas échaper de la ſorte. Je prétens que cette opinion de Calvin : *L'homme conſent volontairement à la grace, mais avec néceſſité,* conſiderée toute ſeule, & ſans cette autre dont vous venez de parler, eſt condamnée par ce célebre decret du Concile de Trente. Pour le prouver, j'allégue le conſentement de tous les Docteurs Catholiques qui en demeurent d'accord avec les hérétiques, ſans qu'il y en ait un ſeul qui s'y oppoſe ; & afin que vous ne les accuſiez point de quelque ſecrette intelligence avec les Moliniſtes, je me ſers pour exprimer leur penſée des paroles d'Yſambert, d'Eſtius, & d'Alvarez, que vous eſtimez *les plus rudes ennemis de Molina.* C'eſt à cela, Monſieur, qu'il falloit répondre.

Il ne me reſte plus rien à dire qui touche le fonds de cette diſpute. Car puiſque l'interpretation du Sécretaire des Janſeniſtes eſt ſi peu raiſonnable & ſi mal fondée, tout ce qu'il a bâti deſſus tombe par terre : & puiſque la mienne eſt ſi bien appuyée du conſen-

tement de tous les Docteurs Catholiques, les conclusions que j'en ay tirées pour combattre les réponses de Jansenius, subsistent & demeurent inébranlables. Il faut pourtant que je me plaigne encore de sa mauvaise foy: il m'accuse *d'une imposture grossiere*, pour avoir parlé de la doctrine de Monsieur d'Ipre en ces termes : *les Iansenistes assurent qu'un bienheureux qui aime Dieu nécessairement, peut cesser de l'aimer, parce qu'il cesseroit s'il vouloit.* Il prétend qu'aprés ces mots, *peut cesser de l'aimer,* il falloit ajoûter *s'il veut* : afin que la proposition ne soit point absoluë, mais qu'elle enferme une condition. D'où il conclut que je fais la mesme faute, *que si ayant dit qu'un tel seroit souverain s'il estoit Roy, on concluoit de là simplement, qu'il est souverain* : ce qu'il appelle une *tromperie honteuse.* Mais je le supplie d'écouter son Maistre, qui parle de l'amour des bienheureux en ces termes : *Abruptio seu cessatio illius voluntatis est in potestate, quia fit cùm volunt. Sed si non velint, defectus oritur ex voluntate, non potestate.* Vous voyez que Monsieur d'Ipre ne dit pas : Si les

*Conf. 5. ch. 14. p. 339.*

*Iansenius to.3.l.6.c.35*

bienheureux vouloient cesser d'aimer Dieu, il seroit en leur pouvoir de cesser: mais il dit simplement, il est au pouvoir des bienheureux de cesser d'aimer Dieu; & il en apporte cette raison: parce qu'ils cesseroient s'ils vouloient. D'où il est évident que la condition, *s'ils vouloient*, n'est point dans sa proposition, mais dans la preuve: & qu'il raisonne effectivement en cette maniére que son disciple ne peut souffrir: Les bienheureux cesseroient d'aimer Dieu s'ils vouloient: donc il est en leur pouvoir de cesser d'aimer Dieu. Aprés cela ne faut-il pas que nostre accusateur fasse une plus juste distribution de ses éloges, & que retenant pour soy *l'imposture grossiére*, il donne à son maistre *la tromperie honteuse*.



## ARTICLE V.

*Les Catholiques refutant Calvin ont fait voir que cette opinion de la Grace de* JESUS-CHRIST, *& cette maniére de l'accorder avec le libre arbitre, n'est point de S. Augustin: & ont ruiné en mesme temps les plus fortes preuves, dont les Ianseniſtes tâchent de l'appuyer.*

*Demande* 1. IL ne reſte plus, pour monſtrer que les Doćteurs de l'Egliſe Romaine, écrivant contre Calvin, ont entierement renverſé cette nouvelle doćtrine touchant la grace de JESUS-CHRIST, & ſon alliance avec le libre arbitre, que de faire voir qu'ils l'ont combatuë par l'autorité meſme de ſaint Auguſtin, & qu'ils ont prouvé que cet excellent Pére eſt bien éloigné d'une opinion ſi pernicieuſe. Comment l'ont-ils montré?

*Réponſe* 1. Par des raiſons tres-ſolides, & par des témoignages formels, tirez de tous les ouvrages de ce grand Saint. La premiére preuve qu'ils en appor-

*Bellarmin l. 3. de la grace & du libre arbitre c. 5. Ruardus Tapperus art. 2. p. 237.*

tent, a une grande étenduë, & est fondée sur tous les Livres, où ce Docteur incomparable parle de l'alliance du libre arbitre avec la grace. Le sçavant Ruardus Tapperus disputant contre Calvin, la propose en ces termes: *Cette question de l'accord du libre arbitre & de la grace, que S. Augustin dit estre tres-épineuse, n'auroit aucune difficulté, s'il n'entendoit par le libre arbitre, qu'une puissance dégagée de la contrainte & de la violence.* Certes tous ceux qui ont quelque teinture de la Philosophie comprennent aisément, comment il se peut faire que la claire veuë de Dieu, quoy qu'elle emporte la volonté des bienheureux par une nécessité invincible, ne l'empesche pas d'agir volontairement; ils conçoivent donc avec la même facilité, qu'il n'est pas nécessaire que la grace, pour estre efficace & victorieuse, force nos volontez par une véritable contrainte. Avez-vous jamais veu de Théologien, qui eût de la peine à comprendre ce mystére? l'intelligence en est aisée aux moins subtils, & la seule explication des termes en essuye tellement toute la difficulté,

qu'on n'en diſpute pas meſme dans l'Ecole.

Saint Auguſtin ne parle donc pas de cette liberté, qui n'exclud que la contrainte, quand il tâche de l'ajuſter avec l'efficace de la grace. Car cet Aigle des Docteurs, & cet eſprit ſi éclairé n'euſt point trouvé de ſi grandes difficultez dans une queſtion ſi aiſée, & n'euſt pas meſme dit une ſeule fois ce qu'il repete ſi ſouvent: *Que cette queſtion de l'alliance du libre arbitre avec la grace eſt tres-difficile, qu'elle embaaraſſe, & met en peine les plus habiles, & que peu de perſonnes la peuvent concevoir.*

Les meſmes Docteurs expliquent & fortifient cette preuve par d'autres raiſons, que je ne fais qu'éffleurer. *Quand ſaint Auguſtin demande*, dit le docte Tapperus, *ſi la grace ne détruit point le libre arbitre, comme le croyoient les Moines d'Adrumet, il n'eſt pas queſtion de cette liberté qui exclud la violence; car ces Moines ne pouvoient ignorer que la volonté n'eſt point emportée contre ſon gré, par un mouuement étranger.* Et peu aprés: *C'eſt plûtoſt une erreur contre la Philoſophie, que contre la foy, de ſoûtenir, que la vo-*

Bellarmin liv. 5. de la grace & du lib. arb. c. 28
Tapper. art. 2.

*lonté peut estre forcée par une violence intérieure :* Cunerus Evesque de Livarden ajoûte ; *qu'il n'y a jamais eu de dispute dans l'Eglise, touchant cette liberté, qui exclud la contrainte & la violence.* Toutes ces raisons & beaucoup d'autres semblables, que ces vainqueurs de l'hérésie ont employées pour combattre cette doctrine, font voir plus clairement que le jour, que c'est une haute témérité à Calvin & aux Jansenistes, de soûtenir que saint Augustin dans tous les livres, où il fait de si grands efforts, pour montrer que la grace ne détruit pas la liberté de nos volontez, prétend seulement qu'elle ne les force point par cette véritable contrainte, que les moindres Philosophes sçavent estre impossible.

*Cunerus l. du lib. arb. c. 5.*

*Demande* 2. Ces grands hommes, qui ont combatu & défait Calvin avec tant d'avantage & de gloire, n'alléguent-ils pas aussi quelques témoignages particuliers de saint Augustin, pour faire voir que selon le sentiment de cet admirable Docteur, la volonté prévenuë de la grace n'agit pas seulement sans contrainte, mais aussi sans nécessité ?

*Réponse* 2. Ils en ont recüeilli un si grand nombre, & de si formels, qu'on ne les peut lire sans estre convaincus de cette vérité. L'un des plus forts, & qui renferme tous les autres en substance & en abregé, est celuy qu'ils tirent du chap. 34. du livre *de l'Esprit & de la lettre*, où S. Augustin dit : *Les pensées qui nous viennent dans l'esprit, ne sont pas en nostre puissance, mais il est au pouvoir de la volonté d'y consentir, ou de n'y pas consentir.* Et peu aprés : *Dieu opére dans le cœur de l'homme la volonté de croire, & sa miséricorde nous prévient en toutes choses : Mais, comme j'ay dit, il est au pouvoir de nostre volonté de consentir à la vocation de Dieu, ou de n'y pas consentir.* Ce grand Saint pouvoit-il s'expliquer plus clairement ?

*Bellarmin l. 6. de la grace & du lib. arb. c. 11 Stapleton t. 2. l. 4. c. 4. & 8.*

*Demande* 3. Que dites-vous de l'agréable réponse avec laquelle les Jansenistes se défont de ce passage, & de beaucoup d'autres semblables ? Ils disent que saint Augustin ne prétend point que nostre volonté ait le pouvoir de consentir, ou de ne pas consentir à la grace, comme avoit celle d'Adam : mais seulement qu'il veut

*Iansenius to. 3. l. 2. c. 34*

dire *que consentir ou ne pas consentir sont des actions de la volonté* : comme c'est une action de l'entendement de raisonner. Cette explication est-elle probable ?

*Réponse* 3. Je vous prie de remarquer, qu'ils sont obligez de cette réponse, au plus outrageux Livre que les hérétiques ayent publié contre le Concile de Trente. C'est à l'ouvrage de Chemnitius, qui pour montrer que le Concile a corrompu ce passage de saint Augustin, quand il en exprime le sens en ces termes : *L'homme peut ne pas consentir à l'inspiration, s'il veut*, dit que S. Augustin ne prétend autre chose, sinon que *consentir, & ne pas consentir sont des actions propres de la volonté, comme entendre est une action propre de l'esprit.* Mais ceux qui ont soûtenu avec plus de vigueur la querelle de l'Eglise, & la décision du Concile de Trente, contre les blasphêmes de cet hérétique, appellent cette réponse une *sottise de Chemnitius* : & pour la confondre, ils remarquent, que dans ces paroles de S. Augustin, *La miséricorde de Dieu nous prévient en toutes choses : mais il est au*

*Bellarmin, Stapleton.*

*pouvoir de la volonté de consentir à la vocation, ou de n'y pas consentir :* cette particule, *mais*, qu'on appelle *adversative*, montre clairement que saint Augustin veut dire, que le consentement est au pouvoir de la volonté d'une maniére, qu'on ne peut attribuer à la grace prévenante. Or il est évident, & les Jansenistes mesmes l'avoüent, que dans la pensée de saint Augustin la grace prevenante est une action de la volonté : il n'est donc pas véritable qu'il veut dire seulement, que le consentement est une action de la volonté. Davantage, cette maniére de parler, *consentir, ou ne pas consentir*, marque l'indifférence de la volonté, & on ne s'en sert jamais pour exprimer une action nécessaire.

*Demande* 4. Les Jansenistes prétendent que leur opinion est établie sur des fondemens inébranlables : comme sur ces paroles du Fils de Dieu : *Tous ceux qui entendent, & qui apprennent du Pére céleste, viennent à moy :* car saint Augustin les explique de telle sorte, qu'il semble dire, que la grace de Jesus-Christ ne laisse point le pouvoir de la

*Iansenius to.3.l.2.c.25.*

refuser, comme celle des Anges : mais qu'elle emporte nécessairement la volonté. Qu'en disent les Docteurs de l'Eglise, qui ont écrit contre les derniéres hérésies, ont-ils refuté cette objection ?

*Réponse* 4. Comment l'eussent-ils passée sous silence, puisque c'est une des plus puissantes raisons, dont Calvin attaque les decrets du Concile de Trente. Ce malheureux hérétique, aprés avoir fait tous ses efforts, pour rendre ridicule ce decret du Concile; *L'homme peut resister à la grace :* conclud en ces termes : *Mais pour ne nous point arréter trop long-temps sur cette matiére, je dis que la décision des Péres de Trente est entiérement contraire à ces paroles de* JESUS-CHRIST : *Tous ceux qui entendent, & qui apprennent de mon Pére céleste, viennent à moy : car, comme saint Augustin l'a tres-bien remarqué, il s'ensuit de là, que personne n'entend & n'apprend du Pére céleste, qui ne croye en* JESUS-CHRIST, *& que le mouvement du saint Esprit est de telle efficace, qu'il produit toûjours la foy.* Cet imposteur fait tant d'état de cette preuve, qu'il s'en sert plus de

trente fois, pour combattre la doctrine Catholique : & dans ses Commentaires sur saint Jean, il se vante que ces paroles *renversent l'opinion des Papistes*, parce qu'elles marquent, *que la grace du saint Esprit qui nous attire, est si efficace, qu'elle emporte nos consentemens avec nécessité.*

Mais les Docteurs Catholiques ont fait voir tres-clairement la foiblesse de ce raisonnement : *Nous opposons*, dit le sçavant Stapleton, *à cet insolent hérétique, ce que dit saint Augustin, Dieu attire les hommes à son Fils, & néanmoins il leur laisse la liberté de choisir ce qu'ils veulent.* Et pour résoudre toutes les difficultez, que Calvin forme sur l'explication, que S. Augustin donne au passage de S. Jean : *Il faut remarquer*, dit le mesme auteur, *que les paroles de ce Pére expriment bien que la grace agit infailliblement, & avec une efficace victorieuse, mais non pas avec nécessité. Car, comme les choses que Dieu a préveuës, se peuvent faire infailliblement, & néanmoins sans nécessité : de mesme la grace efficace peut operer infailliblement, & néanmoins sans nécessité.*

*Stapleton sur S. Iean c. 6. n. 37. Bellarmin l. 6. de la grace & du lib. arb. c. 13 Tapperus art. 7. S. August. contre les lettres de Petil l. 2. c. 84. Stapleton to. 2. l. 4. c. 8.*

*Demande* 5. Que répondez-vous à ce fameux passage du livre *de la correction & de la grace* chapitre 11. & 12. où S. Augustin semble dire, que la grace, qui a esté donnée aux Anges, & au premier homme, leur laissoit le pouvoir de la suivre, ou de la rejetter s'ils vouloient : mais que celle qui est propre de la nature corrompuë emporte nos consentemens avec necessité ?

*Réponse* 5. Comme cette interpretation des paroles de saint Augustin, est le principal fondement de la doctrine des Calvinistes, & la plus forte de toutes les preuves, dont ils attaquent le Concile de Trente, les plus sçavans défenseurs de la foy l'ont puissamment combattuë, & ont fait voir, *que ce n'est point un argument, mais un mensonge plein d'effronterie*, ou, comme parle le docte Pennottus, *que ce n'est point l'opinion de saint Augustin, mais un amas & une suite de plusieurs mensonges, forgez par Calvin.* L'abregé & la substance de leur réponse est, que saint Augustin ne parle pas en ce lieu-là des graces efficaces, que Dieu a communiquées aux bons Anges, mais seulement de la suf-

*Pennottus l. 9. c. 13. Malderus sur la 1. 2. de la divisiõ de la grace l. 4. Pigh. l. 4. du lib. arb. Horantius l. 1. c. 55. Bellarmin l. 6. de la grace du lib. arb. c. 14 Tapper. a. 7. Stapleton sur la 6. ferie de la 1. semaine de Caresme.*

fiſante, qui a eſté donnée à Adam, pour perſéverer : & qu'il ne la compare point avec toutes les graces, que Dieu répand ſur les hommes, dans cet état de la nature dereglée, mais ſeulement avec l'efficace, *qui fait perſéverer infailliblement les prédeſtinez, mais ſans néceſſité.*

*Demande 6.* Quoy? Vous prétendez donc que noſtre libre arbitre, ſous l'influence victorieuſe de la grace du Sauveur, conſerve la meſme indifférence & le meſme pouvoir d'agir & de n'agir pas, qu'avoit la volonté des bons Anges, prévenuë de la grace de ſanté?

*Réponſe 6.* Les Théologiens de l'Egliſe Romaine, qui ont écrit contre les derniers hérétiques, le ſoûtiennent comme une vérité Catholique, & combattent les Calviniſtes par ce raiſonnement : *Le premier Ange & le premier homme ont tellement péché, qu'ils pouvoient ne pas pécher : & les bons Anges ſont tellement demeurez fermes & conſtans, qu'ils pouvoient tomber, comme les Calviniſtes l'avouënt. Il faut donc dire auſſi que dans cet état de la nature bleſſée & languiſſante les hommes font le bien & le mal, avec la*

*Eſtius ſur le 2. des ſentences diſt. 24. §. 13. Monſieur Yſambert diſp. 7. du lib. arb. a. 9 Bellarmin l. 6. de la grace & du*

lib.arb.c.11 Monsieur du Val, qu. 3. des actiõs hum. act. 1. *mesme indifférence, pour agir & ne pas agir, & que l'efficace de la grace ne leur oste point cette liberté, qui est opposée à la nécessité.* Le Docteur Estius & le Cardinal Bellarmin expliquent & fortifient cette raison. Monsieur Ysambert la traite encore plus amplement, & en fait tant d'état, qu'il la met à la teste de plusieurs autres, comme la plus convaincante, & la plus propre à ruiner l'hérésie de Calvin, touchant la grace du Sauveur.

*Demande* 7. N'est-ce pas estre Pélagien, & changer la toute-puissante grace de Jesus-Christ en un *secours de possibilité*, que de soûtenir que le libre arbitre peut n'y pas consentir, s'il veut, comme les bons Anges pouvoient resister à la grace, s'ils vouloient?

*Réponse* 7. C'est ce que prétendent les hérétiques du dernier siécle, quand ils accusent le Concile de Trente d'être Pélagien, & qu'ils protestent que cette décision: *L'homme peut ne pas consentir à l'inspiration, s'il veut*, est comme l'abregé de l'hérésie de Pélagius, & qu'elle réduit la force victorieuse de la grace de Jesus-Christ à une *pure*

Calvin & Chemnitius sur la sess. 6 du Concile de Trente.

*pure possibilité*. Les plus sçavantes plumes de l'Eglise ont travaillé pour confondre cette calomnie. Le docte Stapleton la refute solidement, & fait voir par des témoignages exprés de saint Augustin, que Chemnitius est un imposteur, quand il reproche aux Catholiques avec tant d'insolence, que la grace, qu'ils admettent, est celle que Pélagius appelloit *grace de possibilité & de puissance*. Malderus Evesque d'Anvers, combattant le fameux Synode des Calvinistes, tenu à Dordrecht, & répondant à la mesme objection. *Qui a jamais asseuré*, dit-il, *que ceux-là sont Pélagiens, qui maintiennent que Dieu nous aidant de sa grace pour perséverer, il est encore en nostre pouvoir de ne pas perséverer ?* Il prouve ensuite avec beaucoup de force & de clarté, que cette opinion est autant éloignée de la pensée de Pélagius, que la doctrine de l'Eglise l'est de l'erreur de cet hérétique.

*Stapleton t. 2. l. 4. c. 8.*

*Malderus Antisynod. p. 253.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Ianſeniſtes.*

NE ſied-il pas bien à noſtre Adverſaire de parler en victorieux, & de dire qu'il ne nous reſte plus *qu'un filet de vie?* C'eſt ainſi qu'il appelle ces excellentes raiſons, que le Cardinal Bellarmin, l'Eveſque de Lievarden, Tapperus, & les autres défenſeurs de la foy expliquent dans la premiére réponſe de cet article. Mais il n'a garde de les rapporter dans toute leur étenduë : il tranſcrit ſeulement quelques-unes de mes paroles, qui ſont aprés le premier paſſage de Tapperus, & dans leſquelles pour exprimer en général la penſée de ces Docteurs, je dis que ſi S. Auguſtin avoit crû que *le libre & le volontaire* ſont la meſme choſe, il n'auroit jamais avancé qu'il y a tant de peine à comprendre comment la force invincible de la grace s'accorde avec la liberté : puis qu'il n'y a perſonne qui ne conçoive aiſément comment il ſe peut faire qu'une action pro-

Conf. 5. c. 16 p. 345.

duite avec néceſſité, ſoit volontaire. Sur quoy il s'écrie : *Le Sécretaire extravague. Car la difficulté, qui ſe rencontre en cette matiére, ne conſiſte pas à ſçavoir comment un mouvement de la volonté peut eſtre volontaire, & néceſſaire tout enſemble : mais bien à concevoir comment ce mouvement peut eſtre volontaire & libre tout enſemble, s'il eſt néceſſaire. Or les Pélagiens pour pluſieurs raiſons ne pouvoient comprendre de quelle maniére la liberté ſubſiſte avec la néceſſité.* D'où il conclud qu'ils ne pouvoient concevoir l'accord de noſtre libre arbitre avec cette grace, qui luy impoſe une néceſſité d'agir. Voilà ce qui l'oblige à me dire qu'il ne me reſte qu'un filet de vie.

Il me ſemble pourtant que j'ay encore aſſez de voix pour luy reprocher ſa mauvaiſe foy, & pour faire voir clairement, que c'eſt luy qui *extravague.* Il montre bien que les Pélagiens devoient avoir de la peine à comprendre l'accommodement de cette grace avec le libre arbitre ; parce qu'ils diſtinguoient *le libre du volontaire*, & croyoient que la néceſſité qui s'accor-

de tres-bien avec celuy-cy, est irréconciliable avec l'autre. Mais il ne fait pas voir comme S. Augustin & les Catholiques, qui soûtenoient ( à ce qu'il prétend ) que *le libre* & *le volontaire* sont la mesme chose, ont pû avoir la moindre difficulté à comprendre cette alliance : au contraire il semble dire qu'il n'y avoit point icy de mystére ny de voile pour eux, parce qu'il est tres-aisé de concevoir *comment un mouvement de la volonté peut estre volontaire & nécessaire tout ensemble*. Et néanmoins S. Augustin parlant des Catholiques, assure qu'il y en a peu, qui puissent entendre cette question : & l'appelle pour cela *difficillimam & paucis intelligibilem*: Il se range mesme parmy ceux qu'elle embarasse : *Quemlibet nostrûm quærentem vehementer angustat*, &c. C'est sur ce principe & sur la difficulté que les Catholiques mesme & S. Augustin avoient de comprendre cet accord admirable, & cette liaison de la grace, & du libre arbitre, qu'est fondé le raisonnement que tant de signalez défenseurs de l'Eglise, dont je ne suis que l'interprete, ont fait contre Calvin. Il

*S. Augustin epist. 1. ad Valentin. & l. 2. de pecca. mer. c. 18.*

eſt donc évident que c'eſt le diſciple de Janſenius, qui *extravague*, & qui ſelon ſa coûtume ſe jette à quartier, pour eſquiver un argument, qui a mis en deſordre tout le Calviniſme. Et ce qui marque encore plus clairement ſon impuiſſance & ſon deſeſpoir, eſt qu'il fait ſemblant de n'avoir point apperceu les autres preuves, que je rapporte au meſme endroit, & dont ces fameux ennemis de l'héréſie ont tellement fortifié ce raiſonnement, qu'ils ne craignent point de le vanter comme invincible.

Il n'eſt pas plus heureux dans l'effort qu'il fait ſur la fin du meſme chapitre, pour nous arracher cet excellent paſſage de S. Auguſtin que j'explique dans la 2. & 3. réponſe. Car comme il eſt réduit à cette déplorable néceſſité de garder le ſilence, ou de ne parler qu'aprés les hérétiques, il ſoûtient que Chemnitius a raiſon de dire que S. Auguſtin veut ſeulement, *que conſentir ou ne pas conſentir ſont des actions de la volonté, comme c'eſt une action de l'entendement de raiſonner*. Et pour reconnoiſtre l'obligation qu'il luy a d'avoir

*Ibid. p. 152.*

fourni une si excellente réponse à Jansenius, il entreprend de le vanger des outrages que le Cardinal Bellarmin, & Stapleton luy ont faits, appellant cette interpretation *les sottises & les impertinences de Chemnitius*, & la refutant comme une des choses qui le doivent faire passer pour détestable. Il proteste *qu'en cela cet hérétique n'est pas détestable; mais plûtost ceux qui le traitent d'execrable*. Il faut donc dire, puis qu'il le veut, *le détestable Bellarmin, l'execrable Stapleton*: & pour faire l'antithese parfaite, on ajoûtera *le vénérable & le religieux Chemnitius*. Mais croyez-vous bien qu'il a si peur de dire quelque chose de superflu dans son livre, qu'au lieu d'expliquer cette rare doctrine, & de faire voir que l'interpretation de ce Ministre est parfaitement conforme au sentiment de S. Augustin: il nous renvoye à un autre de ses ouvrages, où il prétend l'avoir montré. *Voyez*, dit-il, *le Dialogue contre l'Adversaire du Concile de Trente, & de S. Augustin depuis la page* 100. Et moy qui n'ay pas tant d'espace pour m'étendre, qu'il avoit dans son grand volume, je le prie de voir

l'endroit où le Cardinal Bellarmin refute cette impertinence de Chemnitius. Pourvû qu'il le lise sans passion, je suis bien assuré qu'il reconnoistra bien-tost qu'il n'y a pas un mot dans S. Augustin, qui ne renverse une interpretation si extravagante : & qu'il avoüera mesme que le raisonnement de ce sçavant Cardinal que j'ay touché en passant, & qu'il conclut en ces termes : *Quid facit, Chemniti, illa particula adversativa, sed? nonne indicat, &c.* prouve tres-bien que la volonté n'agit pas seulement avec raison, quand elle consent à la grace : mais qu'elle le fait encore sans aucune nécessité.



# CHAPITRE IV.

## *De la néceſſité de pécher, & de l'impuiſsance d'obſerver les commandemens de Dieu.*

### ARTICLE I.

*Ce que les Ianſeniſtes diſent de la néceſſité de pécher, n'eſt qu'un abregé de ce que Calvin & ſes diſciples en ont écrit.*

*Demande* 1. JE fremis d'horreur, quand j'entens dire aux Janſeniſtes, que ceux qui péchent maintenant, le font avec néceſſité, & que pour lors il leur eſt impoſſible d'obéïr au commandement, que Dieu leur fait de ne le point offenſer; d'où ont-ils pris cette doctrine, qui me ſemble ſi cruelle & ſi déraiſonnable?

*Réponſe* 1. De leurs Maiſtres ordinaires, c'eſt à dire, de Calvin, de Beze, de Zanchius, de du Moulin, & des autres ennemis de l'Egliſe, qui leur ont

mesme fourni toutes les preuves, dont ils l'appuyent, & les artifices dont ils se servent pour l'adoucir. Cela se peut voir dans les deux maximes capitales de cette opinion. Les Jansenistes soûtiennent que les hommes, qui péchent en cet état de la nature blessée, le font nécessairement, & que néanmoins ils sont véritablement coupables pour ces crimes, & que Dieu les punit avec justice, parce que cette nécessité de pécher n'est point de l'ouvrage du Créateur, mais une suite de la désobeïssance d'Adam, qui a déreglé & corrompu toute nostre nature. Ils publient & font valoir cette doctrine, comme un fruit de leur grande lecture, & comme un mystére de leur cabale, *entiérement inconnu aux nouveaux Théologiens.*

*Iansenius l. 4. de la nature corrompuë. c. 21 22. 24. 25.*

Et néanmoins ils en ont toute l'obligation à Calvin, comme de tout le reste. Cet héréſiarque la défend dans ses ouvrages, comme le fondement de son opinion du libre arbitre : *Ie nie*, dit-il, *que le péché pour estre nécessaire, nous doive estre moins imputé ; car si quelqu'un vouloit disputer avec Dieu, & prétendoit écha-*

*Calvin Inst l. 2. c. 5. n. 1.*

*per la rigueur de sa justice, sous ce prétexte, qu'il ne pouvoit pas faire autrement: il a sa réponse toute preste, & nous l'avons déja produite autre part. C'est que la servitude du péché qui l'attache nécessairement au mal, n'est point de la création de nostre nature, mais de son déréglement & de sa corruption. Car d'où vient cette impuissance, que les pécheurs prendroient volontiers pour excuse de leurs crimes, si ce n'est du péché d'Adam, qui de son plein gré & librement s'est engagé dans la tyrannie du Démon?* Ce qu'il explique encore plus au long dans le chapitre troisiéme n. 5. & dans le livre quatriéme du libre arbitre, & le prouve par les mesmes témoignages de saint Augustin & de S. Bernard, que les Jansenistes rebatent dans leurs livres.

Tous les disciples de Calvin soûtiennent la mesme opinion avec ardeur, parce qu'elle a une liaison tres-étroite avec les autres parties de leur doctrine du libre arbitre, & qu'elle renverse le plus fort argument, dont les Catholiques la combattent. Beze s'estant fait cette question : *Quand vous admettez une nécessité de pécher, ne semblez-vous*

*Beze dans le livre des questions & réponses Chrétiennes. p. 665.*

*pas oster le péché ?* répond de la sorte, *Cette conséquence est fausse, dautant que la nécessité n'excuse point, quand un homme s'y est luy-mesme engagé: or cette nécessité de pécher, dont je traite maintenant, ne vient point du fonds de nostre nature, mais de la chûte volontaire du premier homme.* Et le Ministre Chamier, que les héré- **Chamier to. 3. l. 3. c. 2.** tiques de France ont tenu si long-temps pour leur Oracle: *Calvin*, dit-il, *nioit cette conséquence: Si le péché est nécessaire, donc il n'est pas péché: la raison qu'il en apporte, est, que cette nécessité de pécher ne vient point de la création de nostre nature; mais de son déreglement & de sa corruption, qui est une suite de la désobeyssance d'Adam.*

La seconde maxime fondamentale des Jansenistes touchant cette matiére, est, qu'ils maintiennent que Dieu n'est point injuste, nous commandant des choses qui nous sont maintenant impossibles, parce qu'il nous avoit donné dans l'état d'innocence des forces pour les accomplir: & que nostre impuissance ne doit point nous dispenser de l'obligation d'obéïr à ses préceptes: parce que nous l'avons nous-mes-

mes contractée par le péché de noſtre premier pére. Voilà les armes offenſives & défenſives des Janſeniſtes.

Ces Meſſieurs ne ſe laſſeront-ils jamais de parler le langage des Calviniſtes ? emprunteront-ils toûjours d'eux les plus beaux ſecrets de leur doctrine? Beze aprés avoir expliqué bien au long ce grand myſtére de l'opinion de ſon Maiſtre : *Enfin*, dit-il, *pour terminer cette diſpute, écoutez comme Calvin a décidé fort à propos cette queſtion, en peu de paroles: Il ne faut point prétendre d'avoir aucune excuſe, de ce que le pouvoir nous manque, & que nous ſommes inſolvables, comme de pauvres debiteurs, qui ont perdu tout leur bien. Car l'impuiſſance de faire ce que Dieu nous commande, eſtant un effet de la corruption de noſtre nature, nous ſommes toûjours obligez de luy obeir.* Et Zanchius, que j'eſtime le plus dangereux, & le plus ſubtil de tous les hérétiques du dernier ſiécle, s'eſtant propoſé cette objection des Catholiques : *Les hommes peuvent garder les Commandemens de Dieu, autrement il ſeroit injuſte, leur commandant des choſes impoſſibles :* répond : *Dieu ne nous commande rien qui*

*Beze livre de la préd. p. 414.*

*Zanchius l. 1. de ſes traitez Théolog. c. 6 p. 121.*

*ſoit abſolument impoſſible: car il avoit donné à l'homme dans l'état d'innocence des forces pour garder ſes commandemens, & ce n'eſt qu'à cauſe de la corruption de noſtre nature, qu'ils nous ſont impoſſibles: Dieu ne laiſſe donc pas d'eſtre juſte & ſage, quoy que ſes commandemens ſoient impoſſibles à la nature foible & languiſſante.* Voilà l'original, Meſſieurs les Janſeniſtes, vous n'avez que la copie: rendez l'honneur à qui il appartient: levez le maſque, & avoüez que vous entreprenez la défenſe & la protection de Calvin, de Luther, & de leurs ſemblables.

*Demande* 2. Les Janſeniſtes font une autre remarque, qu'ils eſtiment tres-importante, & qui donne plus d'éclairciſſement à leurs penſées. *Monſieur d'Ipre*, diſent-ils, *n'admet en l'homme pécheur, qui n'eſt point aſſiſté de la grace, qu'une néceſſité générale de pécher, laquelle ne repugne point à la liberté, ſelon l'opinion meſme de ceux qui la mettent dans l'indifférence.* Cela eſt-il véritable? *Apologie 2. de Janſenius l.5.c.3.*

*Réponſe* 2. C'eſt un artifice, qu'il a encore emprunté des hérétiques, & dont il ſe ſert comme eux, pour déguiſer ſa doctrine, & ſurprendre les

ignorans. Quand on ſe plaint des Calviniſtes, de ce qu'ils oſtent la liberté à tous les pecheurs, qui ne ſont point aſſiſtez de la grace, ils répondent. *Que les pécheurs* (ce ſont les termes de Pierre Martyr) *n'ont qu'une néceſſité générale de mal faire, & qu'ils ont la liberté de choiſir entre les péchez, & de faire l'un pour éviter l'autre.* L'Auteur des nouvelles opinions n'a pas manqué de copier cette réponſe des Calviniſtes, quoy qu'en verité ce ne ſoit qu'une feinte & un déguiſement, qui n'eſt capable d'ébloüir que les yeux des ignorans. Car il eſt bien vray, que ſelon les principes de Calvin & des Janſeniſtes, ſi l'on conſidere préciſément l'abſence de la grace, elle n'engage l'homme que dans une néceſſité générale de pécher, parce qu'elle ne le porte pas plûtoſt à la vengeance, qu'à l'avarice, ou à l'impureté. Mais il eſt auſſi véritable, ſelon les meſmes principes, que ſi l'on conſidere la tentation intérieure & particuliére, qui pouſſe effectivement un homme dans le mal, elle traîne avec ſoy une néceſſité particuliére & inévitable de faire un tel péché.

*Pierre Martyr du lib. arb. n. 6*

*Janſenius l. 4. de la nat. corr. c. 19. 20.*

C'eſt ce que les Catholiques reprochent à Calvin : c'eſt auſſi ce que les Janſeniſtes ne peuvent nier, s'ils ne déſavoüent les principales maximes de la doctrine de leur Maiſtre. Car il ſoûtient 1. que noſtre volonté dans l'état preſent ne peut aimer ny le bien, ny le mal, ſi elle n'eſt ſollicitée par un *plaiſir indéliberé*, qui prévient ſon conſentement, & qui eſt ou une grace, ou une tentation. 2. qu'elle n'aime jamais le bien ou le mal, que le *plaiſir indéliberé* qui l'y porte, ne ſoit victorieux, c'eſt à dire, qu'il ne ſoit plus fort, que toute autre délectation, qui la flatte dans le meſme moment. 3. que quand une délectation eſt victorieuſe, elle gagne *néceſſairement* nos volontez par ſes attraits, & les fait *agir avec néceſſité.* D'où il s'enſuit évidemment, que comme il conclud de ces principes, qu'un homme prévenu d'une délectation victorieuſe pour la chaſteté, ou pour quelque autre vertu, eſt emporté par une néceſſité particuliére & d'*éxercice* à l'amour de la chaſteté : il doit dire conſéquemment, qu'un homme enflammé d'une déle-

*Ianſenius to.3.l.4.c.9.*

*Tome 3.l.8. c.3.*

ction victorieuse, qui le sollicite à l'impureté, est entraîné par une nécessité particuliére & d'*exercice* à l'amour de l'impureté. Et nonobstant cela Jansenius nous veut persuader, *qu'il n'admet point une nécessité particuliére & d'exercice à l'égard du péché*, &c. *mais seulement une nécessité générale, qui ne repugne point à la liberté, selon l'opinion mesme de ceux qui la mettent dãs l'indifférence.*

*Iansenius l. 4. de la nature cor. c. 19.20 24.25*

Mais quand cela seroit, & que la suite & l'enchaînement de ses principes ne le forceroient point d'avoüer, que ceux qui péchent maintenant, sont emportez au mal par une nécessité particuliére & inévitable, ce m'est assez qu'on sçache qu'aprés avoir touché en passant, & comme éffleuré cette réponse d'une nécessité générale, il la rejette aussi-tost, & proteste, que non seulement elle est inconnuë à S. Augustin, mais qu'elle ébranle toute la doctrine de ce grand Saint ( il vouloit dire celle de son Calvin ) & qu'elle est entiérement inutile, pour éclaircir la difficulté, dont il s'agit. Et pour montrer qu'il n'en veut tirer aucun avantage, il soûtient, que quand nous pécherions

*Iansenius l. 4. de la nat. cor. c. 20.*

cherions maintenant avec la mesme nécessité, que les bienheureux aiment Dieu : c'est à dire, comme il l'explique luy-mesme, *Quand nostre volonté produiroit un mauvais amour, qui ne fust pas seulement nécessaire de cette nécessité générale, qu'on appelle de spécification, mais aussi d'une nécessité d'exercice, comme l'amour des bienheureux est nécessaire*, nous serions véritablement coupables pour ce péché, & mériterions des supplices éternels, parce que la nécessité, qui nous y auroit engagez, est une suite du crime de nostre premier pére. Voilà le grand mystére de sa doctrine, dans lequel il se déclare ouvertement le défenseur d'une des plus noires & des plus pernicieuses hérésies de Calvin. Ch. 24. 25.

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

IL faut bien que la doctrine de Monsieur d'Ipre sur cette matiére, soit tres-assurément un abregé de celle des Calvinistes, puisque son disciple n'ose le nier : il faut bien que tout ce que je

dis dans la premiére réponse de cet article soit tres-évident, puis qu'il n'y a pas trouvé un seul mot, qu'il me pust contester. Mais quoy qu'il avoüe par son silence tout ce que je prétens en cet endroit, je ne sçaurois pourtant m'empêcher de me plaindre de luy. Car puis qu'il est si certain que cette opinion avec toutes ses suites se lit dans les ouvrages des Calvinistes, que luy-mesme est contraint d'en demeurer d'accord, pourquoy ne parle-t'il point des justes reproches, que j'en ay faits à Jansenius, pour s'en estre attribué toute la gloire, & avoir dit avec autant de hardiesse que de fausseté, que cette doctrine estoit *à recentiorum sensu remotior*, éloignée de la connoissance des écrivains de ce siécle: & que sans doute elle leur paroistroit nouvelle & admirable. *Mira sine dubio recentioribus videbitur.* Elle n'avoit garde de paroistre nouvelle aux hérétiques, puis qu'il y a plus de cent ans qu'ils la défendent, ny admirable aux Catholiques, puis qu'ils l'ont toûjours attaquée, comme une des plus horribles & des plus noires opinions de Calvin.

*Iansenius to. 2. l. 4. c. 21.*

Pour la feconde partie de cet article, le défenfeur des Janfeniftes bien loin de me difputer ce que j'y prétens particuliérement, fait gloire de le publier, & conçoit en ces termes fa profeffion de foy : *Nous ne rougiffons point d'affurer avec l'Evefque d'Ipre, & en dépit de tous les Sécretaires, & de tous les autres officiers du nouveau Royaume de Molina, que quand noftre volonté produiroit un mauvais amour, qui ne fuft pas feulement néceffaire de cette néceffité générale qu'on appelle de fpécification, mais auffi d'une néceffité d'exercice, comme l'amour des bienheureux eft néceffaire, nous ferions véritablement coupables pour ce péché, & mériterions des fupplices éternels, &c.* Il n'en faut pas davantage pour faire le procés aux Janfeniftes ; car nous verrons dans les articles fuivans que cette cruelle maxime a efté défenduë par tous les Miniftres, *& tous les autres officiers du nouveau Royaume de Calvin*, comme un des principaux articles de leur créance facrilége, & que les Papes, les Cardinaux, les Evefques, & les Docteurs, l'ont chargée d'anathêmes & d'execrations, & l'ont combatuë avec un confente-

*Conf. 5. c. 18 p. 362.*

ment si universel, que son défenseur est contraint d'avoüer, *que nul Auteur de ceux qui ont écrit depuis cent ans contre les hérétiques, n'a jamais approuvé cette proposition.*

Puis qu'il m'accorde si franchement ce qui fait le fonds de cette dispute, je luy veus pardonner des faussetez insignes qu'il commet dans ce discours embarrassé, où il fait semblant de vouloir montrer que selon la doctrine de
*Ibid. p. 367.* son Maistre, ceux qui font quelque action de vertu y sont engagez par une nécessité particuliére & d'exercice:
*Chap. 17.* mais que ceux qui font quelque mal n'y sont précipitez que par une nécessité générale. Je feray seulement deux observations pour dissiper les nuages épais dont il envelope & embroüille
*Iansenius* cette question. La premiére est, que
*to. 3. l. 2. c. 3.* dans la pensée de Jansenius ( car c'est de luy & de sa doctrine que je parle, & non pas des nouvelles visions de son disciple ) l'unique cause, qui fait que la grace nécessaire pour une bonne action, nous y pousse par une nécessité particuliére & d'exercice, est parce qu'elle est une délectation victorieuse

de tous les plaiſirs qui flattent pour lors la volonté. La ſeconde, qu'il aſſure que nous ne faiſons jamais de péché, que nous n'y ſoyons emportez par une délectation victorieuſe de toutes les autres qui nous charment en meſme temps. Tandis que ces deux principes ſubſiſteront, (comme ils ſubſiſtent encore aprés la réponſe de noſtre Janſeniſte, qui tâche ſeulement de les obſcurcir, & de les cacher, afin qu'on ne les voye pas) la concluſion que j'en ay tirée eſt infaillible : ſçavoir que dans la penſée de Janſenius, ceux qui péchent effectivement, le font auſſi bien par une néceſſité particuliére & d'exercice, que ceux qui ſont emportez au bien par la force imperieuſe d'une grace efficace. C'eſt pour cela qu'il aſſure qu'on peut appeller la mauvaiſe délectation, quand elle prédomine, *un ſecours par lequel on fait le mal*, comme la grace victorieuſe eſt un ſecours par lequel on fait le bien. *Ipſum adjutorium beneficæ ſuavitatis facit ut bonum velit : quo ſi deſertum fuerit* (liberum arbitrium) *ipſum adjutorium, ut ita loquar, noxiæ ſuavitatis facit, ut*

*Ibid. l. 4. c. 9. 10.*

*Ibid. c. 10.*

*malum velit. Illam quippe ſuavitatem quæ ſuperaverit, voluntas conſentiendo ſequitur.* D'où il s'enſuit évidemment, que comme il prétend que la grace victorieuſe nous pouſſe au bien par une néceſſité d'exercice, dautant qu'elle eſt *un ſecours par lequel on fait* : de meſme il doit conclure, que la tentation victorieuſe nous précipite dans le mal par une néceſſité d'exercice, dautant qu'elle eſt auſſi *un ſecours par lequel on fait.*

*Ibid. l. 8. c. 3*

---

## ARTICLE II.

*Les Calviniſtes aſſeurent que cette doctrine de la néceſſité de pécher leur eſt particuliére, & qu'elle les diviſe des Catholiques.*

*Demande 1.* JE ſuis convaincu que cette opinion eſt priſe de Calvin, & que les Janſeniſtes ont tort de la publier, comme *inconnuë aux nouveaux Théologiens* : obligez-nous de prouver qu'elle a paſſé juſques icy, pour une des erreurs, dont cet hérétique com-

bat les ſentimens de l'Egliſe Romaine.

*Réponſe.* Je le fais voir par le conſentement unanime des Calviniſtes, qui la ſoûtiennent; & des Catholiques qui en ont horreur, & la combattent. Les Calviniſtes avoüent qu'elle eſt directement oppoſée à la doctrine des *Papiſtes.* C'eſt ce que Calvin marque dans tous les endroits où il en parle; & ſes diſciples, qui ont traitté les controverſes avec plus de methode, ont coûtume de dire dés l'entrée de cette queſtion: *Que les Papiſtes ſoûtiennent* (ce ſont les paroles du Miniſtre Chamier) *que tout ce qui eſt néceſſaire, ne peut eſtre péché; mais que Calvin le nie, &c. & que la raiſon pour laquelle il le nie, eſt, que la néceſſité de pécher, qui ne vient point de la création de noſtre nature, mais de ſon déreglement, n'oſte point le péché.*

*Calvin l. 3. & 4. du lib. arb. & l. 2. de ſon Inſt. c. 5.*

*Chamier t. 3. l. 3. c. 2.*

Et quand ces ennemis de l'Egliſe tâchent de répondre à ce qu'on leur oppoſe des commandemens de Dieu, ils marquent auſſi que leur doctrine touchant l'impuiſſance de les garder, comme nous l'avons expliquée, eſt contraire aux ſentimens des Catholiques: *Ce que les Papiſtes* (c'eſt un des plus ar-

dens défenſeurs de Calvin qui parle) *ont coûtume de nous objecter, que Dieu ne commande pas des choſes impoſſibles, n'a point de force: car bien que ſes commandemens ſoient impoſſibles à l'homme corrompu par le péché d'Adam, ils ne l'eſtoient point à l'homme, dans l'état d'innocence, & avant qu'il fuſt criminel.*

*Graverus art. 18. du lib. arb.*

Les autres diſciples de Calvin tiennent le meſme langage; & c'eſt une vérité ſi publique & ſi conſtante parmi ceux de leur parti, que cette opinion de la néceſſité de pécher, avec ſes dépendances, choque les ſentimens de l'Egliſe Romaine, qu'il n'eſtoit pas meſme néceſſaire de rapporter leurs paroles, pour le juſtifier.

*Zanchius l. 1. de ſes traitez Theolog. c. 6. Pareus l. 2. de la grace & du libre arbitre c. 7. Scharpius l. 2. c. 3.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponſe des Ianſeniſtes.*

QUOY qu'ils ne diſent rien en particulier ſur cet article, il eſt pourtant aſſuré, qu'ils croyent que ces hérétiques ſe trompent, & que leur véritable erreur touchant cette opinion, eſt de penſer qu'elle n'eſt pas Catho-

lique. Cette nouvelle vérité que les Janſeniſtes leur annoncent, eſt bien ſurprenante, & c'eſt d'elle qu'on peut dire juſtement ce qu'ils ont appliqué tres-mal à propos au fonds de cette doctrine. *Mira ſine dubio recentioribus videbitur.* Car ſans doute les nouveaux hérétiques ſeront bien étonnez, voyant que pour les convertir ſur cette matiére, on ne veut plus les obliger comme on avoit fait depuis ſix vingt ans, de renoncer à leur doctrine, mais ſeulement d'abjurer la créance qu'ils avoient que l'Egliſe Romaine la condamne.

---

## ARTICLE III.

*Les Catholiques écrivant contre Calvin, combattent cette opinion de la néceſſité de pécher, comme hérétique.*

*Demande* I. QUAND les Calviniſtes ont publié ſi hautement, que cette doctrine de la néceſſité de péchr leur eſt particuliére, & que l'Egli-

se Romaine la condamne, les Catholiques ne s'y sont-ils pas opposez? N'ont-ils point dit, comme ils ont fait en quelques autres matiéres, que c'est une imposture de ces hérétiques?

*Réponse* 1. Il n'y en a pas un seul, qui ait parlé de la sorte. Ils ont tous attaqué cette opinion, comme une erreur, qui combat les plus constantes, & les plus asseurées maximes de nostre foy. Le Cardinal Bellarmin nous découvre le sentiment des Catholiques, qui ont fait la guerre à cette hérésie dés sa naissance. *Calvin*, dit-il, *a disposé par ordre tous les argumens des Catholiques, & a tâché de les réfuter: je suivray le mesme ordre, & rapporteray ses réponses, afin qu'on connoisse par leur foiblesse, que les argumens des Catholiques sont tres-solides, & que tous les artifices & les efforts des hérétiques ne les peuvent ébranler. Le premier argument des Catholiques est tel: Si le péché est nécessaire, il n'est point péché*, &c. *Calvin répond, que les péchez des hommes dans cet état, quoy qu'ils soient nécessaires, ne laissent pas d'estre de véritables péchez, parce que cette nécessité ne vient point de l'ouvrage du Createur*,

*Bellarmin l. 5. de la grace & du libre arbitre c. 14.*

*mais de la corruption de noſtre nature, qui eſt un effet de la déſobeïſſance du premier homme.*

Il eſt donc aſſuré que les Catholiques du dernier ſiécle ont combattu cette doctrine, auſſi-toſt qu'elle a veu le jour, & que Calvin la défend avec toute ſa chaleur ordinaire. Il n'eſt pas moins conſtant que les autres Docteurs de l'Egliſe, qui ont eu quelque reputation depuis Calvin, ſe ſont déclarez contre la meſme opinion, & l'ont rangée parmy les héréſies de cet apoſtat. C'eſt ce qu'on peut voir dans les ouvrages de ceux, qui ont écrit avec plus de ſuccés contre les Calviniſtes. Le ſçavant Horantius dans cet excellent livre, qu'il a compoſé des plus pures lumiéres qu'il receut dans le Concile de Trente, employe un chapitre tout entier à détruire cette erreur, & luy oppoſe cette vérité Catholique, qui en ruine tous les fondemens : *Dieu ne nous imputeroit jamais un péché, que la concupiſcence originelle, & la corruption de nôtre nature nous auroit fait commettre néceſſairement.* Le Cardinal Bellarmin, & M. Yſambert font encore de plus

*Horant. l. 1. contre Calvin c. 29. & 51.*
*Bellarmin l. 5. de la grace & du lib. arb. c. 14*
*Monſieur Yſambert*

*diſp. 7. du lib. arb. a. 9 n. 12.*

grands efforts, pour convaincre cette opinion d'héréſie. Je ne veux pas icy rapporter leurs paroles, ny celles des autres Docteurs, qui écrivant contre Calvin, ont combattu cette doctrine, comme une erreur. Ce m'eſt aſſez de faire deux reflexions tres-conſiderables.

La premiére eſt, que parmi tant de ſçavans défenſeurs de la foy, que l'Egliſe a employez depuis cent ans, pour défaire les ennemis jurez du libre arbitre, les Janſeniſtes n'en ſçauroient trouver un ſeul, qui approuve cette cruelle maxime, que leur Maiſtre a priſe des Calviniſtes, & qui fait le fort de cette diſpute : Dans cet état de la nature corrompuë, un péché, *qui ne ſeroit pas ſeulement néceſſaire de cette néceſſité générale qu'on appelle de ſpécification, mais auſſi d'une néceſſité d'exercice, comme l'amour des bienheureux eſt néceſſaire*, ſeroit véritablement péché, & mériteroit des ſupplices éternels, parce que la néceſſité, qui nous y engageroit, eſt une ſuite du crime de noſtre premier pére.

*Ianſ. l. 4. de la nat. cor. c. 24. & 25.*

La ſeconde reflexion, eſt que le Car-

dinal Bellarmin, Monſieur Yſambert, Monſieur de Gamaches, Monſieur du Val, les Docteurs Horantius, Tapperus, Vvigers, Malderus, Pennottus, Alvarez, Peſantius, Cabrera, & les autres, que j'ay citez dans le ſecond chapitre de cet ouvrage, condamnent auſſi-bien cette doctrine de Janſenius, quand ils aſſurent que c'eſt une héréſie de Calvin, *qu'une action faite ſans liberté, peut eſtre un véritable péché*, que quand ils diſent plus clairement, que c'eſt une erreur du meſme hérétique, *qu'une action faite avec une néceſſité d'exercice, peut eſtre un véritable péché.* Parce qu'ayant fait voir que ce n'eſt point la contrainte, comme le vouloit Calvin, mais la néceſſité d'exercice, qui eſt oppoſée au libre arbitre, ils ſe ſervent indifféremment de ces façons de parler, qui dans leur langage ſignifient la meſme choſe : *Pécher avec une néceſſité d'exercice, & pécher ſans liberté ;* ou *n'avoir point de libre arbitre au regard du péché.*

*Demande* 2. Les Docteurs Catholiques écrivant contre Calvin, ont-ils auſſi combattu la ſeconde partie de

cette opinion des Janſeniſtes, qui regarde l'impuiſſance d'obſerver les commandemens de Dieu?

*Réponſe* 2. Ils l'ont traitée avec la meſme rigueur que la premiére, dont elle n'eſt qu'une dépendance. Mais pour diſſiper les nuages, dont les Janſeniſtes tâchent d'obſcurcir cette vérité, il faut prendre garde, que Calvin a deux grandes héréſies ſur cette matiére. L'une eſt, qu'il prétend que les juſtes n'obſervent jamais parfaitement la loy de Dieu, parce qu'il croit que nos plus ſaintes actions ſont de véritables péchez, quoy que Dieu ne nous les impute point. L'autre, qu'il ſoûtient que les pécheurs commettent néceſſairement les crimes, que Dieu leur impute, & pour leſquels ils ſont damnez. Les Catholiques déclarent la guerre à ces deux opinions, comme à deux grandes héréſies. Ils attaquent la premiére, quand ils traitent de la juſtification, & qu'ils font voir que nos plus ſaintes actions ne ſont pas des péchez. Ils ruinent la ſeconde, quand ils diſputent du libre arbitre, & qu'ils prouvent que les péchez, pour leſquels

les hommes sont damnez, se doivent faire avec cette liberté, qui n'est pas seulement dégagée de la contrainte, mais aussi de la nécessité. Voicy comme ils raisonnent : *Quelle tyrannie, & quelle horrible cruauté seroit-ce à Dieu, de damner un homme éternellement, pour avoir commis des péchez qu'il ne pouvoit éviter*, &c. c'est à dire, *pour n'avoir pas observé des commandemens, qui luy étoient impossibles.* C'est le raisonnement du Docteur Paul de Vvindek, du Cardinal Bellarmin, du sçavant Horantius, de Monsieur Ysambert, de Monsieur de Gamaches, & de tous les autres Docteurs Catholiques, qui pour combattre l'hérésie de Calvin, prouvent par les commandemens de Dieu, que le crime de nôtre premier pére ne nous a point précipitez dans une nécessité inévitable de pécher, & que nous avons encore, aprés la perte de nostre innocence, cette liberté, qui est opposée à la nécessité.

*Vvindech de la mort de J.C. p. 158 Bellarmin liv. 5. de la grace & du lib. arb. c. 17 Horant. l. 1. c. 32. 33. 34. Monsieur Ysambert d. 7. du lib. arb. a. 11. 12. Monsieur de Gamaches sur la 1, 2. q. 11. c. 5.*

# REFLEXION

## *Sur la Réponſe des Ianſéniſtes.*

VOus ſouvenez-vous de la promeſſe ſolemnelle, que l'Agent & l'Interprete du Janſeniſme a fait dés l'entrée de ſon ouvrage, lors qu'il s'eſt engagé de faire voir que les *Controverſiſtes particuliers* qui ont écrit par *ignorance* & *inconſidérément*, que les opinions, dont je diſpute, ſont des héréſies de Calvin, *ont eſté en cela choquez & contredits puiſſamment par d'autres Scholaſtiques plus doctes & mieux ſenſez, comme nous le témoignent Marien, Victoire, les Cardinaux Contarin & Baronius, & le Pape Paul V. dans la Bulle, qu'il avoit dreſſée pour anathématiſer cinquante erreurs de Molina.* Sommons-le maintenant de tenir ſa parole, & de nous montrer des Scholaſtiques *plus doctes & mieux ſenſez*, que tous ceux que j'ay nommez, qui aſſurent que Calvin n'eſt pas hérétique pour avoir ſoûtenu, que dans cet état un péché néceſſaire d'une néceſſité d'exercice ne laiſſe pas

*Sur la fin du titre & dans l'Avis au Lecteur.*

d'estre un véritable péché. Vous estes déja trop convaincu de sa mauvaise foy, pour croire qu'il doive accomplir sa promesse : mais vous ne l'estes pas encore assez pour attendre la réponse qu'il nous va faire. Il avoüe franchement ce que je prétens dans cet article, & m'accorde sans aucun déguisement, *que nul auteur de ceux qui ont écrit depuis cent ans contre les hérétiques, n'a jamais approuvé cette proposition, qu'un péché commis par une nécessité particuliére seroit un vray péché, pourveu qu'il eust sa source dans la désobeissance de nostre premier pére*. Est-ce ainsi, Monsieur, que vous tenez vostre parole ? Vous mocquez-vous si ouvertement de vos lecteurs ? Quoy ? aprés leur avoir promis de faire voir que les plus habiles & les mieux sensez de nos Théologiens ont essuyé la tache d'hérésie, dont ceux que je viens de nommer noircissent cette doctrine de Calvin : vous *ne rougissez point* d'avoüer, que vous n'en avez pû trouver un seul qui l'approuvât ?

Conf. 5. c. 8. 18. p. 367.

Je ne m'arréte pas là : j'ay bien d'autres plaintes à faire de luy. Il ajoûte

pour appuyer sa réponse : *Car à quoy sert de nous alléguer ces auteurs qui se sont emportez si souvent dans les disputes qu'ils ont eües avec Calvin, comme les Cardinaux Baronius, & Contarin en font de si grandes plaintes, & comme le remarque si judicieusement le Pape Paul V. dans l'excellente Bulle, où il a condamné cinquante erreurs de Molina.* Les Jansenistes croyent qu'à force de parler de cette Bulle imaginaire de Paul V. ils efface-ront la memoire de la Bulle véritable d'Urbain VIII. & que le nom d'*excellente*, & tant de beaux éloges qu'ils donnent à celle qui n'est pas, justifieront le titre de *scandaleuse*, & tant d'autres injures dont ils déchirent & deshonorent celle qui est en effet. Mais prenez-vous garde à l'artifice de cet infidéle écrivain ? Il a dit luy-mesme dans sa préface, comme je viens de le rapporter, que les Cardinaux Baronius & Contarin, & le Pape Paul V. avoient tellement dit que quelques Théologiens se sont emportez écrivant contre Calvin, qu'au mesme temps ils avoient assuré *qu'en cela ils ont esté choquez & contredits puissamment par d'autres*

*Observatiõs sur la Bulle d'Urbain VIII.*

*plus doctes & mieux sensez* : & maintenant il veut se servir de ce témoignage, pour montrer qu'il ne faut point déferer au consentement universel de tous ceux qui ont écrit contre Calvin : lors mesme qu'on ne peut pas trouver un seul Catholique, qui les ait *en cela choquez & contredits.* Comme si quelqu'un avoit dit que Sixte de Sienne & beaucoup d'autres Docteurs assurent, que quelques Saints Péres écrivant contre les hérétiques se sont emportez, mais qu'en cela ils ont esté contredits par d'autres Saints Péres : & que peu de temps aprés il voulut se servir du témoignage de ces Théologiens pour prouver qu'il ne faut pas s'arréter à l'autorité de tous les Saints Péres, qui ont attaqué les hérésies, lors mesme qu'ils s'accordent parfaitement, & qu'on n'en peut trouver un seul qui désavoüe les autres.

Mais pour découvrir tout le venin d'une réponse si desesperée, je vous prie de considerer ces deux grandes armées, qui se font la guerre depuis plus de cent ans sur cette question. Dans la premiére sont tous les mon-

ſtres de ces derniers ſiécles , & on y remarque particuliérement Luther, Calvin, Beze, Melancthon , Bucer, Martyr, Chamier, & les autres chefs de l'héréſie : Dans la ſeconde ſont les plus grands hommes que l'Egliſe a armez pour ſa défenſe ; & on y voit paroiſtre avec éclat les plus ſçavans Cardinaux, les plus doctes Eveſques , les plus ſignalez Théologiens du Concile de Trente, & les plus habiles Docteurs de toutes les nations Catholiques. Dans la premiére on entend ces perfides qui crient tous d'une voix , que c'eſt un article de leur foy, qu'un péché commis dans cet état de la nature corrompuë avec une néceſſité particuliére & d'éxercice , eſt un véritable péché : & ſi l'on voit parmi eux un Arminius , qui ne parle pas de la ſorte, il eſt excommunié comme un transfuge & un allié des Papiſtes : Dans la ſeconde on entend tous ces héros du Chriſtianiſme , qui proteſtent que cette maxime eſt hérétique, & qui la combattent avec un conſentement ſi parfait , qu'on ne trouve qu'un ſeul Baius, qui l'ait approuvée , & qui pour cela a

esté condamné comme un partisan du Calvinisme. Dans la premiére la plûpart de ces rebelles crient qu'on ne peut condamner leur doctrine sans ruiner le Christianisme, sans contredire à l'oracle de la grace S. Augustin, & sans se rendre protecteur de tous les crimes des démons, qui se font avec nécessité: Dans la seconde la plûpart de ces défenseurs de la foy montrent clairement, que c'est cette maxime de Calvin qui ébranle tous les fondemens du Christianisme, & de la doctrine du grand S. Augustin, & font voir que cet argument des diables, que Calvin a toûjours en bouche, ne favorise point sa doctrine. Dans ce rude choq & dans ce combat opiniâtre de tant d'hérétiques, & de Catholiques, il n'y a qu'une seule chose dont ils demeurent tous d'accord, & que personne ne conteste: c'est que l'Eglise Romaine a condamné cette maxime de Calvin.

Nostre Janseniste survient là-dessus tout échauffé & hors d'haleine, & comme il prétend estre l'arbitre de cette grande querelle; il leur crie d'abord qu'ils se trompent tous, que ce qu'ils

croyoient le plus véritable, est le plus faux, & que cette maxime de Calvin n'est point contraire aux sentimens de l'Eglise Romaine. Cette premiére parole est comme un coup de tonnerre qui étonne ces deux partis, & les oblige de s'arréter, & de suspendre leur dispute, pour reconnoistre d'où vient cette voix. Mais au mesme temps en voicy une seconde qui les surprend bien davantage. Car cet homme qui proteste estre tres-bon Catholique, aprés avoir avoüé que parmi tant de Docteurs, qui composent cette nombreuse armée de l'Eglise Romaine, il n'en a pû trouver un seul, qui approuvât la doctrine de Calvin : il s'en déclare pourtant le protecteur, & dit hautement, *qu'elle est une maxime essentielle & fondamentale de la Religion Chrétienne:* que tous ceux qui en ont horreur, (c'est à dire tous les Catholiques qui ont écrit contre Calvin,) *détestent en Iuifs & en Pélagiens la Croix, l'Evangile, & Iésus-Christ:* qu'il faut rejetter *comme une execration de Iuifs, l'anatheme horrible dont ils frapent* cette opinion. Et pour montrer qu'il n'admire pas

Conf. 1. c. 33. p. 143. 142.

ſeulement la doctrine, mais auſſi les preuves de Calvin, il étend & repete ſouvent l'argument que cet apoſtat a pris des diables : mais il diſſimule à ſon ordinaire les excellentes réponſes que les Bellarmins, les Tappers, les Gamaches, les Horances, & tant d'autres Catholiques ont fait à Calvin ſur ce ſujet. Il ſe contente de *crier le plus haut qu'il peut*, que ceux qui condamnent cette maxime de Calvin, *ont une Théologie diabolique*, qu'ils *ſont les patrons & les tuteurs de la malice meſme de Satan, &c.* *Conf. 5. c. 18 p. 363.*

Que jugez-vous maintenant de cette répõſe? En peut-on faire une plus deſeſperée? Quoy, tous les défenſeurs de l'EgliſeCatholique combattent cõme une héréſie cette doctrine de Calvin, ſans qu'on en puiſſe trouver un ſeul *qui l'approuve :* & néanmoins *c'eſt une maxime eſſentielle & fondamentale de la Religion Chrétienne ;* & la condamner, c'eſt eſtre Juif, Pélagien, & protecteur des diables? Que reſte-t'il aprés cela, ſinon de dire ouvertement que l'Egliſe Romaine qui ſouffre un ſi horrible deſordre, n'eſt point la véritable Egliſe : que

ſi elle avoit cette aſſiſtance infaillible du ſaint Eſprit, dont elle ſe vante, elle n'auroit jamais permis que ceux qu'elle a armez pour ſa défenſe, attaquaſſent avec un conſentement ſi univerſel une des maximes fondamentales de noſtre Religion : que jamais cela ne s'eſt veu dans l'ancienne Egliſe, qui eſt la véritable épouſe de JESUS-CHRIST : & qu'il eſt bien probable que les Calviniſtes, qui depuis ſix vingt ans ont eſté les uniques dépoſitaires de cette grande vérité, le ſont auſſi de toutes les autres, qu'ils ſoûtiennent avec le meſme zele, & que les Catholiques n'ont pas attaquées avec plus d'ardeur, ny avec un conſentement plus général. Ce ſont les horribles concluſions que tout le parti de Calvin doit tirer de la réponſe de ce Novateur.



## ARTICLE IV.

*Les raisons qu'employent les Docteurs Catholiques, pour convaincre d'hérésie cette opinion de Calvin, touchant la nécessité de pécher.*

*Demande* 1. Il m'est évident, que si l'on s'arreste au sentiment de tous ces glorieux protecteurs de la foy, cette doctrine de Calvin doit estre tenuë pour hérétique. Mais les raisons dont ils appuyent leur censure, sont-elles aussi considerables que leur autorité?

*Réponse* 1. Vous en serez convaincu, quand vous aurez remarqué que les artifices de Calvin, qui sont les mesmes que ceux des Jansenistes, n'ont servi qu'à les mettre en leur jour, & les faire paroistre invincibles & inébranlables. Toutes ces raisons se rapportent à trois capitales. La premiére est fondée sur cette grande maxime: *Personne ne péche en ce qu'il fait par nécessité*: Laquelle est tirée de l'Ecritu-

re ſainte & des Péres, & a paſſé juſques icy pour une de ces véritez indubitables, dont les ſages demeurent d'accord avec les ignorans meſmes. Les Papes Pie V. & Gregoire XIII. l'ont encore renduë plus vénérable, depuis qu'ils ont condamné cette propoſition de Baius, *L'homme péche meſme mortellement en ce qu'il fait néceſſairement.* La ſeconde eſt encore extraite d'un grand nombre de paſſages de l'Ecriture ſainte, & des Péres, qui conſpirent tous à établir cette grande vérité : *Si l'homme péchoit avec néceſſité, les exhortations ſeroient inutiles, & les reproches que Dieu luy fait aprés ſon crime, ſeroient injuſtes.* La troiſiéme, qui eſt auſſi appuyée ſur l'autorité inviolable des Péres & de l'Ecriture ſainte, s'exprime par ces termes : *Dieu qui eſt la juſtice & la bonté meſme, ne peut damner un homme pour n'avoir pas obeï à un commandement qui luy eſtoit impoſſible : Il ne ſe peut donc faire qu'un péché, que Dieu nous commande d'éviter, & pour lequel il nous damne, ſoit néceſſaire.*

Je ne ſçaurois rapporter icy ce grand nombre de paſſages, que tant de puiſ-

sans ennemis de l'hérésie ont recüeillis de l'Ecriture sainte, & des Péres, pour donner plus de force à ces raisons. Vous les pouvez voir dans les livres du Cardinal Bellarmin, du Docteur Horantius, de Monsieur Ysambert, & des autres, qui ont combattu cette erreur de Calvin avec plus de methode. Ils examinent toutes ces preuves l'une aprés l'autre, & tous les témoignages de l'Ecriture, qui leur servent de fondement, puis ils en tirent une conclusion, & comme un article de foy directement opposé à l'opinion des Jansenistes: *Voicy donc mon raisonnement* (c'est le Docteur Horantius qui parle) *ou plûtost ma créance & ma profession de foy: si un péché est véritablement péché, c'est à dire, s'il mérite des supplices éternels, si Dieu par ses exhortations, par ses menaces, & par tant d'autres moyens nous avertit de le fuir, comme un serpent, il ne doit pas seulement estre fait volontairement & sans contrainte, mais aussi librement, & sans nécessité. Et je ne voy pas encore comme Calvin se peut défaire de ces preuves invincibles.*

*Bellarmin l. 5. de la grace & du lib. arb. c. 14 15. 16. 17. 18 19. 20. 21. 22 23. Horant. l. 1. c. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. Monsieur Ysamb. disp. 7. du lib. ar. art. 7. 8. 9. 10. 11.*

*Demande* 2. Ceux de la doctrine nou-

velle se vantent d'y répondre nettement. Et n'ont-ils pas raison de dire que cette maxime qui fait la premiére de ces preuves : *Personne ne péche en ce qu'il fait avec nécessité*, est seulement véritable, quand la nécessité vient du fonds de la nature : mais non pas quand elle est une suite de nostre péché, ou de celuy d'Adam ?

*Réponse* 2. C'est Calvin qui parle, & qui leur fournit cette défaite, dont ils se servent si mal à propos, que par un étrange aveuglement ils l'appliquent à cette proposition de Baius, que les Papes foudroyent dans leurs Bulles: *L'homme péche mesme mortellement en ce qu'il fait nécessairement.* Voicy les paroles de leur Maistre : *Cette proposition condamnée ne parle pas d'une nécessité, qui vienne de la mauvaise volonté, qui a précedé,* &c. *mais d'une nécessité qui suivroit l'inclination & l'ouvrage de la nature.* Je ne croy pas qu'on puisse voir une imprudence plus signalée, ou une imposture plus hardie. Il est tres-assuré, & cet Auteur mesme l'avoüe en un autre endroit, que selon la doctrine de Baius, il est absolument nécessaire que l'igno-

*Iansenius l. 4. de la nature cor. c. 25.*

*Iansenius l. 3. de la nat. cor. c. 22.*

rance & la concupiſcence ſoient la peine d'un crime, qui ait précedé noſtre naiſſance, parce qu'il eſt impoſſible que ce qui nous porte au péché, vienne du fonds de la nature. Voilà comme cet auteur meſme explique l'opinion de Baius : & néanmoins pour ſe défaire d'une objection, qui le preſſe, il dit maintenant, que Baius vouloit que la néceſſité, dont il parle dans cette propoſition : *L'homme péche meſme mortellement, en ce qu'il fait néceſſairement*, ne vient point du crime de noſtre premier pére ; mais du fonds de noſtre nature. Et ce qui eſt encore bien remarquable, & qui fait voir tres-clairement, qu'il explique contre ſa penſée l'opinion de Baius, c'eſt qu'il n'apporte pas une ſeule raiſon, ny la moindre conjecture, pour prouver ce qu'il en dit. Il ſe contente de l'aſſurer pour ébloüir ceux qui ne ſçavent pas que les autres propoſitions de cet auteur condamné, & principalement la 46. & la 55. convainquent d'impoſture l'interpretation qu'il donne à celle-cy.

Cette réponſe de Calvin ne peut donc mettre les Janſeniſtes à couvert des

foudres de ces Bulles. Voyons maintenant ce qu'en diſent les Docteurs Catholiques pour la renverſer. Ils ſe ſervent d'une excellente raiſon, qui montre clairement, que ſi la concupiſcence, qui eſt une peine du péché d'Adam, nous portoit au mal, par une néceſſité inévitable, ceux qui ont receu le Bapteſme, ne ſeroient point coupables de tous les crimes qu'ils font, & les Infideles n'auroient point d'autre péché, que celuy d'origine. *Le péché originel*, dit le Cardinal Bellarmin, *eſt remis par le Bapteſme, de ſorte qu'il n'eſt plus dans un homme baptisé, comme le tient l'Egliſe: ou pour le moins, qu'il n'eſt pas imputé, comme Calvin le veut: donc les péchez qui naiſſent de cette corruption originelle, ne peuvent eſtre imputez à un homme baptisé, s'il n'y a une nouvelle raiſon de les luy imputer, c'eſt à dire, s'il ne les fait de telle ſorte, qu'il les puiſſe éviter.* Le principe ſur lequel il appuye ce raiſonnement, eſt, *qu'une action qui n'a point d'indifférence dans elle-meſme, mais ſeulement dans ſa cauſe, n'a point une malice diſtincte de la malice de ſa cauſe:* C'eſt pourquoy ſaint Auguſtin dit,

*Bellarmin l. 5. de la grace & du lib. arb. c. 14 & l. 2. c. 7.*

*que l'inceste de Loth ne devoit pas estre puni comme un inceste, mais comme une yvrognerie.* D'où ce sçavant Cardinal conclut, que si nous péchions avec necessité, comme le veut Calvin, nos crimes n'auroient point d'autre malice, que celle du péché d'origine.

Il ne faut consulter que le sens commun & la lumiére de la raison, pour voir que cette preuve est convaincante. Car n'est-il pas évident, que si un homme prenoit volontairement un breuvage délicieux, qui l'enyvrât, ou plûtost qui le rendît frénétique, tout le reste de sa vie, les crimes qu'il feroit aprés durant sa fureur, n'auroient point d'autre malice, que celle du péché, qui l'a mis dans ce malheureux état? De sorte que s'il avoit quelque bon intervalle, & que pour lors il fist un acte d'une parfaite contrition qui effaçât ce premier péché, tout ce qu'il feroit aprés dans l'excés de sa folie, je veux dire les blasphêmes les plus horribles, & les impietez les plus abominables ne seroient plus criminelles. Il faut donc dire de mesme, que si le crime de nôtre premier pére nous avoit précipi-

téz dans une néceſſité inévitable de mal faire, & que, ſelon cette belle hypotheſe de Janſenius, tous les crimes, qui ſe font maintenant, fuſſent auſſi néceſſaires que l'amour des bienheureux, nous ne ſerions point coupables de tous ceux, qui ſe font aprés le Bapteſme.

*Demande* 3. L'autre preuve que vous tirez des exhortations & des reproches que Dieu fait aux pécheurs, eſt fortement combattuë par les Janſeniſtes; car ils prétendent que la néceſſité de pécher eſtant une peine de la déſobeïſſance du premier homme, Dieu peut nous exhorter de ne pas faire le mal, que nous commettons néceſſairement, & ſe plaindre de nous, quand nous l'avons fait. Ils diſent meſme, que cet argument attaque S. Paul & S. Auguſtin, auſſi-bien qu'eux, & que ce grand Docteur de la grace a fait un livre exprés, pour y répondre. Enfin ils ſoûtiennent que les exhortations & les reproches ſont tres-utiles à ceux-là mêmes, qui péchent avec néceſſité. Toutes ces réponſes n'eſſuyent-elles pas la difficulté de cet argument?

*Ianſenius l. 4. de la nat. cor. c. 2. l. 3. de la grace de I. C. c. 14. 17.*

*Réponse* 3. Nos Docteurs qui ont triomphé de Calvin, ont fait voir que ce ne sont que de frivoles défaites de cet hérétique, & ont montré par des preuves tres-solides, que la nécessité de pécher, quand mesme elle seroit un châtiment de la désobeïssance du premier homme, ne se pourroit accorder avec les exhortations & les reproches, que Dieu fait aux pécheurs. Car exhorter un homme de ne pas commettre un crime, qu'il fait avec nécessité ; & le reprendre quand il l'a commis : *C'est le mesme*, dit le Cardinal Bellarmin, *que si l'on exhortoit un prisonnier de se promener dans la campagne, & qu'on le reprist de ce qu'il ne le fait pas*. Les Jansenistes diront que cet exemple n'est pas à propos : mais qu'ils écoutent le reste. *Calvin ne peut souffrir cette comparaison, & dit qu'il y a bien de la différence entre un homme, qui estant lié par force ne peut courir, & celuy qui estant devenu méchant par sa faute, ne peut plus faire le bien. Mais pour le convaincre, supposons qu'un homme soit tombé par sa faute dans un puits, d'où il ne se peut retirer, pourroit-on l'exhorter d'en*

*Bellarmin l. 5. de la grace & du lib. arb. c. 17*

*ſortir, & le reprendre de ce qu'il ne le fait pas? On pourroit bien luy faire des reproches de ce qu'il s'y eſt jetté, parce qu'il eſtoit en ſon pouvoir de ne le pas faire. Mais on ne pourroit le reprendre avec juſtice de ce qu'il n'en ſort pas, parce qu'il ne le peut.*

Ce que les Janſeniſtes ajoûtent pour fortifier leur réponſe, eſt encore puiſé des meſmes ſources : & Monſieur Yſambert le propoſe en ces termes: *Calvin répond à cet argument tiré des exhortations & des reproches. 1. qu'on s'en peut ſervir de la meſme maniére contre* JESUS-CHRIST, *& les Apoſtres, qui diſent ſi ſouvent que ſans la grace, nous ne pouvons rien faire de bien, & qui pourtant nous y exhortent. 2. que les Pélagiens ayant combattu ſaint Auguſtin par le meſme argument, il a fait un livre exprés pour y répondre, & l'a intitulé,* De la correction *& de la grace. 3. que les exhortations & les reproches ne laiſſent pas d'eſtre utiles à ceux qui péchent avec néceſſité, &c.* Calvin étend bien au long les trois parties de cette réponſe, & les Janſeniſtes ont tort de publier que leur maiſtre a triomphé ſur cette matiere, puis qu'il

*Monſieur Yſambert, diſp. 7. du lib. arb. a. 12*

n'a fait que copier ce qu'en dit cet hérétique.

Mais les Docteurs de l'Eglise Romaine ont fait voir que ce ne sont que des fuites, des défaites, des déguisemens & des impostures de Calvin. *Cette réponse de Calvin*, dit M. Ysambert, *n'est qu'une vaine défaite. Car premiérement les témoignages de l'Ecriture sainte, que nous avons alléguez pour appuyer la vérité Catholique, montrant si clairement : que Dieu nous presente sa grace : que nous la rejettons souvent : & qu'il ne tient qu'à nous de l'avoir,* &c. *il est visible qu'on ne peut se servir du mesme argument contre* JESUS-CHRIST *& les Apostres.* Le Docteur Horantius fait un chapitre exprés pour combattre cette premiére partie de la réponse de Calvin, & prouve fortement & avec beaucoup d'éloquence, ce que Monsieur Ysambert, le Cardinal Bellarmin, & beaucoup d'autres ne font qu'éfleurer.

*Monsieur Ysambert disp. 7. du lib. arb. a. 12*

*Horantius l. 1. c. 33. Bellarmin l. 5. du libre arbitre & de la grace, c. 17.*

La seconde partie de la réponse de Calvin, & que les Jansenistes ont toûjours en bouche, a esté réfutée avec la mesme force & solidité, par tous ces illustres défenseurs de la foy. *Ie répons,*

Bellarmin l. 5. de la grace & du lib. arb. c. 17

dit le Cardinal Bellarmin, *à ce que Calvin oppose du livre de la correction & de la grace, que saint Augustin dans tout cet ouvrage suppose comme une chose assurée, que ceux qu'on reprend, ne manquent point de secours & de grace nécessaire, pour profiter de cette correction.* Et il fait voir par des témoignages formels de ce livre de la correction & de la grace, que cela est si assuré, qu'il est comme la base & le fondement de toute la doctrine, que ce grand Docteur y établit. Monsieur Ysambert prouve encore le mesme, & le sçavant Horantius a fait un chapitre exprés, pour confondre cette imposture de Calvin.

Monsieur Ysambert disp. 7. du lib. arb. a. 12. Horant. l. 1. c. 2.

La troisiéme partie de la réponse de cet hérétique, par laquelle il prétend que ceux mesme qui péchent par nécessité, tirent de grands avantages des exhortations, est encore clairement réfutée par les Docteurs Catholiques. Car ils combattent en particulier tous ces avantages imaginaires, qui ne différent point de ceux que les Jansenistes nous alléguent, que vous lirez avec leur réfutation dans les livres de

tous ces ennemis de l'héréſie : je me contente de vous en donner l'abregé dans ces paroles du Cardinal Bellarmin : *Lorſque Calvin aſſure que les méchans, quoy qu'ils péchent avec néceſſité, doivent pourtant eſtre corrigez, afin que cette correction ſoit un tourment de leur conſcience, durant cette vie, & dans l'autre un témoignage, qui les rende inexcuſables devant le tribunal de la juſtice divine : quand il parle, dis-je, de la ſorte, il ſuppoſe comme une vérité aſſurée, ce qu'il devoit prouver, & qui eſt le ſujet de cette controverſe, c'eſt à dire, qu'une choſe qui ſe fait avec néceſſité, peut eſtre un véritable péché. Ie nie donc que la correction doive ſervir de tourment à la conſcience, & rendre inexcuſable devant Dieu, celuy qui auroit péché avec néceſſité : au contraire cela meſme l'excuſeroit devant Dieu, & dans ſa conſcience, s'il pouvoit dire que c'eſt par néceſſité qu'il a péché.*

*Bellarmin l. 5. de la grace & du lib. arb. c. 17 Monſieur Yſambert diſp 7 du li. arb. art. 12. Horant. l. 1. c. 23 24.*

*Demande* 4. La troiſiéme preuve, que vous tirez des cõmandemens de Dieu, n'eſt pas moins cõteſtée des Janſeniſtes ; car ils prétendent que Dieu nous peut commander des choſes, qui nous ſont devenuës impoſſibles par noſtre faute :

comment ſatisfaites-vous à cette objection ?

*Réponſe* 4. La réponſe eſt auſſi ancienne que Calvin, auquel les Janſeniſtes ſont redevables de cette raiſon, auſſi-bien que des autres. Voicy le raiſonnement des Catholiques, & nommément de Vvindek écrivant contre Calvin : *Quelle tyrannie & quelle horrible cruauté*, ce ſont ſes paroles, *ſeroit-ce à Dieu de damner éternellement un homme, pour avoir commis des péchez qu'il ne pouvoit éviter, &c. Comme ſi l'on commandoit à quelqu'un ſous peine de la vie, de voler en l'air : celuy qui feroit ce commandement d'une choſe impoſſible, ne paſſeroit-il pas pour fou, ou pour cruel ?* Et parce que Calvin & Beze ſe mocquent de ces exemples, & diſent que ce n'eſt point par noſtre faute que nous ne pouvons voler, comme c'eſt par noſtre faute que nous ne pouvons maintenant arréter la violence de nos paſſions qui nous entraînent dans le péché ; les Catholiques ſe ſervent encore d'autres exemples : comme d'un valet qui ſe feroit jetté dans un puits. Car il eſt évident, que s'il n'en pouvoit ſortir, celuy qui

*Vvindek de la mort de I. C. p. 158.*

*Bellarmin liv. 5. de la grace & du lib. ar. c. 17. 20.*

luy commanderoit sous peine de la vie de remonter, & qui le feroit mourir, pour n'avoir pas obei à ce commandement, seroit le plus injuste & le plus cruel de tous les hommes. De plus, Calvin avoüe, que l'aveuglement de tant de malheureux, qui n'ont jamais eu l'usage de la veuë, & la nécessité de mourir, est aussi-bien un châtiment de la désobeïssance de nostre premier pére, que la nécessité de pécher. Or il est évident que Dieu ne voulant point faire de miracle, ne peut commander à celuy qui est né aveugle de regarder le Soleil, ny à un malade de ne point mourir. Il ne peut non plus les damner tous deux, pour n'avoir pas obeï à ce commandement. D'où je conclus avec tous les Catholiques, contre les Calvinistes & les Jansenistes, que Dieu ne nous peut commander des choses, qui nous sont devenuës impossibles par nostre faute mesme.

*Demande* 5. Le Concile de Trente dans la seance 6. canon 18. a-t'il condamné cette opinion de l'impuissance d'observer les commandemens de Dieu ? Les Jansenistes soûtiennent

Apologie 1. de Ianse-nius l.3.c.1. *que le Canon du Concile, comme le Cardinal Bellarmin le déclare dans ses controverses, ne regarde manifestement que l'erreur des hérétiques, qui disent que les commandemens de Dieu sont impossibles aux justes mesmes, avec la grace, & qu'ils pechent mortellement en toutes leurs actions, quoyque Dieu ne leur impute pas ces péchez?*

*Réponse* 5. Il est bien vray que le principal dessein du Concile en cet endroit, est de condamner cette erreur, mais il comprend aussi l'autre dans sa décision, parce qu'il l'établit sur cette maxime générale, *Dieu ne commande rien d'impossible*. Ce qui est encore plus visible dans le chapitre 11. de la mesme séance, qui n'est qu'une preuve & un éclaircissement de la doctrine de ce canon. Car aprés avoir dit : *Personne ne se doit servir de ces paroles téméraires, & qui ont esté condamnées d'anatheme par les Péres : Il est impossible qu'un homme justifié observe les commandemens de Dieu :* il ajoûte pour détruire cette erreur : *Car Dieu ne commande pas des choses impossibles, mais en commandant il nous avertit de faire ce que nous pouvons, &*

*de demander ce que nous ne pouvons pas, & nous aide, afin que nous le puissions.*

Et le Cardinal Bellarmin, que les Jansenistes mesmes ont choisi pour arbitre de cette question, voulant convaincre les hérétiques de la vérité de cette maxime générale, dit au mesme endroit : *Si les commandemens estoient impossibles, ils n'obligeroient personne, & par consequent ils ne seroient plus commandemens. Car on ne peut comprendre comment un homme péche en ce qu'il ne peut éviter : & si celuy-là ne péche point, qui ne peut s'empescher de violer la Loy, certainement il ne viole point la loy, ou plûtost il n'a point de loy.* Et peu aprés : *Dieu seroit plus cruel & plus injuste que les tyrans, si ses commandemens estoient impossibles.* Voilà le fondement sur lequel le Concile établit sa décision. Or il est visible qu'il ne peut subsister, si ce que les Jansenistes soûtiennent avec Calvin est véritable ; & s'il se pouvoit faire, que Dieu commandast sous peine de la damnation éternelle de ne point pécher, à ceux qui dans cet état l'offenseroient avec la mesme nécessité que les bienheureux l'aiment.

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

*CAlomnie, imposture, dissimulation, mensonge*, s'écrie le protecteur du Jansenisme, à l'occasion de ce que je soûtiens dans la 2. réponse de cet article, que l'opinion de Monsieur d'Ipre a esté frappée du mesme anathême, que cette proposition de Baius : *L'homme péche mesme mortellement en ce qu'il fait nécessairement.* Mais je le prie de ne point s'échauffer, & de me répondre nettement, si le Pape Urbain VIII. est un imposteur, quand il assure que *Cornelius Iansenius renouvelle & soûtient au grand scandale des Catholiques beaucoup de propositions condamnées* par la Bulle contre Baius. Pourveu qu'il demeure dans le respect qu'il doit au Vicaire de Jesus-Christ, je seray bien-tost à couvert de ses injures. Car s'il y a *beaucoup de propositions* de Monsieur d'Ipre condamnées avec celles de Baius, on peut dire sans calomnie que celle-cy

*Bulle d'Vrbain VIII.*

doit eſtre du nombre : 1. parce qu'elle a une tres-parfaite reſſemblance avec la doctrine de ce Théologien : 2. parce qu'elle eſt ſi ouvertement contraire à la foy, que tous nos Docteurs Catholiques, qui en ont parlé, l'attaquent comme une héréſie de Calvin. Je ſuis donc pleinement juſtifié ſur le fonds de cette accuſation, & il ne me reſte plus qu'à répondre à deux plaintes, dont il l'accompagne.

Il me reproche une diſſimulation criminelle, pour n'avoir point icy rapporté ce que Monſieur d'Ipre dit d'abord, qu'il ne défend qu'une néceſſité générale de mal faire, & qu'ainſi il ne peut eſtre bleſſé des anathêmes de cette Bulle, qui parle d'une néceſſité particuliére. Mais n'eſt-ce pas luy qui eſt coupable d'une diſſimulation honteuſe, puis qu'il ſçait bien que j'ay combattu ſur la fin du premier article cette vaine défaite de Janſenius, & que j'ay fait voir 1. qu'il admet effectivement une néceſſité particuliére de pécher. 2. que quand il ne tiendroit pas cette opinion, c'eſt aſſez qu'il s'en déclare le garant & le protecteur, ſoû-

tenant qu'un crime commis avec cette sorte de nécessité, est encore punissable des peines éternelles ? Il me reproche en second lieu d'avoir avancé par une étrange *calomnie*, que son maistre nous veut faire croire que Baius dans cette proposition censurée parle d'une nécessité absoluë & naturelle. Il proteste, que Monsieur d'Ipre n'a jamais pensé que ce fût là le sens de la proposition de Baius, mais seulement qu'elle *a pû estre condamnée* en ce sens. Pour le confondre il ne faut que lire les paroles de Jansenius. *Loquitur ergo illa proscripta propositio de tali necessitate absoluta, &c.* Il dit nettement, *que la proposition condamnée parle de cette nécessité absoluë* : & non point *qu'elle a pû estre condamnée en ce sens-là*. Je sçay bien qu'il assure ( quoy que tres-mal à propos, comme on l'a tant de fois montré ) que quelques-unes des propositions condamnées par la Bulle contre Baius, sont véritables *dans le propre sens des paroles, qui estoit prétendu par leur Auteur*. Mais ce n'est point en cet endroit, ny à cette occasion qu'il l'assure : & s'il avoit voulu dire que cette proposition est de

*Ians. l. 3. de la nat. cor. c. 29.*

*Chap. 27.*

ce nombre, il ne se seroit pas servi de ces termes: *La proposition censurée ne parle point de cette nécessité absoluë:* mais il auroit exprimé sa pensée en cette maniére, ou quelque autre semblable: *Quoy que la proposition censurée ne parle point de cette nécessité absoluë, & qu'elle soit véritable dans le propre sens des paroles, qui estoit prétendu par l'Auteur, néanmoins, &c.*

Il me paroist encore plus hardi, & plus criminel, lors qu'il entreprend de combattre ce que le Cardinal Bellarmin dit contre les Calvinistes sur la fin de sa seconde réponse. Car ce n'est pas seulement cet illustre défenseur de l'Eglise qu'il attaque; mais tous les Catholiques, qui sont si peu partagez sur cette matiére, qu'il n'en a pû trouver un seul qui approuvât ce qu'il va dire en faveur de l'hérésie. Et néanmoins il le soûtient avec autant d'assurance, que si c'estoit un article de foy, dont pas un Catholique n'eust jamais douté. Il proteste donc que c'est *détruire les fondemens de la religion* (il devoit ajoûter *prétenduë reformée*) d'assurer qu'un péché qui naîtroit Conf. 5. c. 22 p. 389.

de la corruption de nostre nature par une nécessité d'exercice semblable à celle qui se rencontre dans l'amour des bienheureux, ne pourroit estre imputé à un homme dont le péché d'origine, qui est la source de cette corruption, seroit effacé. Et pour confirmer cette horrible maxime, qui a tous les Calvinistes pour protecteurs, & tous les Catholiques pour ennemis, il rapporte trois exemples, qui montrent clairement, à ce qu'il dit, qu'un péché qui par une nécessité d'exercice vient d'un autre qui nous a esté remis, ne laisse pas de nous rendre véritablement coupables. Premiérement, il nous objecte que le crime d'Adam luy a esté remis, & que néanmoins le péché d'origine qui en découle nécessairement, rend criminels tous ses descendans. Mais puis qu'il ne nous parle que le langage des hérétiques, je luy répons par la bouche d'un des plus sçavans Théologiens du Concile de Trente : *Souvenez-vous, Calvin, que quand nous soûtenons qu'un péché ne peut estre nécessaire, nous parlons de l'actuel, & non pas de celuy d'origine.* Je le supplie encore de pren-

*Horantius l. 1. c. 23.* Quomodo peccatum, ( memineris, Calvine,

dre garde que le raisonnement des Catholiques n'est pas, qu'un homme ne peut estre coupable de ce qui suit nécessairement d'un péché, qui a esté pardonné à un autre : mais seulement qu'il ne peut estre coupable de ce qui suit nécessairement d'un péché qui luy a esté pardonné à luy-mesme.

nos agere de actuali defectione, non de peccato originali ) si idē mihi voluntarium & liberum non fuit, sed omnino necessarium ?

Le second exemple qu'il apporte, semble estre plus à propos, mais il n'est appuyé que sur une imposture de Calvin. Cet hérésiarque, pour montrer qu'un péché peut estre nécessaire, dit qu'Aristote assure, que l'intemperant aprés avoir contracté la mauvaise habitude ne peut plus s'abstenir de pécher. Nostre Jansениste a tant de respect pour Calvin, qu'il croit sur sa parole qu'Aristote dit cela : & pour s'en servir contre nous, il suppose que cet intemperant *ait du repentir, & que par le mérite de sa pénitence il obtienne le pardon de ses déreglemens passez.* Il est évident, dit-il, qu'il ne se dépoüillera pas aussi-tost de *l'habitude inveterée, qui le contraignoit de pécher* : Il péchera donc encore avec la mesme nécessité, & encore il sera véritablement coupa-

*Calvin l. 4. du lib. arb.*
*Aristote l. 3 des morales. chap. 5.*
*Conf. 5. c. 22 p. 390.*

ble pour ces péchez nécessaires, dont la source n'est plus criminelle. Voilà son raisonnement, auquel je ne réponds autre chose, sinon qu'il devroit avoir quelque défiance de la fidélité du plus méchant de tous les hérétiques, & que s'il avoit pris la peine de lire Aristote autre part que dans Calvin, il n'auroit jamais dit : *Aristote veut que l'intemperant ne puisse plus enfin s'abstenir aux occasions de ses plaisirs infames & désordonnez.* Car Aristote ne veut point cela: c'est Calvin qui le luy impute par une insigne falsification, que les Docteurs Catholiques n'ont pas manqué de luy reprocher. *Aristote*, dit le Cardinal Bellarmin, *parle de l'habitude du vice & non pas de l'acte*, & il n'enseigne autre chose, sinon *que celuy qui a contracté une mauvaise habitude ne peut pas s'en défaire en un moment, & qu'il la retient par nécessité* : quoy *qu'il en produise les actes sans aucune nécessité.* Si je pouvois obtenir des Jansenistes qu'ils leussent cet endroit d'Aristote, ou le commentaire de S. Thomas, qui en fait d'abord l'abregé en ces termes. *Ostendit quòd habitus mali non subjacent voluntati*

*Bellarmin l. 5. de la grace & du libre arbitre c. 14. Gamach. sur la 1. 2. q. 13. c. 5.*

*S. Thomas lec. 12. sur le 3. des morales d'Aristote.*

*postquam*

*postquam sunt generati* : je suis assuré qu'ils rabattroient beaucoupde l'estime qu'ils font de Calvin, & qu'ils ne croiroient plus si légérement un si grand imposteur.

Le troisiéme exemple est encore plus favorable à Calvin, & justifie le reproche que j'ay fait tant de fois aux Jansenistes, de ne détester qu'en apparence l'hérésie de cet apostat, qui veut que les mouvemens indéliberez de la concupiscence soient de véritables péchez, mesme dans ceux qui ont receu le baptesme. Nostre adversaire suppose, *qu'un homme de propos déliberé s'estant rempli l'esprit d'une infinité d'idées honteuses & deshonnestes, en conçoive peu aprés un extrême déplaisir & efface son péché par le remede d'une parfaite contrition.* Il prétend que cet homme s'il luy arrive ensuite quelque impureté, lors qu'il sera entiérement endormi, ne laisse pas d'en estre coupable devant Dieu, quoy que le crime qui en est la source nécessaire, luy ait esté pardonné. Pour voir plus nettement sa pensée, il faut encore supposer que cet homme meure incontinent aprés cette illusion, &

durant son sommeil, afin qu'on la considére précisément dans elle-mesme, & non point dans la complaisance libre & criminelle qu'il en pourroit avoir à son réveil. Cela estant, je maintiens que si nostre Janséniste a raison de soûtenir que ce songe deshonneste est un véritable péché, parce qu'il a *sa racine* dans
*Ibid. p. 394.* un crime *libre & volontaire*, quoy que pardonné : les Calvinistes n'en ont pas moins, de prétendre que des mouvemens indéliberez de la concupiscence dans un homme baptisé sont de véritables péchez, parce qu'ils ont aussi leur source dans un crime *libre & volontaire*, quoy que pardonné. Ce qui les favorise encore davantage est, que le Sécretaire du Jansenisme assure, que le péché d'Adam qui est la source de ces mouvemens dereglez, a bien plus de force pour rendre criminel tout ce qui en découle néçessairement, que n'ont pas les péchez actuels, comme est celuy qui a donné sujet à ce songe deshonneste. Il doit donc dire avec Calvin, que les mouvemens indélibérez de la concupiscence sont bien plus asseurément de véritables péchez,

que l'impureté de cet homme endormi.

Je supplie les Jansenistes de se démesler de cet embarras. Pour moy je n'ay aucune peine à me défaire de leur exemple, & à le convaincre de fausseté. Car puis qu'ils protestent, au moins en apparence, que les mouvemens impréveus de la concupiscence ne peuvent nous rendre véritablement coupables, & qu'ils disent pour le prouver que c'est une erreur condamnée de l'Eglise qu'il y ait du péché où il n'y a point de délibération : il est évident que le desordre qui arrive à cet homme lors qu'il est entiérement endormi, & n'a aucun usage de raison, ne peut estre un véritable péché. Ces trois exemples de leur Sécretaire sont donc ridicules, & c'est de luy qu'on peut dire avec vérité ce qu'il m'applique en cette rencontre sans aucune raison, *que par des similitudes frivoles & sophistiquées il détruit les sentimens du Concile de Trente, & les fondemens de la Religion.*

Conf. 4. c. 21 p. 173. Conf. 5. c. 20 page 377. Conf. 5. c. 22 page 389.

Sur la troisiéme réponse de cet article il renouvelle les plaintes que Genéve & Dordrecht ont fait tant de fois

contre l'Egliſe Romaine, & dit aprés tous les ennemis de noſtre ſainte Religion, qu'on *traitte ouvertement d'hérétique la doctrine de S. Auguſtin, en la perſonne de Calvin, touchant l'utilité des commandemens & des exhortations*, à l'égard de ceux qui péchent avec une néceſſité particuliére & d'exercice. Mais il ne répond point à ce que les Bellarmins, les Horances, les Yſamberts, & les autres défenſeurs de la foy diſent au meſme endroit pour arracher à Calvin l'autorité de ce grand Saint, dont il tâche de ſe couvrir contre les anathêmes de l'Egliſe. Je n'ay donc que faire de m'étendre davantage ſur ce ſujet; je le prie ſeulement de voir le Docteur Horantius, dont il a coûtume de parler avec beaucoup de reſpect: il trouvera, comme je l'en avois déja averti, que ce ſçavant Théologien du Concile de Trente, pour expliquer fortement les raiſons des Catholiques, que je n'ay fait qu'éffleurer, montre que S. Auguſtin eſt bien éloigné de cette doctrine de Calvin, & que toutes les défaites de cet héréſiarque (dont les Janſeniſtes ſe ſervent maintenant) *ne*

*Confer. 5. c. 23. p. 395.*

*peuvent accorder les exhortations & les remontrances avec la nécessité de pécher.* Horantius l. 1. c. 32. 33.

Je ne m'arreste point encore à ce que nostre Censeur dit des Thomistes pour les rendre protecteurs de cette hérésie de Calvin : Car puis qu'ils assurent, qu'il est de la foy, qu'une action faite nécessairement ne peut estre un véritable péché : *Certum est secundùm fidem* (ce sont les paroles de Ledesma, qui expliquent nettement la pensée d'Alvarez, de Bannez & de tous les autres) *quòd non est peccatum, neque tribuitur culpæ illud quòd necessariò fit :* il est évident que dans leur opinion les reprimendes, les exhortations, & les commandemens seroient entiérement inutiles à un homme, qui seroit emporté dans le péché par une nécessité d'exercice.

*Ledesma de auxil. ar. 16 Bannez sur la 1. p. q. 23. a. 3. d. 3. concl. 3. Alvarez d. 26. n. 27.*

Ce qui m'étonne davantage, est que le défenseur de Monsieur d'Ipre ne dit pas un mot de ce fameux canon du Concile de Trente, que j'explique dans la derniére réponse de cet article, & qui couvre d'anathêmes & de malédictions, ceux qui assurent que Dieu nous commande des choses impossi-

bles. Il n'y a que le desespoir d'y répondre, qui l'ait pû obliger à n'en point parler: car puisque c'est la plus forte piéce dont je l'attaque, & la principale partie de cette dispute, il pouvoit bien luy trouver place dans son gros volume, qu'il a rempli de tant de bagatelles. Si ce n'est qu'il veüille dire nettement qu'ayant pris la protection de Calvin sur cette matiére, il ne s'est pas seulement déclaré contre les Docteurs Catholiques qui l'ont combattu: mais aussi contre les Peres du Concile de Trente qui le condamnent.

---

## ARTICLE V.

*Les plus sçavans défenseurs de la foy réfutant Calvin, ont fait voir clairement, que cette opinion de la nécessité de pécher, n'est point de saint Augustin, & ont ruiné toutes les preuves, dont les Iansenistes tâchent de l'appuyer.*

*Demande I.* LEs Jansenistes accablez de la force de ces raisons, auront recours à leurs exclamations or-

dinaires, & déploreront l'aveuglement de ceux, qui condamnent d'hérésie une opinion que saint Augustin enseigne dans tous ses ouvrages, & qui est l'une des plus constantes maximes de sa doctrine : Pouvez-vous les convaincre du contraire ?

*Réponse* 1. S'ils vouloient lire sans passion ce que les Catholiques ont écrit contre Calvin, devant qu'il y eust des Jansenistes au monde, je suis assuré qu'ils seroient bien-tost désabusez. Car cet hérétique ayant soûtenu avec la mesme hardiesse qu'ils font aujourd'huy, *que S. Augustin parle dans tous ses ouvrages de cette nécessité de pécher* : & ayant mesme recueilli tous les passages de ce Pere, dont les Jansenistes nous étourdissent, & leur ayant donné les mesmes interpretations : les Théologiens de l'Eglise Romaine ont fait voir que ce n'estoient que des impostures, & que ce Docteur incomparable combat dans tous ses ouvrages cette erreur, que Calvin luy impose. Le sçavant Horantius que je cite tres-volontiers, parce qu'il a composé son livre contre Calvin, durant le Concile de Trente,

*Calvin dãs son Inst. l.2. ch. 3. & dãs le liv. 3. du lib. arbitre.*

*Horant. l.1. c.51.*

& qu'il y a expliqué le ſentiment des Péres qui y aſſiſtoient, fait un chapitre exprés, pour montrer que *S. Auguſtin n'a jamais enſeigné qu'on péche néceſſairement.* Et d'abord il dit, *que Calvin fait un tort & un outrage inſigne à ſaint Auguſtin*, luy attribuant une opinion ſi déraiſonnable. Le Cardinal Bellarmin, Pighius, & les autres, qui ont attaqué Calvin, ſur cette matiére, font voir le meſme d'une maniére invincible; car ils n'établiſſent pas ſeulement cette vérité, mais ils ruinent encore toutes les objections, qui la combattent.

*Bellarmin liv. 5. de la grace & du libre arbitre. c. 27. 28. Pighius l. 3. du lib. arb.*

Parmy une grande foule de paſſages formels & évidens, qu'ils ont recüeillis pour ce deſſein, ceux dont ils font plus d'état, & qu'ils ſoûtiennent avec plus d'ardeur contre les attaques de Calvin, ſont tirez du livre 3. du libre arbitre, ch. 18. & du livre de la vraye religion, ch. 14. & de celuy des deux ames ch. 11. Dans le premier, ſaint Auguſtin dit en termes exprés : *Qui péche en ce qui ne ſe peut aucunement éviter? Or il eſt certain qu'on péche : On s'en peut donc donner de garde.* Dans le

ſecond il aſſure, que *le péché eſt tellement volontaire, que s'il n'eſt point volontaire, il n'eſt point péché:* & il eſt viſible par la liaiſon de ces paroles,avec celles qui précedent & qui ſuivent , qu'il prend ce mot de *volontaire*,pour un mouvement, qui n'eſt pas ſeulement exempt de contrainte , mais auſſi de néceſſité. Et dans le troiſiéme il donne cette excellente définition du péché : *C'eſt une volonté de retenir ou d'acquerir ce que la juſtice nous défend, & dont il nous eſt libre de nous abſtenir.* Ces trois témoignages decident clairement cette queſtion : & nos plus célebres Docteurs s'en ſervent pour confondre les Calviniſtes , qui ſe vantent avec tant d'inſolence , que S. Auguſtin eſt le protecteur de leur opinion, touchant la néceſſité de pécher.

*Demande* 2. Que dites-vous des Janſeniſtes, qui ne peuvent ſouffrir qu'on leur objecte le premier de ces paſſages, & qui proteſtent *qu'il ne faut que lire ce qui ſuit immediatement dans ſaint Auguſtin, pour y trouver la réponſe, & que ce Saint ne parle que de la cauſe du premier péché?*

*Apologie 2. de Ianſenius l.3.c.5. Ianſenius l.4. de la nature corrompuë.c.22*

*Réponſe* 2. Il y a de quoy s'étonner

Calvin l. 3. du libre arbitre.

de les voir tellement attachez à Calvin, qu'ils ne prennent pas ſeulement ſes penſées, mais meſme ſa façon dédaigneuſe de les exprimer. *On nous oppoſe*, dit cet héréſiarque, *ces paroles de ſaint Auguſtin : Perſonne ne péche en ce qu'il ne peut éviter. Mais qu'on regarde ſeulement l'endroit, & on verra qu'il parle du péché du premier homme.* Ce qu'il s'efforce encore de prouver par le meſme paſſage des retractations, dont les Janſeniſtes font trophée. Mais les Docteurs Catholiques ont découvert toutes ces illuſions & ces artifices, & ont fait voir plus clair que le jour, que S. Auguſtin parle auſſi des péchez, qui ſe commettent dans l'état de la nature affoiblie, lors qu'il aſſure dans ce chap. 18. du livre 3. du libre arbitre, *que perſonne ne péche en ce qu'il ne peut éviter.* Voyez ce qu'en écrit le Cardinal Bellarmin, diſputant contre cet hérétique, & parmy un grand nombre de preuves convaincantes qu'il en apporte, remarquez ce que ſaint Auguſtin dit au meſme endroit, pour répondre à ceux qui ſe plaignent, de ce que l'ignorance & la concupiſcence, qui

Bellarmin l. 5. de la grace & du lib. ar. c. 27.

ſont les reſtes de la déſobeïſſance d'Adam, nous entraînent comme par force dans le péché : *Puiſque Dieu*, dit-il, *eſt preſent par tout, & que par ſes créatures, & en beaucoup de maniéres, il appelle celuy qui eſt éloigné, enſeigne celuy qui croit, conſole celuy qui eſpere, exhorte celuy qui aime, aide celuy qui s'efforce, & exauce celuy qui le prie ; vous n'eſtes pas coupable parce que vous ignorez malgré vous, mais parce que vous negligez de ſçavoir ce que vous ignorez : ny parce qu'eſtant bleſſé, vous ne vous relevez pas, mais parce que vous mépriſez celuy qui vous veut guerir : Voilà les péchez qui vous ſont propres.* Ces paroles diſſipent tous les nuages dont Calvin & ceux de ſon parti tâchent d'obſcurcir la penſée de S. Auguſtin.

*Demande* 3. Mais quoy, ſaint Auguſtin ne dit-il pas au meſme endroit, qu'il y a dans l'état de la nature languiſſante des péchez de néceſſité ?

*Réponſe* 3. C'eſt un grand myſtére, qui nous fera voir l'aveuglement des Janſeniſtes, & la contradiction, dans laquelle ils ſe ſont engagez, ne prenant qu'une partie de l'opinion de Cal-

vin. Il est vray que saint Augustin ayant dit, *que personne ne péche en ce qu'il ne peut éviter*, ajoûte aussi-tost : *Il y a néanmoins des actions faites par nécessité, que l'on condamne, lorsque l'homme voulant faire le bien il ne le peut ; car d'où viennent ces paroles : Ie ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je ne veux pas.* Il est donc évident, que saint Augustin avoüe, qu'il y a quelques péchez de nécessité : mais ces péchez de nécessité, dont il parle, ne sont point autres que ceux que l'Apostre exprime dans les paroles qu'il cite. (Il n'est icy question que de ceux qu'il exprime en ces termes : *Sunt etiam necessitate facta improbanda, ubi vult homo recte facere & non potest*, & non point des autres qui se font par ignorance.) Or saint Augustin dans ses rétractations dit, que ces paroles de S. Paul ne se doivent entendre que de la concupiscence : & dans le livre 6. contre Julien., *qu'elles marquent le seul mouvement de la concupiscence, sans aucun consentement au péché.* Il est donc visible que ces péchez de nécessité, dont saint Augustin parle dans ce chapitre

*S. Aug. Retract. l. 1. c. 15. & l. 6. contre Iulien c. 11.*

18. du livre 3. du libre arbitre, sont les mouvemens de la concupiſcence, auſquels on ne conſent point. Cela eſtant, je ne m'étonne pas que Calvin allégue ce paſſage, pour prouver qu'il y a de véritables péchez, qui ſe font néceſſairement, puis qu'il ſoûtient que les mouvemens indéliberez de la concupiſcence ſont de véritables péchez. Mais comment s'en peuvent ſervir les Janſeniſtes, puis qu'ils déſavoüent cette partie de la doctrine de Calvin, & qu'ils proteſtent ſi ſolemnellement, qu'il n'y a point de véritable péché, ſi l'on ne conſent à la concupiſcence?

*Apologie 2. de Iãſenius l. 3. c. 7. Ianſenius l. 2. de la nature corr. c. 24.*

Montrons encore plus clairement, que ces péchez de néceſſité, dont ſaint Auguſtin parle en cet endroit, ne ſont pas de véritables péchez. Pour cela, il ne faut que conſiderer ſes paroles, car il ſe ſert d'interprete à luy-meſme. *On les appelle,* dit-il, *péchez, à cauſe qu'ils viennent du péché, comme les paroles ſont appellées langue, lorſque nous diſons la langue Grecque, la Langue Latine, parce que c'eſt la langue qui les forme.* Remarquez bien cette comparaiſon: S. Auguſtin s'en ſert autre part, pour prouver que la concupiſcence dans

Livre 1. des nopces & de la concupiſcence, c. 23.

ceux qui ſont baptiſez, s'appelle péché : *Quoy que la concupiſcence, dit il, dans les baptiſez ne ſoit point péché, on l'appelle pourtant péché, parce qu'elle vient du péché, comme on appelle les paroles une langue, parce que c'eſt la langue qui les forme, & l'écriture une main, parce que c'eſt la main qui l'a fait.* Vous voyez que ſelon la penſée de ſaint Auſtin, ce qui ſe fait avec néceſſité eſt péché, de la meſme maniére que la concupiſcence dans les baptiſez : Or les Janſeniſtes meſme avoüent que S. Auguſtin ne veut pas que la concupiſcence dans les baptiſez ſoit un véritable péché ; & s'emportent contre Calvin, qui attribuë à ce grand Oracle de la grace une opinion ſi extravagante. Ils doivent donc dire auſſi, que ſelon l'opinion de ſaint Auguſtin, ces péchez de néceſſité, dont il parle de la meſme maniére, que de la concupiſcence, ne ſont point de véritables péchez. Voilà comme ils s'embarraſſent, ſuivans inconſidérément Calvin, & ſéparans deux de ſes opinions, qui ont une liaiſon néceſſaire.

*Demande* 4. Les deux autres paſſages de S. Auguſtin que vous avez touchez,

& qui renferment deux définitions du péché, qui en apparence vous favorisent, sont bien expliquées maintenant d'une autre maniére. Car on dit que S. Augustin déclare luy-mesme sa pensée, quand il assure qu'elles ne regardent *que le péché, qui est seulement péché, & non pas celuy qui est aussi la peine du péché*. Que dites-vous de cette pensée, que les Jansenistes vantent comme une nouvelle lumiére, que leur Maistre a découverte, & comme une marque illustre de la grande intelligence, qu'il avoit de la doctrine de saint Augustin?

*Rép.* 4. Ils ne peuvent attribuer sans injustice à leur Docteur, ce qui ne luy appartient point; ny publier pour une invention de son rare esprit, ou un fruit de sa grande étude, ce qu'il a emprunté de Calvin. Les Théologiens de l'Eglise Romaine ayant opposé à cet hérétique ces deux excellentes définitions du péché, voicy comme il tâche de s'en défaire. *On allégue la définition du péché, qui se trouve dans ce livre des deux ames, où saint Augustin dit: Que c'est une volonté de retenir, ou d'acquerir ce que la* *Calvin l. 3. du lib. arb.*

*justice nous défend, & dont il nous est libre de nous abstenir. Mais que S. Augustin nous explique luy-mesme sa pensée : Cette définition, dit-il, est véritable, parce que l'on y définit ce qui est seulement péché, & non pas ce qui est la peine du péché. Vous voyez que par le témoignage de l'Auteur mesme, cette définition ne convient qu'au premier péché.* Et un peu plus bas : *I'avoüe*, dit-il, *que l'endroit qu'on nous oppose du livre de la vraye Religion, nous est contraire en apparence, mais si nous prenons saint Augustin pour interprete de luy-mesme, toute la difficulté s'évanoüit. Il assure que le péché n'est point péché, s'il n'est volontaire : mais voyons comme il l'explique : Dans ces paroles, dit-il, on doit entendre le péché, qui est seulement péché, non pas celuy, qui est aussi la peine du péché.* Tous les Calvinistes embrassent cette réponse de leur maistre, & la vantent comme un bouclier impénétrable, dont ils repoussent toutes les attaques des Catholiques.

*Chamier to. 3. l. 3. c. 17. Pierre Martyr, titre du lib. arbitre.*

Mais il y a long-temps que les Docteurs de l'Eglise en ont découvert la foiblesse. Donnez-vous la peine de lire ce qu'en écrit le Cardinal Bellarmin, & vous avoüerez, que ce n'est qu'une fausse

fausse lumiére, dont les Calvinistes tâchent de nous éblouïr. Mais parmi tant d'excellentes raisons, qu'allégue ce grand homme, remarquez avec luy, que S. Augustin dans cet endroit des retractations, que Calvin & aprés luy les Jansenistes nous opposent, dit clairement que ces paroles dont il est question : *Le péché est tellement volontaire, que s'il n'est point volontaire, il n'est point péché*, & celles-cy, qui suivent immediatement : *Le péché n'est que dans la volonté*, ne regardent pas seulement le péché d'Adam. Voicy comme il parle : *Le péché qui n'est que dans la volonté est principalement celuy du premier homme.* Il ne dit pas que c'est le seul péché du premier homme, mais que c'est *principalement* le péché du premier homme, pour montrer qu'il y en a d'autres : Ce qu'il explique plus nettement, quand il ajoûte : *Le péché par lequel on consent à la concupiscence, ne se commet aussi que par la volonté.* Et dans l'ouvrage imparfait, lors qu'il parle de l'autre définition, il dit en termes exprés : *Les hommes font maintenant beaucoup de mauvaises actions, dont il leur est libre de*

*S. Augustin l. 1. de l'Ouvrage imparfait. pa. 40. p. 157.*

*s'abstenir, mais il n'y en a pas un, auquel cela soit aussi libre, qu'il estoit à Adam.* Et plus bas : *Nous avoüons qu'il y a maintenant des péchez dans les hommes, qu'ils ne commettent point par nécessité : qui sont seulement péchez, & desquels par consequent il nous est libre de nous abstenir.* Aprés cela, ne faut-il pas estre bien aveugle, ou opiniâtre en hérétique, pour soûtenir que S. Augustin prétend que cette définition ne regarde que le péché du premier homme ?

*Demande* 5. Les Jansenistes alléguent plusieurs raisons, qui paroissent convaincantes, pour prouver que dans le sentiment de saint Augustin, nous péchons avec nécessité. Peut-on rien dire de plus exprés, que ce qu'ils rapportent du livre de la perfection de la justice, & qui est comme l'abregé de tous les autres passages, qu'ils étallent à ce sujet ? *Par le libre arbitre l'homme est tombé dans le péché, mais la corruption, qui est la suite & la peine de ce crime, a fait une nécessité de la liberté.* Et plus bas : *Parce que la volonté a péché, le pécheur a esté ensuite engagé dans une fâcheuse nécessité d'avoir le péché, jusques à ce que sa foiblesse*

*Iansenius l. 3. de la nat. corr. c. 12.*

*soit entiérement guérie.*

*Réponse* 5. Toutes les vanteries des Jansenistes ne sont que celles de Calvin, qui n'a pas moins fait de bruit de ce passage. *Saint Augustin*, dit-il, *enseigne par tout cette nécessité de pécher. Il la soûtient mesme, lorsque Celestius tâche de la rendre odieuse, par ses calomnies : car il dit dans le livre de la perfection de la justice, que par le libre arbitre l'homme est tombé dans le péché, mais que la corruption qui est la suite & la peine de ce crime, a changé la liberté en nécessité.* Ce sont les armes dont Calvin attaque la doctrine de l'Eglise. Mais nos Docteurs les luy ont arrachées, & les ont mesme tournées contre luy. Le Cardinal Bellarmin, Monsieur Ysambert, Monsieur du Val, Horantius, & les autres ont tres-solidement prouvé que S. Augustin ne parle point dedans ces passages de la nécessité, dont il est icy question, mais de quelques autres, qui s'accordent parfaitement avec le libre arbitre, & n'en blessent point l'indifférence : comme est la nécessité de souffrir les saillies de la concupiscence, & les premiers mouvemens, qui préviennent

*Calvin dās son Instit. l. 2. c. 3. n. 5.*

*Bellarmin l. 5. de la grace & du lib. ar. c. 30.*
*Monsieur Ysamb. disp. 7. du lib. ar. art. 14.*
*Monsieur du Val traité des actiōs q. 3. a. 1.*
*Horant. l. 1. c. 50. 51.*
*Monsieur de Gamache sur la 1. 2. q. 13. c. 5.*
*Tapperus a. 7. dans la réponse aux argumens de Calvin.*

les ordres de la raison ; ou bien encore, si vous voulez, la nécessité générale d'avoir quelque péché véniel.

*Iansenius t.3.l.6.c.17.*

*Demande* 6. On dit que saint Bernard est un des plus célebres protecteurs de cette doctrine de la nécessité de pécher. Ne l'enseigne-t'il pas ouvertement dans ce fameux passage du sermon 81. sur les Cantiques, que les Jansenistes vantent dans tous leurs livres?

*Réponse* 6. Je me lasse presque de les accuser de larcin. Ils ont pris dans Calvin ce passage de saint Bernard : & cet hérétique s'en sert comme d'une des plus puissantes machines qu'il ait pour renverser l'opinion des Catholiques. Dans son liv. 4. contre Pighius, aprés avoir dit : *que ceux qui défendent le libre arbitre contre la grace, soûtiennent qu'il n'y a point de péché où il y a de la nécessité*, il leur oppose l'autorité de saint Bernard. Et dans son Institution, *Saint Bernard*, dit-il, *s'accorde parfaitement avec saint Augustin, & parle ainsi : La volonté estant corrompuë par le péché, se fait elle-mesme une nécessité, d'une maniére qui est aussi admirable, qu'elle est malheureuse : de sorte que la nécessité estant volontaire,*

*Calvin l. 4. du lib. arb. & l.2. de son Instit. c. 5. n.5.c.5.n.1.*

*Bellarmin l. 3. de la grace & du libre arbitre c. 6.*

*elle ne peut excuser la volonté, & la volonté estant gagnée, ne peut exclure la nécessité, &c.* Les Catholiques ont esté obligez pour confondre Calvin, qui fait tant d'état de ce passage, d'en donner une parfaite intelligence. C'est ce qu'ont fait le Cardinal Bellarmin, les Docteurs Estius, Pennottus, & beaucoup d'autres, dont Monsieur Ysambert recüeille en peu de mots la pensée, quand il dit : *que saint Bernard ne prend la nécessité que pour une pente, & une forte inclination, qui naist de l'habitude du péché, & qui fait que l'homme ne s'en détache qu'avec beaucoup de peine.*

*Estius sur le 2. des Sent. d. 24. §. 2.*
*Pennottus l. 1. c. 17.*
*Monsieur Ysambert disp. 1. du lib. arb. a. 3.*

*Demande* 7. Que dites-vous de cet argument des Jansenistes, *Les Diables péchent en ce qu'ils font avec nécessité? Il se peut donc faire qu'une action nécessaire soit un véritable péché?*

*Réponse* 7. Je dis qu'il n'y a pas un Calviniste qui ne s'en serve pour attaquer la doctrine de l'Eglise. Calvin dans son Institution & dans le livre quatriéme du libre arbitre, dit qu'il est sans réponse. Chamier, Zanchius, & Vitakerus en font encore plus d'état, & disent qu'il renverse l'opinion

*Calvin Inst. l. 2. c. 3. n. 5.*
*Chamier t. 3. l. 2. c. 4.*
*Zanchius l. 1. c. 6.*
*Vitachers l. 5. p. 135.*

des Catholiques. Mais les plus ſçavans défenſeurs de la foy ont fait voir, que cette preuve avoit plus d'éclat, que de ſolidité, & que toute ſa force vient de l'inſolence, avec laquelle les Calviniſtes la propoſent. Monſieur de Gamaches, le Cardinal Bellarmin, les Docteurs Horantius, Pennottus, Tapperus en ont eſſuyé toute la difficulté. Le précis de leur réponſe eſt, *que les Diables ne commettent point un nouveau péché en ce qu'ils font par une néceſſité d'exercice.*

*Monſieur de Gamaches ſur la 1 2.q.13.c.5. Bellarmin l. 5. du libre arbitre & de la grace, c. 14. Horantius l. 1. c. 17. Tapper. art. 7. p. 367.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponſe des Ianſeniſtes.*

JE m'attendois bien que les Janſeniſtes auroient recours à Calvin en cette rencontre : & qu'ils tâcheroient comme luy de ſe couvrir du nom de S. Auguſtin pour ſe défendre des anathêmes que Rome lance ſur leur teſte. *Mais je n'euſſe jamais* penſé qu'ils euſſent dû introduire un *Miniſtre Proteſtant* pour expliquer leurs penſées. C'eſt ce qu'ils font néanmoins dans la Conférence 2. depuis le chap. 32. juſqu'au 43.

Ce Ministre prétend que Calvin a raison de soûtenir, que ces célebres définitions que S. Augustin donne au péché, disputant contre les Manichéens, n'appartiennent qu'à l'état de la nature innocente. Mais au lieu de répondre à ce que les Docteurs Catholiques alléguent pour combattre cette prétention de Calvin : il s'amuse à redire les mesmes choses, que cet hérétique nous a tant de fois objectées, & que les plus sçavantes plumes de l'Eglise Romaine ont si nettement & si solidement réfutées. Il proteste que ce passage de S Augustin : *Qui péche en ce qu'il ne peut éviter?* a esté retracté & limité au péché du premier homme : mais l'infidéle qu'il est, il dissimule les fortes raisons que le Cardinal Bellarmin allégue dans l'endroit que j'ay cité, pour détruire cette imposture de Calvin, & montrer que si son interpretation estoit véritable, il faudroit *jetter au feu les trois livres du libre arbitre, & beaucoup d'autres ouvrages de S. Augustin.* Il assure que cette autre définition : *Le péché est une volonté dont il nous est libre de nous abstenir*, a esté pareillement re-

*Chap. 32.*

*Bellarmin liv. 5. de la grace & du lib. ar. c. 27.*

*Chap. 37.*

ſtreinte par ſaint Auguſtin aux péchez de la nature innocente : mais il ne parle point des trois excellentes remarques que ce ſçavant Cardinal fait au meſme endroit, & qui montrent clairement la fauſſeté, & l'extravagance de cette penſée de Calvin. Il jure par tout ce qu'il a de plus ſaint, qu'on ne peut nier que cette troiſiéme maxime : *Si le péché n'eſt volontaire, il n'eſt point péché* ; ( dans laquelle le volontaire exclut auſſi-bien la néceſſité que la contrainte ) ne ſe doit appliquer ſelon le ſentiment de S. Auguſtin qu'au péché du premier homme : mais il ne répond point à trois obſervations que le meſme Cardinal a faites ſur ce paſſage, pour montrer qu'on ne le peut déchirer plus honteuſement que par une ſi ridicule interpretation, qu'un autre Catholique a depuis nommée tres-à-propos, *Gloſſam Calvini vaniſſimam, maledictam gloſſam quæ deſtruit ſuum textum.* Il ne faut que lire ce chapitre du Cardinal Bellarmin, pour eſtre entiérement convaincu de la mauvaiſe foy de ce Calviniſte : & pour reconnoiſtre que ce

Pennottus l. 1. c. 9.

n'eſt pas ſans ſujet, que tous les Doćteurs Catholiques, & meſme les plus grands ennemis de Molina, écrivant contre les derniéres héréſies, nous appliquent ces trois définitions du péché, avec un conſentement ſi parfait, qu'on n'en peut trouver un ſeul qui approuve les fantaiſies, & les nouvelles viſions de Calvin, dont les Janſeniſtes ſe ſont rendus idolâtres.

*Eſtius ſur le 2. diſt. 24. §. 10.*

Si vous voulez voir cette matiére traitée plus amplement, liſez ce qu'en a écrit Antonius Ricardus: & remarquez en premier lieu les preuves générales dont il ſe ſert pour montrer que l'interpretation de Calvin & de Janſenius ne peut ſubſiſter, que plus de ſoixante livres de S. Auguſtin ne tombent par terre: elles ſont ſi convaincantes, que les Janſeniſtes, quoy qu'on les ait tant de fois défiez d'y répondre, n'ont jamais oſé l'entreprendre. Remarquez en ſecond lieu ce qu'il dit en particulier ſur le paſſage du livre 3. du libre arbitre ch. 18. & vous avoüërez que ce Miniſtre Proteſtant l'a entiérement défiguré, & qu'il eſt bien coupable d'accuſer ces paroles de S.

*Antonius Ricardus l. 2. c. 2. ſ. 2. §. 4.*

*Ibid. §. 1. 2.*

Chap. 36. Augustin d'estre Semipélagiennes: *Non tibi deputatur ad culpam quod invitus ignoras*: puisque ce grand Saint les approuve comme Catholiques dans l'un de ses derniers ouvrages. Remarquez en troisiéme lieu comme il défend la pensée de tous les Docteurs de l'Eglise Romaine touchant les deux autres définitions de S. Augustin, & vous reconnoistrez que les Protestans sont bien perfides de les corrompre comme ils font, & que celuy-cy est tres-infidele lors qu'il assure que ces paroles de S. Augustin: *Cùm & illa fateamur in hominibus esse peccata, quæ committuntur non necessitate, sed voluntate, quæ tantummodo peccata sunt, unde ab eis liberum est abstinere*: ne regardent que le péché du premier homme, & que je les ay falsifiées, les appliquant à ceux qui se commettent *maintenant*. Car outre que ce nombre pluriel, *peccata*, & ce temps present *committuntur*, montrent clairement que ce n'est pas du péché d'Adam qu'il parle: mais de ceux qui se font *maintenant*: vous y verrez cet autre passage, que je n'ay fait que toucher en passant: *Multa sunt quæ agunt*

*S. Augustin l. de la nature & de la grace, chap. 67. Ricardus ibidem §. 3.*

*Chap. 41. S. Augustin l. 2. de l'ouvrage imparf. p. 137.*

*homines mala, à quibus eis liberum est abstinere: sed nulli tam liberum est quàm illi fuit, &c.* si nettement expliqué, que vous ne pourrez plus douter que saint Augustin ne favorise les Catholiques contre Calvin. Ibid. pag. 41

Mais pourquoy est-ce que dans cette rencontre les Jansenistes nous appellent par la bouche de leur *Ministre Protestant*, des *Charlatans* & des *Imposteurs?* Le sujet en est agréable, & mérite bien d'estre remarqué. C'est qu'ils ont enfin rencontré quelque chose que Jansenius n'a point pris de Calvin. Car pour expliquer ces définitions du péché, il cite, disent-ils, *l'ouvrage imparfait de saint Augustin, qui n'avoit point paru du temps de Calvin, & que Calvin par consequent n'avoit pu ny lire, ny alléguer.* Ils croyent qu'il n'en faut pas davantage pour nous confondre: & pour convaincre d'imposture ce qu'on leur a si souvent reproché, que Jansenius n'a fait en cette matiére qu'un simple abregé de Calvin. Mais il est aisé de montrer que cette observation justifie seulement leur Maistre d'une chose dont on ne l'accuse point: & qu'au mesme Ibid. c. 37. p. 154.

temps elle fait voir qu'il eſt véritablement coupable de celle qu'on luy impute. Car premiérement bien loin d'aſſurer (comme ils nous l'impoſent) que Janſenius ait *emprunté de Calvin ce qu'il rapporte de l'ouvrage imparfait :* quand on a avancé qu'il fait en cette matiére un *abregé tout pur* de cet hérétique, on a dit auſſi-toſt : *auquel il n'a rien ajoûté que quelques paſſages de l'ouvrage imparfait contre Iulien, qui n'avoit point paru du temps de Calvin.* Et il ne faut pas trouver étrange, qu'on témoigne par cette maniére de parler que cela eſt fort peu de choſe . car Janſenius ne tire point de nouvelles lumiéres de ces autoritez : mais il s'en ſert ſeulement pour confirmer celles que Calvin ſe vante d'avoir découvertes dans les autres livres de S. Auguſtin. Il eſt donc évident que ſes diſciples ne le juſtifient que de ce qu'on ne luy a jamais objecté : mais il n'eſt pas moins manifeſte, que leur procedé témoigne qu'il eſt coupable de ce qu'on luy reproche. Car puis qu'ils font tant de bruit de ce qu'il rapporte quelques témoignages de l'ouvrage imparfait, que Calvin n'a-

*Ricardus l. 2. c. 2. ſ. 2.*

*Ianſenius l. 4. de la nat. corr. c. 21.*

voit point alléguez : que ne diroient-ils pas s'ils avoient pû rencontrer dans ſon livre quelque autre choſe conſidérable, qui ne ſe trouvât point dans Calvin ?

Nous n'aurons affaire dans le reſte de cet article qu'à l'Apologiſte de Janſenius ; & néanmoins nous ne trouverons pas plus de ſincerité dans ſon diſcours, que dans celuy du Proteſtant. Il aſſure touchant la ſixiéme réponſe, que *j'abuſe étrangement du témoignage & de l'autorité d'Eſtius, luy faiſant dire que la néceſſité dont parle S. Bernard, n'eſt qu'une pente & une forte inclination qui naiſt de l'habitude du péché, & qui fait que l'homme ne s'en détache qu'avec beaucoup de peine.* Le Miniſtre Proteſtant n'euſt pas avancé une fauſſeté avec plus de hardieſſe. J'ay dit que ces paroles qu'il rapporte, ſont de Monſieur Yſambert, mais qu'elles expriment auſſi la penſée d'Eſtius, & des autres Catholiques qui répondent à l'autorité de S. Bernard, que Calvin veut rendre complice de ſon héréſie ; voicy les propres termes d'Eſtius : voyez s'il a raiſon de me reprocher que *j'abuſe étrangement*

*Conf. 1. c. 32 p. 141.*

*Estius sur le 2. dist. 24. §. 2.*

de son témoignage. *Bernardus loquitur non de naturali seu absoluta necessitate, sed de necessitate quadam improprie dicta : quâ nimirum id necessariò facere quis dicitur, ad quod vehementer inclinatur, ita ut ei difficillimum sit affectionem & voluntatem ab eo retrahere. Iuxta quem etiam modum necessitate quadam peccare dicuntur, qui sunt in longa consuetudine peccandi.*

*Conf. 5. c. 18*

*Horantius l. 1. c. 29.*

Les noms de ces sçavans défenseurs de l'Eglise, qui parlent dans la derniére réponse de cet article, ont jetté tant de frayeur dans l'ame de nostre adversaire, qu'il n'a pas seulement osé l'attaquer. Il se contente de proposer avec des exclamations ridicules, & des invectives scandaleuses l'argument que Calvin *a emprunté du Diable pour declamer avec plus d'aigreur contre la vérité.* (Ce sont les paroles d'un des plus habiles Théologiens du Concile de Trente.) Et moy je me contente de luy dire encore une fois, que les Bellarmins, les Tappers, les Horances, les Gamaches, & tant d'autres Catholiques disputant contre les derniéres hérésies, y ont pleinement satisfait, & qu'il ne de-

voit pas employer cette vieille preuve deCalvin, ſans combattre leur réponſe.



# CHAPITRE V.

## *De la Mort de* JESUS-CHRIST *pour tout le monde, & de la volonté que Dieu a de ſauver tous les hommes.*

---

## ARTICLE I.

*Tout ce que les Ianſeniſtes ont écrit ſur cette matiére, n'eſt qu'un ſimple abregé des grands Traitez que les Calviniſtes en ont imprimez.*

*Demande I.* UNE des plus cruelles opinions des Janſeniſtes, & des plus injurieuſes à la bonté de Dieu, eſt celle qui ſoûtient, que JESUS-CHRIST n'eſt point mort pour ceux qui ſe damnent, & que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes. Qui ſont les véritables Auteurs d'une doctrine,

qui en apparence est si barbare & si inhumaine?

Paul de Vvindech l. de la mort de J.C.p.34

*Réponse.* Le sçavant Paul de Vvindek, dans le livre qu'il a imprimé sur cette matiére, il y a cinquante ans, fait d'abord une semblable question : *Qui sont les Auteurs*, demande-t'il, *qui dans ce dernier siécle ont renouvellé les premiers, cet épouventable blaspheme, que* Jesus-Christ *n'est point mort pour le salut de tous les hommes ?* Puis il répond : *Luther & Melancthon ont donné commencement à cette nouvelle opinion, ou plûtost à ce blaspheme. Bucer suivant ces maistres d'impieté, prétend dans les Commentaires qu'il a faits sur S. Iean, page 34. que* Jesus-Christ *n'est mort que pour les élûs. Calvin prit avidement cette doctrine de Bucer, car il écrit sur le chapitre 17. de saint Iean, que* Jesus-Christ *ne s'est mis en peine que de son troupeau, & qu'il n'a prié que pour ses élûs, &c.*

Voilà l'origine & comme la naissance de cette opinion dans ces derniers siécles. Les disciples de Calvin l'ont embrassée comme une des maximes fondamentales de sa doctrine. Beze prétend que c'est un article de Foy,

*que*

*que* Jesus-Christ *n'a point répandu son sang pour ceux qui se damnent.* Il l'a soûtenu avec une ardeur incroyable dans le Colloque de Montbeliard, & a composé deux Apologies, pour adoucir l'horreur, que tous les Chrétiens avoient d'une doctrine si outrageuse à la bonté de Dieu, ( ce que je supplie mon Lecteur de remarquer.) Chamier, du Moulin, Zanchius, Amesius, Piscator, Perkinsius, Musculus, Kimedoncius, & plus de cinquante autres Ministres des plus célebres, ont fait de grands traitez sur la mesme matiére : & ont tâché de couvrir & d'appuyer cette erreur du nom glorieux & de l'autorité du grand saint Augustin. Ce qui a fait dire au docte Reginaldus, dans l'excellent ouvrage qu'il a composé contre Calvin, que durant plusieurs années, les disciples de cet apostat faisoient paroistre presque tous les jours quelque nouveau livre, pour défendre cette doctrine. Et Malderus Evesque d'Anvers, aprés avoir rapporté quelques passages de Beze & des autres Calvinistes, pour montrer qu'ils soûtiennent que Jesus-Christ n'est

*Actes du Colloque de Montbel. p. 546. 547. 548.*

*Dans les deux Apologies pour ce Colloque.*

*Reginaldus l. 3. Calvino-turcisme c. 22.*

*Malderus Antisynod. c. 7.*

point mort pour tous les hommes, conclut par ces paroles : *Il n'est pas besoin d'en citer davantage, car tout le monde sçait que ç'a toûjours esté, & que c'est encore aujourd'huy l'opinion de tous les Calvinistes.*

Mais les Jansenistes ne se sont pas contentez de puiser dans une source si bourbeuse, une opinion si décriée : ils ont encore recüeilli tout ce que ces ennemis de l'Eglise avoient ramassé de l'Ecriture & des Peres, pour luy servir de preuve, d'éclaircissement, ou de défense. Je vous avoüe que je n'ay jamais esté si surpris, que quand j'ay confronté ce qu'ils en ont écrit, avec les livres des hérétiques. Car je remarquois par tout les mesmes raisons, les mesmes passages, les mesmes réponses, les mesmes déguisemens, les mesmes calomnies : je rencontrois des pages toutes entiéres, qu'ils n'ont fait que copier & traduire d'un Calviniste Hibernois : j'en trouvois d'autres, où ils ne s'écartent de sa pensée, que pour déchirer avec des termes plus outrageux les Péres du Concile d'Arles. En un mot, je voyois par tout une si par-

faite conformité, qu'il est aisé de prouver, que les livres de deux Jansenistes n'ont pas tant de rapport entre eux, sur cette matiére, qu'ils en ont avec ceux des hérétiques. Vous verrez tantost des preuves de ce que je dis : mais si vous en voulez de plus convaincantes, priez quelque Janseniste de choisir dans les ouvrages de ceux de son parti, tout ce qui est de plus exprés, de plus pressant, & de plus considerable sur ce sujet ; & j'engage ma parole, de vous faire voir la mesme chose, dans les livres des Calvinistes dont les Jansenistes ne sont que des copistes. C'est icy que ces zélez panegyristes de Jansenius se doivent déclarer; il faut terminer ce point, qui n'est que de fait, devant que de venir à celuy de droit. Ce différent se peut vuider à l'ouverture des livres. Ils sont obligez d'accepter ce défi, s'ils ne veulent se perdre de réputation, & changer la qualité de partisans de Jansenius, en celle de partisans de Calvin.

## REFLEXION

*Sur la Réponse des Iansenistes.*

QUELLE honte à nostre Censeur de n'avoir pû répondre un seul mot à cette accusation, qui flétrit toute la gloire de son maistre ? Quelle lâcheté de n'avoir point accepté un défi si juste, & si raisonnable ? Je conjure le Lecteur, de prendre garde aux termes dans lesquels je l'ay conçû : car j'ay choisi ceux que j'ay crû les plus forts & les plus pressans pour engager les Jansenistes à me répondre : & néanmoins leur Sécretaire ne fait pas semblant de les avoir lûs. Ce n'est pas qu'il soit insensible, & qu'il ne voye bien qu'ils couvrent de confusion tout le parti. Mais le desespoir de trouver la moindre chose dans cette dispute de Jansenius, qui ne soit dans les hérétiques, luy ferme la bouche, & le contraint de dissimuler les reproches que je luy fais.

## ARTICLE II.

*Les Calvinistes avoüent que cette opinion de la mort de* JESUS-CHRIST *pour les seuls prédestinez, leur est particuliére, & qu'elle combat les sentimens de l'Eglise Romaine.*

*Demande.* CE que vous venez de dire prouve clairement que les Jansenistes ont dérobé dans les livres des hérétiques tout ce qu'ils publient, comme un fruit de cette grande lecture, qu'ils se vantent d'avoir fait dans les Péres. Faites-nous voir maintenant, que cette doctrine, de laquelle ils sont redevables aux Calvinistes, est suspecte d'hérésie : comment le verifiez-vous ?

*Réponse.* Les Calvinistes mesmes assurent que c'est une des opinions qui leur sont particuliéres, & que les *Papistes* la condamnent d'erreur, d'impieté, & de blaspheme. C'est ce qui les a obligez de la soûtenir avec autant de chaleur, & à faire d'aussi grands efforts

*Beze dans ses Theses Theolog. p. 129. Sadeel sur l'art. 7. p. 425. Grynæus dans le*

*Thres. de la foy class. 1. tit. 7. These 13. Synode de Dordrecht chap. 2. art. 6. Synode d'Alets de l'an 1620. Synode de Charenton de l'an 1623*

pour la défendre, que les Catholiques en ont fait pour la combattre. Ils ont imprimé plus de soixante livres, pour l'établir, & aprés qu'elle a passé longtemps parmy eux, pour une des plus indubitables maximes de leur doctrine, ils en ont fait un article de leur foy, dans le fameux Synode de Dordrecht, & dans ceux d'Alets, & de Charenton, pour l'opposer à cette décision du Concile de Trente : *Quoy que* JESUS-CHRIST *soit mort pour tous les hommes, tous les hommes pourtant ne reçoivent pas le bienfait de sa mort.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

*Conf. 2. c. 6. p. 22.*

IE rencontre trois observations dans leur ouvrage, qui peuvent venir à cet article. La premiére est, que les Calvinistes, qui ont avoüé que leur opinion touchant la mort de JESUS-CHRIST, estoit contraire aux sentimens de l'Eglise Romaine, se trompent visiblement : & que ce sont les Docteurs Molinistes, qui les ont enga-

gez dans cette erreur, leur reprochant mal à propos, que leur doctrine estoit condamnée de l'Eglise & du Concile de Trente. Nous verrons dans l'article suivant la fausseté de cette pitoyable réponse, & du prétexte dont on la colore. Leur seconde remarque est, que *le sentiment des Calvinistes à le bien prendre est si peu contraire à celuy de l'Eglise*, que Calvin dans la Censure qu'il a fait du Concile de Trente *ne trouve rien à redire, ou à reformer sur la définition de cette divine assemblée, touchant la mort de Iesus-Christ pour tous.* Je leur répons qu'ils n'ont qu'à ouvrir cette censure sacrilege de Calvin, & qu'ils trouveront que cet impie n'a point attaqué beaucoup d'autres decrets de ce sacré Concile, qui ont esté faits contre luy, & qui condamnent sa doctrine. C'est donc une mauvaise conséquence de dire que cette décision ne choque point Calvin, parce qu'il ne l'a pas combatuë dans son Antidote. Et ce qui acheve de ruiner cette foible conjecture, est que les Jansenistes prétendent que cet Héréfiarque, pour rendre odieux les Péres du Concile de Trente, cher-

*Dans l'avis au Lecteur. Conf. 2. c. 6. p. 21.*

che les occasions de leur attribuer la doctrine de Pighius, & de quelques autres Catholiques qui luy avoient déclaré la guerre : ils doivent donc conclure par un raisonnement tout semblable à celuy de leur Apologiste, qu'en cette matiére Calvin estoit parfaitement d'accord avec ces Docteurs particuliers, & qu'il ne croyoit pas que Pighius & les autres expliquassent de tous les hommes ce divin oracle : *Christus pro omnibus mortuus est:* parce qu'autrement *il n'auroit pas manqué* d'interpreter selon leur sentiment le decret du Concile de Trente, pour avoir lieu de le noircir. Voilà ce que leur raisonnement prouve. Et néanmoins c'est une fausseté manifeste: car lorsque Calvin composa cette impertinente censure, Pighius l'avoit déja taxé d'hérésie sur cette matiére, & avoit écrit contre luy que c'est un article de foy, que JESUS-CHRIST est mort généralement pour tous les hommes. Quand les Iansenistes m'auront dit pourquoy Calvin dans cette occasion n'impute point la pensée de Pighius au Concile de Trente, comme ils protestent qu'il

*Conf. 1. c. 15. 20. 24 & dans l'avis au Lecteur.*

a fait en tant d'autres rencontres : je leur ditay pourquoy ce fantasque & capricieux hérétique n'a point attaqué cette décision, quoy qu'il sceust bien qu'elle ne condamne pas moins sa doctrine, que beaucoup d'autres qu'il a voulu reprendre.

Leur troisiéme observation est, que *le Synode de Dordrecht ne s'est point avisé de censurer la définition du Concile de Trente touchant la mort de* JESUS-CHRIST *pour tous : ce qu'il eût fait infailliblement, s'il eût estimé qu'il y eût eu lieu de la condamner.* Cette raison est encore plus déplorable que les autres : parce que cet infame Synode parle tres rarement du Concile de Trente, & se contente de combattre sa doctrine par des décisions profanes & impies, sans se mettre en peine de le nommer. C'est ce qu'on peut voir clairement dans ses decrets, que les Jansenistes avoüent estre directement opposez aux canons du Concile de Trente, comme sont ceux du chapitre 5. qui décident comme des articles de foy, qu'il est impossible que les justes ne perseverent : & qu'ils sont tous assurez de leur perse-

*Conf. 2. c. 8 p. 22.*

*Synode de Dordrecht c. 5. ar. 8. 9.*

verance. Je puis encore détruire cette frivole conjecture des Jansenistes, par un argument tout semblable à celuy que j'ay fait contre la précedente. Car puis qu'ils prétendent, quand il est question de la grace, que *le Synode de Dordrech impute à l'Eglise Romaine en la personne du S. Concile de Trente un sentiment de quelques Docteurs particuliers:* cõment peuvent-ils dire en cette rencontre *qu'il n'a pas estimé qu'il y eût lieu de condamner la définition du Concile de Trente* touchant la mort de JESUS-CHRIST pour tous? Ne pouvoit-il pas encore luy attribuer la doctrine de tant de Catholiques, dont je m'en vais parler, & qui accusent Calvin d'estre hérétique pour avoir soûtenu que JESUS-CHRIST n'a pas répandu son sang pour tous les hommes?

Conf. 1. c. 11 p. 52.



## ARTICLE III.

*Les Docteurs Catholiques condamnent cette opinion de Calvin touchant la mort de* IESUS-CHRIST *pour les seuls prédestinez, d'erreur, d'hérésie, d'impieté, & de blaspheme.*

*Demande.* COMMENT fut receuë des Catholiques une doctrine si scandaleuse, lorsque Calvin l'enseigna? En témoignerent-ils autant d'horreur qu'on en a maintenant ?

*Réponse.* Il n'y a point de termes odieux qu'ils n'ayent employé pour la décrier. Ils ont estimé que ce n'estoit pas assez de la réfuter comme une erreur, ils l'ont combattuë comme un blaspheme, & une impieté ; & pour venger l'outrage qu'elle fait à la bonté de Dieu, ils l'ont foudroyée de mille anathêmes. Je prie les Jansenistes d'écouter sans se mettre en colere, une partie de ces beaux éloges, que tant de sçavans défenseurs de la Foy, ont donné à leur doctrine, lors qu'elle ne passoit

encore que pour celle de Calvin, & de ceux qui portent son nom.

*Monsieur de Saintes dans les Atheismes de Calvin p. 321.*

Monsieur de Saintes Evesque d'Evreux, qui a combatu avec tant de gloire les derniéres hérésies, met cette opinion de la mort de Iesus-Christ pour les seuls prédestinez, parmy *les Atheismes de Calvin*. Il veut même qu'elle soit un blaspheme horrible. *Beze*, dit-il, *est admirablement fécond en blasphemes, il dit que* Iesus-Christ *n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour tous les élûs.*

*Feu-ardent l. 5. de la Theomac. c. 15.*

Le Docteur Feu-ardent, qui ne s'est pas moins signalé dans ces glorieux combats contre les hérétiques, traite encore avec plus de rigueur cette opinion de Calvin, dans le chapitre qu'il intitule : *Que* Iesus-Christ *est mort généralement pour tous les hommes, contre la vingt-quatriéme erreur des Calvinistes.* Voicy ses paroles : *Il faut mettre parmi vos autres erreurs, ce qui est écrit dans le Bouclier de la foy de Génève, que* Iesus-Christ *n'est point mort pour tout le monde*. Il prouve ensuite que cette opinion *est contraire aux saintes Ecritures.* Puis il ajoûte *que c'est un blaspheme, qui*

*a rendu les Calviniſtes odieux aux hommes, aux Anges, & à Dieu.* Et pour en donner une preuve plus ſenſible, & faire voir que ceux meſme qui ont embraſſé cette doctrine, l'ont fait avec horreur, il rapporte *que Beze preſchant devant le Prince Frideric, & une grande aſſemblée de François, & d'Allemans, voulut montrer que* IESUS-CHRIST *n'eſtoit pas mort pour tous les hommes: Mais que ce Prince ne pouvant ſouffrir des choſes ſi horribles & ſi impies, le fit ceſſer.*

Le ſçavant Paul de Vvindek, qui a fait un livre exprés pour combattre cette doctrine de Calvin, la rend encore plus odieuſe. Car il donne pour titre à cet Ouvrage: *Controverſes de la mort de* IESUS-CHRIST *agitées en ce temps entre les Catholiques & les Calviniſtes. Dans leſquelles, l'erreur des Calviniſtes eſt détruite, & la vérité Catholique confirmée, contre laquelle les Profeſſeurs Calviniſtes de Généve, de Baſle, de Heidelberg, de Zuric, de Berne, &c. blaſphement horriblement, diſant que* JESUS-CHRIST *n'eſt point mort pour tout le monde.* Et aprés qu'il a montré que cette opinion de Calvin eſt contraire à l'Ecriture ſainte, aux Conciles, *Pag.* 268.

à la doctrine des Péres, & qu'elle choque les plus religieux sentimens de la pieté Chrétienne: il assure qu'elle est pleine de blasphemes, & qu'elle conduit les hommes au desespoir. Et pour le montrer, il dit *qu'un Ministre de Berne preschant le jour des Rameaux, voulut prouver cette horrible opinion, que* IESUS-CHRIST *n'est pas mort pour tout le monde: mais qu'il laissa tant de doutes & de scrupules dans les esprits, touchant la grace & la rédemption de* IESUS-CHRIST, *que plusieurs tomberent presque dans le desespoir, & ne voulurent point approcher de la Cene de Zuingle, le jour de Pasques, de peur de se soüiller par ce mystére, qui les obligeoit de vivre dans l'incertitude & dans le doute, si* IESUS-CHRIST *estoit mort pour eux.*

*Malderus sur la 1. 2. q. 3. d. 5. n. 1. & dans ses Antisyn. c. 7. n. 3.*

Malderus Evesque d'Anvers, qui n'est pas moins recommendable pour son éminente pieté, que pour sa rare doctrine, passe encore plus avant: car aprés avoir assuré que *cette opinion des Calvinistes, qui nie que* IESUS-CHRIST *soit mort pour tous les hommes en particulier, est insupportable,* que c'est *un dogme abominable, & l'erreur de l'Ante-*

*christ.* Il dit autre part : *Beze avec les siens défend ce mesme blaspheme, & assure que* Iesus-Christ *n'est mort que pour les élûs. Il est à craindre* (remarquez ces paroles) *qu'enfin ils ne disent avec les Turcs, que* Iesus-Christ *n'est mort pour personne.* Ce n'est point la chaleur de la dispute & l'excés d'un zêle inconsidéré, qui a porté ce grand Evesque à parler de la sorte, c'est la juste appréhension d'un malheur, qui n'est que trop souvent arrivé. Car le docte Paul de Vvindek assure que beaucoup de Calvinistes en suite de cette doctrine, se sont abandonnez à un funeste desespoir de leur salut, & qu'aprés avoir quitté le Christianisme, ils ont embrassé la détestable secte de Mahomet. Et le sçavant Reginaldus dans l'excellent livre qu'il a fait contre Calvin. *Remarquez*, dit-il, *l'ordre & le progrés du nouvel Evangile de Calvin, qui va enfin aboutir au Mahumetisme, & à l'Atheisme. Ils mettent premiérement cette question en avant : Sçavoir si* Jesus-Christ *est Redempteur universel de tout le monde, ou bien seulement de peu de personnes : & ils concluënt enfin, & soûtiennent tous les jours*

*Reginaldus l. 3. du Calvin. c. 22.*

*par de nouveaux livres, qu'il l'est seulement d'un petit nombre, &c.* Le mesme Auteur dit, que c'est à cause de cette opinion si injurieuse à JESUS-CHRIST, *que Calvin est mort comme un enragé & un desesperé, & qu'il a vomi son ame malheureuse, invoquant les Diables, jurant, détestant & blasphemant horriblement.*

*Coccius l. 2. art. 7. Gravina prescrip. p. 671. Smitheus Coll. c. 2. a. 9 Kellisson sur la 3. p. q. 5. a. 2. d. 1.*

Iamais les Catholiques se sont-ils servis de termes plus sanglans & plus odieux, pour nous donner de l'horreur d'une mauvaise doctrine ? Le nom le plus doux dont ils la qualifient, est celuy d'*erreur* & d'*hérésie* ; & quand ils ont dit qu'elle est pleine d'impieté, de desespoir, & de blasphême, ils ont pensé en avoir parlé avec trop de retenuë. Aprés cela il n'est pas nécessaire de rapporter les paroles de ceux qui l'appellent simplement *hérétique*, & qui la combattent comme une erreur de Calvin.



REFLEXION

# REFLEXION

## *Sur la Réponse des Iansenistes.*

C'Est par la bouche de leur Ministre Protestant qu'ils répondent à cet article, mais d'une maniére qui vous doit bien surprendre. Car cet insolent Calviniste qu'ils font parler, nous dit avec le faste & l'orgüeil, qui accompagne toûjours cette superbe hérésie, & luy fait mépriser tous les Docteurs de l'Eglise Romaine : *Avec quel front osez-vous en cette rencontre m'alléguer des Auteurs vains & téméraires :* & peu aprés il les appelle des *insensez*, des *étourdis*, & des *blasphemateurs.* Cette repartie est tres-conforme au génie de nos hérétiques: mais leur confident qui fait parler celuy-cy, en retranche la moitié. Car il est assuré qu'un Ministre Protestant ajoûteroit aprés cela, ce que Luther dit à une autre occasion : *Tanta est cæcitas in Papa, scholis & Ecclesiis?* Ne faut-il pas qu'il y ait un aveuglement prodigieux dans les Ecoles de l'Eglise Romaine, & que

*Conf. 1. t. 1. p. 2. 3.*

*Luther sur le chap. 12. de la Genese.*

le Pape soit le véritable Antechrist, puis qu'il souffre qu'un si grand nombre de Docteurs condamnent de blasphême & d'hérésie un des principaux articles de nostre Religion ?

Je ne me plains point de cette scandaleuse & puerile invention de nostre Adversaire, qui se déguise & se travestit en Protestant, pour déchirer avec plus de liberté les Docteurs Catholiques, qui ont acquis tant de gloire dans les derniers combats contre l'hérésie : je me contente de vous faire souvenir, que je n'agis pas contre les Calvinistes, je n'aurois garde de leur proposer l'autorité des Docteurs de l'Eglise Romaine, & du Concile de Trente : j'attaque seulement les Jansenistes ; & pour leur faire voir que leur opinion choque les sentimens de l'Eglise Romaine, pour laquelle ils protestent avoir tant de respect & de soûmission, je leur représente le témoignage des plus célebres Docteurs qui ont combattu sous ses enseignes, & pour sa gloire. N'est-ce donc pas une *impertinente* défaite de nous dire par la bouche d'un Ministre Protestant, *Vous*

*me pressez impertinemment par l'autorité & par les déclamations frivoles de je ne sçay quels hommes obscurs & inconnus,&c. Prétendez-vous me donner icy mes parties pour juges?* Ce ne sont que les Jansenistes que nous pressons par l'autorité de ces Docteurs, & nous ne les alléguons pas comme arbitres de nos différens ; mais seulement comme témoins du sentiment de l'Eglise, qui doit estre la regle infaillible de nostre créance.

Mais *avec quel front* peuvent-ils dire que je me sers de l'autorité *de je ne sçay quels hommes obscurs & inconnus*, & qui sont de *menus personnages*? Quoy? Monsieur de Saintes Evesque d'Evreux, que j'ay mis à la teste de ceux qui combattent cette opinion de Calvin comme un blasphême horrible : ce grand Prélat *qui a paru avec tant d'éclat au Concile de Trente* ( ce sont les paroles de Monsieur de Sponde ) *qui s'est opposé dans le Colloque de Poissi comme un mur d'airain à tous les efforts des ennemis de l'Eglise, qui est connu dans toutes les nations Chrétiennes par tant de beaux ouvrages qu'il a composez contre l'hérésie*, est-il au jugement des Jansenistes un *homme*

*Monsieur de Sponde en l'année 1581. n. 12.*

*obscur & inconnu, & un menu personnage?* Malderus Evesque d'Anvers, que j'allégue ensuite, & qui attaque la mesme opinion comme l'erreur *d'un Turc & d'un Antechrist*, est-il encore à leur avis *un homme obscur & inconnu?* Ils n'oseroient l'avoir dit en Flandre: la gloire que ce sçavant Prelat s'y est acquise par les victoires mémorables qu'il a remportées sur les hérétiques, les démentiroit. Et le docte Coccius, que je nomme encore parmi ceux qui réfutent cette doctrine de Calvin, comme une des hérésies les plus injurieuses à la bonté de Dieu, n'a-t'il pû se faire connoistre aux Jansenistes par ces admirables volumes qu'il a travaillez l'espace de 24. ans contre les hérétiques, & qui l'ont mis dans une si haute réputation?

Ce Ministre Protestant, ou plûtost le Janseniste qui emprunte son nom, se sert d'un plaisant artifice pour couvrir cet outrage, dont il deshonore la mémoire des plus grands hommes, qui ayent écrit contre les derniéres hérésies: il ne nomme point ceux dont je viens de parler, ny beaucoup d'autres

tres-célebres que j'avois alléguez dans les autres articles de cette dispute: mais il en choisit seulement trois, qu'il croit estre les moins connus, & nous dit tout en colere : *Vous me pressez impertinemment par l'autorité & par les déclamations frivoles de je ne sçay quels hommes obscurs & inconnus : de vostre Vvindech, de vostre Renaut, de vostre Feuardent.* Je luy répons premiérement, que ces Docteurs ne sont point si inconnus qu'il nous veut persuader. Feuardent est assez renommé en France, où un grand nombre d'ouvrages qu'il a composez contre l'hérésie, luy ont acquis une gloire immortelle, & un rang illustre parmi les plus habiles Théologiens que l'Université de Paris ait armez pour la défense de l'Eglise. Reginaldus est assez connu en Angleterre, où il s'est signalé par tant de fameux combats contre les Calvinistes : & les excellens livres qu'il a imprimez contre ces rebelles, & entre autres son *Calvino-turcismus* que j'ay cité, & que les sçavans appellent avec Possevin *doctissimum opus*, un ouvrage tres-docte, le tirent avec honneur de

l'obscurité où les Jansenistes le veulent ensevelir. Le Docteur de Vvindek est assez célebre en Allemagne, où il a mis en lumiére tant de volumes contre les Calvinistes : & je m'étonne qu'on fasse dire à un Ministre Protestant, que c'est un *homme inconnu* ; car le Ministre Chamier en a bien un autre sentiment, lors qu'il employe un grand livre à combattre pied à pied son ouvrage de la mort de Iesus-Christ pour tous les hommes. Ie réponds en second lieu, que quand ces trois Théologiens seroient moins connus qu'ils ne sont, cette grande foule d'autres docteurs plus illustres dont je les ay accompagnez, & qui combattent avec eux cette opinion de Calvin, comme une véritable hérésie, rend leurs témoignages irréprochables. Ie pourrois encore y ajoûter plus de quarante des plus fameux Théologiens, qui ayent attaqué les erreurs du dernier siécle, & entre autres le sçavant Stapleton, qui n'est point un *homme inconnu*, & trois grands Prelats qu'on ne peut appeller de *menus personnages*, parce qu'ils ont écrit avec beaucoup de réputation contre

*Chamier t. 3. l. 9.*

*Stapleton, Antidot sur l'epistre aux Romains c. 9. nom. 19.*

les hérétiques; Monsieur Arnaud Sorbin Evesque de Nevers, & Prédicateur de Charles IX. & de Henry III. Lindanus Evesque de Ruremonde, & Cunerus Evesque de Lievarden. Mais j'aime mieux rapporter les sentimens des plus célebres Théologiens de l'ordre de S. Dominique, pour convaincre tout ensemble une autre imposture de nostre adversaire, qui dit que ce sont les *Molinistes*, qui ont accusé d'hérésie cette opinion de Calvin.

*Sorbin l. de la prédest. contre les Calvinist. c 12. Lindanus dubitant. dial. 2. Cunerus l. de la grace de I.C.c.13. Conf.2.c.6. pag. 22.*

Ie croy qu'il ne me démentira pas, quand je diray qu'Alvarez n'est point un *menu personnage* ou un *Moliniste* : car il le nomme, *le grand Archevesque de Trane, l'illustre Alvarez, le rigoureux flagellateur de Fauste, & l'adversaire puissant de Molina* : & néanmoins ce grand homme assure, que c'est une *hérésie manifeste* de soûtenir avec Goteschalque & avec Calvin, que JESUS-CHRIST n'est pas mort généralement pour tous les hommes. Il ne dira point encore que Dominique Soto est un *homme obscur*, ou un protecteur de Molina, parce que d'une part tout le monde sçait, que c'est un des plus fameux Théologiens

*Conf.1.c.28 p. 126. Alvarez l. de l'origine de l'hérésie Pelag. c. 3. n. 3.*

du Concile de Trente, & de l'autre les Jansenistes prétendent qu'il est un des plus puissans ennemis de Molina : & néanmoins il assure que la mesme opinion est *une erreur pleine de blaspheme & injurieuse à la passion de Iesus-Christ*. Cabezudo, qui a écrit contre Molina avec plus de chaleur que tous les autres, soûtient encore que cette doctrine est une *hérésie manifeste* : & Cumel qui s'est joint aux Péres de l'Ordre de Saint Dominique dans cette guerre *de auxiliis*, & que nostre Janseniste nomme parmi *les plus forts & les plus célebres défenseurs de la prémotion physique*, assure qu'elle est CONTRAIRE A LA FOY SELON LE SENTIMENT DE TOUS LES THEOLOGIENS. N'est-ce donc pas une imposture & une fausseté tout-à-fait insupportable, de publier avec tant de hardiesse, qu'il n'y a que les défenseurs de Molina qui accusent cette opinion d'hérésie?

*Soto sur le 4 des sent. dis. 15. q. 1. ar. 1.*
*Cabezudo sur la 3. p. q. 86. Dans l'explication de l'article. Conf. 1. c. 27 p. 124.*
*Cumel dans les disputes diverses sur la 1. p. & sur la 1. 2. p. 351.*

## ARTICLE IV.

*Les raiſons que les Docteurs Catholiques alléguent, pour montrer que cette opinion de Calvin touchant la mort de* JESUS-CHRIST *pour les ſeuls predeſtinez, eſt hérétique.*

*Demande* 1. DE quelles preuves ces ſçavans hommes ont-ils appuyé la cenſure qu'ils font de cette doctrine ? Il eſt croyable qu'ils n'en euſſent jamais parlé avec tant de chaleur & avec des expreſſions ſi odieuſes, s'ils n'euſſent eu de puiſſantes raiſons pour la convaincre d'erreur.

*Réponſe* 1. Ils prétendent qu'elle eſt manifeſtement contraire à l'Ecriture. Monſieur de Saintes Evêque d'Evreux, Malderus Eveſque d'Anvers, les Docteurs Feu-ardent & de Vvindek, & beaucoup d'autres qui ont ſoûtenu la cauſe de l'Egliſe contre les derniers hérétiques, le juſtifient par un grand nombre de témoignages formels, que le Docteur Smitheus a recueilli dans ce

Smitheus Coll. de la doctrine des Protest. c. 1. ar. 19. c. 2. art. 19.

raisonnement : *Selon l'Ecriture sainte, Dieu veut que tous les hommes soient sauvez :* JESUS-CHRIST *est Sauveur du monde : Redempteur de tous les hommes : La propitiation pour les péchez de tout le monde : Il s'est donné pour la redemption de tous : Il est mort pour tous ceux qui étoient morts. Et selon les Protestans il n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour les prédestinez, &c.* Il fonde un semblable raisonnement sur quelques au-

Art. 18.

tres passages, qui ne sont pas moins formels. *L'Ecriture sainte*, dit-il, *enseigne clairement que* JESUS-CHRIST *est mort pour les impies : Pour ceux qui se perdent & qui périssent : Qu'il a racheté des Maistres trompeurs, qui attirent sur eux la colere de Dieu, & dont la perte est comme infaillible. Et les Protestans soûtiennent que* JESUS-CHRIST *n'est pas mort pour ceux qui se damnent, qu'il n'est pas le Mediateur des reprouvez, &c.*

*Demande* 2. Mais ces fameux ennemis de Calvin ont-ils défendu tous ces passages, contre les interpretations, que les Jansenistes leur donnent aujourd'huy, & qui ruinent les conclusions, qu'on en peut tirer contre la doctrine de cet hérétique ?

*Réponse* 2. Ils l'ont fait, & d'une maniére si solide, qu'ils sont demeurez victorieux des Calvinistes, qui se vantoient de les avoir désarmez par les mesmes explications de ces passages. Le premier dont les Catholiques les avoient combattus, est celuy de Saint Paul en la 1. à Timothée, chap. 2. auquel Calvin répond: *Parce que vous avez coûtume de citer saint Paul; Que Dieu veut que tous les hommes se sauvent: je pense avoir montré tres-clairement que ces paroles ne favorisent point vostre erreur; car c'est une chose tres-assurée, que S. Paul ne parle point de tous les hommes en particulier, mais seulement de tous les ordres, & de toutes les conditions des hommes.* Et plus bas; *Ce passage fut objecté à S. Augustin par les Pélagiens, & on sçait bien ce qu'il y répond.* Et dans ses commentaires sur S. Paul: *C'est un raisonnement d'enfant d'inferer de ces paroles, que Dieu veut que tous les hommes se sauvent.*

*Caluin l. de la Predest. p. 757.*

*Pages 706. 707.*

Beze est encore plus éloquent sur cette matiére, comme on le peut connoistre de ce qu'en écrit le sçavant Paul de Vvindek, dans le livre qu'il intitule, *De la mort de* Je-

SUS-CHRIST *pour tous les hommes, contre les blasphemes des Calvinistes.* Car il dit dans la page 169. *Beze employe toute sa Rhetorique, pour nous arracher ces armes des mains,* (il parle de ce passage de saint Paul) *& c'est une merveille de voir avec combien de détours ce serpent tâche d'échaper son cordeau, je veux dire la vérité qui le presse. Il prétend que saint Paul ne parle point de chaque particulier: ce qu'il prouve premiérement par l'autorité de saint Augustin, dont il rapporte les paroles tirées de l'Enchiridion, qui sont si communes, que personne ne les ignore. I'en ajoute encore d'autres en faveur des Calvinistes, comme ce qu'il dit au 4. livre contre Iulien, chapitre 8. au livre de la correction & de la grace, chap. 14. au livre de la prédestination des Saints, chap. 8. où il donne cette interpretation au passage de saint Paul: Dieu veut sauver tous les hommes: c'est à dire tous ceux qui se sauvent effectivement.*

Ne sont-ce pas là toutes les réponses des Jansenistes? Qu'ils considerent de quelle maniére cet illustre ennemi de Calvin montre, qu'elles n'affoiblissent point cette preuve invincible que les

Catholiques tirent de saint Paul. Car il prouve que S. Augustin, S. Fulgence, saint Thomas, & quelques autres expliquent ce passage d'une seconde volonté, qui a toûjours son effet lors qu'ils luy donnent ces interpretations dont les Calvinistes se défendent; mais qu'il est assuré que selon le sentiment des mesmes Péres, & selon les principes de nostre Foy, le mesme passage doit estre aussi expliqué d'une volonté premiére & antecedente, qui s'étend mesme sur ceux qui se perdent. C'est ce que prouve encore tres-solidement le Docteur Horantius dans son troisiéme livre contre Calvin; le sçavant Gropperus dans l'Enchiridion qu'il composa par l'ordre du Concile de Cologne, contre nos héréfies naissantes; le Cardinal Bellarmin dans le troisiéme tome de ses Controverses, & Malderus dans son livre contre le Synode de Dordrecht.

*Horant. l. 3. c. 6.*
*Gropper. Enchir. du Sacrement de Penitence.*
*Bellarmin liv. 2. de la grace & du lib. arb. c. 5.*
*Malder. Antisyn. c. 7 n. 6.*

Mais pas un ne l'a fait si exactement que Monsieur de Saintes, qui a combatu des premiers, & avec plus de succés les erreurs des Calvinistes. Je rapporteray icy quelques-unes de ses rai-

sons, & en mesmes termes qu'il les a couchées dans cet excellent livre des Atheismes de Calvin, &de Beze, qu'il imprima il y a prés de cent ans ; le temps qui a un peu gâté la beauté de son langage, n'a point osté de force à son raisonnement. *S. Paul*, dit-il, *prétend parler de tous les hommes en particulier, & le texte le manifeste. Premiérement il porte, qu'on doit prier pour tous, & en donne cette raison, parce que c'est chose juste & agréable à Dieu, qui veut tous estre sauvez. Si vous exceptez aucuns de la raison, & dites que Dieu n'en veut beatifier qu'aucuns de toutes sortes d'hommes, & non pas un chacun, il faudra entendre la proposition en mesme sens, & ne prier pas pour un chacun en particulier, ains seulement pour aucuns de toutes conditions & qualitez : & si sera besoin sçavoir lesquels Dieu voudra sauver pour l'invoquer en spécial pour eux. Car selon saint Paul, il n'y a autre raison qui nous invite à prier pour autres, sinon que Dieu veut leur salut, &c.*

*Monsieur de Saintes, Atheismes de Calvin pag. 309.*

Les Catholiques ont encore employé contre les Sectateurs de Calvin, ces paroles de saint Paul, Jesus-Christ *s'est donné pour la rédemption de tous les*

*Beze dans le Colloque de Montbel. p. 313.*

*hommes*. Beze a répondu & a tâché de le prouver par les mesmes raisons que les Jansenistes, que ce mot de *tous*, marque seulement les différentes conditions des hommes. Et quand on les a pressez sur ce passage de saint Jean: *Il est la propitiation pour les péchez de tout le monde*: Beze, Gryneus, Zanchius, Kimidontius, & tous les autres ont soûtenu, que le mot de *monde*, *signifie seulement l'assemblée des prédéstinez, qui sont comme la fleur & l'élite du monde*, & pour appuyer leur réponse, ils ont allégué les mesmes autoritez de S. Augustin, dont les Jansenistes font leur bouclier. *Les Calvinistes*, dit le docte Paul de Vvindek, *se servent tous de la mesme réponse, & soûtiennent que ce mot de* monde *n'enferme pas tous les hommes, mais seulement tous les prédestinez: Et pour autoriser cette interpretation, ils disent qu'elle est de saint Augustin, &c*. Puis cet ardent défenseur de la Foy montre clairement que saint Augustin ne prétend autre chose par ces explications, que de faire voir, comme Jesus-Christ est mort, mesme efficacement, pour tout le monde: ce qui

*Beze au mesme endroit.*
*Gryneus 3. p. de ses Prob. p. 35.*
*Kimidontius de la Pred. p. 91*
*Zanchius Miscell. p. 200.*
*Vvindech p. 94. & 105*
*Monsieur de Saintes, Atheismes de Calvin p. 311. 312.*
*Malderus Antisyn. c. 7*
*Bellarmin l. 2. de la grace & du lib. arb. c. 5.*

n'empesche pas que les mesmes passages ne prouvent tres-bien *qu'il est mort suffisamment* pour tous les hommes. *Et les paroles de saint Iean le montrent si clairement*, dit le Docteur Feuardent, *que Calvin vaincu & accablé de la force de cette preuve, a esté obligé d'avoüer en quelque endroit, que cette grande maxime de l'école est véritable :* JESUS-CHRIST *est mort suffisamment pour tout le monde, & efficacement pour les seuls prédestinez.*

*De Vvindech p. 67. 68. 69. 70. 71. 72. Smitheus c. 1. art. 19.*

Il y a un autre passage de saint Paul, qui enseigne si clairement cette vérité, que les Catholiques assurent, *que c'est comme un foudre qui écrase les Calvinistes, & renverse leur doctrine de la mort de* IESUS-CHRIST *pour les seuls prédéstinez.* Dans la 2. Epistre aux Corinthiens chap. 5. l'Apostre dit : *Si un seul homme est mort pour tous, il est donc vray que tous estoient morts : or* JESUS-CHRIST *est mort pour tous.* Ces paroles enferment un sublime raisonnement, qui ne peut subsister, s'il y a un homme pour lequel IESUS-CHRIST ne soit pas mort ; car il veut prouver que tous les hommes, sans en excepter un seul, sont criminels,

criminels, & qu'ils ont tous encouru la mort du péché ; parce que JESUS-CHRIST est mort pour tous. Les Docteurs de l'Eglise Romaine ne se contentent pas d'attaquer les Calvinistes par le raisonnement de saint Paul, ils y employent encore l'autorité de saint Augustin qui dispute de la sorte contre Julien. *Saint Paul dit en l'Epistre aux Corinthiens chapitre 5. Si un seul homme est mort pour tous, il est donc vray que tous sont morts : or* JESUS-CHRIST *est mort pour tous, &c. Il prouve que tous sont morts, dautant qu'un seul est mort pour tous. Ie vous le dis encore ; je le redis, je le repete, quoy que vous n'y preniez pas plaisir. Prenez-y garde, c'est une chose qui vous est salutaire, résolument je ne veux pas vous laisser périr. Vn seul est mort pour tous, donc tous sont morts. Voyez qu'il tire comme une conséquence indubitable que tous sont morts, dautant qu'un seul est mort pour tous.*

*S. Augustin l. 6. contre Iulien c. 4.*

Il ne se peut dire combien les Calvinistes ont inventé de subtilitez pour se défendre de ce passage. Les Ministres du Palatinat, & Gryneus font des efforts extraordinaires pour luy don-

*Ministres du Palat. dans la Refutation de l'Eschelle d'or p. 24. & 79. Gryneus dans les disputes qu'il publia sur cette cõtroverse l'an 1590. & 1591.*

ner des interpretations favorables à leur erreur. Ils disent que S. Paul prétend seulement que tous les justes ont esté pécheurs, & qu'il le prouve, parce que Jesus-Christ est mort pour eux : mais il ne faut que lire les paroles de l'Apostre pour confondre cette imposture, que les Catholiques ont si clairement réfutée, qu'ils ont fait voir *l'impudence de ces corrupteurs de l'Ecriture sainte, qui osent bien profaner les oracles du Dieu vivant, pour les ajuster à leur doctrine, pleine de sacriléges & de blasphemes.*

*Vvindech. page 70.*

*Demande* 3. N'y a-t'il point quelque décision des Conciles, qui découvre la véritable intelligence de ces passages contestez, & qui déclare nettement que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes ?

*Réponse* 3. Le Concile de Trente le déclare formellement, comme les Catholiques le remarquent, écrivant contre Calvin. Voicy les paroles du Docteur Smitheus : *Les Catholiques asfurent que* Jesus-Christ *est mort pour tous les hommes : car le Concile de Trente dans le chapitre 3. de la 6. Seance dit : Quoy que*

*Smitheus Coll. de la doctrine des Protestans c. 2. art. 19.*

JESUS-CHRIST *soit mort pour tous les hommes, tous les hommes pourtant ne reçoivent pas le bien-fait de sa mort. Les Protestans soûtiennent le contraire : Calvin dans les Commentaires sur la 1. de saint Iean, dit que le mot de* tous *n'enferme point les reprouvez, &c.* Les Calvinistes mesme ont avoüé que ces paroles condamnent leur opinion, mais ils ont eu l'insolence de rejetter l'autorité de ce divin Concile, & de protester : *Qu'on ne leur pouvoit montrer par la décision d'un véritable Concile, que* JESUS-CHRIST *se soit fait homme pour le salut de tous les hommes.*

*Monsieur du Bellay contre Drelincourt p. 49. Monsieur Veron cont. p. 3. contr. 3. c. 2. p. 637. Beze dans le Colloque de Mõtb. p. 126.*

Le Docteur Paul de Vvindek nomme cette solemnelle protestation de Beze *un grand mensonge*, & pour le convaincre, il luy oppose le Concile d'Arles, qui approuvant les lettres de Fauste & de Lucide, condamne les erreurs des hérétiques Prédestinatiens, & lance des anathêmes contre ceux qui nient que JESUS-CHRIST *soit mort pour tous les hommes*, Mais avant que de citer ces deux lettres, il fait cette remarque : *Elles se trouvent dans la Bibliotheque des Peres, imprimée à Paris,*

*De Vvindech. p. 262.*

*au cinquiéme tome page 802. Cependant de peur que les Calvinistes, qui ne cherchent que des évasions & des défaites, ne se plaignent qu'on leur objecte plûtost des songes & des réveries de Moines, que les monumens de l'antiquité, je les ay voulu copier de cet Ouvrage imprimé à Basle l'an 1569. que Iacques Gryneus, le plus célebre Professeur du Calvinisme dans l'Allemagne, a intitulé L'Orthodoxographie.*

*Iansenius to. 1 l. 6. c. 23. Apologie 1. de Iansenius p. 191. Apologie 2. p. 3. c. 14. 15. 16.*

*Dem. 4.* Ne sçavez-vous pas que les Jansenistes soûtienent que cette prétenduë hérésie des Prédestinatiens, n'est qu'une calomnie, dont les ennemis de la grace ont tâché de noircir la doctrine céleste de saint Augustin : & que ce Concile d'Arles n'est qu'une assemblée de Semipélagiens, qui sous le nom d'une hérésie imaginaire a condamné des véritez Catholiques ?

*Réponse 4.* Oüy, je le sçay ; & je me suis cent fois étonné de la hardiesse, avec laquelle ils ont dérobé tout ce qu'ils en disent dans les livres d'un Calviniste Hibernois. Les Docteurs Catholiques avoient reproché aux Sectateurs des nouvelles hérésies, qu'ils n'ont fait que déterrer les anciennes, & qu'ils ont

ressuscité l'erreur des Prédestinatiens. C'est la juste plainte que Thomas Vvaldensis a fait de Vviclef, & que Monsieur de Saintes Evesque d'Evreux, Prateolus, Medices, à Castro, & beaucoup d'autres, font des Calvinistes : ce qui les a tellement picquez, qu'ils se sont résolus de démentir toute l'antiquité, & de soûtenir que cette hérésie, dont parle Prosper, Rabanus, Hincmare, Flodoard, Sigebert, Trithemius, Baronius, Genebrard, & tant d'autres Historiens, n'est qu'un outrage & une imposture, dont les Semipélagiens se sont servis pour décrier les plus fidéles disciples de saint Augustin. Jacques Usser, chef des Calvinistes dans l'Hibernie, a fait un livre sur cette matiére, imprimé à Dublin l'an 1631. dans lequel il fait des efforts incroyables, pour prouver cette opinion, & reproche insolemment aux Catholiques, *qu'ils ont osé écrire par une étrange calomnie, que les Calvinistes avoient retiré de l'infame tombeau des anciennes hérésies l'erreur des Prédestinatiens.*

C'est du livre de cet hérétique, que Jansenius a tiré tout ce qu'il écrit sur *Iansenius t.1.l.8.c.23.*

cette matiére. Il n'a pas appréhendé, ayant un Calviniste pour garand, de s'opposer au sentiment de tous les Catholiques : il a soûtenu parmi nous ce qui n'a jamais esté oüi que parmi les ennemis de l'Eglise : il a tâché de prouver que ceux qu'on appelle Prédestinatiens, sont les véritables disciples de saint Augustin, comme s'il avoit résolu de justifier les Calvinistes de ce reproche qu'on leur fait, & de le changer en un titre d'honneur. Mais combatant pour ces hérétiques, il ne s'est servi que de leurs armes : il fait un simple abregé du livre de ce fameux Calviniste, & par un artifice bien honteux, il retranche mesme beaucoup de choses qui ne luy sont pas favorables,&que cet hérétique n'avoit point voulu déguiser.

Mais ce qui m'a d'abord le plus étonné, est, qu'ayant entrepris de traiter à fonds cette question des Prédestinatiens, il ne dit pas un seul mot du Concile d'Arles, qui les a condamnez, en approuvant les lettres de Fauste & de Lucide, comme le témoignent tant d'Auteurs, & le Cardinal Baronius,

dans l'endroit mesme qu'il en cite. Pourquoy ne parle-t'il point d'une chose si importante & si publique, & que ses disciples ont depuis contestée avec tant de chaleur ? La véritable raison est, que les Calvinistes, dont il n'a fait qu'un abregé, n'avoient point encore publié d'ouvrage, pour décrier ce Concile. Mais depuis sa mort, le mesme hérétique Jacques Usser a imprimé un nouveau livre, dans lequel il soûtient que ces lettres de Fauste & de Lucide sont Semipélagiennes, & qu'elles n'ont esté approuvées de l'autorité d'aucun Concile. Si-tost que ce livre parut, les Jansenistes qui pensent avoir droit sur tous les ouvrages des hérétiques, ne manquérent pas de le piller, & de parer leurs Apologies des dépoüilles de ce Calviniste, qu'ils n'ont fait que traduire, & dont ils suivent si exactement les pensées, qu'ils ne s'en écartent, que pour dire nettement ce qu'il n'avoit osé avancer, *que ce Concile d'Arles est une assemblée de Semi-pélagiens.*

Il est donc visible, & les Jansenistes mesmes ne sçauroient le désavoüer, que tout ce qu'ils disent pour justifier

les Prédestinatiens & pour décrier ce Concile, est pris de nos hérétiques. Il faudroit maintenant montrer, comme nous avons fait dans toutes les autres parties de cette dispute, que ceux qui ont soûtenu la cause de l'Eglise, ont ruiné ces objections. Mais il y a si peu de temps que les ouvrages de ce Calviniste Hibernois ont veu le jour, que je n'ay point encore rencontré de Catholique qui ait entrepris de le réfuter. Ce m'est donc assez de leur opposer l'autorité de tant de célebres défenseurs de la foy, qui reprochent à Calvin, qu'il a renouvellé l'hérésie des Prédestinez, & qui assurent avec le Cardinal Baronius : *que la lettre de Fauste à Lucide fut approuvée par les Evesques du Concile d'Arles, & autorisée par leur souscription, comme estant véritablement Catholique* : Et avec le docte Braſichellani, Maistre du sacré Palais : *que la lettre de Fauste au Prestre Lucide, approuvée par la souscription de tant d'Evesques dans le Concile d'Arles, comme aussi la lettre du Prestre Lucide aux Evesques assemblez dans le Synode de Lyon, qui sont toutes deux à la teste de*

*Baronius l'an 499.*

*Brasichellani dans le Catalogue des livres qui doivent estre corrigez.*

*Binius dans ses remarques sur ce Concile.*

*l'Ouvrage de Fauste, sont saines & Catholiques, & confirmées par l'autorité de deux Synodes.*

*Demande* 5. Les Auteurs Catholiques ont-ils encore quelque autre preuve, pour convaincre d'erreur cette opinion de Calvin, touchant la mort de Jesus-Christ pour les seuls prédestinez ?

*De Vvindech p. 262. Coccius l. 2. art. 7.*

*Réponse* 5. Ils la combattent par une foule de témoignages irréprochables, ou plûtost par le consentement unanime de tous les Péres, dont le sçavant Coccius a recüeilli beaucoup de passages dans son *Tresor*, pour prouver contre les Calvinistes, *que* Iesus-Christ *est mort pour tous les hommes.* Ce que Paul de Vvindek a fait encore plus exactement ; car il montre que les saints Péres dans tous les siécles ont enseigné cette doctrine, comme une vérité orthodoxe, & par cette chaîne de la tradition il détruit les impostures des hérétiques, & confond l'insolence de Beze, qui proteste par une ostentation affectée d'une vaine confiance, *qu'il n'est pas seulement prest de se dédire publiquement, mais encore de souffrir toutes les pei-*

*Coccius l. 2. art. 7.*

*De Vvindech dans le l. de la mort de I.C. depuis la page 228. jusqu'à la 260.*

*Beze dans le Colloque de Montbel. p. 216. 217.*

*nes qu'on voudra, si l'on peut luy montrer dans quelque ancien Auteur, que* JESUS-CHRIST *est mort pour les réprouvez.*

Je ne veux pas icy transcrire les paroles d'un si grand nombre de saints Péres, que ces Docteurs citent : je me contente de produire les témoignages de saint Ambroise & de saint Prosper, dont l'autorité doit estre tres-considerable en cette matiére, parce que l'un est le Maistre & l'autre le disciple de S. Augustin. *Saint Ambroise*, dit le Docteur de VVINDEK, *établit souvent cette vérité Catholique, de la mort de* JESUS-CHRIST *pour tous les hommes, & principalement dans le sermon* 8. *sur le Psalme* 118. *où il parle en ces termes : Ce mystérieux Soleil de justice s'est levé pour tous les hommes : il est venu pour tous les hommes : il a souffert pour tous les hommes : il est ressuscité pour tous les hommes. Si quelqu'un est si malheureux, que de ne point venir à luy, il se prive d'un bien-fait qui est général & pour tout le monde : comme si quelqu'un fermoit les fenestres pour empescher les rayons du Soleil d'entrer dans sa chambre, on ne pourroit point dire que ce bel astre ne s'est pas levé*

*Vvindech p. 235.*

*pour tout le monde, parce que celuy-cy s'est privé de sa lumiére.* Peut-on parler plus nettement en faveur de l'opinion que nous défendons?

Et saint Prosper dans le livre de la Vocation des Gentils chapitre 6. *Il n'y a point de raison de douter que* IESUS-CHRIST *ne soit mort pour les impies & pour les pécheurs: & s'il y avoit un seul homme qui ne fust pas de ce nombre,* IESUS-CHRIST *ne seroit pas mort pour tous, & néanmoins il est assuré qu'il est mort pour tous.* Et dans le chapitre 10. expliquant ces paroles de saint Paul, *Il est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des Fidéles,* qui sont tirées de la 1. à Timothée, chap. 4. *Si l'on considére attentivement cette sentence, qui pour estre tres-courte, ne laisse pas d'estre tres-subtile & tres-solide, on trouvera qu'elle décide cette question dont nous disputons. Car l'Apostre disant que* IESUS-CHRIST *est Sauveur de tous les hommes, il témoigne que la bonté de Dieu est générale, & qu'elle embrasse tout le monde: & ajoûtant: Principalement des fidéles, il assure qu'il y a une partie des hommes qui par des graces spéciales, & par le moyen de la foy qui leur*

*est divinement inspirée, sont conduits à la gloire.* Ce mesme Auteur rapporte beaucoup d'autres passages de saint Prosper, *qui étoufent* (ce sont ses termes) *cet horrible blaspheme des Calvinistes, par lequel ils publient que* JESUS-CHRIST *n'est pas mort pour tous les hommes.*

*Demande* 6. On ne peut plus rien souhaiter pour achever de ruiner cette doctrine, que quelque raisonnement facile, qui en donne de l'horreur aux moins subtils, & leur en fasse connoistre le danger. Les Théologiens de l'Eglise Romaine n'ont-ils point aussi employé cette sorte de preuves pour la détruire?

*Réponse* 6. C'est en cela qu'ils ont le plus heureusement réüssi : car ils font voir que cette opinion de Calvin a des suites & des conséquences si odieuses, qu'il n'y a point de Chrétien qui n'en doive avoir de l'horreur. Premiérement ils montrent qu'elle est outrageuse à Dieu, qu'elle ruine & anéantit la passion de J. C. & qu'elle porte les hommes à l'impieté & à l'atheisme. Voyez ce qu'en écrivent Monsieur de Saintes Evesque d'Evreux, Malderus

*Monsieur de Saintes dãs les Atheismes de Calvin p. 299. 300. &c.*

Evesque d'Anvers, & les Docteurs Feu-ardent, Reginaldus, & de Vvindek. Ces grands hommes dont les travaux ont esté si glorieux à l'Eglise, & si funestes à l'hérésie, étendent bien au long ces raisons que je toucheray icy en peu de mots, qui sont tirées de l'epistre dédicatoire du Docteur de Vvindek. *Cette opinion, qui a maintenant tant de vogue parmi les Calvinistes, & par laquelle ils soûtiennent que I. C. n'est pas mort pour tous les hommes, se réfute assez d'elle-mesme, & par l'horreur qu'elle jette dans l'esprit des Chrétiens. Elle fait un tort & un outrage insigne à* JESUS-CHRIST: *elle ruine la Croix & anéantit le fruit de la Passion à l'égard de la plus grande partie du monde, elle ferme à la plûpart des hommes les entrailles de la misericorde de Dieu. Enfin cette erreur si pernicieuse est établie sur beaucoup de blasphemes tres-horribles.* D'où il conclut autre part, *que les Calvinistes sont pires que les Arriens, & que les Lutheriens: qu'ils ouvrent la porte au Paganisme, & qu'ils sont des Mahometans déguisez, nous représentant la rédemption de* JESUS-CHRIST *si imparfaite.* Si j'avois appellé les Jansenistes,

*Malderus dans ses Antisyn. Feu-ardent Theo. Calvin. l. 5. c. 15 Reginaldus l. 3. Calvi-no-turcisme c. 22. De Vvindech p. 194. 206. 214. 215.*

des *Mahometans déguisez*, que ne diroient-ils pas ? Et néanmoins c'est le nom que ce Docteur Catholique, & aprés luy Malderus, donnent à ceux qui prétendent que J. C n'est pas mort pour tous les hommes.

Secondement, ils font voir en particulier le desordre que cette doctrine doit faire dans le Christianisme, ruinant nostre foy, & nostre esperance. *Si les Calvinistes*, dit le mesme Docteur, *avoient quelque étincelle de pieté, ils ne soûtiendroient pas avec tant d'impudence cette opinion exécrable, qui détruit les plus asseurées maximes de nostre religion. Car si* Jesus-Christ *est mort pour les seuls prédestinez, il n'y aura point d'homme dans le monde, qui sçache s'il est mort pour luy : ce qui est pourtant tres-faux.* Cet excellent Théologien employe douze pages à fortifier ce raisonnement, & à le défendre contre les réponses des Calvinistes. Vous en comprendrez aisément la force, si vous considerez que l'Eglise nous oblige tous de croire *que I. C. s'est fait homme, & a esté crucifié pour nous, & pour nôtre salut*, comme porte le Symbole que

nous disons à la Messe : car cela estant, il s'ensuit que les reprouvez mesmes, dont il y a un si grand nombre parmi les Chrétiens, sont obligez de croire que JESUS-CHRIST est mort pour les sauver. Or il ne se peut faire qu'ils soient obligez de croire une fausseté ; ce n'est donc point une fausseté que J. C. soit mort pour sauver les reprouvez.

Il prouve aussi fortement, que cette doctrine ruine nostre esperance : & pour rendre son raisonnement plus plausible, il décrit un Ministre, qui tâche de consoler un homme qui est à l'article de la mort, luy représentant la passion de J. C. Mais pour appliquer cette preuve à nostre sujet, parlons des Jansenistes, & leur demandons comment ils peuvent consoler un pauvre malade, que la veuë de ses péchez, & la pensée de la justice divine ont trop effrayé : Luy diront-ils ; *Monsieur, ayez bonne espérance, car I. C. est mort pour une partie des pécheurs ?* C'est le vray moyen de désesperer cet homme, qui est déja troublé de la pensée de ses crimes. Que luy diront-ils donc ? *Quand*

*ils devroient crever*, ce sont les termes de ce Docteur parlant des Calvinistes, *ils ne sçauroient donner à ce malade, suivant les principes de leur doctrine, aucun motif d'une véritable consolation.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

FEüILLETEZ tant qu'il vous plaira leur gros volume, vous ne trouverez rien qui touche cet article, qu'un silence forcé, des fuites indignes de gens d'honneur, & des déguisemens honteux. Ils ne parlent pas seulement de ces excellentes raisons que Monsieur de Saintes Evesque d'Evreux, les Cardinaux Gropperus & Bellarmin, les Docteurs Horantius, & beaucoup d'autres Catholiques employent dans la seconde réponse, pour montrer contre Calvin, que les passages de l'Ecriture sainte, qui assurent que Dieu veut sauver tous les hommes, & que JESUS-CHRIST est mort pour tout le monde, se doivent expliquer généralement de tous, sans en excepter pas un, comme

me S. Auguſtin l'a fait dans le livre de l'eſprit & de la lettre, quoy que les prenant d'une autre maniére, qui ne détruit point cette premiére interprétation, il ſoit permis de les appliquer avec le meſme Saint aux ſeuls prédéſtinez.

Pour ce qui regarde la troiſiéme réponſe, nous avons déja réfuté ce qu'ils font dire à leur Miniſtre Proteſtant, *que ny Calvin, ny le Synode de Dordrecht n'ont rien trouvé à redire au chapitre du Concile de Trente touchant la mort de* JESUS-CHRIST *pour tous.* Il ne reſte donc plus qu'à combattre ce que leur Sécrétaire dit de ſon chef contre le Concile d'Arles, que les Catholiques alléguent au meſme endroit pour convaincre d'héréſie l'opinion de Calvin. Premiérement il ſoûtient que *le prétendu Concile d'Arles, & les lettres de Fauſte, & les imaginaires hérétiques Prédéſtinatiens,* ſont des *réveries* des Moliniſtes : de ſorte qu'il s'écrie : *Nous pouvons aſſurer des idolâtres de Molina, qu'ils font profeſſion il y a long-temps de conſacrer leurs fourbes, & d'obliger le reſte du monde à les encenſer avec eux.* La paſſion qui tranſ-

*Conf. 2. c. 6.*

*Conf. 5. c. 25 p. 412.*

porte cet homme, l'a tellement aveuglé, qu'il ne sçait ce qu'il dit. Prétend-il que Malderus Evesque d'Anvers, soit *idolâtre de Molina ?* Il ne le peut, aprés avoir dit que *Malderus a condamné ouvertement de l'hérésie Pélagienne Molina & ses Sectateurs.* Et néanmoins ce sçavant Prelat reproche aux Calvinistes qu'ils ont déterré l'hérésie des Prédéstinatiens, enseignant que Iesus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, & assure que ce blaspheme a esté foudroyé des anathemes du Concile d'Arles. Peut-il accuser le docte Alvarez Archevesque de Trane d'estre *idolâtre de Molina ?* Non, sans doute, puis qu'il l'a tant de fois nommé le puissant adversaire, & le plus grand ennemi de Molina. Et néanmoins cet excellent Théologien rapporte les mesmes anathêmes du Concile d'Arles, comme des articles de foy, décidez contre les hérétiques Prédéstinatiens, & dit que Goteschalque renouvellant cette hérésie, a ouvert le chemin à celle des Calvinistes. A-t'il dessein de faire passer pour des *idolâtres de Molina* le Cardinal Baronius, &

*Conf. 1. c. 25. p. 114.*

*Malder. Antisyn. c. 3. n. 1.*

*Alvarez de l'origine de l'heres. Pel. c. 23. & c. 30.*

le Maiſtre du ſacré Palais Braſichellani ? Je ne le puis croire : puis qu'il prétend que le premier a fait de grandes plaintes de ceux qui ont appuyé les intereſts de Molina ; & qu'il dit ſi ſouvent que tout l'ordre de S. Dominique, dont le ſecond eſtoit, s'eſt déclaré contre luy. C'eſt néanmoins de ces deux grands hommes, que j'emprunte tout ce que j'ay avancé du Concile d'Arles. Que veut-il donc dire, quand il ſoûtient que ce ſont des ſonges des *idolâtres de Molina ?*

Secondement il aſſure que le reproche que j'ay fait à M. d'Ipre, & à ſes Apologiſtes d'avoir pris d'un Calviniſte Hibernois nommé Jacques Uſſer, ce qu'ils ont écrit pour combattre l'héréſie des Prédéſtinatiens, & le Concile d'Arles, eſt une *impoſture* & une *calomnie*. Mais il ſe contente de le dire, & ne ſe met pas en peine de le prouver : comme ſi l'on devoit plus croire à la parole d'un homme qu'on a tant de fois convaincu de fauſſeté, qu'à tant de preuves ſenſibles que nous avons produites de cet infame larcin. Pour me juſtifier entiérement, & faire voir que

c'eſt par une horrible impoſture qu'il m'accuſe de calomnie en cette occaſion, je luy demande en premier lieu, s'il n'eſt pas vray que les conjectures que Janſenius employe pour transformer les hérétiques Prédéſtinatiens, en véritables diſciples de ſaint Auguſtin; & celles dont les Auteurs de ſes deux Apologies attaquent le Concile d'Arles, ſe trouvent preſque mot pour mot dans les livres de ce Calviniſte. Je ne croy pas qu'il oſe le nier, car le parallele qu'on en a fait eſt ſi juſte & ſi fidéle, qu'on ne le peut lire ſans eſtre convaincu de cette parfaite conformité. Je luy demande en ſecond lieu s'il croit avoir aſſez d'éloquence pour perſuader à des hommes raiſonnables, qu'il n'y a point eu de commerce entre ces Auteurs, & que ceux qui ont écrit les derniers n'ont point conſulté celuy dont l'ouvrage a paru le premier : mais que c'eſt par hazard, ou par miracle, que dans une matiére tres-embaraſſée, & qui n'avoit encore eſté traitée de perſonne, ils ſe ſont ſi parfaitement rencontrez avec luy, qu'ils ne diſent pas ſeulement les meſmes choſes: mais

*Anton. Ricardus l. 1. c. 1. ſ. 6. §. 3. 4.*

les expriment pour l'ordinaire en mesmes termes. Il ne sçauroit répondre à cette demande, qu'il ne me justifie, ou qu'il ne se rende ridicule.

Troisiémement, il dit que cette question du *prétendu Concile d'Arles*, & des *imaginaires Prédéstinatiens*, a esté si bien éclaircie dans l'ouvrage qui porte pour titre, *Confutatio fabulæ Prædest.* qu'il est étrange, *qu'il se trouve des hommes si perdus de jugement & de conscience, que de combattre encore une vérité si manifeste.* Samuel Des-Marés Ministre de Groningue en parle presque en mesmes termes, dans la Préface de la traduction Latine qu'il a faite du Catechisme des Jansenistes pour l'usage de toutes les Eglises reformées: car il assure que ce livre contre l'hérésie des Prédéstinatiens est si favorable à tous les Calvinistes, *que personne maintenant, pourveu qu'il n'ait pas encore entiérement perdu la honte & la conscience, n'oseroit se servir contre eux du faux Concile d'Arles, & des actes faits en la cause de Goteschalque.* Mais un sçavant homme leur fera voir bien-tost qu'ils se trompent dans leur jugement, que ce livre est

aussi foible qu'ils le croyent invincible : que ses conjectures, dont nostre Jansenistе fait un abregé, sont vaines & frivoles, & qu'ainsi nous pouvons encore employer contre les Calvinistes ces armes, dont les Cardinaux, les Archevesques, les Evesques & les Docteurs Catholiques les ont combatus avant nous.

Le défenseur de Jansenius ne dit rien contre la 5. & la *6.* réponse, qui achevent cet article. Elles sont néanmoins toutes deux tres-importantes, & il n'y a que le désespoir d'y répondre, qui l'ait pû obliger à n'en point parler dans un grand ouvrage, qu'il a rempli de tant de choses inutiles.



## ARTICLE V.

*Les Théologiens de l'Eglise Romaine combatant les Calvinistes, ont prouvé solidement que cette opinion de la mort de* JESUS-CHRIST *pour les seuls prédestinez, n'est point de saint Augustin, & ont répondu nettement aux plus fortes raisons dont les Iansenistes se servent pour l'établir.*

*Demande* 1. QUOY que l'autorité de ces grands hommes qui ont détruit l'hérésie, & les preuves convaincantes dont ils attaquent cette opinion, semblent l'avoir abbatuë; les Jansenistes ne se rendront pas pourtant, si vous ne leur ostez saint Augustin dont ils font toute leur défense. Quelle a esté la pensée de ce grand oracle de l'Eglise sur cette matiére ?

*Réponse* 1. Les Docteurs Catholiques ont prouvé solidement qu'il ne favorise point l'opinion de Calvin qu'en apparence. C'est ce que le docte Paul de Vvindek fait voir tres-clairement

dans son livre de la mort de JESUS-CHRIST page 238. *Saint Augustin*, dit-il, *est tout à fait de nostre costé, quoy que les Calvinistes fassent de tres-grands efforts pour le tirer à leur parti.* Ce qu'il verifie par douze témoignages si formels & si exprés, que les ayant rapportez, il s'écrie : *Aprés cela ne faut-il pas que les Calvinistes soient bien impudens & bien téméraires pour établir leur doctrine sur l'autorité de saint Augustin ?*

L'un des plus beaux & des plus signalez de ces passages, est celuy qui est tiré de l'*Exposition du Symbole*, où S. Augustin assure que dans le dernier jugement JESUS-CHRIST montrant ses playes aux reprouvez, leur fera ce réproche : *Voyez les blessures que vous m'avez faites : reconnoissez ce costé que vous avez percé. C'est par vostre moyen & pour vous qu'il a esté ouvert, & néanmoins vous n'y avez pas voulu entrer. Allez, vous n'estes pas à moy, puisque vous n'avez pas voulu estre rachetez de mon Sang. Que chacun se hâte donc, tandis qu'il est en ce monde, de bien vivre, & qu'il s'efforce d'estre racheté de ce Sang précieux.* Ces paroles expriment nettement la pen-

*S. August. l. 2. du Symbole c. 8.*

sée de saint Augustin, & font voir que JESUS-CHRIST est mort pour ceux-là mesmes qui se sont damnez, quoy qu'ils ayent empesché par leurs crimes, qu'il n'ait esté efficacement leur Sauveur.

Monsieur de Saintes Evesque d'Evreux, & les autres qui ont écrit le plus solidement contre cette erreur de Calvin, se servent d'un autre témoignage qu'ils estiment encore plus convaincant. Il est tiré du livre de l'esprit & de la lettre chapitre 32. *Dieu veut,* dit saint Augustin, *sauver tous les hommes, & les conduire à la connoissance de la vérité, non pas toutefois de telle sorte qu'il leur oste le libre arbitre, duquel se servant bien ou mal, ils sont justement jugez. Et quand cela arrive, les infidéles font bien contre la volonté de Dieu, ne croyant pas à l'Evangile; ils ne la surmontent pas pourtant: mais ils se privent du souverain bien, & s'engagent dans des peines éternelles, où ils éprouveront parmi les supplices la puissance de celuy dont ils ont méprisé la miséricorde. Par ce moyen la volonté de Dieu est toûjours invincible. Mais les méchans en seroient victorieux,*

*Monsieur de Saintes, Atheismes de Calvin p. 315.*
*Bellarmin l. 2. de la grace & du lib. arb. c. 5.*

*Dieu pour le salut de quelqu'un, ne peut manquer d'estre accomplie, & ne peut estre arrestée par quelque obstacle que ce soit. Car tous ceux que Dieu veut sauver, sont indubitablement sauvez.* S. Fulgence de l'Incarnation, &c. c. 29.

Voilà les armes les plus fortes, dont les Jansenistes nous attaquent, & cependant il est tres-aisé de les rendre inutiles contre eux-mesmes. Car il est visible, que ce raisonnement de saint Augustin regarde aussi bien les Anges que les hommes, non seulement parce qu'il le fonde sur la toute-puissance de la volonté divine, qui doit estre toûjours victorieuse de celle des créatures; mais aussi parce qu'en cet endroit, que les Jansenistes alléguent, il parle expressément des Anges, aussi-bien que des hommes. Car immediatement devant ces paroles : *C'est pour cela que quand nous lisons dans l'Ecriture sainte: Dieu veut sauver tous les hommes, & il ne faut rien oster à la toute-puissante volonté de Dieu*, il avoit dit: *Quelques fortes que soient les volontez des Anges & des hommes, la volonté de Dieu tout-puissant demeure toûjours invincible.* Cela estant, il ne faut qu'appliquer le rai-

ſonnement de ſaint Auguſtin aux Anges, pour obliger les Janſeniſtes de nous en donner la véritable intelligence : *Si Dieu vouloit ſauver tous les Anges, & ceux-là meſmes qui ſe ſont damnez, où eſt cette toute-puiſſance, par laquelle il a fait tout ce qu'il a voulu dans le Ciel & dans la terre ? Tous ceux que Dieu veut ſauver ſont indubitablement ſauvez.* Les Janſeniſtes, qui ſoûtiennent comme un article de foy, que Dieu vouloit ſauver tous les Anges, lors qu'ils eſtoient voyageurs, ſont contraints d'avoüer, que ces paroles de S. Auguſtin prouvent ſeulement que Dieu ne vouloit point le bonheur éternel de tous les Anges d'une volonté *toute-puiſſante*, & qui a toûjours ſon effet ; mais qu'elles ne combatent point le deſir & l'intention ſincére qu'il avoit de leur donner à tous la gloire, s'ils la méritoient par une fidéle correſpondance à ſes graces. Nous diſons le meſme de la volonté qu'il a de ſauver tous les hommes qui ſe damnent.

L'intelligence de ces paſſages de S. Auguſtin donne un grand jour à ceux de S. Fulgence, de S. Thomas, & de

quelques autres, que les Janſeniſtes croyent leur eſtre favorables. *Cette explication des paroles de S. Auguſtin,* dit Paul de Vvindek, *doit eſtre auſſi appliquée à celles de S. Fulgence & de S. Thomas, que Beze par une étrange impudence a bien osé nous objecter.* Il dit que c'eſt une ſignalée impudence à Beze, d'avoir nommé S. Thomas parmi les protecteurs de ſa doctrine, parce qu'il eſt évident qu'il la condamne en cent endroits. Comme lors qu'il dit, *que Dieu eſt preſt de donner ſa grace à tous les hommes, parce qu'il veut, comme l'aſſure S. Paul, que tous les hommes ſoient ſauvez.* Et en un autre lieu: IESUS-CHRIST *ne ſeroit pas Mediateur de tous les hommes, s'il ne vouloit qu'ils fuſſent tous ſauvez.*

*De Vvindec p. 169. 170.*

*S. Thomas l. 3. contre les Gentils, c. 159.*

*Sur la 1. à Timoth. c. 2 lec. 1.*

*Demande 2.* La doctrine des Janſeniſtes ſemble eſtre appuyée ſur des autoritez formelles de l'Ecriture ſainte. Car nous liſons dans S. Matthieu c. 1. *que* IESUS-CHRIST *doit ſauver ſon peuple.* Et dans l'epiſtre aux Epheſiens, ch. 5. *qu'il s'eſt donné pour l'Egliſe.* Or il eſt aſſuré que les Infidéles ne ſont point de l'Egliſe & du peuple de IESUS-CHRIST.

*Ianſenius t. 3. l. 3. c. 21.*

Il n'est donc pas mort pour eux. Que dites-vous de cette raison, que les Jansenistes croyent estre convaincante?

*Kimidontius de la redemption these 50. Grynaus to. 4. p. 371. Tossanus these 22.*

*Réponse* 2. Les Calvinistes en ont fait le fondement de leur doctrine : *Iesus-Christ*, disent-ils, *doit sauver son peuple, comme il est porté en S. Matthieu ch. 1. Or il est assuré que les infidéles ne sont point de son peuple, &c.* Et les Ministres du Palatinat, dans un livre qu'ils ont fait sur cette matiére, raisonnent de la sorte dans la page 21. *Iesus-Christ s'est donné pour son Eglise, comme assure S. Paul aux Ephesiens ch. 5. Or il est évident que les infidéles ne sont point de cette Eglise, &c.* Voilà ces preuves formidables, dont les Jansenistes nous attaquent. Mais les Docteurs de l'Eglise Romaine les ont jugées si foibles, qu'ils les ont ruinées par ce peu de paroles : JESUS-CHRIST *n'est mort efficacement que pour les Prédéstinez, mais il est mort suffisamment pour tous les hommes.*

*Malderus Antisynod. c. 7.*

*De Vvindec* 279. 280. 281. 282. 283. 284.

*Demande* 3. Vous ne sçauriez croire combien ceux de la nouvelle opinion font état de ce passage de S. Matthieu. *Ie donne ma vie pour la rédemption de plusieurs* : & de cet autre : *Voicy mon Sang*

Ch. 20.

*qui sera répandu pour plusieurs* : ils concluënt de là que JESUS-CHRIST n'est point mort pour tous les hommes : cette preuve a-t'elle autant de solidité que d'apparence ?

*Réponse* 3. Comme tous les Calvinistes se servent de ces passages pour appuyer leur erreur, les Catholiques n'ont pas manqué d'en donner la véritable intelligence. *Puisque les ennemis de l'Eglise*, dit l'un des plus habiles, *établissent leur opinion sur ce fondement, qui est pourtant si fragile, je suis contraint d'expliquer plus exactement la signification de ce mot de* PLUSIEURS. *Car cela fera paroistre la vanité & l'impudence de nos adversaires, qui n'ayant point de raisons fortes & solides, sont contraints de se servir d'une preuve si foible. Ie montreray donc premiérement que ce mot de* PLUSIEURS *selon l'usage de l'Ecriture sainte, signifie en cet endroit tous les hommes : 2. qu'il est nécessaire de luy donner cette interpretation, si l'on ne veut qu'il y ait de la contradiction dans l'Ecriture sainte : 3. que quand nous accorderions aux Calvinistes que dans cet endroit le mot de* PLUSIEURS *ne signifie point tous les hommes, ils n'en pourroient*

Vvindeck p. 75. 76. 77.

*tirer aucune conséquence favorable & avantageuse à leur erreur.* Il prouve fortement ces trois propositions, & principalement la premiére qui est la plus importante. Il allégue beaucoup de passages de l'Ecriture sainte, dans lesquels le mot de *plusieurs*, signifie tous les hommes : il appuye cette remarque de l'autorité de saint Augustin, & fait voir que cette maniére de parler est ordinaire aux Hébreux. Pour moy je me contente de dire, que si les Jansenistes ont raison de conclure que Jesus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, parce que S. Matthieu dit *qu'il s'est donné pour la rédemption de plusieurs*; les Pélagiens avoient aussi raison de conclure, que le péché d'Adam n'avoit pas soüillé tous les hommes, parce que saint Paul dit en l'Epistre aux Romains ch. 5. *Plusieurs sont morts par le péché d'un seul* : & au mesme endroit : *Par la désobeyssance d'un seul plusieurs ont esté faits pécheurs.*

*S. August. l. 4. contre Iulien c. 12.*

*Demande* 4. Que répondez-vous à cette autre preuve des Jansenistes, qui est encore plus éclatante : *Dieu ne veut point sauver les enfans qui meurent sans Baptesme :*

*Baptesme : il n'est donc pas véritable qu'il veut sauver tous les hommes?*

*Réponse 4.* Les hérétiques l'ont encore employée pour combattre les Catholiques : *Beze nous objecte*, dit un sçavant défenseur de la Foy, *l'exemple des enfans qui meurent avec le péché originel, & s'imagine qu'on ne peut soûtenir, sans commettre une nouvelle absurdité, que Dieu vouloit qu'ils fussent sauvez.* Mais ce Docteur & beaucoup d'autres font voir clairement, que selon la doctrine des Péres & de l'Ecriture sainte, Dieu veut mesme sauver ces enfans, & que JESUS-CHRIST est mort pour eux. *Les Théologiens*, dit-il, *répondent à cette objection de Beze, & font voir que Dieu n'a pas rendu le salut impossible à ces enfans, parce qu'ils pouvoient absolument y arriver, par le soin d'autruy, & par le moyen du Baptesme qu'il a institué pour tout le monde, & mesme pour eux : voulant qu'ils y arrivassent, principalement par le secours de leurs parens (ausquels il a imposé cette loy) & par le moyen des causes naturelles qu'il avoit préparées pour ce dessein. Que si elles ne sont pas appliquées à quelques enfans en particulier, cela ne prouve*

*De Vvindech p. 167. Beze dans le Colloque de Montbel. p. 316. Malderus dans ses Antisyn. c. 7. n. 12.*

*point que Dieu ne les a pas pourveus d'un secours suffisant, mais seulement qu'il ne leur a pas donné une grace extraordinaire, qu'il ne doit à personne, & qu'il ne confere qu'à quelques-uns par privilége & par faveur.*

Et pour donner plus de force & plus de lumiére à cette réponse, il ajoûte: *Saint Prosper satisfait à cette objection de Beze, dans le livre 2. de la Vocation des Gentils, chapitre 8. où il assure, que Dieu donne aux parens de ces enfans une grace suffisante, & que s'ils s'en servoient bien, ils pourroient mettre ordre au salut de ces petits criminels. Ie pense, dit ce grand Saint, qu'on peut croire, sans intéresser la Religion & la pieté, que ces enfans ont part à cette grace générale, que Dieu a toûjours répanduë sur toutes les nations: & que si leurs parens s'en servoient bien, ils seroient aidez par leur moyen. Car les premiers momens de la vie de tous les hommes, & les commencemens de cette enfance, qui n'a point encore l'usage de la raison, dépendent de la volonté d'autruy, & on ne peut mettre ordre à leur salut que par le moyen des autres hommes.*

*Demande* 5. Enfin les Jansenistes dé-

crient cette opinion comme Pélagienne, & prétendent qu'il est tres-assuré que les ennemis de la grace l'ont inventée, pour donner plus de couleur à leur hérésie : comment vous défendez-vous de ce reproche ?

*Réponse* 5. C'est la plus noire imposture, & la calomnie la plus outrageuse, que Calvin & ses disciples ayent forgé pour déchirer les Catholiques, & rendre leur doctrine plus odieuse. Ils disent dans tous leurs ouvrages, que *ceux-là sont Semi-Pélagiens, Pélagiens, ennemis de la grace, qui soûtiennent que Dieu veut sauver tous les hommes, & que* Iesus-Christ *est mort pour tout le monde.* Nos plus célebres Ecrivains ont fortement repoussé cette calomnie, & Monsieur du Val exprime tres-bien leur pensée, quand il assure que c'est une erreur de soûtenir avec les Pélagiens, *que Dieu veut sauver tous les hommes, pourveu que d'eux-mesmes, & sans le secours de la grace ils veüillent estre sauvez: Mais que c'est une vérité bien éloignée de l'opinion des Pélagiens, & tres-Catholique, de soûtenir que Dieu veut sauver tous les hommes d'une premiére & générale volon-*

*Caluin l. de la Predest. Page 706. Beze de la Pred. p. 419 Synode de Dordrecht pag. 3. & 354 Monsieur du Val dãs ses remarques sur les trois Epistres de l'Eglise de Lyon.*

*té, parce qu'il leur donne des moyens suffisans pour les conduire à la gloire.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

JE sçay bon gré à nostre adversaire de n'avoir point attaqué ces deux beaux passages de saint Augustin, dont les Docteurs Catholiques combattent Calvin dans la prémiére réponse de cet article. Car celuy qui est tiré du livre 2. du Symbole chap. 8. est si formel, & si convaincant, qu'il n'y a point d'artifice qui le puisse déguiser : & l'autre qui est pris du livre de l'esprit & de la lettre chapitre 32. est si nettement expliqué par Monsieur de Saintes Evesque d'Evreux, qu'aprés avoir lû ce qu'il en écrit, on ne peut douter que tant de Docteurs Catholiques qui l'employent contre Calvin, & le vénérable Bede (l'un des plus fidéles disciples de saint Augustin & des mieux instruits dans sa doctrine & dans ses ouvrages) qui l'entend de la mesme maniére, n'ayent mieux pénétré la pensée de ce grand

Saint, qu'un des plus enteſtez de nos hérétiques, qui aſſure ( ce que les Janſeniſtes ont pris de luy ) que ce paſſage eſt *extrémement dangereux*, & que l'extrait qu'en ont fait les Catholiques, *eſt ce que dit Pélagius, & non pas ce qu'enſeigne ſaint Auguſtin.* *Pareus l. 2. de la grace & du li. arb. c. 5. p. 243.*

Ce peu de ſincérité que noſtre Janſeniſte fait paroiſtre en ne combatant point une vérité ſi éclatante, eſt mêlé de beaucoup d'artifice. Car il ſe jette ſur un autre, qui en dépend, & l'attaque à ſon ordinaire par des feintes & des déguiſemens ridicules. J'ay dit ſur la fin de la premiére réponſe, que les plus forts paſſages de S. Auguſtin, dont Calvin & Janſenius ſe ſervent pour montrer que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes, prouvent également qu'il n'a pas voulu ſauver tous les Anges, parce qu'ils ſont fondez ſur la toute-puiſſance de Dieu, *qui fait tout ce qu'il veut dans le ciel & dans la terre.* D'où j'ay conclu, qu'ils ne pouvoient donner la moindre atteinte à noſtre opinion, qu'ils ne renverſaſſent celle de Monſieur d'Ipre, & que nous dirions pour les hommes ce qu'il doit ré-

pondre des Anges, que le raisonnement de saint Augustin prouve seulement, que Dieu ne veut pas le salut de tous, de cette volonté toute-puissante & absoluë, qui a toûjours son effet particulier. Le disciple de Jansenius dit deux choses pour combattre cette réponse. Premiérement il soûtient que Dieu vouloit le salut de tous les Anges d'une *volonté toute-puissante*, mais qui n'estoit pas absoluë, & qui envelopoit une condition : ou plûtost, dit-il, *Dieu a voulu distinctement, & non déterminément, ou que les Anges luy obeïssent, ou qu'ils souffrissent les peines éternelles s'ils manquoient à luy obeïr.* Et cette volonté *devoit s'accomplir nécessairement, ou par les Anges demeurant fidéles à leur Dieu, ou sur les Anges endurant la peine de leur infidélité.* C'est cela mesme que je prétens ; & quand j'ay dit que la volonté, par laquelle Dieu veut le salut de tous les Anges, & mesme de ceux qui se perdent, n'est pas *toute-puissante*, je l'ay considérée précisément à l'égard du bonheur éternel qu'elle leur souhaite, & non point dans l'alternative des supplices, qu'elle leur desti-

Conf. 5. c. 24 page 407.

ne, s'ils ne luy veulent obeïr.

Secondement il asſure que nous ne pouvons dire le meſme des hommes, ny ſoûtenir que Dieu les veut tous ſauver d'une volonté *conditionnée & alternative*. Ce qu'il tâche de montrer par de légéres & frivoles refléxions, qu'il fait ſur les paroles de l'Apoſtre. Mais je luy réponds en premier lieu, qu'il ne s'agit point de ſes refléxions particuliéres : mais de celles que ſaint Auguſtin a faites dans le fameux paſſage de l'Enchiridion dont nous diſputons. L'unique difficulté qu'il y forme, eſt, qu'il faut accorder les paroles de ſaint Paul avec cette toute-puiſſante volonté de Dieu, dont il venoit de dire : *Quelque fortes que ſoient les volontez des Anges & des hommes, la volonté de Dieu tout-puiſſant demeure invincible*. Or il eſt évident que cette difficulté regarde également les hommes & les Anges: & que ſi l'alternative & la condition que noſtre Janſeniſte reconnoiſt dans la volonté que Dieu avoit de ſauver tous les Anges, empeſche qu'elle n'ait eſté vaincuë par la révolte des Démons : la meſme alternative, & la meſme con-

*S. Auguſtin Ench. c. 103.*

dition estant mise dans la volonté qu'il a de sauver tous les hommes, la rendra victorieuse de la malice des pécheurs, qui se damnent. D'où il est aisé de conclure que S. Augustin ne blâme point en cet endroit l'interpretation que nous donnons aux paroles de S. Paul, les expliquant d'une volonté alternative, & conditionnée : mais plûtost qu'il l'approuve nettement, lors qu'aprés en avoir rapporté beaucoup d'autres, il ajoûte : *vel quocunque alio modo intelligi potest, dum tamen credere non cogamur aliquid omnipotentem Deum voluisse fieri, factúmque non esse.* Je luy réponds en second lieu que Monsieur de Saintes Evesque d'Evreux fait voir clairement que S. Augustin reconnoist dans Dieu cette volonté *alternative & conditionnée* à l'égard des hommes, & que ses paroles, que j'ay rapportées sont si convaincantes, qu'on n'a pas fait semblant de les appercevoir. Ie luy répons en troisiéme lieu, qu'il devoit attaquer les admirables refléxions que ce sçavant Evesque fait sur toutes les paroles de S. Paul, puisque je les ay inserées dans la 2. réponse du préce-

dent article, & qu'elles détruisent toutes celles qu'il fait maintenant. Je prie le Lecteur de considerer tout cela, & de voir si nostre Janseniste n'est pas bien agréable de m'appeller *un effectif & réel amy des Calvinistes*, lors que j'explique la pensée des Docteurs qui ont combatu Calvin avec l'approbation de tous les Catholiques, & que luy entreprend ouvertement la défense, & la protection de ce cruel ennemi de l'Eglise & de JESUS-CHRIST.

De tout le reste de cet article, où il y a des choses tres-importantes, il attaque seulement la quatriéme réponse; & aprés avoir rapporté quelques-unes de mes paroles, dans lesquelles je dis que les Docteurs Catholiques ont répondu à l'argument que Beze croit insurmontable, & qu'il tire des enfans morts dans le sein de leur mere: il s'écrie tout échaufé, *A vostre avis suffit-il de dire qu'on y a répondu, sans dire ce qu'on y répond: & qui ne voit que celuy qui veut que l'on croye qu'il répond au mesme temps qu'il ne répond rien, est un imposteur, qui donne le change par une finesse de Sophiste, & qui* Conf. 2. c. 9. p. 34.

*dans l'impuissance de repliquer appuye sa foiblesse sur la credulité des simples qu'il essaye de tromper.* Mais n'est-ce pas luy qui est un vray *Sophiste* & un *imposteur*, de dissimuler que dés ma seconde édition, qui a paru plus de quinze mois avant son ouvrage, j'ay rapporté amplement & fidélement cette réponse, & l'excellent passage de S. Prosper, dont ces Docteurs la fortifient. Je prie le Lecteur de lire exactement l'un & l'autre, & il avoüera que le procedé de mon adversaire est aussi injuste & artificieux, que le mien est sincére & raisonnable. Pour ce qu'il ajoûte de S. Augustin, je luy répons avec l'Evesque d'Anvers : *Il est bien vray que S. Augustin dit quelquefois des enfans, & mesme de ceux dont les parens sont fidéles, qu'ils périssent, Dieu ne voulant pas qu'ils soient sauvez par l'application du baptesme : mais il parle de la volonté conséquente, car on dit tres-bien que Dieu ne veut pas par cette volonté sauver un enfant qui meurt, quoy que par la volonté anteceden-te : il veüille aussi le sauver, luy ayant préparé comme aux autres un baptesme dans le sang de son fils : & ne luy ayant point*

*Malderus Antisynod. c. 7. n. 12.*

*procuré par le decret de la réprobation l'empêchement qui l'en éloigne ; mais ne l'ayant pas aussi osté par le décret de la prédestination.*

Nous voicy à la fin de ces cinq chapitres, qui ont paru si foibles à nostre adversaire, & si *indignes d'estre réfutez*, qu'il n'en a fait que deux cens pour les combattre. Voicy le terme que je m'estois prescrit dans la premiére édition de mon livre que ce Défenseur du Jansenisme a *regardé avec tant de mépris*, qu'il n'a composé qu'un volume tout entier pour y répondre. Qu'eût-il donc fait, s'il eût encore entrepris d'examiner le chapitre suivant que j'ay ajoûté dans la seconde édition ? il luy eût fallu grossir son ouvrage de quarante, ou cinquante chapitres. C'est ce qui l'a fait résoudre à n'y point toucher dans le corps de son livre, & à n'en parler dans sa préface, qu'en une demie page, qu'il a remplie d'excuses, & d'observations, que nous examinerons sur la fin de ce chapitre.



# CHAPITRE VI.

## *De la Grace suffisante.*

### ARTICLE I.

*La doctrine de Iansenius sur cette matiere est celle de Calvin, & de tous ceux de son parti.*

*Demande 1.* LEs Jansenistes donnent des loüanges extraordinaires à leur maistre, & s'il leur estoit permis, ils luy dresseroient des statuës dans les places publiques, pour avoir combatu la grace suffisante, qu'ils appellent un *Monstre*, afin qu'on croye que celuy qui l'a attaquée, est un Hercule : cette gloire luy est-elle deuë ?

*Réponse* 1. S'il y avoit de l'honneur dans une action si honteuse, ce ne seroit pas luy qui le mériteroit : car il n'a fait que recüeillir ce qui estoit répandu dans tous les ouvrages de Calvin, & de ceux qui tiennent son par-

ti. Toute ſa doctrine ſur cette matiére renferme deux parties. Dans la premiére, il ſoûtient qu'il n'y a point maintenant, & en cet état de la nature affoiblie, de grace intérieure qui ne ſoit efficace, & que la ſuffiſante, dont on parle ſi ſouvent dans les écoles, n'eſt qu'un fantôme & une chimére. Dans la ſeconde, il prétend que c'eſt une héréſie des Semi-Pélagiens, de ſoûtenir que Dieu preſente à tous les hommes les graces ſuffiſantes, qui ſont néceſſaires pour ne point pécher, & enſuite pour ſe ſauver.

Or il eſt aiſé de juſtifier que ces deux maximes ſont priſes des Calviniſtes, & qu'il a tiré de leurs ouvrages tout ce qu'il dit pour les établir. Il avance comme une vérité indubitable, & comme un article de ſa créance, *que la diſtinction de la grace ſuffiſante & efficace doit eſtre rejettée : parce qu'il n'y a point maintenant de grace intérieure ſuffiſante, qui ne ſoit efficace.* Voilà ſa profeſſion de foy ſur ce ſujet. N'eſt-ce pas auſſi celle des diſciples de Calvin, qui ont décidé dans leur Synode de Dordrecht : *Que s'il eſt queſtion de l'attrait*

*Ianſenius t.3. l.3. c.1.*

*Actes du Synode de Dordrecht p. 745.*

*intérieur du saint Esprit, cette distinction de grace suffisante & efficace ne doit point estre receuë: parce que le saint Esprit donne à tous ceux qu'il attire, non seulement le pouvoir, mais aussi l'effet?* Voilà l'une des plus fameuses décisions de ce faux Concile, & les Calvinistes l'ont jugée si importante, qu'ils asseurent qu'on ne la peut choquer sans ébranler toute la doctrine de leur maistre, & fouler aux pieds l'autorité de Pierre Martyr, de Beze, de Zanchius, de Musculus, & des autres, qu'ils reconnoissent pour leurs Apostres. C'est pour cela, que tous les Ministres qui ont écrit depuis ce Synode, soûtiennent cette grande maxime; *Il n'y a point de grace suffisante qui ne soit efficace*, comme une des véritez fondamentales de leur Religion.

*Ferrius Orthod. c. 3 Chamier t. 3. l. 3. c. 5. Amesius cõtre Bellarmin t. 4 p. 65*

Jansenius n'a pas pris seulement cette doctrine des Calvinistes, mais il a copié en mesme temps les preuves & les autoritez, dont ces hérétiques tâchent de la soûtenir. Je ne m'arréte pas à celles qui regardent la différence de la grace de Jesus-Christ, & de celle d'Adam; j'en ay parlé assez amplement traitant

de la grace efficace. Ie veux ſeulement toucher en paſſant les autres raiſons qu'il allégue, & qu'il croit eſtre les plus convaincantes. Elles ſont toutes fondées ſur l'autorité de ſaint Auguſtin, & principalement ſur deux paſſages qui renferment tous les autres en ſubſtance. Le premier eſt du livre de la grace de IESUS-CHRIST chapitre 13. & le ſecond du livre de la prédeſtination des Saints chapitre 8. Il prétend que ſaint Auguſtin ſoûtient en l'un & en l'autre, que la grace emporte toûjours le conſentement de nos volontez, & que les plus endurcis ne la refuſent jamais. C'eſt de Calvin qu'il a pris une ſi dangereuſe explication de ces paſſages. Voicy comme parle cet héréti- *Calvin l. de la Prédeſtinat. p. 696.* que dans le livre de la Prédeſtination. *C'eſt ainſi, dit S. Auguſtin au livre de la grace de* JESUS-CHRIST *chap. 13. que Dieu inſtruit dans leur intérieur, ceux qui ſont appellez, ſelon le deſſein & le décret éternel, en leur donnant tout enſemble, & la ſcience de ce qu'ils font, & la pratique de ce qu'ils ſçavent : or celuy qui ſçait ce qui ſe doit faire, & qui ne le fait pas, n'eſt point encore inſtruit de Dieu ſelon la*

*loy : il ne l'est pas selon l'esprit, mais seulement selon la lettre.* Puis il ajoûte cet autre passage si célebre du livre de la Prédestination des Saints chapitre 8. où saint Augustin dit, *que cette grace n'est jamais refusée du cœur humain, quelque endurci qu'il soit.* D'où il conclut, qu'il n'y a point de grace en cet état de la nature malade & languissante, qui ne soit efficace.

Jansenius a encore emprunté des Calvinistes l'autre partie de sa doctrine ; dans laquelle il s'emporte, & dit des injures à ceux qui maintiennent, *que Dieu offre à tous les hommes les graces qui leur sont nécessaires pour ne le point offenser.* C'est ce que ces hérétiques font dans tous leurs livres, & principalement Calvin dans son Institution : *Ie ne m'arrête pas*, dit-il, *à ces frénétiques, qui disent que la grace est exposée indifféremment à tout le monde, &c.* Du Moulin suivant les traces de son maistre, dit hardiment : *Ie ne reconnois point de grace universelle que Dieu présente à tous les hommes, & qui suffise mediatement, ou immédiatement pour les sauver.* Et Pierre Martyr, *Il faut voir maintenant*

*Calvin Instit. l. 2. c. 2. n. 6.*

*Epist. de du Moulin dãs les Actes du Synode de Dordrecht p. 395.*

tenant

*nant, si Dieu offre à tous les hommes une grace qui leur soit commune à tous, mais qu'elle est donnée à quelques-uns, & qu'elle n'est pas donnée aux autres. Et je m'étonne que nos adversaires osent bien dire, que tous les hommes sont attirez de Dieu, mais que tous ne veulent pas venir.* Et dans le Traité de la grace de Dieu, nombre 13. *Cependant ils ont coûtume de dire, & c'est leur langage ordinaire* ( il parle des Théologiens Catholiques ) *que la grace de Dieu estant exposée à tous les hommes, si nous ne la recevons pas, cela ne peut arriver que par nostre faute.* N'est-ce pas là toute la pensée de Jansenius sur ce sujet ? & si ces hérétiques n'avoient écrit que depuis dix ans, ne diroit-on pas qu'ils l'ont transcrite de son ouvrage ?

Pierre Martyr de la Prédest. n. 38

Et ce qui le persuade plus fortement, est qu'ils attaquent la doctrine de l'Eglise, avec les mesmes armes que Jansenius. Ils disent, comme luy, que c'est une erreur, de soûtenir qu'il y a une grace suffisante, que Dieu nous offre pour ne pas pécher. 1. *Parce que les Saints ne demandent point en leurs oraisons la grace de pouvoir bien faire, mais de bien faire.* 2. *Parce que si Dieu nous offroit*

Iansenius t. 3. l. 3. c. 1.

Calvin Instit. l. 2. c. 3. n. 9.

Pareus l. 2. du lib. arb. c. 2.

*toûjours le secours, qui est néceſſaire pour ne le point offenſer, il ne faudroit pas le demander: car il n'y a rien de si ridicule, que de demander ce qui est en noſtre pouvoir. 3. Parce que la grace ſeroit commune à tous les hommes, contre le ſentiment de ſaint Auguſtin, qui aſſure que la nature eſt commune à tous, mais non pas la grace. 4. Parce que la grace ſuffiſante n'eſt que ce ſecours de poſſibilité, que les Pélagiens défendoient.* Toutes les autres preuves qu'il employe pour décrier cette grace, ſe trouvent dans les œuvres de ces hérétiques, où elles ſont fortifiées des meſmes paſſages de ſaint Auguſtin,& pour l'ordinaire exprimées en meſmes termes. Ce qui eſt capable de convaincre les plus opiniâtres, & de leur faire avoüer que cet auteur avoit beaucoup de commerce avec les Calviniſtes.

*Calvin Inſtit. l. 2. c. 3. n. 10. Martyr de la predeſt. n. 38. & de Inſtit. n. 24. Calvin l. 5. du lib. arb. Pareus l. 1. c. 2.*

*Demande* 2. Si cela eſt, pourquoy ſes diſciples le veulent-ils faire paſſer pour un prodige de doctrine, & pour un homme qui a attaqué la grace ſuffiſante par des raiſons, qui eſtoient inconnuës à tous les Docteurs de ce ſiécle?

*Réponse* 2. C'est ce que je ne puis concevoir ; & je vous avoüe, que je ne lis jamais sans étonnement, ce qu'ils ont eu la hardiesse d'écrire dans leur premiére Apologie. Ils disent qu'un sçavant Prelat demanda il y a quelques années au Cardinal du Perron ce qu'il pensoit de la grace suffisante, & que ce grand homme répondit : *Qu'il estoit vray qu'on n'avoit point encore assez éclairci cette matiére, & qu'aussi-tost qu'il auroit achevé sa Réponse au Roy de la Grande Bretagne, il estoit resolu d'y travailler.* Sur quoy ils prennent occasion de donner des loüanges bien extraordinaires à leur maistre : *Mais comme Dieu*, disent-ils, *ayant choisi David pour combattre les ennemis de son peuple, ne luy permit pas de bâtir le Temple, & reserva à Salomon son fils l'exécution de cette entreprise, que ce grand Prince avoit projettée vers le declin de ses jours. Ainsi nous pouvons dire, que Dieu ayant choisi cet excellent homme pour faire une guerre sainte aux ennemis de son Eglise, il avoit reservé à Monsieur l'Evesque d'Ypre l'éclaircissement de toute cette matiére de la grace, par laquelle* JESUS-CHRIST *regne dans les cœurs des*

*Apologie 1. de Iansenius p. 91.*

*fidéles, comme dans son Temple, & avoit destiné à ses longs travaux l'accomplissement de ce long ouvrage, qui demandoit un travail de plus d'années, qu'il n'en restoit à la vie de ce grand Cardinal.*

Deux choses m'étonnent dans ce discours : La premiére, qu'ils concluënt, que Monsieur le Cardinal du Perron avoit dessein de combattre & de ruiner la grace suffisante, parce qu'il avoit dit, *que cette matiére n'estoit pas encore assez éclaircie, & qu'il avoit resolu d'y travailler.* Ils devroient conclure tout le contraire : car puisque ce grand homme avoit esté destiné de Dieu, pour faire une guerre sainte aux hérétiques du dernier siécle, quand il formoit le dessein d'écrire de la grace suffisante, il ne pouvoit avoir d'autre pensée, que de la défendre contre les attaques de Luther, de Calvin, de Beze, & de tous leurs disciples, & de donner plus de lumiére à tant d'excellentes raisons, que les Bellarmins, les Stapletons, les Horances, & tous les autres, avec lesquels il avoit toûjours combatu les ennemis de Dieu, avoient apportées pour l'établir.

Ce qui donnoit encore plus d'envie à cet incomparable defenseur de la foy, de traiter cette question, est, que l'Eglise de Sens dont il estoit Archevesque, avoit eu l'honneur de condamner la premiére erreur des Lutheriens, qui nient la grace suffisante, & de décider comme deux articles de foy. 1. *Qu'on refuse souvent la grace intérieure comme les Iuifs, ausquels saint Estienne reproche, qu'ils avoient toûjours résisté au saint Esprit. 2. Que la grace est toûjours preste pour nous secourir.* Voilà sans doute la doctrine que ce sçavant Cardinal vouloit éclaircir, & qu'il avoit resolu de défendre contre tous les Sectateurs de Calvin, qui l'attaquent.

Concile de Sens de l'an 1528.

La seconde chose, qui me surprend dans ce discours des Jansenistes, est qu'ils attribuënt au chef de leur parti ce qui ne luy est point dû. Il ne dit rien pour ruiner la grace suffisante, que les Calvinistes n'ayent écrit avant luy, & néanmoins on luy en donne toute la gloire, & on le veut faire passer pour l'auteur d'une doctrine, dont il n'est que le copiste. Ce procedé n'est-il pas bien étrange, & aussi injuste, que si

l'on ravissoit au Cardinal Baronius toutes les loüanges qu'il a meritées par ses beaux ouvrages, pour les donner à celuy qui n'a fait que son abregé ?

## ARTICLE II.

*Les Calvinistes avoüent, que cette opinion n'est point de celles qui leur sont communes avec l'Eglise Romaine, & qu'elle est condamnée par les décrets du Concile de Trente.*

*Demande.* JE ne croy pas que les Jansenistes entreprennent de soûtenir cet éloge qu'ils donnent à leur Oracle, & de nous persuader qu'il n'a point eu d'habitude avec les Calvinistes : mais ils crieront plus fort que jamais, que tout ce que disent ces hérétiques n'est pas condamné, & que c'est estre bien aveugle de décrier une doctrine, parce qu'elle se trouve dans Calvin : car suivant cette maxime il faudroit dire que c'est une erreur que le Verbe s'est incarné, puisque Calvin le soûtient. Pour leur arracher cette ré-

ponſe dont ils feront toute leur défenſe, montrez-nous clairement, que cette opinion eſt du nombre de celles qui ſont particuliéres aux hérétiques, & que l'Egliſe a condamnées.

*Réponſe.* Je n'en veux point d'autres témoins que les Calviniſtes meſmes. Dans tous leurs livres ils mettent cette queſtion parmi celles qui les ſéparent de l'Egliſe Romaine, & qui renverſent les déciſions du Concile de Trente. Ne diſent-ils pas dans leur ſacrilége Synode de Dordrecht, que *le Concile de Trente ſoûtient cette grace ſuffiſante qu'ils combattent?* Et le Miniſtre Ameſius ne prétend-il pas aprés leurs plus célebres Ecrivains, *que les Papiſtes ſont Pélagiens, parce qu'ils défendent la grace ſuffiſante?*

*Chamier to. 3. l. 3. Ferrius Orthod. c. 13 Pareus l. 5. de la grace c. 28. Beze, Zanchius, Gryneus, Kimedoncius, citez par le Docteur de Vvindech dans le liv. de la mort de I. C. p. 155 Synode de Dordrecht p. 730. Ameſ. contre Bell. t. 4. p. 565. Calvin dãs ſon Inſtit. l. 2. c. 2. n. 6. & c. 3. n. 13.*

Pour Calvin, il eſt ſi viſible qu'il ſoûtient cette opinion, comme contraire au ſentiment des Catholiques, qu'il n'y a pas un de ſes ouvrages, qui ne le témoigne & principalement ſon Inſtitution, dans laquelle il appelle les Docteurs de Sorbonne *Frénétiques, & nouveaux Pélagiens*, parce qu'ils défendent la grace ſuffiſante: Et l'on ſçait aſſez

que dans cet endroit il attaque les Décrets du Concile de Sens, où les plus célebres Docteurs de Sorbonne assistérent, & qui décide nettement, *qu'on resiste souvent à la grace du saint Esprit, & qu'elle est toûjours preste pour nous secourir.*

*Concile de Sens de l'an 1528. decret 15.*

---

## ARTICLE III.

*Les Docteurs Catholiques assurent, que cette opinion de Calvin touchant la grace suffisante, est contraire à la doctrine de l'Eglise Romaine, & la rejettent comme une erreur.*

*Demande.* CEs hérétiques se forment quelquefois des monstres pour les combattre, & nous attribuënt des erreurs, pour nous attaquer avec plus d'avantage. Ce n'est donc pas assez, pour prouver que cette opinion de Calvin est contre les sentimens de l'Eglise Romaine, de faire voir que luy-mesme & tous ses disciples l'avouënt, il faut montrer que nos Docteurs qui leur ont fait la guerre, en demeurent

d'accord. Comment le prouvez-vous?

*Réponse.* Par le témoignage des plus célebres Docteurs de la Sorbonne, & de tous ceux qui se sont signalez dans ces glorieux combats contre l'héréſie. Monſieur du Val, qu'on ne devroit jamais nommer ſans un éloge particulier de ſa doctrine & de ſa pieté, aſſeure que *Calvin ayant enſeigné au 2. livre de ſon Inſtitution chapitre 3. que toutes les graces de Dieu eſtoient toûjours ſuivies de leur effet, rejette enſuite la grace ſuffiſante, entant qu'elle eſt opposée à l'efficace, comme vaine & ſuperfluë.* Puis cet excellent Docteur montre par des preuves ſolides, que c'eſt une erreur de cet hérétique. Les autres qui ont enſeigné avec plus de réputation dans la Sorbonne, & qui ont donné leurs ouvrages au public, font le meſme. *Calvin*, dit Monſieur Yſambert, *nie cette diſtinction de la grace ſuffiſante & efficace, pour l'état dans lequel nous vivons: car il avouë bien, que noſtre premier pere receut une grace ſuffiſante avant ſa révolte, mais il ſoûtient, que depuis cette funeſte chute Dieu n'en donne point aux hommes que d'efficace.* Ce que ce

*Monſ. du Val traité de la grace q. 5. a. 1.*

*Monſieur Yſambert diſp. 3. de la grace ar. 1.*

rare esprit combat comme une erreur particulére *à Calvin, à Beze, & à tous les Calvinistes.*

*Monsieur de Gamache, sur la 1.2.q. 3.c. 5.*
*Monsieur Clitou dans sa défense du Concile de Sens.*
*Bellarmin l. 1. de la grace, & du lib. ar. c. 11.*
*Malderus sur la 1.2.q. 3.a.3. doute 4.*
*Vvigers q. 3.ar.3.§.23.*
*Camerarius l.1. c.8. & dans tout le livre 3.*
*Pennottus l. 9. c. 4.*
*Puteanus sur la 1. 2. q.3.a.3.d.2.*
*Horantius l. 1. c. 52.*
*Stapleton dans son antidote sur les actes des Apostres c.7 n. 51.*
*Caspensis disp.3. de la grace c. 5.*

Monsieur de Gamache, Monsieur Chlitou, le Cardinal Bellarmin, Malderus Evesque d'Anvers, Vvigers Docteur de Louvain, Camerarius, Pennottus, Puteanus, Horantius, Stapleton, & le sçavant Caspensis Capucin, traitent cette opinion de la mesme maniére. Voicy les paroles du dernier, qui expriment la pensée de tous les autres. *Il est nécessaire de soûtenir, qu'il y a de certaines graces qui n'ont point leur effet, & d'autres qui l'ont, & par conséquent qu'il y en a d'efficaces, & d'autres suffisantes seulement & inefficaces. Cette conclusion est de la foy, & contraire aux sentimens des hérétiques de ce temps, qui croyent que tous ceux qui sont excitez de Dieu par une grace prévenante, font nécessairement bien, & par conséquent que tous les mouvemens & impressions de la grace sont efficaces, & qu'il n'y en a point de suffisante. C'est l'opinion de Calvin dans le liv. 1. de son Institution chap. 23.*

Aprés que ces vainqueurs de l'hérésie ont fait voir que c'est une erreur

contraire à la foy, de soûtenir avec Calvin, qu'il n'y a point de grace suffisante dans cet état de la nature corrompuë, ils attaquent la seconde partie de la doctrine de cet héréſiarque, dans laquelle il prétend que c'eſt eſtre *frénétique & Pélagien*, de vouloir que Dieu préſente à tous les hommes, & principalement aux juſtes, la grace ſuffiſante qui leur eſt néceſſaire pour ne point pécher. *Calvin*, dit le ſçavant Stapleton, *appelle ceux-là frénétiques, qui aſſurent que la grace nous eſt à tous préſentée, mais en cela il eſt luy-meſme frénétique.* Et le docte Horantius, aprés avoir rapporté les paroles de Calvin, luy répond en ces termes. *Puiſque Calvin le veut, à la bonne heure, que nous ſoyons des frénétiques, qu'on nous prenne pour des perſonnes qui rendent publique la grace divine.* Et Paul de Vvindek: *Quoy que Beze, Gryneus, Zanchius, Kimedoncius, & les autres Calviniſtes accuſent cette doctrine de Pélagianiſme, elle eſt pourtant appuyée ſur des paſſages tres-exprés de l'Ecriture ſainte.*

*Stapleton dans ſes antidotes ſur S. Iean c. 1.*

*Horant. dãs le l. 1. contre Calvin c. 52*

*De Vvindec dans le liv. de la mort de I.C. p. 155*

Mais pour éclaircir entiérement cette matiére, & donner plus de jour au

ſentiment des Catholiques touchant cette inſolente cenſure de Calvin, il faut faire deux remarques tres-conſidérables. La premiére eſt, que nos Docteurs qui ont défait cet hérétique, ſoûtiennent que c'eſt une erreur manifeſte d'aſſeurer que ceux *qui péchent véritablement*, n'ont pas les graces qui leur ſont abſolument néceſſaires, pour ne point pécher. Prenez garde à ces mots, *qui péchent véritablement:* ils s'en ſervent, pour marquer que quelques Théologiens, qui prétendent que les endurcis n'ont point de grace, ne veulent pas que les actions qu'ils font enſuite néceſſairement ſoient de véritables péchez, mais qu'ils ſuivent cette maxime que ſaint Auguſtin ſemble tenir. *Pharaon n'eſtoit pas coupable pour ne point obeir à Dieu, eſtant endurci, parce qu'il ne le pouvoit plus. Tout ſon crime eſtoit d'avoir mérité cet endurciſſement par l'infidélité, qui l'avoit devancé.*

*S. Auguſtin dans l'explication de quelques propoſitions de l'Epiſtre aux Rom. n.62.*

La ſeconde eſt, que les meſmes Docteurs aſſurent, qu'encore que quelques Catholiques ayent ſoûtenu, que Dieu ne preſente pas à tous les hommes les graces qui leur ſont néceſſaires

pour se sauver; néanmoins que l'opinion contraire est bien établie, & si universellement receuë, qu'elle doit passer pour indubitable. *Cette opinion qui assure*, dit Malderus, *que tous ceux qui ont l'usage de la raison, ont une grace suffisante, par le moyen de laquelle ils se peuvent sauver, est aujourd'huy si receuë, & en Espagne, & par toutes les Universitez Chrétiennes, que Cumel ne craint point d'asseurer, Qu'elle doit estre embrassée de tout le monde : Pierre de Cabrera dit, qu'elle est si certaine, qu'on ne peut soutenir le contraire sans erreur : & Ledesma proteste, qu'elle est tres-certaine parmi les Théologiens, & que tous les disciples de S. Thomas l'enseignent.* C'est donc une haute insolence à Calvin, de vouloir faire passer pour *frénétiques & Pélagiens*, ceux qui la défendent.

*Malderus sur la 1.2.q. 3. art. 3. d. 5. m. 1.*



## ARTICLE IV.

*Les raiſons que les Docteurs Catholiques employent, pour prouver que c'eſt une erreur de ſoutenir avec Calvin, qu'il n'y a point de grace ſuffiſante dans cet état de la nature déréglée, ſont tres-ſolides & convaincantes.*

*Demande* 1. J'AY tant de reſpect pour ces grands hommes, qui ont remporté de ſi glorieuſes victoires ſur l'héréſie, que leur autorité ſeule me perſuade; mais j'appréhende que les Janſeniſtes n'en faſſent pas tant d'état, & qu'ils mépriſent leur ſentiment, s'ils ne le voyent appuyé de quelques fortes raiſons. En ont-ils d'aſſez ſolides pour convaincre ces opiniâtres?

*Réponſe* 1. Tout ce que je vous puis dire, eſt que celles qu'ils alléguent, ont paſſé juſques icy pour invincibles, & que toutes les réponſes des Calviniſtes n'ont pû les affoiblir. Car premiérement ils rapportent des paſſages de

l'Ecriture sainte tres-formels, dont voicy les plus signalez. *Hierusalem*, dit le Fils de Dieu, *Hierusalem, combien de fois ay-je voulu assembler tes enfans comme une poule fait ses poussins, & tu ne l'as pas voulu?* Saint Estienne fait un semblable reproche aux Juifs, quand il leur dit : *vous avez toujours résisté au S. Esprit.* Et saint Paul exhorte les Thessaloniciens, *de ne point étcindre l'esprit de Dieu.*

*S. Matth. c. 23.*

*Actes des Apostres c. 7*

*Epistre 1. aux Thessalon. c. 5.*

Les Jansenistes, pour se défendre de ces passages qui sont si formels, répondent que saint Estienne, & saint Paul ne parlent que d'une grace extérieure, qui est celle de la prédication, & à laquelle ils avoüent qu'on resiste tous les jours : mais c'est une défaite de Calvin, que les Catholiques ont réfutée si solidement, que j'admire la hardiesse de ceux qui osent encore s'en servir. Qu'ils écoutent ce qu'en écrit Stapleton, expliquant les paroles de saint Estienne : *Calvin*, dit-il, *gâte & corrompt d'une maniére bien honteuse ce passage, qui montre si clairement que la grace n'est pas toujours efficace. Ceux-là, dit cet hérétique, résistent au saint Esprit, qui ne*

*Stapleton dans son Antidote sur les Actes des Apostres c. 7. n. 51.*

*font pas ce que disent les Prophétes, par la bouche desquels le saint Esprit parle : car il ne s'agit pas icy de la grace intérieure, que Dieu nous inspire, & qu'il coule dans le fonds de nos cœurs, mais seulement de la prédication extérieure, qui ne frappe que nos oreilles. Ce qui doit estre bien remarqué.*

Les Jansenistes n'ont pas manqué de faire ce que Calvin recommande icy à ses disciples. Ils ont soigneusement remarqué sa pensée, mais ils n'ont pas pris garde qu'elle est bien éloignée de celle de saint Estienne. *Il est visible,* dit Stapleton, *que saint Estienne parle d'une grace & d'une inspiration intérieure. Car il dit : vous avez toûjours résisté au saint Esprit : Or la propre action, & comme l'ouvrage du saint Esprit, est dans le cœur. Davantage cette résistance, dont parle saint Estienne, estoit un effet de la dureté du cœur des Iuifs, comme il le dit luy-mesme, elle avoit donc pour objet des inspirations qui touchent le cœur.* Ces raisons & beaucoup d'autres, que Stapleton rapporte pour confondre cette imposture de Calvin, sont si pressantes, que si les Jansenistes avoient

pris

pris la peine de les lire, ils n'auroient jamais pû ſe ſervir d'une ſi mauvaiſe réponſe.

Pour le paſſage de ſaint Mathieu, dans lequel le Fils de Dieu aſſeure, *qu'il a voulu aſſembler les enfans de Ieruſalem, mais qu'elle ne l'a pas voulu:* Ce qui montre évidemment, dit le meſme Stapleton écrivant contre Calvin, *qu'il y a une grace ſuffiſante, qui n'eſt point efficace,* je n'ay point veu encore de Janſeniſte, qui ait entrepris d'y répondre: mais je ne croy pas, qu'ils le puiſſent faire autrement, que Calvin & Beze, dont les réponſes ſont pourtant ſi peu ſoûtenables, que les Docteurs Stapleton, & Paul de Vvindek les ont convaincuës *d'erreur & d'ignorance, de blaſphême & d'impieté.*

*Stapleton dans ſon antidote ſur S. Matthieu c. 23. n. 47. De Vvindec l. de la mort de I. C. p. 156. 157. 158.*

*Demande* 2. Les Conciles n'ont-ils pas éclairci cette matiére, & n'ont-ils point donné la véritable intelligence de ces paſſages que les Janſeniſtes déchirent & corrompent par des explications ſi violentes?

*Réponſe* 2. Le Concile de Sens, qui fut aſſemblé à Paris l'an 1528. pour étoufer l'héréſie de Luther dés ſa naiſ-

sance, le fait si clairement, & avec des termes si formels, que tous les déguisemens des Jansenistes ne les sçauroient obscurcir. *Quand nous établissons le libre arbitre*, dit ce Concile, *nous ne nions pas pour cela la grace, comme ces ennemis de l'Eglise nous l'imposent, pour éblouïr les ignorans par la fumée d'une si noire calomnie; mais nous disons suivant la doctrine de l'Ecriture sainte, que la volonté humaine fortifiée du secours de la misericorde prévenante, & poussée par le mouvement intérieur & caché d'une secrette inspiration, se convertit à Dieu. Et cette grande nécessité de la grace n'intéresse point le libre arbitre, parce qu'elle est toûjours preste de nous aider, &c. Et que le secours, & l'inspiration de Dieu, qui nous attire, n'est pas tel, qu'on n'y puisse résister. Car combien de fois a-t'il voulu assembler les enfans de Ierusalem, comme une poule fait ses poussins, & elle ne l'a pas voulu? Certes saint Estienne auroit tort de reprocher aux Iuifs qu'ils sont des opiniâtres, & qu'ils ont toujours résisté au saint Esprit; & saint Paul ne devroit pas exhorter les Thessaloniciens, de ne point éteindre l'esprit, si toutes les inspirations de Dieu emportoient*

*nos consentemens d'une maniére invincible.* Quand cette décision seroit écrite avec les rayons du Soleil, comme parle Tertullien, elle ne seroit pas plus claire. Le Concile appelle cette grace, à laquelle on résiste souvent, *un mouvement intérieur, & caché, une secrette inspiration, & la grace qui est nécessaire pour se convertir:* tout cela marque visiblement une grace intérieure du saint Esprit. Il est donc asseuré par l'autorité de ce Concile, qu'il y a des graces intérieures, & de véritables inspirations du S. Esprit, qui ne sont point efficaces.

Les Catholiques employent encore un excellent passage du Concile de Trente, pour convaincre d'erreur cette opinion de Calvin. Il est tiré de la sixiéme séance chapitre 11. où le Concile définit, *que Dieu ne quitte point les justes, qu'ils ne l'ayent auparavant quitté.* Et dans le chapitre 13. *Qu'ils doivent tous avoir une tres-ferme espérance en son secours, parce que s'ils ne manquent point à sa grace, il achevera l'ouvrage de leur salut, comme il l'a commencé.* D'où nos Docteurs concluent qu'il y a une grace suffisante, à laquelle les justes man-

*Bellarm. l. 1 de la grace, & du libre arbitre c. 11.*

quent souvent, & qui par leur faute n'a point son effet.

*Iansenius t. 3. l. 3. c. 19.* Je sçay bien que les Jansenistes, pour se défendre des anathêmes de ce Concile, tâchent de persuader qu'il ne parle point en cet endroit de la grace prévenante, & de l'inspiration du saint Esprit, mais seulement de la grace habituelle, & qu'il ne prétend autre chose, sinon que Dieu ne quitte jamais les justes par la soustraction de la grace sanctifiante, que les justes ne l'ayent quitté en commettant un péché mortel. Mais cette subtilité n'est qu'une illusion des Calvinistes, qui l'ont inventée, pour parer à quelques passages de saint Augustin : & le Cardinal Bellarmin prouve fortement, qu'il n'y a pas mesme d'apparence de la pouvoir appliquer à cette décision du Concile, dont nous disputons, parce qu'il est évident qu'il parle d'un secours actuel, & de la grace qui nous est nécessaire pour persévérer.

*Demande* 3. Aprés ces oracles de l'Ecriture sainte & des Conciles, on ne peut douter de cette vérité, & elle doit passer pour un article de foy : mais

ces Docteurs ne l'appuyent-ils point de quelque raiſon qui la rende plus ſenſible, & qui oblige les plus ſtupides d'en demeurer d'accord ?

*Réponſe* 3. Ils en ont recüeilli de tres-fortes, & de tres-preſſantes. Je me contente de celles, que le Cardinal Bellarmin exprime en ces termes. *S'il n'y avoit que des graces efficaces, & point de ſuffiſantes, il s'enſuivroit, 1. que perſonne ne pourroit dire avec vérité, qu'il n'a pas fait autant de bien qu'il pouvoit. 2. que perſonne ne pourroit s'accuſer juſtement de n'avoir pas correſpondu aux graces de Dieu autant qu'il le pouvoit, & qu'il le devoit. Car s'il n'y a point de grace, qui ne ſoit efficace, il n'y en aura point, à laquelle on réſiſte en aucune façon, & par conſequent il n'y aura perſonne, qui ne faſſe tout ce, à quoy la grace le portoit. Et néanmoins nous voyons, que les Saints s'accuſent de négligence, & de lâcheté, & confeſſent avec des larmes & des gémiſſemens, qu'ils n'ont pas correſpondu aux graces de Dieu, comme ils devoient.* Ce raiſonnement eſt facile & populaire, & néanmoins ſi ferme, que tous les Calviniſtes n'ont pû encore y répondre ; & je ne croy pas que ceux

qui les écoutent aujourd'huy comme leurs oracles, & qui ne parlent que par leur bouche, s'en défassent plus heureusement.

*Demande* 4. Ces grands génies, qui ont travaillé si glorieusement à la ruine de l'hérésie, ont-ils apporté des raisons aussi solides, pour montrer que ce n'est point *une erreur & une folie*, comme Calvin le prétend de soûtenir, que Dieu présente sa grace à tous les hommes?

*Réponse* 4. Vous le pouvez bien juger de ce que nous avons dit parlant de la néceſſité de pécher, & de la mort de Jesus-Christ. Car toutes ces raisons convaincantes qu'ils employent, pour montrer contre Calvin, *que ce qui se fait néceſſairement, ne peut estre un véritable péché, & que Dieu ne nous commande point des choses impoſſibles*, prouvent fortement que tous ceux qui péchent véritablement, ont la grace suffisante, qui leur est absolument néceſſaire pour ne point pécher: & les autres preuves, qu'ils alléguent, pour montrer, *que Dieu a une véritable & sincére volonté de sauver tous les hommes, & que* Jesus-Christ *a*

*répandu ſon ſang pour tout le monde*, montrent clairement que Dieu preſente en temps & lieu, à tous ceux qui ont l'uſage de la raiſon, les graces qui leur ſont néceſſaires pour ſe ſauver : ſelon cette belle maxime de ſaint Thomas. *Dieu eſt preſt de donner ſa grace à tous les hommes, parce qu'il veut, comme l'aſſure ſaint Paul, que tous les hommes ſoient ſauvez.*

*S. Thomas l. 2. contre les Gentils c. 159.*

Ces meſmes Docteurs, que je nommerois volontiers les colomnes de nôtre Religion, parce qu'ils l'ont appuyée contre les efforts des derniéres héréſies, employent encore d'excellentes raiſons, pour prouver que Dieu préſente ſa grace à tous les hommes.

Premiérement, ils recüeillent beaucoup de témoignages de l'Ecriture ſainte, qui le diſent aſſez nettement : comme celuy de l'Apocalypſe c.3. *Ie ſuis à la porte, & je frappe:* d'où ils concluënt aprés le Concile de Sens, *que la grace de Dieu eſt toujours preſte de nous ſecourir.*

*Concile de Sens de l'an 1528. decret 15.*

*Monſieur Chlitou dãs ſon explication ſur ce Concile.*

Secondement, ils produiſent un grand nombre de paſſages des ſaints Péres, qui établiſſent puiſſamment la meſme vérité, comme eſt celuy de

*De Vvindec contre Cal-*

vin p. 161. Stapleton dans son Antidote sur S. Iean. De Vvindec p.163.&168

saint Prosper livre 2. de la vocation des Gentils chapitre 31. où il asseure, *que la grace de Dieu se présente pour secourir tous les hommes; parce qu'il est, comme dit l'Apostre, le Sauveur de tout le monde, mais principalement des fidéles.*

---

## ARTICLE V.

*Les Docteurs de l'Eglise Romaine attaquant les Calvinistes, ont justifié que cette opinion qui nie la grace suffisante, n'est point de S. Augustin, & ont réfuté tres-solidement toutes les raisons que les Iansenistes alléguent pour l'établir.*

*Demande 1.*

VOSTRE victoire n'est point entiére, & les Jansenistes ne sont point hors de combat, si vous ne montrez que saint Augustin n'est pas de leur opinion : car ils opposeront toûjours l'autorité de ce grand personnage aux foudres des Conciles, & croiront que ce nom auguste les met à couvert de toutes vos censures. Faites-nous donc voir, que ce grand Docteur de la grace n'est point protecteur de cette nouveauté.

*Réponse* 1 Les plus sçavantes plumes de l'Eglise l'ont bien montré, pour fermer la bouche à Calvin, qui avoit eu l'insolence de protester ; que ce Docteur incomparable estoit de son avis, & qu'il combattoit comme luy la grace suffisante, que l'Eglise Romaine & le Concile de Trente soûtenoient. Parmy le grand nombre des passages formels & évidens, que ces Théologiens ont recüeilli des ouvrages de S. Augustin, remarquez celuy du livre des 83. questions q. 68. *Tous ceux*, dit-il, *qui ont esté appellez à ce banquet, dont parle le Fils de Dieu dans l'Evangile, n'y ont pas voulu venir : & ceux qui y sont venus, ne l'eussent pû faire, s'ils n'y eussent esté appellez. C'est pourquoy ceux qui y sont venus, ne doivent pas se l'attribuer, parce qu'ils n'y sont venus qu'aprés y avoir esté appellez : & ceux qui n'ont pas voulu y venir, ne doivent pas s'en prendre à un autre, mais seulement à eux : parce qu'il étoit en leur puissance de venir estant appellez.* Ces Docteurs que j'ay nommez & qui attaquent Calvin sur cette matiére, disent, *que ce passage* ( ce sont les paroles du Cardinal Bellarmin ) *nous fait*

*Bellarmin l. 1. de la grace, & du lib. arbitre. Stapleton dans son Antidote sur S. Iean c. 1. De Vvindec contre Calvin p. 160. M. Ysambert de la division de la grace dist. 4. a. 2. Horant. dãs le l. 1. contre Calvin c. 52 & 54. & tous les autres qui sont citez dans le 3. art. de ce chapitre.*

*bien voir 1. que toutes les graces ne ſont pas efficaces. 2. Que tous ceux qui ſont appellez, ont une grace ſuffiſante pour venir.*

Ces Théologiens Catholiques ont auſſi prouvé, que S. Auguſtin ſoûtient avec eux, que Dieu nous préſente les graces ſuffiſantes, qui nous ſont néceſſaires pour ne point pécher. Le Docteur Horantius fait deux chapitres exprés pour le juſtifier. Le premier eſt le 52. du premier livre, qu'il intitule de la ſorte. *La ſeconde choſe, que Calvin ne peut ſouffrir dans l'opinion des Théologiens Catholiques, eſt que la grace divine ſoit expoſée à tout le monde, ce qui eſt pourtant tres-véritable dans la doctrine de S. Auguſtin.* Le ſecond eſt le 54. du meſme livre, qui porte pour titre, *Que S. Auguſtin n'a jamais nié, que la grace fuſt tres-preſte pour aider les hommes, meſme les plus grands pécheurs.* Et dans le premier il commence en ces termes: *Il nous reſte donc de faire voir, que ſelon la penſée de S. Auguſtin la grace de Dieu, qui eſt ſuffiſante & néceſſaire, eſt préparée à tout le monde, comme la lumiére du Soleil.* Il marque par ces paroles un excel-

lent paſſage de S. Auguſtin, que la plûpart des Théologiens de l'Egliſe Romaine, & principalement les Docteurs Stapleton, & de Vvindeĸ preſſent fort contre les Calviniſtes. Voicy comme le dernier parle. *Il eſt évident par ces paroles de S. Iean: Il eſtoit la lumiére véritable, qui éclaire tous les hommes: que Dieu preſente à tout le monde la grace, qui eſt néceſſaire pour ſe ſauver. Et c'eſt l'interpretation que S. Auguſtin donne à ces paroles dans le traité* 1. *ſur S. Iean, & dans le* 1. *l. de ſes retractations c.* 10. *& dans le livre de la Geneſe contre les Manichéens il parle en ces termes: Cette lumiére n'éclaire point les yeux des animaux, qui n'ont point de raiſon, mais les cœurs épurez de ceux qui croyent en Dieu, & qui ſe détachant de l'amour des choſes viſibles & temporelles, ſe portent à l'obſervation de ſes commandemens. Ce que tous les hommes peuvent, s'il le veulent, parce que cette lumiére éclaire tous ceux qui viennent en ce monde.*

*Demande 2.* S. Auguſtin ne dit-il pas ſouvent qu'on ne refuſe jamais la grace, qu'elle gagne & déſarme les volontez les plus opiniâtres, & qu'elle

emporte nos consentemens d'une maniére toûjours victorieuse?

*Réponse* 2. Il faut estre bien aveugle, pour entreprendre de détruire la grace suffisante avec de si foibles raisons. Nos Docteurs n'ont pû souffrir, que les Calvinistes les vantassent, comme insurmontables, & leur ont répondu en peu de mots, que dans ces passages qu'ils alléguent, S. Augustin ne parle point de toutes les graces, que Dieu répand maintenant sur les hommes, mais seulement de la grace efficace, qui a infailliblement son effet, quoy que sans nécessité: Ce qui n'empesche pas qu'il n'y en ait encore de suffisantes, desquelles il parle en mille endroits de ses ouvrages.

*Stapleton to.1.l.4.c.8.*

*Demande* 3. Ceux qui sont dévoüez à la défense des nouvelles opinions, prétendent que la grace suffisante choque l'Ecriture sainte, parce que Dieu ne nous promet pas par la bouche des Apostres, & des Prophetes, qu'il nous donnera le pouvoir de bien faire, si nous le voulons; mais il assure, qu'il nous donnera mesme la bonne volonté. Que répondez-vous à cette obje-

ction, qui a aſſez d'apparence, pour ſurprendre, & éblouïr les ignorans?

*Réponſe* 3. C'eſt la plus formidable de toutes les machines, que Calvin employe pour ruiner la grace ſuffiſante. *Le fondement*, dit Monſieur Yſambert, *ſur lequel Calvin s'appuye, pour nier la grace ſuffiſante, eſt que l'Apoſtre aux Philippiens c. 2. ne dit pas, que la grace, qui produit la bonne volonté, nous eſt offerte, ſi nous la voulons recevoir : mais que Dieu meſme opére dans nos cœurs cette bonne volonté : & que dans le Prophete Ezechiel ch. 11. Dieu ne promet pas de donner ſon S. Eſprit aux élus, afin qu'ils puiſſent obſerver ſes commandemens: mais afin qu'ils les obſervent effectivement.* Voilà ce ſublime raiſonnement, qui paroiſt avec tant de pompe dans les écrits des Janſeniſtes, mais qui en effet eſt ſi foible, que les Catholiques répondans à Calvin, l'ont renverſé en peu de paroles. *Nous répondons*, dit Monſieur Yſambert, *que dans ces paſſages de l'Apoſtre, & du Prophete Ezechiel Dieu ne parle que de la grace efficace : mais qu'il y en a d'autres, que nous avons déja citez dans leſquels l'Ecriture ſainte parle clairement de*

*Yſambert diſp. 3. des diviſ. de la grace a. 4.*

*la grace suffisante. En quoy certes il n'y a point de contradiction : car l'une ne détruit point l'autre.*

*Demande* 4. Que répondez-vous à ce que les Jansenistes publient dans tous leurs livres, que cette opinion, qui prétend que la grace de Dieu est présentée à tout le monde, est celle que les Pélagiens défendoient avec tant d'opiniâtreté, & que S. Augustin, & les autres protecteurs de la grace divine combatent avec tant d'ardeur ?

*Réponse 4.* Je souhaitterois que ces Messieurs se lassassent enfin d'employer contre nous les armes dont ces hérétiques ont attaqué l'Eglise. Mais puisqu'ils sont tellement accoûtumez à le faire, qu'ils ne s'en peuvent empêcher, je leur fais la mesme réponse, que tous les Catholiques ont fait à Calvin, quand il a accusé les Péres du Concile de Trente, & Messieurs de Sorbonne d'être Pélagiens pour le mesme sujet. Ils disent, que l'erreur de Pélagius, & de ses complices consiste en ce qu'ils vouloient, *que Dieu présente sa grace à tous les hommes, & qu'il est prest de la leur donner, pourveu qu'ils la desirent, & la de-*

*Calvin l. 2. de son Instit. c. 7. & dans son antidote sur la 6. Seance du Concile de Trente.*

*Horantius l. 1. contre Calvin c. 54. & 55.*

*mandent par les ſeules forces du libre arbitre, comme le témoignent S. Auguſtin, Hilaire, Proſper, & les autres qui ont écrit contre eux.* Ce qui eſt bien éloigné de la doctrine des Catholiques, qui défendent avec nous, *Que la grace de Dieu, qui eſt néceſſaire pour le ſalut, eſt offerte à tous les hommes en temps & lieu, & que néanmoins perſonne ne peut deſirer, demander ou recevoir le ſecours du ciel, ſans la grace prévenante.*

*Bellarmin l. 2. de la grace & du lib. arb. c. 1. Stapleton t. 1. l. 4. c. 11.*

*Demande* 5. Les derniéres preuves qu'employent les Janſeniſtes pour détruire la grace ſuffiſante, ont beaucoup d'éclat. Ils diſent 1. Que c'eſt ruiner toutes les priéres, de vouloir que la grace qui eſt néceſſaire pour ne point pécher, ne manque à perſonne. Car cela eſtant, on n'a que faire de la demander. 2. Que c'eſt donner aux pécheurs un remede bien inutile, que de leur preſenter une grace, qui n'a jamais eu ſon effet, & qui ne l'aura jamais. 3. Que c'eſt profaner une choſe ſi précieuſe, comme eſt la grace, & la changer en nature, que de la rendre publique, & commune. Ces raiſons, qui d'elles-meſmes ont quelque ſorte

d'apparence, ſont traitées par les Janſeniſtes avec des paroles ſi magnifiques, qu'elles font de l'impreſſion ſur les eſprits du peuple. Dites-nous le moyen d'en découvrir la foibleſſe.

*Réponſe* 5. Il y a long-temps que ces Docteurs de l'Egliſe Romaine, que j'ay citez tant de fois, les ont entiérement ruinées. Ils ont réfuté la premiére, combatans cette fameuſe objection des Calviniſtes: *Si tous les hommes avoient la grace ſuffiſante, pour ne point pécher, les priéres de l'Egliſe ſeroient inutiles: car cette grace ſuffiſante eſtant univerſelle: n'eſt pas de ces bien-faits qu'on impètre par le moyen de l'oraiſon*. Ils ont détruit la ſeconde, répondans à ce raiſonnement du Miniſtre du Moulin. *Cette grace peut-elle eſtre appellée ſuffiſante, qui n'a jamais ſon effet? Et n'eſt-ce pas ſe mocquer de Dieu, que de vouloir qu'il nous donne pour nous ſauver, une grace ſuffiſante, avec laquelle il n'y a jamais eu homme dans le monde, qui ſe ſoit ſauvé?* Ils ont renverſé la troiſiéme, quand ils ont attaqué cette célebre objection des Calviniſtes, *Vous changez la grace en nature, la rendant commune.*

*Pareus l. 2. du lib. arb. c. 2.*

*Du Moulin Eclairciſſement des Controverſes de la grace, &c. p.202. & 337*

*Calvin 6. de ſon Inſt. c. 3. n. 10.*

*Pierre Martyr de la Iuſtific. n. 34.*

Mais

Mais il n'est pas nécessaire de transcrire les paroles de ces sçavans Docteurs, pour détruire ces objections. Je veux obliger les Jansenistes mesmes d'y répondre, & d'en découvrir la foiblesse. Ils soûtiennent, comme un article de foy, que dans l'état d'innocence tous les hommes, sans en excepter un seul, eussent eu des graces suffisantes, pour ne point pécher, & pour se sauver. Cela estant, il est aisé de leur faire avoüer, que ces raisons, dont ils nous attaquent, ont beaucoup d'éclat, & peu de solidité: car je leur demande 1. si dans l'état d'innocence les priéres eussent esté inutiles, quoy que tous les hommes eussent eu des graces suffisantes, pour ne point pécher. Ils doivent répondre, que dans cette heureuse condition les priéres eussent esté tres-utiles, parce que les hommes eussent pû demander des graces plus fortes, que celles qu'ils avoient. Nous disons le mesme pour cet état de la nature déréglée. Je leur demande en second lieu, si Dieu s'est mocqué d'Adam, luy presentant une grace suffisante, pour perséverer, qui pourtant n'a

point eu son effet. Ils doivent dire, que non, parce que Dieu vouloit sincérement, qu'Adam perséverât, & qu'il luy donnoit à ce dessein une grace suffisante, à laquelle il n'a pas voulu correspondre. Il en est de mesme de ceux, qui se damnent maintenant. Enfin je les prie de me dire, si dans l'état d'innocence la grace estoit profanée, & changée en nature, parce qu'elle étoit publique & commune à tous les hommes. Ils sont obligez de dire, que non, & de soûtenir, qu'elle estoit encore gratuite, parce qu'elle n'estoit pas donnée de la mesme maniére, que la nature. Nous répondons le mesme pour cet état, où l'homme est soüillé par le péché.

Il ne reste plus, que de répondre aux injures outrageuses, dont les Jansenistes déchirent les protecteurs de la grace suffisante. Mais comme ce sont les mesmes, dont Calvin tâche de noircir les Catholiques, je me contente de dire avec le docte Horantius. *Puisque Calvin le veut* ( je pourrois dire aussi justement, *Puisque Iansenius le veut* ) *à la bonne heure, que nous soyons des frénétiques, que*

*Horant. l. 1. contre Calvin c. 52.*

*nous passions pour des Sophistes, & pour des personnes qui rendent publique une chose si précieuse, comme est la grace divine, pourveu qu'il avouë, que ce crime nous est commun avec les anciens Prophetes, avec la grandeur, & la majesté des Apostres, avec toute l'assemblée des Saints, tant de l'ancienne, que de la nouvelle Eglise, tant de la Grecque, que de la Latine. Car il nous est plus souhaitable d'estre peu estimez de Calvin avec tous ceux que je viens de nommer, que de nous garantir de ses médisances, & de ses injures en suivant ses opinions.*

## REFLEXION

### *Sur la Réponse des Iansenistes.*

LA premiére chose qu'ils font, est de chercher des prétextes pour s'excuser de n'avoir point touché dans le corps de leur ouvrage à cette dispute, qui traite une des plus célébres, & des plus importantes véritez de celles qu'on nous conteste. Ecoutez, je vous prie, comme parle leur Sécretaire: *Au reste je ne puis vous celer icy, que comme j'étois* *Dãs l'Avis au Lecteur.*

*ſur le point de mettre la derniére main à cet ouvrage, mon adverſaire publia une ſeconde édition du ſien, où il a ajouté un chapitre exprés pour établir ſelon ſa coûtume par des ſophiſmes ridicules, la chimére de ſa grace ſuffiſante donnée à tous les hommes. Mais cette grace fauſſe & imaginaire eſtant ruinée, comme vous le verrez en mille endroits de ces Conférences Chrétiennes & Catholiques, je n'ay pas eſtimé qu'il fût néceſſaire, ny meſme à propos d'en dire davantage pour la renverſer.*

Il ſemble à l'entendre parler, que la ſeconde édition de mon livre a paru fort long-temps aprés la premiére: & qu'il a eu le loiſir dans cet intervale de compoſer tout ſon grand volume. C'eſt néanmoins une fauſſeté manifeſte: & il eſt aiſé de juſtifier par ſes propres paroles qu'il n'avoit pas encore réſolu de me répondre, quand ma ſeconde édition a eſté publiée. Car il aſſure dés l'entrée de ſa préface, *qu'il y a long-temps* que mon livre *auroit eſté renverſé par une juſte réponſe*, s'il ne l'avoit *regardé d'abord comme indigne d'eſtre réfuté*. Il ajoûte *qu'ayant ſceu que nous tirions avantage de ce mépris*, & que di-

ſtribuant par tout cet ouvrage nous nous en ſervions *particuliérement dans les Provinces*, pour y répandre le venin de l'héréſie Pélagienne, *on s'eſt* ENFIN *reſolu de l'attaquer.* Puis qu'il proteſte avoir eſté long-temps ſans deſſein de combattre mon livre, & qu'il ne s'y eſt reſolu qu'*enfin*, & aprés avoir appris qu'il faiſoit un grand deſordre dans les Provinces, & qu'on tiroit avantage de ce qu'on n'y avoit point encore répondu: il doit avoüer que trois ou quatre mois aprés la publication de mon ouvrage, il n'avoit pas encore commencé le ſien: car ce *long-temps* & cet *enfin*, comme il les explique, demandent pour le moins cet eſpace. Or c'eſt juſtement le temps auquel parut ma ſeconde édition. la premiére ayant commencé à eſtre debitée dans le mois de Février de l'an 1651. & la ſeconde ſur la fin de May de la même année C'eſt donc une fauſſeté évidente, de dire qu'il eſtoit *ſur le point de mettre la derniére main à ſon ouvrage*, quand j'ay publié *une ſeconde édition* du mien.

Mais ſuppoſons que cela ſoit véritable, & qu'ayant commencé ſa Ré-

ponse ( quoy qu'il proteste le contraire) peu de temps aprés qu'il eut veu le *Secret du Iansenisme* : & ayant employé environ trois mois à travailler, & à polir ce grand ouvrage, qu'il *avouë avoir composé & pour l'expression & pour les choses, avec plus de soin qu'aucun autre qu'il ait entrepris jusques à cette heure* : il fût *sur le point d'y mettre la derniére main* lorsque ma seconde édition parut. Quand cela seroit, je luy reprocherois encore, que son excuse n'est pas recevable : parce que son livre n'ayant veu le jour que plus de seize mois aprés, il n'a eu que trop de temps pour entreprendre de réfuter ce dernier chapitre, & d'attaquer trois grandes véritez, que j'y ay établies, & qui détruisent tout ce qu'il dit en divers endroits de son livre contre la grace suffisante. La premiére est, que les Jansenistes ont dérobé des plus cruels ennemis de l'Eglise, les raisons qu'ils employent pour ruiner cette divine grace, & que dans la guerre qu'ils luy font, ils combattent sous les enseignes de Luther & de Calvin. La seconde, qu'un grand nombre des plus doctes

& des plus signalez défenseurs de nôtre Religion, ont fait voir clairement qu'on ne peut sans une manifeste hérésie nier la grace suffisante, parce qu'elle est établie sur l'autorité divine de l'Ecriture sainte, sur les décisions inviolables du Concile de Trente, & sur les plus assurées maximes du Christianisme. La troisiéme, que ces mesmes Docteurs Catholiques ont rompu & brisé toutes ces vieilles machines, que les Jansenistes tirent de l'Arsenal de Géneve pour attaquer cette divine grace. N'est-il pas évident que ces trois véritez estant fortement établies, comme elles le sont dans ce chapitre; tout ce que ces nouveaux ennemis de la grace suffisante alléguent contre elle, tombe nécessairement par terre? Pourquoy leur Sécretaire dit-il donc qu'il *n'a pas estimé qu'il fust nécessaire ny mesme à propos* de rien ajoûter à ses Conférences pour refuter ce dernier chapitre, parce qu'il avoit déja attaqué en divers endroits la grace suffisante? C'est cela mesme qui devoit l'obliger à le combattre: car puis qu'il y lisoit la condamnation formelle de ce qu'il avoit déja

écrit : puis qu'il s'y voyoit convaincu d'héréſie par un ſi grand nombre des plus habiles & des plus renommez Docteurs qui ayent écrit contre Calvin ; puis qu'il y rencontroit les preuves, qu'il croit les plus fortes, détruites par les mains victorieuſes de ces Héros du Chriſtianiſme : il devoit faire quelque effort pour ſe défendre de leurs attaques, & pour détourner de deſſus ſon opinion les foudres & les anathêmes, dont ces grands hommes aſſurent qu'elle a eſté écraſée.

Son excuſe n'eſt donc qu'une vaine défaite & une preuve de ſon impuiſſance : mais les injures atroces qu'il y mêle pour décrier la grace ſuffiſante, ſont des marques de la paſſion des hérétiques, qui les ont forgées. Je ne m'étõne point qu'il appelle cette grace une *chimére :* car puis qu'il a reſolu de ſuivre le ſentiment des Calviniſtes, & de traduire en noſtre langue ce que ces rebelles ont écrit en Latin, il eût eu de la peine à mieux exprimer la penſée du Miniſtre Pareus, qui nomme la grace ſuffiſante, *commentum, fabulam*. Je ne ſuis point ſurpris de l'entendre dire ; *cette grace ſauſ-*

*Pareus l. 1. de la grace & du li. arb. c. 11. p. 149. & l. ch. 7. p. 267.*

*ſe & imaginaire*. *&c.* car puis qu'il eſt en cette matiére ſi idolâtre des réveries de Calvin, qu'il a entrepris de luy ſervir d'interprete, il explique tres-bien par ces termes ce que veut dire cet apoſtat, quand il tâche de faire paſſer la grace ſuffiſante pour une imagination de *frénétiques*. Enfin je ne trouvé point étrange qu'il traitte de *Sophiſmes* ces fortes & ſolides raiſons, dont cette grande foule de Docteurs Catholiques, que j'ay alléguez, combattent Luther, Calvin, & les autres ennemis de la grace ſuffiſante: car il doit parler de la ſorte pour ſe rendre le parfait imitateur de ceux dont il embraſſe la doctrine. Calvin n'appelle-t'il pas les Docteurs de Sorbonne des *Sophiſtes*, parce qu'ils ſoûtiennent la grace ſuffiſante? Le Synode de Dordrecht ne tâche-t'il pas de flétrir du meſme outrage les Péres du Concile de Trente, & pour le meſme ſujet? Et l'un des plus impies confidens de Calvin ne nomme-t'il pas des *Sophiſmes* toutes les preuves invincibles, dont le Cardinal Bellarmin & les autres protecteurs de l'Egliſe Romaine ſe ſervent pour défendre la gra-

*Calvin l. 2. de ſon Inſt. c. 2. n. 6.*

*Ibid. c. 3. n. 13.*

*Synode de Dordrecht p. 730.*

*Pareus l. 2. de la grace & du lib. arb. c. 6. p. 257.*

ce ſuffiſante ? Puiſque noſtre adverſaire ne parle qu'aprés ces ennemis declarez de JESUS-CHRIST, & de ſa divine grace, je n'ay point d'autre réponſe à faire à ſes injures, que celle du Docteur Horantius, que j'ay rapportée ſur la fin de ce chapitre, & qui montre clairement que les invectives outrageuſes de Calvin, au lieu de deshonorer les Docteurs Catholiques qui combattent pour la grace ſuffiſante, les annobliſſent & les conſacrent.

Cet ardent défenſeur de Janſenius n'eſt pas content d'avoir fait paroiſtre ſon impuiſſance par des excuſes pleines de fauſſeté, & ſa paſſion par des injures atroces, qui ont encore quelque teinture & quelque impreſſion de la ſource d'où il les a puiſées : il veut auſſi témoigner l'affection qu'il a pour l'héréſie de Calvin, en décriant avec des termes ſcandaleux le premier Concile, qui l'a condamnée. *Ie veux ſeulement*, dit-il, *vous avertir qu'en ce ſujet noſtre Moliniſte employe en vain le témoignage d'un Concile de Sens, qui ne fut compoſé que de ſept Eveſques, & qui n'a point d'autorité à laquelle on ſoit obligé de déferer,*

*n'ayant jamais eu l'approbation du Siége Apostolique, ainsi que nous l'enseignent Vasquez & Possevin Iesuites, & le tres-pieux, & tres-sçavant Pére de Lemos, qui en la presence de sa Sainteté ne fit point d'état de ce petit Concile, quand les Iesuites ses adversaires l'osérent alléguer, comme ils font encore contre la doctrine du grand saint Thomas & de ses disciples.* Je m'étonne qu'il n'a ajoûté que ce Concile n'est qu'une assemblée de Molinistes; que Molina s'y est trouvé en personne ( quoy qu'il ne fust pas encore au monde ) & qu'infailliblement ce ne peut estre un autre que luy, qui en a composé tous les décrets.

Je ne veux pas faire icy l'histoire & l'éloge de ce Concile, qui a eu l'honneur de lancer le premier coup de foudre sur les derniéres héréfies, & d'estre noirci par les Calvinistes des mesmes outrages dont ils ont depuis voulu flétrir le Concile de Trente : je me contente de faire voir que ce n'est pas *en vain* que je l'employe contre les Jansenistes, & qu'ils en parlent avec trop peu de respect pour des personnes qui font profession d'estre Catholiques.

Premiérement ils ont tort de luy reprocher *qu'il ne fut composé que de sept Evêques :* car estant un Concile Provincial de l'Archevesque de Sens qui n'avoit sous luy que sept suffragans, il ne pouvoit pas estre composé d'un plus grand nombre de Prélats. Et il n'estoit pas nécessaire qu'il y en eût davantage pour avoir cette assistance particuliére du S. Esprit, qui est l'ame des Conciles : puis qu'on honore les décisions de beaucoup d'autres, où il n'y avoit pas plus d'Evesques : & que le principal & le plus formel des passages de l'Ecriture sainte, qui promet aux véritables Conciles cette direction infaillible de l'esprit de vérité, est celuy de S. Mathieu chap. 18. dans lequel le fils de Dieu nous assure, *que deux ou trois estant assemblez en son nom, il est au milieu d'eux.* Davantage les Jansenistes dissimulent que le Cardinal du Prat Archevesque de Sens pour donner plus d'autorité à ce Concile auquel il présidoit, & suppléer en quelque façon à ce petit nombre d'Evesques, y appella tous les plus célebres Docteurs de Paris, où il l'avoit assemblé : de sor-

te que le ſçavant Joſſe Clitou l'honneur de la Sorbonne, & le plus redoutable ennemi que Luther eut en France, aſſure dans l'excellent commentaire qu'il a fait ſur ce Concile, que c'eſtoit *une aſſemblée de tres-doctes perſonnages* : & on peut dire que ce que j'en ay cité eſt tout enſemble la déciſion d'un Concile, & le décret de la plus ſçavante, & de la plus fameuſe Univerſité du monde.

Secondement, ils diſent que ce Concile *n'a point d'autorité à laquelle on ſoit obligé de déferer : n'ayant jamais eu l'approbation du Siége Apoſtolique.* Sur quoy je vous prie de remarquer qu'il y a deux ſortes d'autoritez dans les Conciles : l'une ſouveraine & entiérement inviolable, à laquelle on ne peut réſiſter ſans ſe déclarer ouvertement hérétique : l'autre qui eſt moindre, & oblige les Catholiques à une reſpectueuſe déférence, qu'on ne peut violer ſans une témérité puniſſable. Pour la premiére, tous les Conciles, & meſme les generaux ne la poſſedent jamais, que le S. Siége n'ait confirmé, & comme ſeellé leurs arreſts. Mais la ſeconde

appartient naturellement à tous les véritables Gonciles, & mesme aux particuliers, dés-là qu'ils ont esté publiez par tout le monde, & que l'Eglise ne les a point rejettez. *Provincialia Concilia*, dit l'Evesque de Canarie, *nisi sint peculiariter reprobata, communi Ecclesiæ silentio, vel etiam implicito consensu commendantur, si ad Ecclesiæ communem notitiam pervenerint.* Et le Cardinal Bellarmin : *Concilium particulare non expresse confirmatum facit argumentum adeo probabile, ut temerarium sit ei non acquiescere.* Ce que ces deux grands hommes avancent comme une vérité tres-assurée parmi les Catholiques, & qu'on ne peut nier sans blesser le respect qu'on doit à l'Eglise.

*Canus l. 1. des lieux Theolog. c. 4 concl. 6. Bellarmin l. 2. des Concil. c. 10.*

Cela présupposé, j'avouë que le Concile de Sens, n'ayant point eu l'approbation expresse du S. Siége, n'a point aussi cette premiére & suprême autorité qui en dépend : mais je soûtiens qu'il possede la seconde dans un degré tres-parfait. Car outre le consentement tacite de l'Eglise, qui le rend vénérable depuis plus de six-vingts ans, qu'il a esté publié par toute l'Europe ; il a en-

core cet avantage particulier, que son décret de la grace suffisante, que j'allégue dans cette dispute, a esté *virtuellement* approuvé en beaucoup de maniéres, qui luy donnent un grand credit, & obligent tous les fidéles à l'honorer par des déférences respectueuses. 1. Le Concile de Cologne, qui donna huit ans aprés le second coup mortel à l'hérésie du dernier siécle, l'a tellement respecté qu'il en fait une de ses décisions, & l'exprime en ces termes: *Encore que personne ne se convertisse à Dieu, s'il n'est attiré par le Pére, il ne faut pas pourtant que quelqu'un allégue icy pour excuse, qu'il n'est point attiré; parce que Dieu, est toûjours à la porte de nostre cœur, y frappant & nous avertissant par la parole intérieure & extérieure de nous convertir.* 2. Le sacré Concile de Trente qui acheva peu de temps aprés d'écraser les hérésies, que celuy de Sens n'avoit que blessées, confirme assez nettement la mesme doctrine, comme on le peut voir dans les passages que j'en ay rapportez. Ce qui a fait dire à Faber Faventinus tres-sçavant Théologien de l'ordre de saint François: *En-*

*Conciliot. tom.4. Concil. Colon. part.7. c.32* Quanquam nemo convertatur ad Dominum nisi tractus per Patrem; attamen nemo hîc excusationem prætexat, quòd non trahatur: quòd ille semper stet ante ostium pulsans, nimirum per internum & externum verbum cōmonens, ut convertamur à via nostra pessima.

*Faber Faventinus in 1. dist. 4. q. 1. disp. 60. c. 4.*

*core que ce Concile de Sens ne soit que Provincial, il a pourtant une grande autorité, & toute sa doctrine de la grace semble avoir esté confirmée par le Concile de Trente.* 3. Les Bulles des Papes condamnant cette proposition de Baius: *L'homme péche damnablement en ce qu'il fait avec nécessité*, confirment encore la décision du Concile de Sens; parce que la grace suffisante est fortement établie sur les ruines de cette pernicieuse maxime. 4. Le consentement prodigieux d'un si grand nombre de Docteurs Catholiques, qui écrivant contre les derniéres héréfies ont embrassé cette doctrine du Concile de Sens, luy sert encore d'une illustre & glorieuse approbation. J'en ay cité un grand nombre dans le troisiéme article de ce chapitre: mais j'en pourrois ramasser bien davantage, & en faire comme un nouveau Concile, qui seroit composé de dix ou douze Cardinaux tres-signalez en doctrine, & en pieté: de plus de quarante Evesques tres-habiles & tres-éclairez: & d'une foule presque innombrable des plus célebres Docteurs de tous les ordres & de toutes les nations.

Tous

Troisiémement les Jansenistes assurent, *que le Pére de Lemos en la presence de sa Sainteté ne fit point d'état de ce petit Concile, quand les Iésuites ses adversaires l'osérent alléguer, comme ils font encore, contre la doctrine du grand S. Thomas & de ses disciples.* Il est difficile de ramasser en peu de mots un plus grand nombre de faussetez, & de les couvrir avec plus d'adresse. 1. Ils tâchent de faire croire que le Pére de Lemos en parla comme eux, & qu'il le traitta de *petit Concile*, qui n'estoit *composé que de sept Evesques* : ce qui est tres-faux, & les Actes mesmes qu'ils citent, n'en disent pas un mot. 2. Ils protestent qu'il *n'en fit point d'état* : en quoy ils déguisent sa pensée par une étrange falsification. Car il dit seulement, comme portent les Actes qu'ils alléguent, *que c'est un Concile Provincial qui n'a point esté approuvé par le S. Siége : de sorte que quand il luy seroit contraire, on n'en pourroit pas tirer un argument efficace pour établir un article de foy.* Ce qui est tres-véritable, & bien différent de ce qu'ils luy font dire : car l'Evesque de Canarie, le Cardinal Bellarmin,

& les autres Docteurs Catholiques asſurent le meſme de tous les Conciles que le S. Siége n'a point expreſſément approuvé : & néanmoins ils ne laiſſent pas d'en *faire état*, & de ſoûtenir qu'on ne peut mépriſer leurs déciſions ſans une *témérité* criminelle. 3. Ils diſſimulent l'autre partie de la réponſe du Pére de Lemos, qui eſt marquée par ces paroles : *Quand ce Concile ſeroit contraire* : & qu'on peut recüeillir plus nettement de ce que dit Alvarez, que le Sécretaire des Janſeniſtes appelle *le fidéle témoin & ſpectateur des Congrégations Romaines ſur les aides de la grace*. Ce ſçavant homme répondant à la meſme objection, témoigne un reſpect incroyable pour le Concile de Sens, & honore tellement ſon décret de la grace & du libre arbitre, qu'il n'en parle jamais que comme d'un oracle, que le Concile de Trente a depuis autoriſé. D'où il eſt aiſé de conclure, que le Pére de Lemos, & les autres de l'ordre de S. Dominique, qui parurent dans cette célebre diſpute, & dont Alvarez explique la penſée dans ſon livre, en avoient le meſ-

*Conf.* 1 *c.* 28 *p.* 126.

*Alvarez diſp.* 102. *n.* 8. 10. & *diſp.* 103. *n.* 3. 4.

me sentiment. 4. Ils veulent persuader que j'allégue dans cette dispute le Concile de Sens pour combattre la doctrine des Péres Dominicains, comme on fit dans les Congrégations des aides de la grace. Ce qui est encore une fausseté manifeste : car je ne m'en sers que pour établir deux grandes veritez, dont ces doctes Théologiens demeurent d'accord. Je l'employe pour montrer qu'il y a des graces suffisantes, qui ne sont point efficaces : c'est ce que Ledesma, Alvarez, Cabezudo, & tous les autres Théologiens de l'ordre de S. Dominique, qui ont écrit contre Molina, assurent estre *un article de foy décidé par le Concile de Trente.* Je ne veux pas icy transcrire tous leurs témoignages, je me contente des paroles de Cumel, qui a esté le plus considérable de leurs alliez dans cette fameuse querelle, & qui exprime nettement la pensée de tous les autres. *Articulus de divisione gratiæ in sufficientem & efficacem, receptus est ab universis Theologis contra hæreticos, & contra Calvinum & Lutherum &c. Suppono prius certum esse de fide, quòd datur hominibus auxilium*

*Ledesma tract. de auxil. q. un. art. 15. & 16. Alvarez disp. 71. n. 2. Cabezudo in 3. p. ad q. 86. in expos. articul.*

*ſufficiens, quibus interdum non datur efficax. Quòd autem de fide ſit, conſtat ex illis Scripturæ teſtimoniis, &c. Conſtat etiam veritas ſufficientis auxilii & efficacis ex Tridentino.* Je me ſers encore du Concile de Sens, pour montrer qu'on peut ſoûtenir ſans eſtre Pélagien, que Dieu répand ſur tous les hommes les graces ſuffiſantes, qui leur ſont abſolument néceſſaires pour ne point pécher : c'eſt ce que les meſmes Théologiens croyent eſtre ſi indubitables, que Cabezudo le plus ardent ennemi de Molina dit hardiment : *Fides eſt, ita ut oppoſitum ſit hæreſis manifeſta, quòd omnis homo, dum eſt in via & compos rationis, poteſt ſimpliciter loquendo pœnitentiam agere de peccatis : atque adeo quòd omnibus dantur auxilia ſufficientia, ut poſſint pœnitere, &c. definitur expreſſe noſtra concluſio in Concilio Tridentino ſeſſ. 6. cap. 14. & eſt communis conſenſus totius Eccleſiæ.* Voilà le ſentiment des Théologiens de l'ordre de S. Dominique touchant ces deux belles véritez. C'eſt donc bien en vain que noſtre Cenſeur employe leur autorité, pour décrier une déciſion du Concile de Sens,

Cumel diſp. 4. de auxil. efficaci & ſuffic. ſect. 1. p. 52.

qui ne détermine autre chose, que ce qui a esté depuis soûtenu par ces sçavans Théologiens, comme des maximes fondamentales de nostre Religion, & qu'on ne peut combattre sans estre ouvertement hérétique.

Je veux conclure ce discours du Concile de Sens & de la grace suffisante par un excellent témoignage du Cardinal du Perron, que j'ay rencontré depuis peu, & qui montre clairement que j'ay eu raison d'assurer dans le premier article de ce chapitre, que ce grand Archevêque de Sens n'a point eu d'autre pensée touchant la grace suffisante, que celle du Concile de Sens : & que les Jansenistes luy imposent, quand ils écrivent qu'il *ne reconnoissoit point cette grace suffisante*, & qu'étant convaincu de sa fausseté, il avoit resolu de la détruire, *si-tost qu'il auroit achevé sa Réponse au Roy de la grande Bretagne*. Sur la fin de la mesme Réponse il exprime en ces termes le sentiment qu'il avoit de cette divine grace : *Le don de continence dont parle saint Paul, n'est pas la possibilité de se contenir, laquelle appartient à la grace générale, que*

*Apologie 1. de Iansenius p. 91. 92.*

*Le Cardinal du Perron dans la réponse au Roy de la grande Bretagne. obs. 3. c. 8. p. 688. de la 1. edit.*

*les Scholastiques appellent suffisante, & est commune à tous les hommes, autrement les actes d'incontinence ne seroient point péchez, estant commis par personnes qui n'eussent point pouvoir de ne les commettre point.* Sont-ce là les paroles d'un homme, qui a résolu de combattre la grace suffisante, & de montrer qu'on ne la peut défendre sans se rendre complice & protecteur des erreurs de Pélagius ? Ce grand Cardinal eût-il écrit de la sorte contre un Prince hérétique, s'il eût esté dans la pensée que les Jansenistes luy attribuënt ? Puis qu'on assure qu'il avoit dessein de travailler sur cette matiére, n'est-il pas évident que c'estoit pour éclaircir ce qu'il vient d'éffleurer, & pour prouver fortement cette belle maxime, qu'il avance comme l'abregé de l'ouvrage qu'il projettoit ? J'en fais juge le Lecteur, & je le prie de considérer si l'on peut se fier à la parole des Jansenistes, aprés les avoir surpris dans une fausseté si manifeste.

FIN.



